

GAZ DE SCHISTE.
SITOGRAPHIE D'INFORMATION UTILES
POUR L'INFORMATION ET POUR L'ACTION CITOYENNES
VEILLE INFORMATIONNELLE
VOLUME I

Seconde mise à jour, 3 mai 2011

Bernard PETIT. Collectif « Non au gaz de schiste » Montpellier Hérault

*** AVERTISSEMENT : Toutes les adresses internet se terminant par .pdf (documents en téléchargement) doivent être recopiées sur la barre du navigateur pour être obtenues.**

"Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, alors seulement vous vous apercevrez que l'argent ne se mange pas." Prophétie d'un Amérindien Cree

un fichier par volume

INDEX DU DOCUMENT

- Note du rédacteur de la sitographie **3**

VOLUME I

GAZ DE SCHISTE. QUELS ENJEUX ? QUELS PROBLEMES ? **4-5**

**1 - GAZ DE SCHISTE (SHALE GAS). EXTRACTION PAR FRACTURATION HYDRAULIQUE
COMMENT ÇA MARCHE ?** **6-8**

1-1 - Gaz de schiste. Présentation **6-8**
1-2 - Comment ça marche ? L'extraction par fracturation hydraulique **8**
1-3 - Vidéos d'information sur les gaz de schiste **8**

**2 - LES ENJEUX ENERGETIQUES AU NIVEAU MONDIAL.
LES GAZ DE SCHISTE, NOUVEL ELDORADO ?** **9-15**

2-1 - Politiques énergétiques et changement climatique **9-11**
2-2 - Place des gaz de schiste dans les politiques énergétiques **12-15**

**3 - LES GAZ DE SCHISTE AUX ETAS-UNIS,
UN BILAN ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE CATASTROPHIQUE** **15-27**

3-1 - Importance du gaz de schiste dans l'économie et impacts environnementaux et sanitaires **15-16**
3-2 - Compagnies pétrolières aux Etats-Unis **17**
3-3 - Composition des produits chimiques de la fracturation hydraulique **17-19**
3-4 - L'EPA (Agence de protection de l'environnement américaine) **19-20**
3-5 - Pollution des eaux **20-21**
3-6 - Pollution de l'air **21**
3-7 - Radioactivité dans les eaux en Pennsylvanie et dans l'Etat de New York **22**
3-8 - Actions des gaz de schiste sur la santé **22**
3-9 - Phénomènes sismiques en Arkansas **23**
3-10 - Moratoire sur le gaz de schiste dans l'Etat de New York **23**
3-11 - Bilan carbone du gaz de schiste **23-24**
3-12 - Les incidents et accidents des puits de forage **24-25**
3-13 - Collectifs de protestation contre les gaz de schiste **25-27**
3-14 - Points de vue de scientifiques **27**

4 - GAZ DE SCHISTE AU QUEBEC (CANADA) **27-39**

4-1 - Aperçu de la situation de l'exploitation des gaz de schiste au Québec **27-28**
4-2 - Les gaz de schiste et schistes bitumineux au Canada. Informations officielles **28**
4-3 - Les sables bitumineux au Canada **28-29**
4-4 - Les enjeux économiques et sociétaux de l'exploitation des gaz de schiste au Québec **29-34**
4-5 - L'eau **34**

4-6 – L'air	35
4-7 – La santé publique	35
4-8 – Les accidents des puits de forage	35-37
4-9 – Le rapport du BAPE et du Commissaire au Développement durable	37-38
4-10 - La mobilisation citoyenne	39
5 - GAZ DE SCHISTE AU ROYAUME-UNI	39-40
6 - GAZ DE SCHISTE DANS LES AUTRES PAYS EUROPEENS ET DANS LE MONDE	40-43
6-1 - L'EUROPE	40-42
6-1-1 - PAYS-BAS	40
6-1-2 - POLOGNE	40-41
6-1-3 - ALLEMAGNE	41
6-1-4 - SUEDE	42
6-2- AFRIQUE	42-43
6-2-1 - ALGERIE	42-43
6-2-2 - AFRIQUE DU SUD	43
6-3 - LA CHINE	43
7 - GAZ DE SCHISTE EN FRANCE. INFORMATIONS OFFICIELLES, REACTIONS. PERMIS D'EXPLORATION	44-64
7-1 - Informations gouvernementales	44
7-2 - Positions du gouvernement et de ses services	44-48
7-3 – Les réactions parlementaires et la bataille législative et juridique	48-51
7-4 - Commentaires des médias et des pétroliers	51-54
7-5 - Code minier	54-56
7-6 - Permis d'exploration accordés	56-58
7-7 - Pétroliers, gaziers et compagnies minières	
ayant des permis d'exploration pour les gaz et huile de schiste en France	58-61
7-8 - Lois gaz naturel et Lois sur l'électricité	61-63
7-9 - Activité de fourniture de gaz	63-64
7-10 - Matériel d'exploration et d'exploitation de gaz de schiste	64
8 – MOUVEMENT SOCIAL ET POLITIQUE CONTRE L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE	64-70
8-1 - Pétition Gaz de schiste : Non merci !	64
8-2 - Prises de positions des élus des collectivités territoriales	64-65
8-3 - Articles et commentaires sur les sites internet	65-66
8-4 – Sites d'information et collectifs de lutte contre les gaz et pétrole de schiste, associations	66-70
8-4-1 – Sites des collectifs contre les gaz de schiste	66-67
8-4-2 – Associations	67-68
8-4-3 – Actions	68-69
8-4-4 – La dimension européenne de l'opposition aux gaz de schiste	69-70
9 – L'ENVIRONNEMENT EN LANGUEDOC-ROUSSILLON	70-76
9-1 - Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	70
9-2 - L'eau en Languedoc-Roussillon	70-72
9-3 - La géologie de la Région Languedoc-Roussillon	72
9-4 - Profil environnemental de la Région Languedoc-Roussillon (zones Natura 2000, ZNIEFF, réserves biologiques, Parc National des Cévennes, parcs naturels régionaux, Conservatoire du Littoral)	73-76
<u>VOLUME II</u>	
(mise à jour en cours)	
10 - DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES EN FRANCE	
11- LOBBIES, CONFLITS D'INTERET, TECHNOSTRUCTURE, REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP)	
12 – TRANSITION ENERGETIQUE. LES ALTERNATIVES AUX ENERGIES FOSSILES ET AU NUCLEAIRE	
12-1 – Transition énergétique : Efficacité énergétique, économie d'énergie et changement climatique	
12-2 - Les débats sur la politique nucléaire	
12-3 – Les énergies renouvelables : énergie hydraulique, géothermie, solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien, valorisation des déchets, biomasse, énergies maritimes (énergie hydrolienne)	

NOTE DU REDACTEUR DU DOCUMENT

L'auteur de cette sitographie n'appartient à aucun parti politique. C'est un citoyen, qui a un parcours associatif diversifié depuis 45 ans, agronome et universitaire à la retraite, qui a toujours été sensible à la valeur patrimoniale de la nature, soucieux de la planète que nous laisserons à nos enfants. Habitant du Languedoc, il a découvert ce sujet lors de la conférence du Monde Diplomatique à Montpellier le 11 février 2011, qui a agit comme un détonateur au niveau régional avec la forte mobilisation des ardéchois et des habitants du Larzac qui les premiers ont donné l'alerte. Il a vu ensuite comme beaucoup de personnes le film GASLAND qui porte témoignage des dégâts environnementaux causés aux Etats-Unis par cette exploitation. Il voulait en savoir davantage sur le sujet. Il s'est engagé dans le collectif qui s'est constitué à Montpellier contre le gaz de schiste.

Cette sitographie est sa contribution personnelle. Il espère qu'elle pourra servir au plus grand nombre de collectifs opposés aux gaz de schiste et à un maximum de personnes qui souhaitent ne pas « céder à l'émotionnel » et avoir un point de vue informé pour réfléchir et agir. Ses recherches documentaires ont été facilitées par les alertes Google sur le sujet (merci à Chantal Viala) et par les informations diffusées par les collectifs (merci à eux aussi) et par d'autres sources documentaires. Certains diront que ce dossier est trop lourd et qu'il faut le simplifier. De nombreux sites des collectifs ont déjà fait ce travail pour l'organisation des réunions d'information. A notre connaissance, aucun travail de compilation transversale de langue française, n'est disponible sur internet, sur ce sujet en dehors de celui du collectif des scientifiques québécois. Nous croyons utile d'élargir ce travail pour constituer un centre de ressources documentaire indépendant sur les gaz et huile de schiste, lorsqu'un collectif multidisciplinaire sera constitué à cet effet et qu'une indexation des références pourra être effectuée avec une saisie sur logiciel documentaire (appel à volontaires bénévoles). Cette documentation, en son état, montre qu'il serait illusoire de croire que l'action sera éteinte en France lorsque le Parlement aura voté une loi d'interdiction et que le code minier aura été mis en accord avec les lois environnementales et introduit la nécessaire consultation des populations. La nature des enjeux en cause laisse à penser que ce n'est qu'une première manche à gagner et qu'il convient de rester mobilisés pour la seconde qui ne saurait tarder et qui a même commencé avec les recours en tribunal administratif de Schuepbach Energy contre des maires de l'Ardèche. La troisième sera, comme le propose le rapport intérimaire, en d'autres termes, d'acheter le silence des communes et des associations par une redistribution partielle de la rente gazière pour pouvoir commencer l'exploitation.

Ce document vise à rassembler des sources d'information contradictoires, aussi bien des pétroliers que des opposants aux gaz de schiste, des travaux scientifiques, sur un sujet complexe, dont la présente sitographie est loin encore d'avoir fait le tour et qu'il importe d'enrichir progressivement par des mises à jour périodiques pour collationner des sources d'information qui donnent des clés de lecture ou de décodage des informations. Ce sujet touche à de nombreux domaines, entre autres : l'économie (les politiques énergétiques à l'échelon international, européen et national et leurs implications économiques, les stratégies des multinationales pour convaincre les gouvernements et les opinions publiques) ([chapitre 2, volume I](#)) ; les techniques d'exploration et d'exploitation des énergies fossiles ; la géologie ; le droit et les législations environnementales, les codes miniers des pays concernés ; les disciplines qui permettent d'analyser les impacts environnementaux et les pollutions causées par ce type d'extraction : écologie, biologie, physiologie, médecine, chimie, toxicologie, endocrinologie, agronomie, géographie, sociologie, etc.

La technique d'exploitation par fracturation hydraulique ([chapitre 1, volume I](#)) a démarré depuis 10 ans aux Etats-Unis, et a connu un essor considérable. Elle a été rendu possible, d'une part, parce que les propriétaires des sols sont aussi propriétaires du sous-sol, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des pays européens où c'est l'Etat qui en est propriétaire, et, d'autre part, parce que Dick Cheney, vice-président d'Halliburton - propriétaire du brevet industriel des produits additifs des eaux de fracturation hydraulique ([chapitre 3.3, volume I](#)) – sitôt devenu vice-président des Etats-Unis, a exempté les compagnies de la loi sur l'eau et a fait déreglementer la législation relative aux pollutions atmosphériques, anesthésiant ainsi les réactions des populations concernées, par la corruption d'hommes politiques (gouverneurs notamment), le mensonge et la dénégation érigés en système. Il est donc important d'étudier, en premier lieu, ce pays pour avoir un aperçu des différents problèmes posés dans la durée et de l'évolution actuelle de la contestation qui se développe ([chapitre 3, volume I](#)). Le Québec, sous l'impulsion d'un gouvernement néolibéral, est le second pays à s'être lancé dans cette exploitation. La réactivité plus grande et plus rapide de la société civile a stoppé momentanément l'exploitation ([chapitre 4, volume I](#)). D'autres pays européens se sont également lancés dans cette exploitation : le Royaume-Uni ([chapitre 5, volume I](#)), l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas, la Lituanie, la Pologne, mais aussi d'autres continents : l'Afrique avec l'Algérie et l'Afrique du Sud, mais aussi la Chine, l'Inde, l'Australie, etc. ([chapitre 6, volume I](#)). De la nécessité de lancer un réseau mondial des opposants aux gaz de schiste (demande américaine).

Les conditions d'attribution des permis d'exploration en France ont mobilisé les populations locales, leurs élus locaux et régionaux et les députés de tous bords de ces régions pour réclamer la révision du code minier et le vote d'une loi d'interdiction de l'exploration et de l'exploitation gaz de schiste (travaux législatifs en cours) ([chapitres 7 & 8, Volume I](#)). Une issue compatible avec les intérêts des populations concernées, d'une part, et ceux des compagnies pétrolières soutenues par le gouvernement actuel, d'autre part, ne semble guère possible au regard de la catastrophe écologique que représente ce mode de production. Principe de prévention et non plus de précaution. Il nous a semblé important de rappeler ([chapitre 10, volume II](#)) la législation française qui peut concerner ce dossier ainsi que de consacrer un chapitre aux conflits d'intérêt, aux lobbies, au fonctionnement de l'appareil public, à la technostructure et à la révision générale des politiques publiques (RGPP), nouveau Janus, avec son côté Marianne et son côté démantèlement de l'Etat ([chapitre 11, volume II](#)). Les français sont fatigués dit le rapport du Médiateur de la République, les scandales se multiplient, notre démocratie est malade de son mode de gouvernance. Le dossier des gaz de schiste en est un des révélateurs. Décrypter les relations de pouvoir, le fonctionnement de l'appareil d'Etat et de sa technostructure sont des clés de lecture indispensables à la compréhension de ce qui se joue dans ce dossier. Un beau sujet pour politologues et sociologues.

Non, nous ne voulons pas revenir à la bougie, non, nous ne cédon pas à l'émotionnel, non, nous ne sommes pas contre le progrès technique. Mais le progrès technique, comme les réformes bâclées, ne constituent pas nécessairement des progrès, elles peuvent être comme les gaz de schiste une régression dévastatrice, préjudiciable au présent et dommageable à l'avenir de nos enfants. C'est la raison pour laquelle nous devons aussi refuser les forages scientifiques, car si l'on veut expérimenter, c'est aussi qu'on veut exploiter. N'ouvrons pas la boîte de Pandore. Ce n'est pas aussi vouloir plus de nucléaire. Engageons nous dans une réflexion politique globale sur la transition énergétique, c'est la voie positive de sortie : lutte contre le réchauffement climatique et la réduction des gaz à effet de serre, énergies alternatives, débat sur le nucléaire relancé par la catastrophe de Fukushima et le vingtième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. Il n'est pas possible de débattre de ce sujet sans envisager la nécessité d'un débat public sur la transition énergétique, l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et les énergies alternatives pour sortir progressivement des énergies fossiles et du nucléaire ([chapitre 12, Volume II](#)).

GAZ ET PETROLE DE SCHISTE. **QUELS ENJEUX ?, QUELS PROBLEMES ?**

La polémique qui se développe actuellement en France depuis plusieurs mois sur le pétrole et le gaz de schiste trouve son origine aux Etats-Unis. L'exploitation du pétrole et du gaz de schiste (shale gas ou « gaz de roche-mère »), gaz non conventionnel (GNC), rendu possible par la technique de « fracturation hydraulique » (ou « fracking ») (par injection d'eau sous haute pression, 10 000 à 15 000 m³ d'eau propulsés à 600 bars, pour chaque fracturation, additionnée de sable pour empêcher la fermeture des fractures, et de 0,5 % de produits chimiques), avec forage vertical puis horizontal à 2 000 ou 3000 m., telle qu'elle est apparue aux **Etats-Unis** depuis une dizaine d'années, puis étendue au **Canada** (**Québec. Région du Saint-Laurent**), fait fureur.

Nouvel eldorado ? En dix ans, le nombre de puits produisant ce gaz au Texas est ainsi passé de 523 à 6.200. 493 000 puits de GNC ont été exploités aux Etats-Unis en 2009, dans 32 Etats. Cette exploitation minière risque de s'étendre en France (où des permis d'exploration ont été délivrés, en mars 2010, et où de nouvelles demandes d'exploration sont en cours d'instruction), et dans d'autres pays européens : au Royaume-Uni (en cours d'exploration) et sur une partie de l'Allemagne (en cours d'exploration), en Suède, aux Pays-Bas, en Lituanie et en Pologne. L'Algérie va s'engager dans son exploitation. L'Afrique du sud, La Chine, l'Inde, l'Australie s'inscrivent également dans cette politique.

L'agence internationale de l'énergie (AIE) estime que les ressources mondiales en gaz de schiste égalent quasiment le niveau des gisements connus de gaz naturel. Cette exploitation s'inscrit dans le cadre des politiques énergétiques mondiales : épuisement progressif des ressources pétrolières conventionnelles dont le pic de production aurait été dépassé en 2006, besoins croissants d'énergie des pays émergents, hausse du prix du baril du pétrole qui rendent les ressources non conventionnelles comme les gaz de schiste « rentables » selon les pétroliers, dès lors qu'ils s'affranchissent des contraintes environnementales (vieux principe de « privatisation des profits et de socialisation des pertes »), dont ils ont été exonérés par les gouvernements (Etats-Unis, Québec, maintenant Royaume-Uni et France), au nom de l'indépendance énergétique et de la créations d'emplois.

Au total, le monde serait ainsi assuré de disposer de bien plus d'une centaine d'années de consommation si celle-ci se poursuivait à son rythme actuel. Aucune étude scientifique sérieuse ne vient étayer ces assertions des compagnies pétrolières pour l'Europe. Les documents de référence cités sont introuvables. Lors du Conseil de l'UE, le 4 février 2011, les gaz non conventionnels ont en effet fait leur apparition dans le texte final, à la demande de la Pologne : "Afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement de l'UE, il conviendrait d'évaluer le potentiel dont dispose l'Europe en matière d'extraction et d'utilisation durables de ressources en combustibles fossiles conventionnels et non conventionnels (gaz de schiste et schiste bitumineux)".

L'impact de ces nouvelles ressources sur les prix du gaz est déjà sensible. La crise économique et la baisse des importations aux Etats-Unis ont libéré des quantités de gaz qui se reportent sur d'autres marchés, tirant les prix spots vers le bas sur les autres continents, Cette baisse est néanmoins difficilement perceptible par le consommateur français, pour lequel le prix du gaz, indexé dans des contrats de long terme à plus de 80 % sur le prix du pétrole avec l'Algérie et GAZPROM, continue d'augmenter (cf. polémique actuelle sur le prix du gaz).

Le film GASLAND, du documentariste Josh Fox, et les études américaines actuellement disponibles, comme maintenant celles Québec, où l'exploitation se situe dans la vallée du St-Laurent, région la plus peuplée, montrent le revers de la médaille de ce nouvel eldorado des pétroliers.

Les produits chimiques injectés dans les eaux de fracturation (protégés par un brevet industriel de Halliburton - donc secret - qu'ils ont refusé de dévoiler) (de 500 à 900 produits, dont 500 identifiés aux Etats-Unis), représentent plusieurs tonnes de produits chimiques à chaque fracturation, dont 30 à 70% restent dans les sols. Ils peuvent perfuser dans les couches géologiques supérieures par des failles et dans les fuites des forages, voire lors d'explosions. Des métaux lourds (baryum, ..), des chlorures, voire des radionucléides, radioactifs (radium, ...), venant des couches profondes (Pennsylvanie, voir les révélations du New York Times), peuvent s'ajouter à ces polluants pour lesquelles les stations d'épuration des eaux ne sont pas équipées et font l'objet de moratoires. Certains de ces produits sont cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques, perturbateurs endocriniens (études américaines indépendantes, EPA, dernier rapport de la chambre des Représentants). Ils ont pollué des eaux de consommation, des nappes phréatiques et des cours d'eau.

Les torchères et bacs de décantation dégagent divers gaz : CO₂, NO_x, ozone, soufre, fluorocarbones, naphthalène, benzène, toluène, xylène, acrylamide, formaldéhydes, etc., et d'importantes fuites de méthane des cuves de stockage et des gazoducs (ont pu être constatées à la caméra infrarouge), suivant les sites de production, avec les conséquences sanitaires qui en résultent pour les populations locales : nausées, maux de tête, vomissements, affections respiratoires, asthme, ...

Les compagnies, délogées de la Loi sur l'eau potable et de la réglementation environnementale par le gouvernement Bush, ont empêché l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) de publier ses travaux, déniaient toute responsabilité dans les problèmes de santé des populations locales, dans la pollution des eaux et de l'air et sur les dommages causés à la flore et à la faune. La contestation se développe outre-Atlantique, aux Etats-Unis et au Québec, où des moratoires ont été demandés ou prononcés (Etat de New York, Pittsburg, Québec, et maintenant Afrique du Sud).

Cette exploitation minière s'effectue au détriment de l'environnement (mitage du paysage par la multiplication des puits et des infrastructures routières et gazières, destruction de la faune et de la flore, de l'agriculture et de l'élevage, pollution sonore des ballasts de camions), des ressources en eau (eau potable, nappes phréatiques, cours d'eau), de la qualité de l'air, de la santé des populations et posent de difficiles problèmes de traitement des eaux usées et de l'élimination des boues toxiques (divers rapports).

Elle retarde le développement de politiques d'efficacité et d'économie d'énergie, de la réduction des gaz à effet de serre (réchauffement climatique & protocole de Kyoto) et celui des énergies alternatives pour assurer la transition énergétique.

EN FRANCE, Le pétrole de schiste a été repéré dans les départements de l'Aisne et la Seine-et-Marne. Des permis ont été accordés notamment à la société TORÉADOR France (Jean Balkany, vice-président), associé à l'américain HESS. Concernant le gaz de schiste, TOTAL, GDF-Suez, Schuepbach Energy (société texane) et d'autres multinationales ont obtenu 3 permis d'exploration. Les gisements potentiels se trouvent dans le sud de la France : les Causses, les Cévennes, le Quercy, Rhône-Alpes et la Provence. Cette « richesse » n'est avérée par aucune étude scientifique sérieuse sinon par l'intérêt spéculatif des multinationales.

La délivrance des permis d'exploration, a été effectuée, dans la plus grande opacité, sans étude préalable des impacts environnementaux, sans débat public, sans information ni consultation des collectivités territoriales concernées.

Le code minier a été modifié dans la précipitation, par ordonnance, sans examen parlementaire, fin janvier 2011. Ce toilettage se caractérise par : l'absence d'« enquête publique ou de concertation pour les permis de recherche », le « passage quasi automatique du permis de

recherche à l'autorisation d'exploitation », les « documents de prospection non communicables au public pendant 20 ans pour les hydrocarbures », les « prolongations des autorisations de recherche pendant dix ans sans mise en concurrence (deux renouvellements de cinq ans) », l'absence de « garanties financières pour les autorisations existantes avant 2014 », l'absence de sanction en cas de dommages à l'environnement ou de non respect des autorisations administratives lors de l'exploration », et enfin les « facilités à entrer et occuper le terrain d'autrui », selon Corinne LEPAGE, bafouant ainsi les principes de précaution et la charte de l'environnement, inscrits dans la Constitution, la convention d'Aarhus, les lois de Grenelle I & II, ainsi que la loi de préservation des ressources en eau (article 27 de la loi de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement), entre autres.

Des conditions favorables aux compagnies gazières et pétrolières, comparables à celles obtenues aux Etats-Unis, ont ainsi été créées, qui laisseraient les charges environnementales et sociales des conséquences de cette exploitation à la collectivité nationale. L'accroissement de gaz à effet de serre est prévisible et un bilan global financier pour l'Etat, donc pour nous contribuables, qui risque d'être largement négatif (études canadiennes pour le Québec).

Dénis d'information et de démocratie, collusion du pouvoir politique et de la technocratie avec les multinationales du pétrole, caractérisent cette entrée dans l'actualité française des gaz et huile de schiste.

Le gouvernement et les pétroliers, et maintenant, le rapport intérimaire remis au gouvernement, mettent en avant l'indépendance énergétique (la France importe près de 98% du gaz qu'elle consomme) et l'intérêt stratégique des gaz de schiste, la création d'emplois (en fait, peu d'emplois locaux directs créés ; pour qui ?, beaucoup d'équipes qui travaillent sur les forages viennent de l'étranger (problème de savoir-faire), des pompiers ? ; sans évaluer, en contre partie, les pertes d'emplois locaux dans les secteurs d'activité existants : tourisme, agriculture, viticulture, élevage, la dévalorisation du foncier et de l'immobilier,...). Ils banalisent la toxicité des produits chimiques utilisés, qui seraient à l'avenir comparables aux produits « agroalimentaires » (voire le document de l'IFP et les déclarations de TOTAL et de l'Amicale des foreurs), mettent en avant la fiabilité et la technicité des forages « à la française » qui ne peuvent causer de fuites vers les nappes phréatiques ou dans les eaux de surface. C'est la raison pour laquelle ils se sont associés à des compagnies américaines, comme CHESAPEAKE Energy (accident grave récent) et DEVON pour TOTAL ou Schuepbach Energy pour GDF-SUEZ, HESS pour TOREADO, qui maîtrisent la fracturation hydraulique, pour laquelle il n'y a pas actuellement d'alternative en matière d'additifs de forage. Ils mentent par omission ou par négations sur les principales nuisances déjà citées, que prouvent les multiples incidents qui se produisent sur les puits, aussi bien en surface qu'en profondeur, tant aux Etats-Unis qu'au Québec. Du « Greenwashing » sera proposé pour compenser les atteintes irrémediables causées à l'environnement.

Ces permis d'exploration pour les gaz de schiste, portent sur une surface totale de 10.000 km² dans le sud de la France, parfois situés dans des zones protégées comme les parcs naturels régionaux, sur des sites classés (par ex., le cirque de Navacelles qui fait partie des Grands Sites de France et Natura 2000) ou en cours de demande de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO comme le Parc National des Cévennes ou comme le parc naturel régional des Grands Causses, ainsi que sur de nombreuses zones NATURA 2000, des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique), des réserves biologiques.

Ces forages seraient effectués, en outre, dans des zones de ressources hydriques faibles, souvent en restriction de consommation en périodes de sécheresse et sur des zones karstiques fragiles qui sont les bassins d'approvisionnement en eau des principales agglomérations (Montpellier, Nîmes, Avignon, ...). En outre, les pluies cévenoles risquent de causer des débordements des bassins de décantation. Les incendies de forêts et de garrigues, fréquents, peuvent de se multiplier au moindre incident grave de puits de forage (+ de Canadair). Les émanations gazeuses des puits de forage sont à l'origine de création du smog, donc une augmentation prévisible d'alertes à l'ozone. L'opposition des populations locales n'est donc pas seulement « émotionnelle », les exemples états-uniens et québécois sont là pour nous montrer les dégâts environnementaux et sanitaires que produit cette exploitation minière.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, les populations des régions concernées s'organisent en collectifs locaux, départementaux et par permis, avec un collectif de coordination nationale. Des élus des communes, les conseils généraux, les conseils régionaux concernés, ainsi que des parlementaires de tous bords politiques, se sont mobilisés pour obtenir l'abrogation des permis et la révision parlementaire du code minier. Nous ne pouvons pas laisser ces paysages, qui font la richesse touristique du sud de la France, ni voir les activités touristiques et l'agriculture locale ruinées par dix ans de forages, les eaux souterraines et les eaux de surface durablement polluées, la santé des populations affectée au nom de l'indépendance énergétique et du profit d'une minorité de multinationales du CAC 40 et de la finance internationale. Le rapport intérimaire (et final) cherche(r) à légitimer cette exploitation et passera du statut de paravent électoral à celui de mensonge d'Etat sur les risques environnementaux. L'eau, l'air, sont indispensables à vie. Ne laissons pas ouvrir une boîte de Pandore (avec l'exploration « scientifique », qui ouvre la porte à l'exploitation) qui laisserait de multiples bombes à retardement dans les couches profondes des zones forcées après la fermeture des puits, avec ses possibles effets délétères en profondeur et en surface. C'est le principe de prévention et non plus de précaution qui doit être mis en avant pour interdire exploration et exploitation des gaz de schiste.

Cette exploitation minière met en cause le présent et l'avenir des populations de ces régions, leur espace et leur qualité de vie. Elles ne peuvent pas accepter d'être, avec leur environnement, l'eau et l'air, les « variables d'ajustement » au nom d'un « intérêt général » supposé de la Nation.

Elle doit aussi être refusée parce que cette conception de l'exploitation minière et de la technique « prométhéenne », « sans accident », est illusoire, rétrograde, régressive, irresponsable, polluante et mortifère. Elle retardera la transition nécessaire vers la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables. Il y a d'autres voies - moins préjudiciables pour la société et pour les générations futures - pour sortir de la crise énergétique et du toujours plus. C'est un choix de société. Encore faut-il que nos responsables politiques (de droite comme de gauche) veuillent bien se mettre à penser le long terme et non plus seulement en termes d'échéances électorales et de collusion avec les multinationales qui financent leurs campagnes électorales, et que l'intelligence collective de la technocratie française regarde vers l'avenir et l'intérêt général et s'investisse davantage et plus utilement dans les énergies alternatives non polluantes et la transition énergétique. Elle est aussi un exemple symptomatique de la crise de la démocratie française, de la société et de son mode de « gouvernance » actuels.

La lutte est engagée aux niveaux des consciences citoyennes, des élus nationaux et des collectivités territoriales, de l'opinion publique, des médias et des recours législatifs et réglementaires. Elle sera longue. C'est « NON ICI, MAIS AILLEURS NON PLUS ». L'alternative n'est pas, à l'heure de Fukushima, d'aller vers plus de nucléaire pour compenser la fin des énergies fossiles, mais d'avoir un débat public et transparent sur les politiques énergétiques de notre pays et de l'Europe.

Indignez-vous !, engagez-vous !, Signez la pétition « non au gaz de schiste », participez à (ou créez) des collectifs locaux.

1 - GAZ DE SCHISTE (SHALE GAS). EXTRACTION PAR FRACTURATION HYDRAULIQUE. COMMENT ÇA MARCHE ?

1-1- GAZ DE SCHISTE OU SHALE GAS. PRESENTATION

« Le gaz de schiste désigne le méthane, aussi appelé gaz naturel, qui se trouve dans une formation de roche sédimentaire composée en majorité de nombreuses strates d'argile avec des roches à grains fins. Ce gaz s'est formé il y a environ 350 millions d'années par la chaleur et la pression qu'exerçaient les sédiments sur la matière organique provenant des restes de plantes et des animaux enfouis. Il s'est retrouvé ensuite emprisonné dans les espaces poreux entre les sédiments ou à l'intérieur de fractures dans le schiste argileux. Il peut aussi s'être lié à de la matière organique insoluble que l'on appelle kérogène. Aujourd'hui, nous cherchons à exploiter cette énergie qui provient de la photosynthèse des plantes accumulées depuis des millions d'années. Présentement, les pays industrialisés prônent une transition vers le gaz naturel en attendant des énergies plus propres. Avec les nouvelles techniques de forages horizontaux et de fracturation hydraulique, nous avons agrandi considérablement nos réserves de gaz naturel, mais à quel prix ? » (Marc André Legault). **Les enjeux du gaz de schiste au Québec.**

<http://www.polyscope.qc.ca/spip.php?article1494>

- Wikipédia : Gaz de schiste :

(géologie, procédé, économie, perspectives mondiales, controverses sur les impacts et le bilan environnemental, aux Etats-Unis, au Québec, en France)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Gaz_de_schiste

- Un livre sur les gaz de schiste : La révolution des gaz de schiste, de Normand Mousseau

<http://multim.com/titre/?ID=334>

*** sur Affaires-strategiques.info (20 avril 2011). Le gaz de schiste : une révolution ?**

(Normand Mousseau, professeur de physique à l'Université de Montréal et auteur du livre intitulé « La révolution des gaz de schiste » (Editions MultiMondes, 2011) revient pour Affaires-stratégiques sur les enjeux posés par l'exploitation du gaz de schiste dans un contexte où le marché du gaz naturel conventionnel rencontre de nombreuses difficultés. Entretien.)

<http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article4990>

- sur le Post (04/03/2011 - mis à jour le 04/03/2011) : DOSSIER EXPLOSIF. Le gaz de schiste pour les nuls : une nouvelle catastrophe écologique ?

(Comment marche la fracturation hydraulique, les risques environnementaux pour l'eau potable, les paysages et les écosystèmes, la position gouvernementale et les réactions citoyennes)

http://www.lepost.fr/article/2011/03/04/2424546_le-gaz-de-schiste-pour-les-nuls-une-nouvelle-catastrophe-ecologique.html

- sur le site de Manicore. (novembre 2010). Qu'est-ce que le gaz "non conventionnel" ?

(Les gaz non conventionnels : définition, Coal Bed Methane, Tight gas, Shale gas (carte des gisements américains), leur place dans les productions d'énergies fossiles)

http://www.manicore.com/documentation/petrole/gaz_non_conv.html

- sur Selectra info. Comparateur des fournisseurs de gaz. Gaz non conventionnel

(définition, exploitation, impact)

<http://www.selectra.info/index.php/Gaz-non-conventionnel.html>

- Agence Science Presse (Québec). L'ABC du schiste : de l'eau dans le gaz

<http://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/2010/09/10/labc-schiste-leau-gaz>

- sur Psychomédia (Québec) : Gaz de schiste: l'état des connaissances selon l'Institut national de santé publique (INSP)

(Analyse du rapport préliminaire de l'INSP sur « L'Etat des connaissances sur la relation entre les activités liées au gaz de schiste et la santé publique » (Risques technologiques et les urgences en santé publique, Risques liés à la pollution de l'air, Risques reliés à la contamination de l'eau, Risques d'effets sur la qualité de vie, Réaction de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA))

<http://www.psychomedica.qc.ca/environnement/2011-01-14/gaz-de-schiste-l-etat-des-connaissances-selon-l-institut-national-de-sante-publique>

- Sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement : Le gaz et l'huile de schiste

(Combien de permis de recherches ont été accordés en France pour le gaz de schiste ? ; Pourquoi rechercher des ressources en gaz de schiste ? ; Quels sont les risques pour l'environnement de l'exploitation des gaz de schiste ? ; Qu'est-ce qu'un permis de recherches ? ; Une mission pour mieux comprendre les gaz de schistes ; Quelle est l'avancée des travaux d'explorations planifiés par les industriels ? ; Quelle procédure est mise en place pour les permis de recherches ? ; Quelle est la procédure pour entamer les travaux d'exploration (forages) ? ; Les ressources en gaz de schiste seront-elles exploitées en France ? ; Quelle est la procédure en cas de demande de permis d'exploitation ?)

* Sur cette page modifiée le 21/04/2001, on trouvera le rapport intérimaire de la mission d'inspection sur les gaz de schiste (dossier à télécharger) (voir commentaires divers sur 7-3)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Ou-est-ce-que-le-gaz-et-l-huile-de.html>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Mission-d-inspection-sur-les-gaz.html>

- Sur planète-energies.com (une initiative de TOTAL) (20/04/2011) : Les gaz de schiste

(... « **Vrai ou faux ? Vrai. Il y a du gaz de schiste en Europe.** Les conditions géologiques de formation du gaz de schiste sont réunies dans de nombreux pays d'Europe. Mais il est encore trop tôt pour dire si les éventuels gisements pourront être exploités de manière économique et durable. Pour déterminer ce potentiel, l'exploration commence tout juste au Royaume-Uni, en Pologne, République Tchèque, Roumanie, Pays-Bas, Danemark et France. » ... » ... « La fracturation hydraulique nécessite en effet **de plus grandes quantités d'eau** qu'un forage classique: pour un puits, on en injecte en moyenne de 10 à 20 000 m³, soit l'équivalent de 4 à 8 piscines olympiques. Il faut donc disposer sur place :

- d'importantes **ressources** en eau pendant les opérations de fracturation qui durent quelques semaines ;
- et de **moyens de traitement** des eaux qui remontent du puits après injection.

Une fois traitées, ces eaux peuvent être réinjectées en profondeur, remises dans le circuit des eaux de surface ou utilisées pour le puits suivant.

... « Les **additifs** ne sont utilisés qu'en très faible quantité et à très grande profondeur. Toutefois, par précaution, l'industrie développe des additifs issus de l'industrie alimentaire pour les remplacer. Enfin, l'exploitation des gaz de schiste provoque également des nuisances de surface liées : • Au **bruit** : les opérations de forage et de fracturation ne durent que quelques semaines par puits, mais elles sont bruyantes. En zone urbaine, elles peuvent nécessiter la construction de murs anti bruit. • Au **trafic routier** : de nombreux camions acheminent le matériel de forage, du sable et parfois l'eau. Comme les problèmes liés au bruit, le trafic est limité dans le temps à la phase de mise en production des puits. • Au **nombre de puits** : chaque puits produisant moins de gaz que dans la production conventionnelle, il faut en multiplier le nombre. Afin de limiter la place qu'ils occupent (leur « emprise au sol »), les puits sont regroupés par 10 ou 15 au sein d'une même plateforme de forage, baptisée « cluster ». A noter, qu'en phase de production, il ne reste que les têtes de puits (le derrick est enlevé à la fin de chaque forage). » ...)

<http://www.planete-energies.com/fr/l-energie-demain/l-avenir-des-energies-actuelles/l-avenir-du-petrole-et-gaz-/les-gaz-de-schiste-600007.html&xtor=RSS-1>

- Réseau Action Climat-France. Changements climatiques : les impacts de l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste - Avril 2011 -

<http://www.rac-f.org/Changements-climatiques-les.html>

- Sur Vingt Minutes (22/12/2010). Le débat sur l'extraction de gaz de schiste par fracturation hydraulique gagne la France. PLANETE - Solution énergétique miracle ou danger pour les populations, chacun donne sa version...

<http://www.20minutes.fr/article/642831/planete-le-debat-extraction-gaz-schiste-fracturation-hydraulique-gagne-france>

- Sur RSR.ch (radio suisse). Emission sur les gaz de schiste.

(« Aujourd'hui, l'américano-suisse **Martin Schuepbach** dispose de deux concessions exploratoires en Suisse romande. Faut-il s'en inquiéter ? **Karl Föllmi**, sédimentologue et spécialiste en géochimie sédimentaire à l'UNIL et **Pierre Thomas**, du Laboratoire de Sciences de la Terre de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, expliquent comment se forment ces schistes riches en gaz. Laurent Carpentier, journaliste spécialisé sur les problématiques environnementales, revient sur les risques environnementaux de cette ressource gazière. Martin Schuepbach expose ses arguments légitimant l'exploitation de ces gaz, alors que Christian van Singer, physicien et conseiller national vert, fait part de ses réserves. Un sujet préparé par Natalie Bougeard et Adrien Zerbin.

http://medias.rsr.ch/la-1ere/programmes/impatience/2011/impatience_20110408_standard_sequence-1_20110408-1700_37bd48b3-27a3-4dfb-9b43-c2789b1157da-128k.mp3

- Sur tsr.ch, télévision suisse romande (29/03/2011) : Alerte au gaz de schiste.

« **Révolution énergétique pour les uns, catastrophe environnementale pour les autres, le gaz de schiste débarque en Europe. Parmi les industriels engagés pour exploiter cette nouvelle ressource, une société texane fondée par un suisse** » (interviews de Guillaume Vermorel, spéléologue et membre du Collectif ardéchois Stop au Gaz de Schiste, de Martin Schuepbach, de Suren Erkman, professeur d'écologie industrielle à l'UNIL)

<http://www.nouvo.ch/2011/03/alerte-au-gaz-de-schiste>

- sur schiste.owni.fr (04/04/2011) : (EDITO) Réinjecter des arguments dans le débat sur les gaz et huiles de schiste

<http://schiste.owni.fr/2011/04/04/ownischiste-reinjecter-des-arguments-dans-le-debat-sur-les-gaz-et-huiles-de-schiste/>

* Sur TF1 : Un wikileaks du Gaz de schiste // Du vert sur la toile :

http://www.wat.tv/video/wikileaks-gaz-schiste-vert-3lfo9_2exyh_.html

- Sur La Recherche (18/04/2011). Gaz de schiste, une exploitation à risque

(La France a son or noir : les gaz de schiste, une forme particulière de gaz qu'il faut déloger en fracturant la roche. Un documentaire américain récemment sorti dans l'Hexagone fustige leur exploitation, redoutable pour l'environnement. Qu'en est-il vraiment?)

<http://www.larecherche.fr/content/actualite-terre/article?id=29656>

- LE BILAN CARBONE DU GAZ DE SCHISTE

- sur le Journal de l'Environnement (13 /04/2010) : Le bilan carbone des gaz de schiste plus élevé que prévu

(« ... « Bien connu des experts, Robert Howarth vient de publier dans *Climatic Change Letters* une nouvelle **évaluation** du bilan carbone des GNC. Dans son papier, le professeur d'écologie de l'université Cornell (Etat de New York, Etats-Unis) estime que l'empreinte carbone de l'exploitation des gaz de schiste est plus élevée que celle des puits de gaz naturels conventionnels. A l'appui de sa démonstration, le chercheur

estime, en s'appuyant sur des données de l'agence de protection de l'environnement et de l'industrie gazière américaine, que le taux de fuite ou de dégazage des puits de GNC varie entre 3,6% et 7,9%. Soit de 30% à 200% de mieux que celui des puits classiques ».... « Conclusion de Robert Howarth : l'empreinte carbone d'un puits de shale gas, exploité 20 années durant, est au moins 20% plus importante (voire deux fois plus grande) que l'utilisation du charbon. »)

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/le-bilan-carbone-des-gaz-de-schiste-plus-eleve-que-prevu,22642>

- Sur Maxisciences (16/04/2011). **Gaz de schiste : plus néfaste pour le climat que le charbon et le pétrole**

(fait référence à la même étude)

http://www.maxisciences.com/gaz-de-schiste/gaz-de-schiste-plus-nefaste-pour-le-climat-que-le-charbon-et-le-petrole_art13928.html

- Sur Actualités Environnement (18/04/2011). **Le gaz naturel, une source importante d'émissions de gaz à effet de serre**

(« D'après une nouvelle étude qui crée déjà la polémique avant même d'avoir été publiée, la production de gaz naturel serait une source non négligeable d'émissions de gaz à effet de serre et pourrait même dépasser celle de charbon en matière d'impact sur le climat » ...).

<http://www.actualites-news-environnement.com/26385-gaz-naturel-emissions.html>

1-2- COMMENT ÇA MARCHE. L'EXTRACTION PAR FRACTURATION HYDRAULIQUE

- Sur le site d'Owni.fr : <http://app.owni.fr/gaz/>,

* Version américaine sur le New York Times. **Extracting natural gas from rock :**

<http://www.nytimes.com/interactive/2011/02/27/us/fracking.html?ref=us>

- IFP Energies nouvelles. Ancien IFP (Institut Français du Pétrole), établissement public national à caractère industriel et commercial avec des mission de recherche et de formation. « IFP Energies nouvelles est un organisme public de recherche, d'innovation industrielle et de formation dont la mission est de développer des technologies performantes, économiques, propres et durables dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement. »

* **Les gaz non conventionnels et l'eau** (un document qui minimise les risques de pollution des nappes phréatiques et qui vise à banaliser la composition et la nocivité des additifs chimiques, minimise également les besoins en eau (recyclage, mais (0% reste dans les sols), le problème des déchets toxiques et des eaux usées n'est pas traité) (dossier pdf à télécharger)

<http://www.ifpenergiesnouvelles.fr/information-publications/notes-de-synthese-panorama/panorama-2011>

* Sur WIKIPEDIA : Institut Français du Pétrole.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Institut_français_du_pétrole

- Union Syndicale SOLIDAIRES. **Fiche pratique Le gaz de schiste**

http://lafederation.org/index.php?option=com_content&view=article&id=1477:fiche-pratique-le-gaz-de-schiste&catid=225:economie-terre-propriete-logement-regions&Itemid=178

1-3 - VIDEOS D'INFORMATION SUR LES GAZ DE SCHISTE

- **Vidéo GASLAND :** Film documentaire de Josh Fox (2010). Il nous livre l'enquête que le réalisateur a menée auprès des communautés d'habitants de plusieurs Etats des Etats-Unis qui souffrent des conséquences désastreuses des forages des gaz de schiste : pollutions de l'eau, de l'air et des sols, graves problèmes de santé et jusqu'à l'eau du robinet qui prend feu. Ce film est sorti maintenant en France en salles de cinéma.

http://www.dailymotion.com/video/xgrw9n_gas-land_shortfilms

Youtub : <http://www.youtube.com/watch?v=IOIxesWknk0>

* site américain : <http://gaslandthemovie.com/whats-fracking/>

* Sur Rue89 (04/04/2011). **Gaz de schiste : comment le docu « Gasland » fait décoller le débat**

<http://www.rue89.com/tele89/2011/04/04/gaz-de-schiste-comment-le-docu-gasland-fait-decoller-le-debat-198491>

* sur owni.schiste : [DOCUMENT] **L'ARGUMENTAIRE DES INDUSTRIELS CONTRE GASLAND... ET LA RÉPONSE DU RÉALISATEUR !** (Inquiets de l'effet du film Gasland sur l'opinion, les gaziers du Colorado ont réalisé un argumentaire pour démonter le documentaire... très vite suivi par une mise au point de son réalisateur, montrant la mauvaise foi de ces documents.)

<http://schiste.owni.fr/2011/04/07/document-largumentaire-des-industriels-contre-gasland-et-la-reponse-du-realisateur/>

- Vidéo de Lyoncapitale, Lyon TV : **Débat : Gaz de Schiste, enfer ou eldorado ?**

<http://www.lyoncapitale.fr/lyoncapitale/journal/univers/Actualite/On-refait-l-enquete/Gaz-de-Schiste-enfer-ou-eldorado->

- Vidéo québécoise : **Gaz de schiste : Wo !**, sur Youtub :

http://www.youtube.com/watch?v=XIdKWcKoa0Q&feature=player_embedded#at=21

* Autres vidéos sur le sujet sur Youtub (25 pages) :

http://www.youtube.com/results?search_query=Gaz+de+schiste&aq=f

- Vidéos des ardéchois :

http://www.youtube.com/embed/v2H3_ry0KAE

<http://www.hours-roland.fr/07gaz.swf>

2 - LES ENJEUX ENERGETIQUES AU NIVEAU MONDIAL. **LES GAZ DE SCHISTE, NOUVEL ELDORADO ?**

2-1 - POLITIQUES ENERGETIQUES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Alternatives Economiques. QUELLES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES POUR DEMAIN ?

<http://www.alternatives-economiques.fr/quelles-politiques-energetiques-pour-demain- fr pub 324.html>

- Sur le pic pétrolier. Blog de Matthieu Auizanneau, journaliste indépendant.

* Oil man, Chronique de la fin du pétrole. (fichier pdf) (nombreux graphiques)

<http://petrole.blog.lemonde.fr/files/2011/03/matthieu-auizanneau-assemblee-nationale-25-janvier-2011.1299063689.pdf>

* (15/09/2010). « Peak oil » : le ministre de l'énergie de Jimmy Carter sonne l'alarme. Entretien avec Robert L. Hirsch. (« James Schlesinger, ex-secrétaire à l'énergie du président Carter, préface le livre d'un ancien haut fonctionnaire américain, le Dr Robert Hirsch, qui prédit une chute de la production de pétrole dans les 5 années à venir. Jamais un personnage politique du rang de Schlesinger n'avait assumé un tel diagnostic. »)

<http://petrole.blog.lemonde.fr/2010/09/15/entretien-avec-robert-l-hirsch-12/>

* (10/12/2011). Le gaz naturel est-il l'avenir du pétrole ? Bof...

(« La transformation du gaz naturel en carburant liquide est l'une des solutions majeures envisagées pour palier la raréfaction du pétrole conventionnel. Coûteuse, complexe, polluante, elle n'a rien d'une solution miracle. »)

<http://petrole.blog.lemonde.fr/2010/12/10/le-gaz-naturel-est-il-lavenir-du-petrole-bof/>

- UMH. Université de Mons-Hainaut. Faculté des sciences. Service de Chimie des Matériaux Nouveaux. Pic du Pétrole et Pic du Gaz. Le déclin des ressources pétrolières et gazières après leur pic de production est un défi sans précédent.

Préparons nous. Par Patrick Brocorens. Février 2007, 108 p. (dossier pdf)

<http://mail.materianova.be/pub/Pic du Petrole BrocorensP Fevrier 2007.pdf>

- Sur Union SNUI-Sud Trésor solidaires. Section DG. Humanité : auto-défi (sur le pic pétrolier) (Version initiale : juin 2007 Parution : 11 novembre 2007 Dernière modification : 24 mai 2010)

<http://www.snui.fr/snui-locaux/dg/spip/spip.php?article185>

- IFRI. Institut Français des Relations Internationales. Maïté JAUREGUY-NAUDIN. Le protocole de Kyoto peut-il produire des résultats ? Actuelle de l'Ifri, novembre 2009

http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=5577&id_provenance=97

- GLOBAL CHANCE. Prospective et enjeux énergétiques mondiaux : un nouveau paradigme (Agence Française de Développement). Janvier 2008, 59

<http://www.global-chance.org/spip.php?article98>

- WISE-Paris : De la représentation de la demande d'énergie... à la décision publique La pratique française illustrée par l'exemple.

<http://www.wise-paris.org/francais/rapports/conferences/020603YM-Inestene.pdf>

- Réseau Action Climat-France. Le Réseau Action Climat-France (RAC-F) est une association spécialisée sur le thème de l'effet de serre et du changement climatique. Il est le représentant français du réseau mondial d'ONG concernées par les changements climatiques, le "CAN : Climate Action Network", qui comprend plus de 350 membres sur les cinq continents.

Le RAC-F est agréé au niveau national :

- Association de protection de l'environnement.
- Association d'intérêt général
- Association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, le RAC-F regroupe une quinzaine d'associations de défense de l'environnement, d'usagers de transport, et d'alternatives énergétiques.

<http://www.rac-f.org/>

*** Publication du Plan européen 2020 pour l'efficacité énergétique - encore une occasion manquée.**

<http://www.rac-f.org/Publication-du-Plan-europeen-2020.html>

*** Pourquoi l'Europe doit sans plus attendre passer à un objectif de réduction de ses émissions d'au minimum 30% pour 2020 ? Note du Réseau Action Climat France, 25 mai 2010**

<http://www.rac-f.org/Pourquoi-l-Europe-doit-sans-plus.1737.html>

- Commission européenne. EUROPE 2020 initiative - Energy Efficiency Plan 2011

http://ec.europa.eu/energy/efficiency/action_plan/action_plan_en.htm

* sur Energie2007 : Energie: conclusions du Conseil européen.

<http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/3184>

- * sur Energie2007 : European Council, 4 February 2011. Conclusion on energy
http://www.energie2007.fr/images/upload/conseil_europeen_4_fevrier_2011_conclusions_english_version_040211.pdf
- Melchior. Le site des sciences économiques et sociales. Une Politique énergétique européenne.
www.melchior.fr/index.php?id=4650&no_cache=1&type=123
- Premier Ministre. Centre d'analyse stratégique. Perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020-2050. Rapport de la commission Énergie
www.strategie.gouv.fr/IMG/.../Rapport_Energie_synthese_VOLUME_1.pdf
- Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Commissariat général du Développement durable. Stratégie nationale développement durable 2009-2012. France. Février 2009.
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-projet-de-strategie-nationale,5221.html>
- Le Corps de Mines.
 * Géopolitique de l'énergie. Eléments de cadrage. Christophe Schramm
www.celsius-europe.eu/.../Géopolitique-de-l'énergie-éléments-de-cadrage.pdf
 * Les chemins d'une croissance sobre. Une politique énergétique pour la France dans un nouveau contexte européen et mondial. Pour conjuguer croissance et respect de l'environnement, priorité à la sobriété énergétique, notamment, à moyen et long terme. En France, en Europe et dans le monde, par Pierre Boisson. Conseil général des mines
www.annales.org/re/1998/re10-98/boisson024-039.pdf
- Les rapports de la Documentation française.
 * Division par quatre des émissions de gaz à effet de serre de la France à l'horizon 2050. Sous la présidence de Christian de BOISSIEU. La Documentation française – Paris, 2006. ISBN : 2-11-006280-0
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000757/0000.pdf>
 * Effet de serre : modélisation économique et décision publique
 GIRAUD Pierre-Noël , JESTIN FLEURY Nicole , AYONG LE KAMA Alain , VILMART Christian , FRANCE.
 Commissariat général du plan.
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000142/index.shtml>
- Site WIKIPEDIA : Plan Climat
http://fr.wikipedia.org/wiki/Plan_climat
- Académie des Sciences. Rapport sur le changement climatique
www.academie-sciences.fr/activite/rapport/rapport261010.pdf
 * Sur RTL : Réchauffement climatique : l'Académie des Sciences réfute les thèses de Claude Allègre
<http://www.rtl.fr/actualites/vie-pratique/environnement/article/rechauffement-climatique-l-academie-des-sciences-refute-les-theses-de-claude-allegre-7632919872>
- LE CEA. Le CEA est officiellement devenu le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (inscrit dans la loi de finances rectificative pour 2010, parue au Journal officiel).
 * Le CEA et les énergies alternatives. Conférence de presse du 8 avril 2010
www.cea.fr/content/download/.../CEA-Energies-Alternatives-avril2010.pdf
- Le Sénat. Rapport d'information N° 436. SESSION ORDINAIRE de 2005-2006, au nom de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (1) sur les énergies locales, Par MM. Claude BELOT et Jean-Marc JUILHARD, Sénateurs. (dossier pdf)
www.senat.fr/rap/r05-436/r05-4361.pdf
- CNRS. Action Concertée ENERGIE du CNRS et du Ministère de la Recherche et des Nouvelles Technologies. Une politique de recherche et développement pour des énergies durables. Bernard SPINNER, Directeur, Edouard FABRE, Directeur adjoint. Décembre 2003 (dossier pdf)
http://energie.cnrs.ensma.fr/reflexion/livre_blanc.pdf
- Courrier International (15.02.2007). Le réchauffement climatique : un bon plan commercial
 Pour de nombreuses entreprises, l'écologie dépasse le simple choix éthique. Derrière leurs bonnes intentions se cache une habile stratégie marketing et financière. Par Davide Fanelli
<http://www.courrierinternational.com/article/2007/02/15/le-rechauffement-climatique-un-bon-plan-commercial>
- Rapport au Premier ministre. Stratégie et moyens de développement de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables en France. Yves Cochet, Député du Val d'Oise. Septembre 2000
www.maguelonegardiole.fr/Archives/.../15-09-2000-rap-cochet-en-ren.pdf

- **Energie-Cités, Association de municipalités européennes pour une politique énergétique locale durable. Contribution d'Energie-Cités au débat sur le Livre Vert : « Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique »**

http://energy-cities.eu/IMG/pdf/avis_livre_vert_fr.pdf

- **Confédération européenne des syndicats (CES). La voix des travailleurs européens.**

* (01-02/12/2010). **Résolution sur la stratégie énergétique pour l'Europe 2011-2020 :**

<http://www.etuc.org/a/7953>

* **Position de la CES sur le paquet « changement climatique et énergie » (2008)**

<http://www.etuc.org/a/7953#nh16>

- **INESTENE. Institut d'Evaluation des Stratégies sur l'Energie et l'Environnement en Europe.**

RESEAU SOL(ID)AIRE DES ENERGIES !

* **Soutiens et subventions de l'état aux énergies en France, Par Antoine BONDUELLE, Frédéric TUILLE et Sébastien FENET. Rapport réalisé pour GREENPEACE (décembre 1998)**

(très intéressant rapport sur le poids des différentes aides financières de l'Etat aux sources d'énergie. Hit parade pour le nucléaire, « Un soutien encore minuscule pour les renouvelables, .. « 3 à 4% de celle reçue par l'énergie nucléaire, en valeur absolue, huit à 16 fois inférieure à celle reçue par le nucléaire »)

<http://resosol.org/controverses/detente.html>

* **Vidéo FR3-Orléans : Invité sur le plateau du journal de Fr3-Orléans, Pierre RADANNE, Directeur de l'INESTENE - (Institut d'évaluations des stratégies énergétiques Européennes)- explique le risque nucléaire, la nécessité des énergies renouvelables, l'électricité industrielle, les centrales à turbine à gaz.**

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/environnement-et-urbanisme/video/ORC9502023360/invite-pierre-radanne-directeur-de-l-inestene.fr.html>

- **Le Monde Diplomatique. «Manières de voir » N° 115. Batailles pour l'énergie, février-mars 2011, 100 p., 7,50€**

http://boutique.monde-diplomatique.fr/boutique/fiche_produit.cfm?ref=MDV115

- **Agence Française de développement. Prospective et enjeux énergétiques mondiaux. Un nouveau paradigme. 59, Janvier 2008. Document de travail. Bernard LAPONCHE, consultant (dossier pdf)**

(Résumé : « La poursuite des modes de consommation et des politiques énergétiques actuels conduirait à l'horizon de deux à trois décennies à un doublement de la consommation mondiale. Une telle évolution se heurte à des contraintes majeures : ressources énergétiques, accroissement des prix, risques de conflits, atteintes à l'environnement, risque climatique. Il n'y a pas de développement durable possible avec le système énergétique actuel basé sur un modèle de développement "énergivore" et la hausse "à tout prix" de la production d'énergie. Le nouveau paradigme énergétique consiste à concevoir le "système énergétique" comme englobant non seulement la fourniture d'énergie mais également les conditions et les techniques de sa consommation afin d'obtenir un "service énergétique" dans des conditions optimales en termes de ressources, de coûts économiques et sociaux et de protection de l'environnement local et global. La maîtrise des consommations d'énergie arrive au premier rang des politiques qu'il faut rapidement mettre en œuvre parce que c'est celle qui possède le plus grand potentiel, qu'elle est applicable dans tous les secteurs et dans tous les pays, qu'elle représente le meilleur instrument de la lutte contre le changement climatique, enfin parce qu'elle permet de ralentir l'épuisement des ressources fossiles, tandis qu'une part croissante de la consommation d'énergie peut être assurée par les énergies renouvelables. Elle constitue en outre un facteur de développement économique par la diminution des dépenses énergétiques, ainsi que par la création de nouvelles activités et d'emplois. C'est un impératif de premier ordre des politiques énergétiques et économiques, notamment dans le secteur des transports, presque exclusivement dépendant du pétrole. Cela s'impose aussi en matière de consommation d'électricité, dont la production est chère et particulièrement vorace en énergie primaire. »)

<http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Documents-de-travail/059-document-travail.pdf>

- **Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.**

* **Technologies clés 2015.85 technologies clés dans sept secteurs économiques**

<http://www.industrie.gouv.fr/tc2015/>

* **Technologies clés 2015** (Chimie - Matériaux - Procédés. • TIC (Technologies de l'information et de la communication). • Environnement. • Énergie. • Transports. • Bâtiment. • Santé, Agriculture et Agroalimentaire.) (les gaz de schiste sont au programme)

<http://www.industrie.gouv.fr/tc2015/technologies-cles-2015.pdf>

- **Sur YouTube :**

* (08/04/2011). **Collapse, de ArkoZeitgeist** (sous-titres en français) (sur la crise pétrolière et les énergies renouvelables) (décapant)

(Collapse, directed by Chris Smith, is an American documentary film exploring the theories, writings and life story of controversial author Michael Ruppert. Collapse premiered at the Toronto International Film Festival in September 2009 to positive reviews.)

<http://www.youtube.com/user/ArkoZeitgeist>

* **Peak Oil - How Will You Ride the Slide?** (Dessin animé - humour sur le pic pétrolier)

<http://www.youtube.com/watch?v=Ulxelie-vEY>

2-2 - PLACE DES GAZ DE SCHISTE DANS LES POLITIQUES ENERGETIQUES

- Sur owni.fr :

* Les ETATS-UNIS, nouvel exportateur de gaz, bouleversent l'échiquier mondial de l'énergie

<http://owni.fr/2010/12/07/les-etats-unis-nouvel-exportateur-de-gaz-bouleversent-lechiquier-russe-de-lenergie-monde-energie/>

* Sur Owni.fr : Gaz de schiste : révolution énergétique, menace écologique :

<http://owni.fr/2010/12/07/gaz-de-schiste-le-tresor-empoisonne-du-sous-sol-francais/>

- Sur Solve Climate News (août 2010). Shale Gas Booming Globally, Despite Chemical Dangers. Fracking debate and apparent new caution in the U.S., but the rest of the world is racing toward natural gas.

<http://solveclimate.com/news/20100809/shale-gas-booming-globally-despite-chemical-dangers>

- Sial-Conseil.

* Les opportunités et les obstacles de l'exploitation des gaz non conventionnels en Europe (avec cartographie des GNC en Europe)

(... « Pour le moment, les compagnies se livrent uniquement à des activités d'exploration, liées à l'entrée du secteur dans une nouvelle phase d'acquisition de données et d'estimation du potentiel commercial. L'exploitation des ressources se fera uniquement si le potentiel est confirmé à horizon 2012. En 2010, les premiers forages ont eu lieu en Pologne, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, et de nombreux autres forages sont prévus en 2011. » « les coûts d'exploitation des GNC en Europe seront sensiblement plus élevés qu'aux États-Unis, et ce pour quatre raisons. Tout d'abord, la profondeur géologique est plus importante, ce qui nécessite l'emploi de matériel plus puissant et d'une plus grande quantité d'eau. Ensuite, le droit du travail et la régulation environnementale sont plus strictes, et les taxes à payer par conséquent plus élevées. Enfin, les services ont un coût plus élevé qu'aux États-Unis car la concurrence est moins présente et les infrastructures telles les routes, les pipelines et les diverses facilités sont elles aussi plus chères qu'aux États-Unis. » .. « avec un accès au sol réduit et des coûts plus élevés, les GNC semblent moins intéressants en Europe qu'aux États-Unis. Une étude menée par l'Oxford Institute for Energy Studies montre que le coût d'exploitation et de développement des GNC serait 2 à 3 fois plus élevé en Europe, par rapport aux États-Unis. Par ailleurs, ce coût serait aussi supérieur à celui d'exploitation du gaz conventionnel. » ... « Dans le plus optimiste des scénarii, le prix du GNC serait proche de celui du gaz russe et demeurerait supérieur au prix des gaz provenant d'Afrique et du Moyen-Orient. » ... « Néanmoins, l'exploitation des GNC pourra permettre de sécuriser les importations européennes et de diversifier les approvisionnements, ce qui rend plausible un positionnement à la marge des pétroliers sur ce segment en Europe. Dès lors, les GNC seront beaucoup moins compétitifs en Europe qu'aux États-Unis. »)

<http://energie.sia-conseil.com/20110208-les-opportunités-et-les-obstacles-de-l'exploitation-des-gaz-non-conventionnels-en-europe/>

* Les gaz non conventionnels redistribuent les cartes géo-énergétiques

<http://energie.sia-conseil.com/20100701-les-gaz-non-conventionnels-redistribuent-les-cartes-geo-energetiques/>

- Sur Journal de l'Environnement (29/04/2011). Le monde des gaz de schiste

Les réserves françaises pourraient représenter 120 ans de consommation.

Dans un rapport passé inaperçu, le service de statistiques du ministère américain de l'énergie fait l'état des ressources mondiales en gaz de schiste. France comprise. Suivez le guide!

(... « Comme le rappelle le **rapport** que l'Energy Information Administration (EIA, le service de statistiques du ministère américain de l'énergie, ndlr) a publié le 5 avril, la production des gaz de schiste a décuplé, entre 2000 et 2010, atteignant l'an passé, 136 milliards de mètres cubes par an, soit 21% de la production locale de gaz naturel. Les réserves «techniquement récupérables», indique l'imposante étude (365 pages), sont considérables. Elles pourraient, en effet, s'élever à 24.136 milliards m³, estiment les géologues américains. Suffisamment en tout cas pour fournir, en 2035, près de la moitié des précieuses molécules aux consommateurs d'outre-Atlantique.

Mais l'Oncle Sam n'est pas seul à pouvoir espérer tirer profit d'un tel scandale géologique. L'étude de l'EIA évolue le potentiel de 48 bassins géologiques, situés dans 32 pays. » ...En additionnant leurs réserves à celles des 32 pays prospectés, les analystes américains évaluent à 185.416 milliards m³ le volume des réserves de gaz de schiste. Soit, à peu de chose près, le volume des réserves mondiales prouvées de gaz naturel «classique». A elles seules, les 10 premières réserves (dont celles de la France) représentent 77% du volume total. Le sous-sol chinois devrait renfermer 35.616 milliards m³, loin devant ceux des États-Unis (24.136), de l'Argentine (21.672) ou du Mexique (19.068). Les structures géologiques du Bassin parisien et du Sud-est de la France recèleraient, elles, 5.040 milliards m³. Considérable, si l'on se souvient que la consommation actuelle des Français tourne autour de 42 milliards m³ par an, selon la dernière **édition** de la *BP Statistical Review*. Mais est-ce pour autant crédible? Au début de l'année, les géologues de Total ont laissé entendre que les 4.327 kilomètres carrés sur lesquels ils prospectent, dans la région de Montélimar, pourraient receler jusqu'à 2.380 milliards m³ de gaz. Les affirmations de Total reposent sur des études géologiques vieilles de 40 ans et non sur des forages d'exploration ou des études sismiques récentes. Les chiffres sont donc «*purement théoriques*», comme le reconnaissait d'ailleurs le directeur général de l'exploration-production de Total, Yves-Louis Darricarrère. En jetant un œil sur les références citées par le rapport américain, on ne peut manquer d'être surpris. L'évaluation des ressources gazières de l'Hexagone, qui semble relativement précise pourtant, repose en fait sur deux études, un rapport introuvable et une présentation faite lors du dernier congrès mondial sur les gaz non conventionnels. Là non plus, aucun résultat d'études récentes de terrain, qui sont pourtant les seules à intéresser les compagnies gazières. Bref, en France, les gaz de schiste sont une énergie d'avenir. Et pourraient bien le rester.»)

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/le-monde-des-gaz-de-schiste,22925>

- sur REUTERS (09/11/2011). Shale gas no quick fix for Europe supply – IEA (Reuters) – (« The search for unconventional gas in Europe will not quickly generate new supplies to help the region cut its dependency on imports, an energy security expert at the International Energy Agency (IEA) said on Monday. »)

<http://www.reuters.com/article/2010/11/09/us-europe-gas-iea-interview-idUSTRE6A82YR20101109>

- Sur le Monde (14/03/2011) : Gaz de schiste : L'Europe peut-elle faire sans ?

<http://petrole.blog.lemonde.fr/2011/03/14/gaz-de-schiste-leurope-peut-elle-faire-sans/>

- Sur Transition-Energie.com (15/11/2010) : Le rapport 2010 de l'AIE et la révolution des gaz non-conventionnels.

<http://www.transition-energie.com/aie-revolution-gaz-non-conventionnels/>

- Sur IHS-CERA (03/09/2011). European Unconventional Commercial Gas Potential Rivals North America, IHS CERA Study Says

(« The size of European unconventional commercial gas reserves rival that of North America, according to a major new study by IHS Cambridge Energy Research Associates (IHS CERA). The study, Breaking with Convention: Prospects for European Unconventional Gas estimates Europe's total unconventional gas in place could be 173 trillion cubic meters (Tcm), or 6,115 trillion cubic feet (Tcf) » « Unconventional gas in Europe is likely to make significant contributions to supply in the next 10 to 15 years, the report says. IHS CERA estimates production levels ranging from a minimum of 60 billion cubic meters (Bcm)—less than half of current shale gas production in North America—to 200 Bcm around 2025. ».... « The impacts of the stabilization of domestic supply, though not as revolutionary, could be substantial, the report notes. A stabilized domestic supply could alleviate current fears over security of supply and increase the level of comfort with higher levels of reliance on gas, including imports. European policymakers could then be faced with an important strategic choice between a domestic secure and **relatively-clean unconventional gas and more costly zero-emission alternatives**. "There is no question that substantial production of unconventional gas in Europe would have a major impact on the dynamics of Europe and Asian gas markets," said Shankari Srinivasan, IHS CERA Managing Director Europe, Global Gas. ») (Les gaz de schiste seraient donc, selon ce rapport, des gaz relativement propres et les énergies alternatives plus coûteuses)

<http://www.pasdegazdeschistes.rd-h.fr/wp-content/uploads/IHS-CERA-Study-Says-2011-03-09.pdf>

- sur L'Express Santa Torre, Gaz non conventionnels : l'Europe en a, mais à un coût élevé.

http://energie.lexpansion.com/energies-fossiles/gaz-non-conventionnels-l-europe-en-a-mais-a-un-cout-eleve_a-31-5632.html,

* rapport complet : <http://energie.sia-conseil.com/20110208-les-opportunités-et-les-obstacles-de-l'exploitation-des-gaz-non-conventionnels-en-europe/print/>

- Document de E.ON, le géant pétrolier italien (05/02/2010) (téléchargement sur Owni.fr. GAZ DE SCHISTE : LE TRÉSOR EMPOISONNÉ DU SOUS-SOL FRANÇAIS) :

http://www.eon.com/de/downloads/ir/20100205_Unconventional_gas_in_Europe.pdf

- Site Natural Gas for Europe :

* Les enjeux européens pour les gaziers : <http://naturalgasforeurope.com/category/shale-gas-new>

* Map : Shale gas around the Globe

<http://naturalgasforeurope.com/map-shale-gas-around-the-globe.htm>

- sur Zegreenweb.com (14/03/2011). Gaz de schiste : la Commission européenne et l'Algérie demeurent réceptives.

<http://www.zegreenweb.com/sinformer/energie/gaz-de-schiste-la-commission-europeenne-et-lalgerie-demeurent-receptives,22577>

- sur Basta ! (06/12/2010): Gaz de schiste : l'inquiétant nouveau filon des compagnies pétrolières

<http://www.bastamag.net/article1330.html>

- Sur terra-economica (15/12/2010): La France se rêve en usine à gaz (de schiste)

<http://www.terra-economica.info/La-France-se-reve-en-usine-a-gaz.html>

* Autres articles du site sur les gaz de schiste :

- sur terraeco.net : Liste d'articles sur les gaz de schiste (773 documents)

<http://www.terra-economica.info/spip.php?page=recherche&recherche=gaz+de+schiste>

- Premier Ministre. Centre d'analyse stratégique : Les gaz non conventionnels :

une révolution énergétique nord-américaine non sans conséquences pour l'Europe. Mars 2011. N° 215.

(document qui analyse les enjeux mondiaux au niveau énergétique et la place que peuvent y occuper les gaz de schiste dans l'indépendance énergétique de la France. Il met en évidence les risques environnementaux, sans fermer la porte à l'exploitation minière. Si, d'une part, un « degré suffisant d'acceptabilité des GNC (gaz non conventionnels) par le public » est obtenu et si les résultats études sur l'innocuité vis-à-vis de l'environnement, en particulier des nappes phréatiques (condition de la précédente), sont « concluantes ». D'autre part, si « l'ampleur des ressources exploitables est à la hauteur des prévisions les plus optimistes, il faut s'attendre à ce que le gaz, énergie souple et bien adaptée aux différents usages, redessine en profondeur et pour quelque temps les paysages énergétiques ». Un rapport qui annonçait la teneur du rapport intérimaire du 21 avril 2011 et du rapport final qui sera remis le 31 mai au Gouvernement.)

<http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/2011-03-09-NA215-Gaznonconventionnels.pdf>

- sur Novethic (04/04/2001) : Béatrice Héraud. Quel avenir pour les gaz de schiste ?

http://www.novethic.fr/novethic/planete/environnement/energie/quel_avenir_pour_gaz_schiste/133397.jsp

- Sur Non au Gaz de schiste. Permis de Cahors. La ruée vers le gaz et le pétrole de schiste : fausse solution et modèle dépassé

<http://nonauxgazdeschistelot.blog4ever.com/blog/lire-article-469854-2169573-la-ruée-vers-le-gaz-et-le-pétrole-de-schiste-fau.html>

- Sur Enerzine.com : Le gaz de schiste contribue au réchauffement climatique.

(« L'extraction du gaz naturel à partir des formations rocheuses de schiste possède une empreinte carbone plus grande - sous la forme d'émission de méthane - que le gaz conventionnel, le pétrole et le charbon sur une période de 20 ans ».)

<http://www.enerzine.com/12/11812+le-gaz-de-schiste-contribue-au-rechauffement-climatique+.html>

- Sur Journal de l'Environnement : Gaz non conventionnels : un bilan environnemental

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/gaz-non-conventionnels-un-bilan-environnemental,21904>

- Sur Transition-Energie.com : Le cauchemar des gaz de schiste

<http://www.transition-energie.com/gaz-schiste-non-conventionnels-shale-gas/>

* Autres articles en rapport :

<http://www.transition-energie.com/gaz-schiste-non-conventionnels-shale-gas/>

- Sur blog Médiapart : <http://blogs.mediapart.fr/blog/annie-lasorne/261210/les-texans-sur-le-larzac-vos-zelus-vendent-nos-reserves-deau-pour-du->

- Voir aussi : Collectif ALDEAH : Alternatives pour un Développement Ecologique, Autodéterminé et Humain ALDEAH est un espace d'information et de réflexion autour des problématiques relatives aux conflits socio-environnementaux et aux choix et alternatives en matière de développement.

<http://www.aldeah.org/fr/aggregator/sources/15>

- Sur collectif 07 Non au gaz de schiste (21/03/2011). Autour du gaz de schiste : contexte énergétique des énergies conventionnelles.

<http://www.stopaugazdeschiste07.org/spip.php?article35>

- Emission de France Culture. « Terre à Terre », magazine de l'environnement, du 19/03/2011. La situation nucléaire au Japon et gaz de schiste en France : Modèle énergétique et modèle économique. Avec : Bernard Laponche, polytechnicien, expert international en politiques énergétiques ; Charlotte Migeon, du Réseau Sortir du Nucléaire, Marine Jobert, journaliste indépendante et Philippe Quirion, du CIRED, Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement.

<http://www.franceculture.com/player?p=reeco,te-3990881#reecoute-3990881->

- Sur Enerzine (08/04/2011). Energie : Et maintenant, on fait comment ?

(« La catastrophe du Fukushima vient brutalement de repousser tout au moins, voire de jeter au panier, le modèle de "mix" énergétique sur lequel le monde comptait poursuivre son développement économique. Un mix énergétique qui avait l'avantage d'être le seul réaliste, quoique très limite quand même, pour permettre aux pays émergents de se rapprocher du niveau de vie des pays développés, aux pays développés de se maintenir à leur niveau de vie actuel tout en faisant néanmoins des efforts considérables pour s'y maintenir et de maîtriser tant bien que mal le réchauffement climatique. »)

<http://www.enerzine.com/714/energie---et-maintenant-on-fait-comment/participatif.html>

- sur Cyberpresse Affaires (Canada). Et après le gaz de schiste? (04 avril 2011). (Montréal).

(« De l'explosion de la plateforme pétrolière Deepwater Horizon, il y a bientôt un an, au récent accident nucléaire de Fukushima Daiichi, la question énergétique n'a guère quitté la une des journaux. Cette question peut être formulée ainsi : comment allons-nous satisfaire la demande croissante d'énergie dans le monde, alors même que les limites de notre capacité à produire cette énergie deviennent chaque jour plus évidentes ? »)

<http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/energie-et-ressources/201104/04/01-4386155-et-apres-le-gaz-de-schiste.php>

* (27/01/2011). Un frein à l'émergence d'énergies renouvelables

(Avec son bas prix, le gaz de schiste retarde l'émergence d'énergies réellement propres et nuit à la lutte contre les changements climatiques. C'est l'avis de l'économiste en chef de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), Fatih Birol) ... « L'avantage du gaz sur le charbon s'amenuise encore plus avec un nouveau rapport de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA). L'agence a revu la façon dont elle calcule les fuites des puits de gaz de schiste aux États-Unis. Dans un document technique daté de novembre 2010, la nouvelle méthode de calcul impute des émissions de gaz à effet de serre (GES) 3500 plus élevées pour les opérations de fracturation des puits. »)

<http://www.cyberpresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201101/27/01-4364112-un-frein-a-lemergence-dennergies-renouvelables.php>

- Sur Le Monde (21/04/2011). Les grandes lâchetés énergétiques. Et si on exploitait le gaz de schiste ? (cette phrase a été depuis supprimée sur le site mais pas sur la version papier, trop provocante sans doute ?), par Jean-Marie Chevalier. Directeur du Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières, p. 17 (M. Chevalier est aussi Président du groupe sur la libéralisation des marchés gaziers en Europe) (cet article est publié le même jour que le rapport intérimaire remis au Gouvernement.)

(... « Un autre exemple de lâcheté collective est fourni par la question du gaz de schiste. Des permis d'exploration avaient été accordés quand Jean-Louis Borloo était ministre de l'énergie et de l'environnement. Une tempête d'opposition a éclaté, fin 2010, dans l'Ardèche, l'Aveyron et la Drôme pour gagner ensuite l'Ile-de-France. Les partis politiques ont fait de la surenchère en se bousculant pour faire passer une loi qui interdit

l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. Le pays de Descartes bascule dans l'émotionnel pur. La sagesse et la rationalité économique voudraient que l'on examine soigneusement la question : de quelles quantités de gaz dispose-t-on ? A quel coût ? Quelles peuvent être les conséquences sur l'environnement et quels standards de sécurité faut-il établir ? Quelles retombées économiques pour les entreprises et les régions ? Ces questions relèvent d'un principe de précaution intelligemment appliqué, pas d'un principe aveugle qui fait obstacle au progrès technique. Deux rapports sont en cours de rédaction. Attendons les conclusions. Le gaz de schiste a été une formidable opportunité pour les Etats-Unis : les réserves américaines de gaz naturel ont été augmentées ; le pays que l'on voyait devenir un importateur massif de gaz naturel liquéfié pourrait devenir exportateur de gaz et, enfin, le prix du gaz a été divisé par deux. Certes, il est important de faire un bilan précis des effets sur l'environnement. Le film *Gasland* relate des fautes mais il ne reflète pas la situation générale aux Etats-Unis. En France, on interdit sans argumentation solide et, en même temps, on se révolte contre l'augmentation du prix du gaz. » ...)

http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2011/04/20/les-grandes-lachetes-energetiques_1510358_3232.html

**- Sur The Guardian (20/04/2011). Fossil fuel firms use 'biased' study in massive gas lobbying push
Industry urging governments and business to reject renewables in favour of 'green' shale gas• Is shale gas as green as the companies say?**

(« Senior executives in the fossil fuel industry have launched an all-out assault on renewable [energy](#), lobbying governments and business groups to reject wind and solar power in favour of [gas](#), in a move that could choke the fledgling green [energy industry](#). Multinational companies including Shell, GDF Suez and Statoil are promoting gas as an alternative "green" fuel. These companies are among dozens around the world investing in new technologies to exploit [shale gas](#), a controversial form of the fuel that has rejuvenated the gas industry because it is plentiful in supply and newly accessible due to technical advances in gas extraction known as "fracking". » ... « The lobbying effort by fossil fuel companies has been intense. At a high level meeting on Wednesday, the president of the European parliament hosted a lunch for the gas industry with VIP guests including the EU's energy chief, [Günther Oettinger](#). It is the latest in a long round of meetings in recent months between gas lobbyists and senior officials in Brussels, including other EU commissioners and prominent MEPs, as part of the industry's charm offensive. Oettinger alone has held at least two other major meetings with gas representatives this year.

At most of these meetings, and at many other formal and informal meetings to discuss EU energy and climate change, officials have been presented with a report commissioned by the European Gas Advocacy Forum (EGAF), an industry lobbying group, based in part on an analysis by consultancy firm [McKinsey](#) and called [Making the Green Journey Work](#). This report appears to show the EU could meet its 2050 climate targets €900bn more cheaply using gas than by investing in renewables. A copy of the report has also been presented to the office of José Manuel Barroso, the EU president, who has taken a close interest in EU gas supply with visits to the Ukraine, Turkmenistan and Azerbaijan this year. » ...)

<http://www.guardian.co.uk/environment/2011/apr/20/fossil-fuel-lobbying-shale-gas>

3 - LE GAZ DE SCHISTE AUX ETAT-UNIS

3-1 - IMPORTANCE DU GAZ DE SCHISTE DANS L'ECONOMIE ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

Les Etats-Unis sont les premiers à avoir exploité les gaz de schiste à l'échelle industrielle et ont la plus longue expérience en la matière. C'est ce qui justifie l'attention que l'on doit porter à leur mode de production de ce gaz et à ses effets environnementaux et sanitaires.

La technique de fracturation hydraulique horizontale a permis d'améliorer le rendement de l'exploitation des gaz non conventionnels. C'est cette technique coûteuse qui est exportée dans les autres pays du monde. Il n'y a pas d'alternative propre à cette méthode actuellement.

En dix ans, le nombre de puits produisant ce gaz au Texas est passé de 523 à 6.200. 493 000 puits de GNC ont été exploités aux Etats-Unis en 2009, dans 32 Etats, 5000 000 aujourd'hui. La production de gaz de schiste a triplé entre 2004 et 2008 passant de 19,4 milliards de m3 par an à 57 milliards et les réserves probables (à ne pas confondre avec les réserves prouvées qui ne représentent que 10% du total) ne cessent d'être réévaluées à la hausse : elles sont estimées aujourd'hui entre 9,8 et 17,7 trillion de m3. Le gaz de schiste est ainsi devenu la seconde source énergétique du pays. Il permet d'y chauffer plus de la moitié des foyers. Les Etats-Unis, grâce au gaz de schiste sont devenu exportateur de gaz liquide et font chuter les cours mondiaux de gaz naturel.

Aux Etats-Unis, les propriétaires de la surface sont aussi propriétaires du sous-sol, contrairement au Canada ou aux pays européens. Les compagnies gazières doivent donc les payer avant de forer sur leur terrain ou sous leur maison et leur verser une redevance s'ils exploitent le gaz. Les petites compagnies pétrolières se sont multipliées. En 2005, le Congrès américain - sous l'impulsion de Dick Cheney, vice-président des Etats-Unis, et ancien vice-président d'Halliburton (société qui a mis au point le cocktail chimique utilisé dans les fracturations hydrauliques, protégé par un brevet industriel secret) - exemptait l'exploitation minière des gaz de schiste de la Loi sur la qualité de l'eau potable (*Safe Drinking Water Act*, en vigueur depuis 1974) et déréglait. Du coup, plus aucun projet de forage de gaz naturel n'avait à se soumettre à une étude sur les impacts que cette exploitation minière pouvait avoir sur l'eau potable et l'environnement. Les exploitants de forage nient, en général, toute responsabilité dans les dégâts environnementaux qui surviennent ou trouvent un arrangement financier avec les propriétaires pour acheter leur silence. Les « majors » pétrolières qui ne s'étaient pas intéressées à ce marché ont pris récemment des participations financières dans ces compagnies, moins pour contrôler le marché américain que pour bénéficier du transfert de technologies afin de prendre des parts de marchés sur d'autres continents (Europe, Afrique, Inde, Chine, etc.). C'est ainsi qu'ExxonMobil a fait l'acquisition de XTO Energy et que TOTAL a pris une importante participation dans CHESAPEAKE.

Des travaux récents reviennent à la hausse le bilan carbone de cette source d'énergie, qui serait la même que le charbon voire plus élevé (nouveau calcul de l'EPA et travaux de R. Howarth).

Cette technique d'exploitation n'est pas sans effets sur l'environnement et la santé des populations. On peut même penser que ce sera une catastrophe écologique majeure qui commence à produire ses effets. Un des premiers effets visibles est le mitage du paysage, un puits tous les 200 à 500 m. La consommation d'eau est énorme (10 000 à 15 000 m3) à chaque fracturation, avec du sable et 0,5 % de produit chimiques, dont 20 à 70 % restent dans le sol (donc plusieurs tonnes de produits), suivant les fracturations. Les eaux d'extraction rejetées dans des bassins de décantation ajoutent à ces produits toxiques des métaux lourds, de l'arsenic, du cuivre, une concentration en sels très importante (chlorures,

voire des matières radioactives (uranium, radium, ..) (Pennsylvanie) venant des couches profondes. Dans les schistes de Marcellus (New York), le radium-226 a été retrouvé dans les eaux usées et est devenu une grande préoccupation (voir enquête du New York Times). Ce dernier est sensiblement soluble dans l'eau et a une demi-vie d'environ 1600 ans. Beaucoup de ces eaux ont été traitées dans les stations d'épuration des eaux habituelles et se sont retrouvées dans les cours d'eau et les circuits d'eau potables. Des moratoires ont été prononcés pour certaines stations d'épuration.

Derricks et bassins de décantation à l'air libre sont à l'origine de concentrations d'une variété de polluants susceptibles d'augmenter dans l'air ambiant (dioxydes de soufre, benzène, toluène, xylène, particules, oxydes d'azote (SO₂), monoxyde de carbone (CO), 2-butoxyéthanol, sulfure d'hydrogène (H₂S) et des composés organiques volatiles (COV)), mais aussi les émanations fugitives constatées à la caméra infrarouge de méthane sur les réservoirs et gazoducs. À ce mélange toxique nuisible à la santé humaine et à la santé de l'environnement s'ajoute la production d'ozone au sol, un précurseur du smog, pouvant ainsi accroître l'exposition des populations environnantes. Les pétroliers ont toujours refusé de communiquer la composition des produits chimiques utilisés, protégés par le secret du brevet industriel (plus de 1000 produits dont 356 ont été déterminés par des analyses indépendantes). Certaines compagnies ont commencé à en donner une partie de la composition (Halliburton, Questerre, Chesapeake Energy). Les produits analysés sont reprotoxiques, cancérigènes, mutagènes et perturbateurs endocriniens, selon les analyses de l'EPA et d'experts indépendants comme le Dr Subra. Les principaux incidents susceptibles de menacer la santé sont les explosions, les incendies, les fuites et les déversements de substances dangereuses. Le recrutement de pompiers a augmenté dans les Appalaches. C'est le cas récent pour Chesapeake en Pennsylvanie (19/04/2011), avec la fuite d'un puits qui a contaminé une rivière, les riverains ont dû être évacués. Les incidents sont nombreux mais mal répertoriés. Cette exploitation est aussi associée à une augmentation importante de nuisances spécifiques (circulation des camions (200 par fracturation), bruit, luminosité des installations, vibrations sismiques de la fracturation hydraulique). En 2009 et 2010, la multiplication des histoires de puits contaminés et de forages apparemment bâclés, notamment en Pennsylvanie et au Colorado, ont mis de la pression (voir carte des incidents). En mars 2009, l'EPA entamait pour la première fois une enquête sur la qualité de l'eau, dans le village de Pavilion, Wyoming. Son rapport final, déposé en août 2010, confirmait que l'eau de 11 des 17 puits des résidents contenait entre autres du 2-butoxyéthanol (2-BE), un composé hautement cancérigène, ainsi que de l'arsenic, du cuivre et d'autres métaux.

La ville de New York (9 millions d'habitants), puise son eau potable dans une région visée par l'exploitation du gaz de schiste. L'État de New York a publié en septembre 2009 un rapport du ministère de l'environnement, a déclenché des audiences publiques l'automne 2010, et sa Chambre des représentants a décrété un moratoire sur tout nouveau forage le 4 août 2010.

L'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) avait mené jusqu'ici qu'une seule étude d'impact sur l'extraction de gaz de schiste, en 2004. Elle y concluait que la fracturation ne présentait aucun danger pour l'eau souterraine, mais ses critiques avaient eu beau jeu de dénoncer que l'étude n'avait été publiée qu'après « négociations » avec l'industrie, et qu'elle ne concernait qu'un type de fracturation dans un type de roche. L'an dernier, l'EPA a reçu instructions de Washington de réétudier la question. La nouvelle recherche de l'EPA - en dépit du fort scepticisme que manifestent à son égard les groupes écologistes américains - promet aussi d'être plus englobante, s'intéressant à l'impact de la fracturation sur l'environnement et la santé, mais aussi à l'impact de certaines activités connexes : la récupération ou non des eaux usées, par exemple. Le rapport final n'est toutefois attendu qu'à la fin de 2012.

Les récentes révélations du New York Times (février 2011) qui publie près de 30 000 pages de rapports de l'EPA et de sociétés pétrolières montrent l'ampleur des dégâts environnementaux.

La commission de l'énergie et du commerce de la Chambre des représentants américaine vient de publier récemment un document qui précise que l'exploitation a entraîné l'utilisation de *"plus de deux mille cinq cents produits pour la fracturation hydraulique contenant sept cent cinquante substances chimiques (...), dont vingt-neuf sont connues pour être cancérigènes, ou suspectées comme telles, ou représentant des risques pour la santé et l'environnement"*.

The future of natural gas, publié en 2010, par une équipe de chercheurs du MIT Energy Initiative - formée de spécialistes en chimie, génie, économie, politiques environnementales et environnement - a souligné les risques du mauvais traitement des eaux usées et des déchets toxiques, l'importance des économies d'eau à faire, la nécessité d'un meilleur encadrement par la législation, la transparence sur les produits utilisés, le développement de la recherche sur les gaz de schiste.

Le « Council of Scientific Society Présidents » (qui regroupe 1,4 M de scientifiques et 150 disciplines scientifiques), a recommandé, en mai 2010, d'effectuer des études scientifiques sur le gaz de schiste et sur son impact sur les zones rurales, sur la qualité de l'eau et sur les émissions de gaz à effet de serre.

L'écrivaine américaine Rachel Carson écrivait, voici plus de 50 ans, « Printemps silencieux » (silent spring) qui dénonçait le lent assassinat de la nature par les hommes avec les insecticides, les symptômes décrits sont comparables à ceux causés aujourd'hui sur l'environnement par les gaz de schiste. Elle dédiait son livre à Albert Schweitzer qui a écrit « L'homme a perdu l'aptitude à prévoir et à prévenir. Il finira par détruire la terre ». Autre citation du livre empruntée à E.B. White : « je suis pessimiste sur l'avenir de la race humaine, elle est trop ingénieuse pour son bien. Nous nous imaginons que la nature doit être réduite à merci, mais nous aurions meilleure chance de survie si nous nous adaptions à cette planète, et la considérons avec estime plutôt que méfiance et dictatorial dédain ». Les accidents de Tchernobyl, de Deepwater et de Fukushima sont là pour nous rappeler cette vision arrogante et prométhéenne de l'homme.

Le film documentaire Gasland, de Josh Fox, à travers une enquête sur plusieurs États, donne un bon aperçu des conséquences désastreuses sur l'environnement et les populations en contact avec les forages : pollution des nappes phréatiques, de l'eau courante rendue impropre à la consommation et des cours d'eau, gaz dans l'eau courante sur le robinet, avortement des animaux domestiques, mort de ces animaux et de la faune sauvage (poissons, oiseaux), pollution de l'eau et de l'air qui provoquent malaises cardio-vasculaires, intestinaux et respiratoires (asthme) et affectent le système nerveux et immunitaire. La réfutation des arguments de ce film par les pétroliers a été récusée par l'auteur. Ses arguments sont corroborés par les études indépendantes et les procès qui se développent en même temps que les mouvements de contestation.

Vidéo GASLAND : Film documentaire de Josh Fox (2010). En nomination pour l'Oscar du meilleur documentaire en 2011, et récipiendaire du Prix spécial du jury au Sundance Film Festival en 2010, il nous livre l'enquête que le réalisateur a menée auprès des communautés d'habitants de plusieurs Etats des Etats-Unis qui souffrent des conséquences désastreuses des forages des gaz de schiste : pollutions de l'eau, de l'air et des sols, graves problèmes de santé et jusqu'à l'eau du robinet qui prend feu. Ce film vient de sortir en salles en France.

http://www.dailymotion.com/playlist/x1hp08_SlipKoRnT_gasland/1#videoId=xg7g0q (6 séquences) (a disparu de Dailymotion), Youtube : <http://www.youtube.com/watch?v=IOIxesWknk0> ;

- site américain : <http://gaslandthemovie.com/whats-fracking/>

3-2 - COMPAGNIES PETROLIERES AUX ETATS-UNIS (quelques unes)

- SHELL au Wyoming. Pinedale Anticline Project Area (PAPA) :

http://www.shell.us/home/content/usa/aboutshell/projects_locations/wyoming/

- Talisman Energy : <http://www.talisman-energy.com/>

- QUESTERRE Energy (fiches sur la fracturation hydraulique, sur l'usage de l'eau, rapport du « Ground water Protection Council (2009) : <http://www.questerre.com/en/shale-gas/fact-sheets/>

- CHESAPEAKE Energy (partenaire de TOTAL) : <http://www.chk.com/Pages/default.aspx>

* Fiches sur les différentes opérations et notamment fiche sur la fracturation hydraulique et la composition des produits chimiques, sur les pollutions atmosphériques, usage de l'eau, etc.

- HALLIBURTON : (sur la composition des produits de fracturation) :

http://www.halliburton.com/public/projects/pubsdata/Hydraulic_Fracturing/index.html?SRC=MP

- Sur Reuters (28/04/2011). Exxon warns regulations may stop shale gas drilling

(HOUSTON, April 28 (Reuters) - Exxon Mobil Corp (XOM.N: [Quote](#)), the largest U.S. natural gas producer, warned on Thursday that any new government regulations on hydraulic fracturing could stop shale exploration.

"Government policies did not cause the shale gas revolution in this country -- but they could stop it in its tracks," Ken Cohen, vice president of public and government affairs, said in remarks to reporters.

Earlier this week, the White House said the natural gas industry should support "common sense" regulation to ease public worry about potential water contamination from fracturing, a drilling practice vital to the U.S. shale gas boom. (Reporting by Anna Driver; Editing by Lisa Von Ahn)

<http://af.reuters.com/article/energyOilNews/idAFN2827242920110428>

3-3 - COMPOSITION DES PRODUITS CHIMIQUES DE LA FRACTURATION HYDRAULIQUE

La technique de « fracturation hydraulique » (ou « fracking ») : Extraction du gaz par injection d'eau sous haute pression (10 000 à 15 000 m3 d'eau propulsés à 600 bars, pour chaque fracturation) additionnée de sable pour empêcher la fermeture des fractures, avec l'addition de 0,5 % de produits chimiques. « La propriété industrielle de ces techniques est détenue par des sociétés spécialisées dans l'exploitation pétrolière comme Halliburton (vice-président Dick Chesney, devenu ensuite vice-président des Etats-Unis, qui fera dispenser les sociétés pétrolières du contrôle de l'EPA (United States Environmental Protection Agency)/Agence américaine de protection de l'environnement), Schlumberger, ou Baker Hughes., etc., qui refusent d'en communiquer la composition (protégée par un brevet industriel) et qui n'ont révélé que récemment une partie de la composition. « Partout où du gaz de schiste est exploité, leurs ingénieurs sont envoyés, explique-t-on chez un des géants américains du gaz non conventionnel, Devon (qui a obtenu un permis d'exploration en France). « Nous avons une décennie d'expérience, nos premiers puits ont été forés en 2002. Désormais, les grandes sociétés pétrolières étrangères se tournent vers des sociétés comme Chesapeake, en espérant un transfert de compétence par des partenariats » (cité par Owni.fr). De la moitié à 70% de cette eau contaminée remonte à la surface et est récupérée et entreposée dans des bassins de décantation à l'air libre sur le site de forage. L'autre moitié reste emprisonnée dans le sol.

Quelques soient les discours des pétroliers, il n'y a pas de « fracturation hydraulique propre ».

- EPA (Agence américaine de protection de l'environnement). Evaluation of Impacts to Underground Sources of Drinking Water by Hydraulic Fracturing of Coalbed Methane Reservoirs Study (2004)

(étude effectuée avant le développement exponentiel des puits de forage, très fortement contestée depuis)

http://water.epa.gov/type/groundwater/uic/class2/hydraulicfracturing/wells_coalbedmethanestudy.cfm

* Final report (dossier pdf):

http://water.epa.gov/type/groundwater/uic/class2/hydraulicfracturing/wells_coalbedmethanestudy.cfm

- La société Questerre Energy a accepté de donner la composition de ces additifs (une partie) :

<http://www.questerre.com/en/shale-gas/fact-sheets/>

(Il s'agit notamment de polyacrylamide, d'isopropanol, de triméthylactadécylammonium, de xylène sulfonate de sodium, d'hypochlorite de sodium, d'amine quaternaire ou de monohydrate de nitrilatriacétate de trisodium. Le professeur Alfred Jaouich (département des sciences de la terre et de l'atmosphère de l'UQAM) certaines de ces substances peuvent être dangereuses et cancérigènes.» Selon lui, plusieurs de ces substances sont dangereuses, même à l'état de traces . . . » Pour Claude Viau, chimiste et professeur au département de santé environnementale de l'Université de Montréal, il ne faut pas non plus négliger la transformation de ces produits dans le sol :

- Frac Focus. Chemical Disclosure Registry. What Chemicals are used

(liste des produits chimiques les plus souvent utilisés dans la fracturation hydraulique)

<http://fracfocus.org/chemical-use/what-chemicals-are-used>

- **Natural Gas for Europe** (15/11/2010) : **Halliburton Discloses Fracking Solutions**

<http://naturalgasforeurope.com/halliburton-discloses-fracking-solutions.htm>

- **Sur Protecting our Waters** (30/04/2011). **Chesapeake Ordered to Turn Over Fracking Fluid Ingredients in Bradford County, PA.**

(L'EPA demande à Chesapeake de révéler la liste des produits de fracturation dans le comté de Bradford, Pennsylvanie)

(Chesapeake Energy has until May 9th to hand over total information on the blown well near Canton in Bradford County. The Federal EPA has demanded the list of chemicals used along with many other specifics.

Selected excerpts from the Environmental Leader article "[EPA Requests Chesapeake's Fracking Blowout Info](#)":

"The Commonwealth of Pennsylvania is the lead government body in the case, but the EPA requested preliminary information from Chesapeake by the end of the day on April 26. The agency asked for information regarding the hydraulic fracturing fluids used in the drilling process at the well; the water, land and air affected by the release; and any private well, surface water and soil sampling data collected in the area before and after the mishap." "By May 9, the company is directed to provide more extensive information regarding:....)

<http://protectingourwaters.wordpress.com/2011/04/30/chesapeake-ordered-to-turn-over-fracking-fluid-ingredients-in-bradford-county-pa/>

- **sur Rue Frontenac** (15/09/2010). **Gaz de schiste — Un cocktail chimique dangereux** <http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/27706-gaz-de-schistecocktail-chimique-dangereux>

(« Les industries d'exploitation clament que toutes les précautions sont prises pour éviter la pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau. La vidéo Gas Land, les analyses de l'EPA et d'experts indépendants montrent le contraire (voir rubriques relatives à la pollution de l'eau, de l'air, à la radioactivité et aux problèmes de santé qui en résultent pour les humains, la flore et la faune, la pollution des sols de surface (New York Times, édition du 26/02/2011). Environ 900 à 1 000 substances différentes suivant les évaluations, dont 596 substances chimiques identifiées en Louisiane par le docteur Wilma Subra, chimiste (cancérogènes, mutagènes et perturbateurs endocriniens) :

Site de Wilma SUBRA : http://www.commonweal.org/programs/fg_fenceline/subra.html

« Le 4 septembre, quatre chercheurs états-uniens ont publié la liste des produits chimiques qui, ajoutés à l'eau, servent à briser le roc. Ils ont identifié 944 produits utilisés par l'industrie. On ne connaît pas la composition de la moitié d'entre eux... Dans les 353 molécules clairement identifiées, une bonne partie (entre 37% et 52% des molécules) affecte les systèmes nerveux, immunitaire, rénal ou cardiovasculaire. Un quart sont cancérogènes. La plupart peuvent contaminer les eaux. De tous les produits utilisés dans la fracturation hydraulique des roches, le sel est désigné comme l'ennemi numéro un. Les acides se dissiperont dans le sous-sol au contact d'autres minéraux. Lors cette réaction, des sels se formeront et s'ajouteront aux sels présents à l'état naturel. Les concentrations seraient particulièrement élevées dans les eaux récupérées, soit près de 10.000 parties par million, un niveau équivalent à l'eau saumâtre des estuaires. Prenant pour échantillon représentatif la ville texane de Dish, Wilma Subra a conclu que 61% des problèmes de santé constatés chez les habitants de la ville étaient causés par des taux de polluants supérieurs aux normes environnementales admises : exposés à des quantités importantes d'ozone, de soufre, de gaz naturel ou d'éther, des fluorocarbones, le naphthalène, les formaldéhydes, ... les habitants ressentent plusieurs fois par jour nausées, maux de tête, vomissements... jusqu'à des affections respiratoires : 58% des personnes observées souffraient de problèmes de sinus. »)

- **sur Earthworks. INADEQUATE REGULATION OF HYDRAULIC FRACTURING**

(The Halliburton loophole ; State regulation ; The history of federal regulation ; Efforts to close the Halliburton loophole ; More information, including fact sheets and resolutions opposing the Halliburton loophole ; General information on fracking and its impacts)

<http://www.earthworksaction.org/halliburton.cfm>

- **U.S. House of Representatives. Committee on Energy and Commerce. Minority Staff. April 2011.**

CHEMICALS USED IN HYDRAULIC FRACTURING

<http://democrats.energycommerce.house.gov/sites/default/files/documents/Hydraulic%20Fracturing%20Report%204.18.11.pdf>

* **Sur Metro** (17/04/2011). **Un cocktail toxique pour extraire les gaz de schiste**

(Un rapport américain (ligne précédente) a détecté 29 substances cancérogènes ou polluantes utilisées pour extraire les gaz de schiste)

<http://www.metrofrance.com/info/un-cocktail-toxique-pour-extraire-les-gaz-de-schiste/mkdq!GmCaR8708pM2k/>

* **Sur Le Monde. Planète** (19/04/2011). **Des produits cancérogènes utilisés pour l'extraction de gaz de schiste aux Etats-Unis**

(Rédigé par la commission de l'énergie et du commerce de la Chambre des représentants américaine, le document précise que l'exploitation a entraîné l'utilisation de "plus de deux mille cinq cents produits pour la fracturation hydraulique contenant sept cent cinquante substances chimiques (...), dont vingt-neuf sont connues pour être cancérogènes, ou suspectées comme telles, ou représentant des risques pour la santé et l'environnement". **QUARANTE-TROIS MILLIONS DE LITRES DE PRODUITS.** Le rapport cite notamment le benzène, le toluène, le xylène et l'éthylbenzène, connus sous le sigle générique de BTEX. "Au total, les compagnies ont injecté 43 millions de litres de produits contenant au moins un BTEX sur une période de cinq ans", note le texte. Une autre substance, le 2-Butoxyéthanol (Butyl glycol), connue pour les risques de destruction de globules rouges ou de dommages à la moelle osseuse qu'elle fait courir, était même la plus utilisée au Texas pendant la période étudiée. Selon les parlementaires américains, les compagnies ont, en outre, utilisé des produits dont elles ont refusé de révéler la composition exacte, frappée du secret de fabrication. **UNE GRANDE QUANTITÉ RESTE SOUS TERRE.** L'extraction par fracturation hydraulique nécessite l'injection dans la roche de grandes quantités d'eau additionnée à des produits chimiques pour faciliter les flux des hydrocarbures libérés. "Même si certains fluides de fracturation sont retirés du puits à la fin du processus, une quantité importante reste quand même sous terre", souligne le rapport.)

http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2011/04/19/des-produits-cancerigenes-utilises-pour-l-extraction-de-gaz-de-schiste-aux-etats-unis_1509800_3244.html#ens_id=1500271

* (20/04/2011). **Aux Etats-Unis, extraire le gaz de schiste a nécessité 25000 produits. Un rapport parlementaire souligne la nocivité des substances utilisées.** p. 6

* (19/04/2011). **Un nouveau rapport pointe les dangers de l'extraction du gaz de schiste**

http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2011/04/19/un-nouveau-rapport-pointe-les-dangers-de-l-extraction-du-gaz-de-schiste_1509833_3244.html

- Sur ASP.Agence Science Presse (Québec) (14/09/2010). **L'ABC du schiste: la soupe toxique**

<http://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/2010/09/14/abc-schiste-soupe-toxique>

- Sur Ocean Attitude : **Gaz de schiste, liste de produits chimiques utilisés dans la fracturation hydraulique, descriptif / List of chemicals used in hydraulic fracturing, description**

<http://www.oceanattitude.org/index.php?post/2011/04/08/PRODUITS-CHIMIQUES-DE-LA-FRACTURATION-HYDRAULIQUE>

- **Sur Libération (28/04/2011). Le gaz de schiste intoxique les sols et les Américains**

(Alors que les opposants aux projets d'exploration de gaz et pétrole de schiste se sont mobilisés ce week-end en France, un rapport officiel américain est venu étayer leurs inquiétudes. Rédigé par la commission de l'énergie et du commerce de la Chambre des représentants des Etats-Unis, ce document, publié samedi, établit que l'extraction de gaz de schiste par fraction hydraulique s'est faite, aux Etats-Unis, avec l'injection de nombreux produits chimiques incluant des substances cancérigènes et polluantes, entre 2005 et 2009. Plus de la moitié de la production aux Etats-Unis provient de ce type d'exploitation, dont les dangers pour l'environnement et la santé ont été dénoncés, notamment, par le film *Gasland*. L'extraction par fracturation hydraulique nécessite en effet l'injection dans la roche de grandes quantités d'eau additionnées de produits chimiques pour faciliter les flux d'hydrocarbures libérés.

Au total, les quatorze compagnies de production de gaz et de pétrole non conventionnels ont utilisé plus de 2 500 produits, contenant 750 substances chimiques, dont 29 sont cancérigènes (ou suspectées comme telles), représentant en tout cas des risques pour la santé et l'environnement. Le rapport cite notamment le benzène, le toluène, le xylène et l'éthylbenzène, connus sous le sigle BTEX. «*Au total, les compagnies ont injecté 43 millions de litres de produits contenant au moins un BTEX sur une période de cinq ans*», note le rapport. Une autre substance, le butylglycol, connu pour les risques de destruction des globules rouges ou de dommages à la moelle osseuse, était même le produit le plus utilisé au Texas. Les compagnies ont en outre utilisé des produits dont elles ont refusé de révéler la composition, arguant du secret de fabrication (354 millions de litres de 279 produits de fracturation). «*Même si certains fluides de fracturation sont retirés du puits à la fin du processus, une quantité importante reste sous terre*», souligne le rapport. »)

<http://www.liberation.fr/economie/01012332563-le-gaz-de-schiste-intoxique-les-sols-et-les-americains>

- **Sur le Post (22/04/2011 - mis à jour le 22/04/2011). ÇA SENT LE GAZ. Des substances cancérigènes utilisés pour l'extraction du gaz de schiste** (« Une étude américaine liste plus de 2.500 produits dont 29 substances cancérigènes et polluantes.

C'est l'un des points de crispation entre les opposants à l'extraction des gaz et huile de schiste et les partisans : les produits chimiques utilisés pour extraire ces matières premières du sous-sol. **Une étude publiée le 16 avril par la Commission de l'Energie et du Commerce de la Chambre des Représentants des Etats-Unis**, éclaire un peu plus sur la composition des "cocktails" injectés dans le sol pour l'extraction. **Produits chimiques et secret de fabrication** - Elle liste en effet plus de **2.500 produits chimiques incluant 29 substances cancérigènes et polluantes**, rapporte *20 minutes.fr*, parmi lesquels du benzène, toluène, xylène, éthylbenzène et formaldéhyde. Contrairement à l'exploitation des hydrocarbures conventionnels, pour le gaz et huile de schiste il ne suffit pas de percer un trou pour recueillir la précieuse matière première. Il faut avoir recours à l'extraction par fracturation hydraulique. Elle nécessite l'injection dans la roche de grandes quantités d'eau additionnées de produits chimiques pour libérer les flux d'hydrocarbures. "Même si certains fluides de fracturation sont retirés du puits à la fin du processus, une quantité importante reste quand même sous terre", selon le rapport. Selon les parlementaires, les compagnies ont en outre utilisé des produits dont ils ont refusé de révéler la composition exacte frappée du secret de fabrication. **Pas d'exploitation américaine en France** - "On a clairement dit aux industriels qu'on n'accepterait pas une exploration ou une exploitation à l'américaine", déclarait le 10 février la ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet. Pour l'instant les acteurs français peinent à faire la preuve qu'il pourront exploiter "proprement" les gaz et huile de schiste que recèle le sous-sol français. "Il est vrai qu'il y a eu aux Etats-Unis des exploitants peu scrupuleux sur le plan environnemental et il est sage de se donner du temps. **De là à en conclure que jamais on ne pourra mettre au point des technologies propres permettant d'exploiter des gaz de schiste**, il y a un pas qu'en tant que scientifique je ne franchirai pas", a expliqué aux *Echos*, le PDG de GDF Suez, Gérard Mestrallet. "Nous sommes certains de pouvoir proposer une exploitation 'propre' des gaz de schiste", affirmait ainsi au *Monde* daté du 14 avril, Bruno Courme, directeur de Total Gas Shale Europe, la filiale du groupe pétrolier dédiée au gaz de schiste. Mais Total reconnaissait au *Figaro.fr*, le lendemain que, pour l'heure, il n'y avait **pas d'alternative à la technique de fracturation hydraulique, mise en place par le texan Halliburton** »)

<http://www.lepost.fr/article/2011/04/19/2471442-des-substances-cancerigenes-utilises-pour-l-extraction-du-gaz-de-schiste.html>

- **Sur les Echos (18/04/2011). Gaz de schiste : un rapport parlementaire dénonce l'utilisation de produits cancérigènes**

(« Selon le document, les compagnies sont souvent incapables d'identifier les produits injectés dans le sol. »)

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0201309980973-gaz-de-schiste-un-rapport-parlementaire-denonce-l-utilisation-de-produits-cancerigenes.htm>

3-4 - L'EPA (Agence américaine de protection de l'environnement)

United States Environmental Protection Agency

- **Sur Earthworks. Protecting Communities and the Environment. Inadequate regulation of hydraulic fracturing**

(un historique de la **déréglementation** affranchissant les pétroliers des règles de protection environnementale)

<http://www.earthworksaction.org/halliburton.cfm>

Le 18 mars 2010 dernier, l'agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) s'est lancée dans une étude approfondie qui durera près de deux ans dans le but de répondre aux nombreuses préoccupations liées à de nombreux incidents.

<http://www.epa.gov/>

* **Rubriques sur le gaz de schiste (shale gas) :**

http://nlquery.epa.gov/epasearch/epasearch?querytext=shale+gas&fld=&areaname=&typeofsearch=epa&areacontact=http%3A%2F%2Fwww.epa.gov%2Fepahome%2Fcomments.htm&areasearchurl=&result_template=epafiles_default.xsl&filter=sample4filt.hts

- **Site de Propublica : EPA Launches National Study of Hydraulic Fracturing :**

<http://www.propublica.org/article/epa-launches-national-study-of-hydraulic-fracturing>

* **sur The Wall Street Journal (28/04/2011). EPA Stance on Natural-Gas Recovery Gets Support** (Le diesel était interdit jusqu'en 2005 jusqu'à ce que Bush l'autorise.)

(WASHINGTON—Diesel fuel shouldn't be added to drilling fluids used to recover natural gas, the head of the American Gas Association said Thursday. The comments from Dave McCurdy, the industry group's president and CEO, came days after the Environmental Protection Agency said it would more closely regulate the use of diesel fuel in hydraulic fracturing, or "fracking," a process that involves injecting drilling fluids into wells to free oil and natural gas trapped in shale formations deep underground. "Diesel should not be used in fracking fluid," Mr. McCurdy told reporters after a speech Thursday.

"It's a question of holding people accountable that they shouldn't be using diesel in the fracking process," Mr. McCurdy said. His association represents 199 energy companies, according to its website. Some drilling companies say they no longer use diesel as an ingredient in fracturing fluid. Diesel had been a convenient additive because it can help other chemicals disperse in water and companies already maintained it on-site. But the EPA, which is barred from regulating other aspects of hydraulic fracturing, does have the authority to regulate the underground injection of fracturing fluid if the fluid contains diesel, and recently the agency has started to move forward to do so. "We are in the process of engaging the public, industry, states and environmental groups as we develop permitting guidance for companies that use diesel fuel," EPA said in a statement Thursday. "Our intention is to issue draft guidance for public comment, following a dialogue with stakeholders.")

http://online.wsj.com/article/SB10001424052748704463804576291440236600946.html?mod=googlenews_wsj

- **Le NEW YORK TIMES dans son édition du 26 février 2011 consacre tout un dossier à l'exploitation des gaz non conventionnels (GNC).** Ses journalistes ont exploité plus de 30 000 pages des rapports secrets de l'Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency) (EPA) et de différentes sources internes à l'industrie :

http://www.nytimes.com/2011/02/27/us/27gas.html?_r=1&pagewanted=1

* **New York Times (powerpoint de 1112 p.. Documents de l'EPA) :**

<http://www.nytimes.com/interactive/2011/02/27/us/natural-gas-documents-1.html#document/p533/a9948>

- **Sur Rue89. Planète89 (02/03/2011) :** (sur l'enquête du New York Times) Le « WikiLeaks » des gaz de schiste sur la radioactivité

<http://www.rue89.com/tag/gaz-de-schiste>

- **sur L'Actualité.com (Québec) (1^{er} mars 2011) : Gaz de schiste et radioactivité: le laissez-faire américain**

<http://www2.lactualite.com/valerie-borde/2011-03-01/gaz-de-schiste-et-radioactivite-le-laissez-faire-americain/>

- **Sur Mondialisation.ca. (31/01/2011). Gaz de schiste : Évaluation des risques chimiques et biologiques associés à l'extraction du gaz naturel (fracturation). État de New York**, par Ronald E. Bishop

(.. « Malgré les avancées technologiques réalisées à ce jour, ces activités posent des dangers chimiques et biologiques significatifs pour la santé humaine et la stabilité des écosystèmes. » (7 points développés)... « Dans l'ensemble, tout nouveau projet voué à extraire le méthane de réservoirs non conventionnels selon les pratiques utilisées dans l'État de New York dégradera fort probablement la qualité de l'air, de l'eau de surface et souterraine, sera nocif pour les humains et aura un impact négatif sur les écosystèmes aquatiques et forestiers. Les mesures d'atténuation ne peuvent que réduire partiellement, non pas éliminer, les dommages anticipés. ») (Texte original en anglais : Fracking: Chemical and Biological Risk Assessment for Natural Gas Extraction, publié le 24 janvier 2011)

<http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=23026>

3-5 - Pollution des eaux

- **Sur Earthworks. OUR DRINKING WATER AT RISK**

(What EPA and the Oil and Gas Industry Don't Want Us to Know About Hydraulic Fracturing. (Full Report). Lisa Sumi, 4/7/2005

Our Drinking Water at Risk: What EPA and the Oil and Gas Industry Don't Want You to Know About Oil and Gas Fracturing

criticizes a U.S. Environmental Protection Agency study which determined that hydraulic fracturing does not pose a threat to drinking water. **Our Drinking Water at Risk** reveals that study to be inadequate.)

<http://www.earthworksaction.org/publications.cfm?pubID=90>

* **Rapport « Our drinking water at risk »** (dossier pdf) (56 p.)

<http://www.earthworksaction.org/pubs/DrinkingWaterAtRisk.pdf>

- **sur Rue89 (01/04/2010): Etats-Unis : du gaz, des emplois... et une eau contaminée**

(Les révélations du New York Times sur les 40 000 pages des rapports de l'EPA et de compagnies minières n'étaient pas encore connues. Par ailleurs, les sociétés d'épuration des eaux ne savent pas traiter certains composants contenus des ces eaux usées, dont la radioactivité entre autres)

<http://www.rue89.com/american-ecolo/2010/04/01/etats-unis-du-gaz-des-emplois-et-une-eau-contaminee-144999>

- sur Solve climate News (publication du rapport de l'EPA sur la contamination des eaux dans le Wyoming) (septembre 2010) : **EPA Results Show Contaminated Water in Wyoming Fracking Zone**

<http://solveclimate.com/news/20100902/epa-results-show-contaminated-water-wyoming-fracking-zone>

- **EPA (2004). Evaluation of Impacts to Underground Sources of Drinking Water by Hydraulic Fracturing of Coalbed Methane Reservoirs Study (2004)**

(Evaluation de l'impact sur les sources souterraines d'eau potable de la fracturation hydraulique sur les réservoirs de méthane de houille) (avant la multiplication des puits de forage, mise en avant par les pétroliers et démentie par les analyses ultérieures)

http://water.epa.gov/type/groundwater/uic/class2/hydraulicfracturing/wells_coalbedmethanestudy.cfm

* **EPA. Region 8 (août 2010). Pavillion, Wyoming Groundwater Investigation. January 2010 Sampling Results and Site Update**

(**Background.** Pavillion, Wyoming is located in Fremont County, about 20 miles northwest of Riverton. The concern is groundwater contamination, based on resident complaints about smells, tastes, and adverse changes in water quality in private wells. EPA was first contacted by community members in 2008. In March 2009, EPA sampled 39 individual wells to evaluate potential impacts to human health and the environment. Based on these results, EPA refined the area of potential concern and determined a second round of investigation was needed.) (dossier pdf)

<http://www.epa.gov/region8/superfund/wy/pavillion/PavillionWyomingFactSheet.pdf>

* **Sur The Morning call (21/04/2001). Well blowout to be 'top kill' plugged. Water spill contained in Bradford County, gas drilling company says.** (Accident de puits de Chesapeake, partenaire de Total) (voir 3-11)

http://www.mcall.com/news/breaking/mc-pa-gas-well-blowout-0421-20110421_0_1995870.story

* **Sur Le Devoir (Québec) (23/04/2011). Pennsylvanie - Un accident relance le débat sur les gaz de schiste**

(... « New York — La compagnie américaine Chesapeake Energy, un des principaux producteurs de gaz de schiste de Pennsylvanie, a décidé de suspendre ses opérations de fracturation hydraulique à la suite de l'accident d'un puits qui a entraîné la pollution d'un cours d'eau. Chesapeake a réussi à combler le puits, endommagé mardi par une explosion, à l'aide de plastique, de boue et de caoutchouc jeudi en fin d'après-midi. Le groupe a ouvert une enquête sur l'origine de l'accident. » ...)

<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/321839/pennsylvanie-un-accident-relance-le-debat-sur-les-gaz-de-schiste>

- **Sur Protecting our Waters (29/04/2011). Statement to Bradford County Commissioners; Chrystal Stroud, Towanda Pennsylvania 4/28/11**

(Chrystal Stroud's public statement to the Bradford County Commissioners on the morning of Thursday April 28, 2011 appears below in its entirety: "Thank you for allowing me to speak. My Name is Crystal Stroud. I am a formerly healthy, 29 year old Hairstylist at a downtown Towanda salon, and my husband and I are local business owners with a 4 year old little boy, who were living out "our American Dream" until 3 weeks ago on Monday April 11th, 2011. That is the day we were notified our water well was contaminated with Barium, Chloride, Strontium, Manganese, Lead, Methane, Radiological material, and Radon from the drilling of the natural gas well 1200 feet from our property — the water that we had been drinking, cooking with and showering in.

Prior to that day I, too, believed in the Goose that was going to lay the Golden Egg in Bradford County. I leased my two acres of property for \$5,000 to Chesapeake. We used the money to start fixing up our house, adding a pool, and thinking we were increasing our property value. Little did I know we were signing away life as we knew it. Three weeks prior to April 11th I became ill. My hair started falling out. I was having heart palpitations, shortness of breath, and stomach cramps. My husband feared I was having panic attacks and suggested I see a doctor. ».)

<http://protectingourwaters.wordpress.com/2011/04/29/statement-to-bradford-county-commissioners-chrystal-stroud-towanda-pennsylvania-42811/>

- **Sur watershedpost (29/04/2011). NYC DEP punked by the Yes Men**

(No, the sticker above -- which, according to the Wall Street Journal, has been spotted near public faucets around New York City lately -- isn't the work of the NYC Department of Environmental Protection. It's part of a pretty slick anti-fracking campaign, complete with a website (www.nyc-dep.org) dressed up to look almost exactly like the DEP's actual site. There's also a fake "DEP" video, with instructions on how to tell if your water is safe. (Hint: Try to set it on fire.) « While DEP is mindful of the potential economic opportunity that this represents for the State, hydraulic fracturing poses an unacceptable threat to the unfiltered water supply of nine million New Yorkers and cannot safely be permitted with the New York City watershed. »)

<http://www.watershedpost.com/2011/nyc-dep-punked-yes-men>

3-6 - Pollution de l'air

Après séparation du gaz de ses autres composants, il peut y avoir échappement de vapeurs d'hydrocarbures dans l'atmosphère : CO₂, Nox, benzène, toluène, et autres gaz à effet de serre. En outre, des fuites de méthane ont pu être constatées aux caméras à infrarouge sur des cuves et des oléoducs.

- **sur le site SMU (11/02/2009) : Emissions atmosphériques de gaz de schiste dans la Barnett Shale area : Oil and gas production a major source of Dallas-Fort Worth smog**

<http://www.smu.edu/News/2008/al-armendariz-dmn-11feb2009.aspx>

* **Rapport du Pr Al Armendariz, 2009 : http://www.edf.org/documents/9235_Barnett_Shale_Report.pdf**

* **Site Sciencedaily.com (février 2009) : Oil And Gas Production A Major Source Of Dallas-Fort Worth Smog**

<http://www.sciencedaily.com/releases/2009/02/090210162037.htm>

3-7 - Radioactivité dans les eaux en Pennsylvanie et dans l'Etat de New York

La version on-line du quotidien New York Times publie les résultats des recherches qui recensent de la radioactivité présente dans 149 des quelques 200 puits de forage installés dans l'Etat de Pennsylvanie, plus 42 puits dont l'eau rejetée dépasse la norme autorisée pour l'eau potable en radium, 4 dans le cas de l'uranium, 41 dans celui du benzène et 128 les dépassant le « gross alpha » (radiations causées par les émissions d'uranium et de radium).

- Article du New York Times sur la radioactivité en Pennsylvanie (documents de l'EPA)

* (26/02/2011). **Toxic Contamination From Natural Gas Wells** (carte de la pollution radioactive en Pennsylvanie)

<http://www.nytimes.com/interactive/2011/02/27/us/natural-gas-map.html?ref=us>

* (26/02/2011). **Documents: Natural Gas's Toxic Waste** (publication des rapports de l'EPA et de différentes compagnies)

<http://www.nytimes.com/interactive/2011/02/27/us/natural-gas-documents-1.html#document/p533/a9948>

- Article de Scientific American.com (09/11/2009) sur la radioactivité dans les eaux de New York : American Natural Gas Drilling Produces Radioactive Wastewater.

(« Wastewater from natural gas drilling in New York State is radioactive, as high as 267 times the limit safe for discharge into the environment and thousands of times the limit safe for people to drink »)

<http://www.scientificamerican.com/article.cfm?id=marcellus-shale-natural-gas-drilling-radioactive-wastewater&page=3>

- Site d'Ownilive (en français)(01/03/2011) : PENNSYLVANIE : des puits de gaz de schiste explosent les compteurs Geiger !

<http://ownilive.com/2011/03/01/pennsylvanie-des-puits-de-gaz-de-schiste-explosent-les-compteurs-geiger/>

- Sur Marcellus Shale Protest (08/03/2011). Radioactive? Who do YOU believe?

(After the New York Times published a series of articles last week about radioactive Marcellus wastewater reaching Pennsylvania drinking water supplies, the Marcellus Shale Coalition industry group sent an email which said that the DEP tested our water in November and December and that "According to DEP, "All samples showed levels at or below the normal naturally occurring background levels of radioactivity." "Really? Today the New York Times published an article that describes what DEP actually tested: "The Times found that samples taken by the state in the Monongahela River — a source of drinking water for parts of Pittsburgh — came from a point upstream from the two sewage treatment plants on that river. The state has said those plants are still accepting significant quantities of drilling waste. Because that sampling site is upstream, the discharges from those two plants are not captured by the state's monitoring plans." Who do you believe? Read the New York Times here:<http://www.nytimes.com/2011/03/08/science/earth/08...>)

<http://marcellusprotest.org/radioactive-who-do-you-believe>

- Sur pressconnects.com EPA asks Pa. to boost monitoring of gas well waste

(« The Environmental Protection Agency has asked Pennsylvania regulators to begin testing drinking water for radium in some places to make sure it isn't being contaminated by wastewater from the state's booming natural gas industry.

In addition to producing gas, the thousands of wells now being drilled into the Marcellus Shale rock formation produce large amounts of ultra-salty water tainted with metals like barium and strontium, trace radioactivity, and small amounts of toxic chemicals injected by energy companies. The great majority of that waste went to seven plants that discharge into the Allegheny River, the Mahoning River, the Conemaugh River, the Monongahela River, the Susquehanna River and the South Fork Tenmile Creek. Energy companies have argued that those treatment plants have adequate systems in place to remove radium and other pollutants found in drilling waste, like barium and strontium. Public water suppliers don't always test frequently for those substances, however, to see if the industry's claims are correct. Water suppliers currently test only occasionally for radium. It has been years since the utilities drawing from rivers in the affected drilling region have done those tests. »)

<http://www.pressconnects.com/article/20110308/NEWS11/110308028/EPA-asks-Pa-boost-monitoring-gas-well-waste-?odyssey=tab%7Ctopnews%7Ctext%7CFRONTPAGE>

3-8 - Actions des gaz de schiste sur la santé humaine

- Site Owni.fr : <http://owni.fr/2010/12/07/app-attention-forages-a-risques/>

- Site de TEDX, The endocrine Disruption Exchange, du Dr Colborn, présente de nombreux documents sur les perturbateurs endocriniens et le gaz de schiste: <http://www.endocrinedisruption.com/about.people.php>

*** Une vidéo sur le Colorado, un DVD sur commande : <http://www.endocrinedisruption.com/chemicals.videoplayer.php> ;**

*** le site donne aussi des analyses dans le New Mexico :**

http://www.endocrinedisruption.com/files/summary_of_pit_chemicals_revised_2-1-08.pdf ;

http://www.endocrinedisruption.com/files/nm_pits_and_toxics_lists_revised_2-1-08.pdf ;

*** Perspectives santé : <http://www.endocrinedisruption.com/files/Oct2011HERA10-48forweb3-3-11.pdf> ;**

*** Risques hormonaux pour les hommes : <http://www.endocrinedisruption.com/endocrine.male.php>**

- Sur Cyberpress (26 mars 2011) : Révolte au pays du gaz de schiste. Gisement Barnett (Nord Texas) (70 000 emplois créés, 13 000 km², 14 000 puits forés, dont 3112 en 2010, 11 000 puits en production, 100 compagnies exploitantes, 82 équipes de forage en activité) (10 ans après le début de l'exploitation du gaz de schiste).

<http://www.cyberpresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201103/26/01-4383496-revolte-au-pays-du-gaz-de-schiste.php>

3-9 - Phénomènes sismiques en Arkansas

Dans le nord de l'Arkansas les villes de Greenbrier et Guy ont subi en quatre jours, en février 2011, plus de trente secousses sismiques de 1,8 à 3,8 sur l'échelle de Richter, suivies de 16 autres secousses d'une magnitude de 3,2 à 3,5. Plus de 700 secousses sismiques ont été enregistrées au cours de six derniers mois. Si cette région est connue pour ses activités sismiques, la fréquence des tremblements de terre a augmenté avec l'augmentation de l'exploitation du gaz de schiste. Les compagnies de gaz ont été blâmées. Un moratoire de six mois a été engagé, depuis janvier 2011, sur les nouveaux puits d'injection dans la région (Laurent Bengal, directeur de la Commission Pétrole & Gaz de l'Arkansas).

- sur Mail on line (17/02/2011). **Gas companies blamed for more than 30 earthquakes in two cities in four days**
<http://www.dailymail.co.uk/sciencetech/article-1358107/Gas-companies-blamed-spate-earthquakes-days.html#ixzz1EQQj5bvo>

- Sur Mondialisation.ca (16/01/2011) : **Captage de pétrole et de gaz : Fracture dans la vie de l'Arkansas et au-delà. Fracturation hydraulique, produits chimiques toxiques et augmentation de l'activité tellurique**
<http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=22808>

3-10 - Moratoire sur le gaz de schiste dans l'Etat de New York

- Site de Vanityfair.com (01/12/2010) : **Fracking Moratorium Passed in New York**
<http://www.vanityfair.com/online/daily/2010/12/fracking-moratorium-passed-in-new-york.html>

- Le New York Times dans son édition du 26 février 2011 consacre tout un dossier à l'exploitation des gaz non conventionnels (GNC). Ses journalistes ont exploité plus de 30 000 pages des rapports secrets de l'Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency) (EPA) et de différentes sources interne à l'industrie :
http://www.nytimes.com/2011/02/27/us/27gas.html?_r=1&pagewanted=1

* New York Times (powerpoint de 1112 p.. Documents de l'EPA) :
Documents : Natural Gas's Toxic Waste : <http://www.nytimes.com/interactive/2011/02/27/us/natural-gas-documents-1.html#document/p533/a9948>

qui révèle notamment la radioactivité rejetée par certains puits en Pennsylvanie :
<http://www.nytimes.com/interactive/2011/02/27/us/natural-gas-documents-1.html#document/p533/a9948>

* Une vidéo montre des habitants des Montagnes Rocheuses (Colorado) obligés de déménager, « empoisonnés par les gaz de schiste » : **Natural gas and polluted air** :
<http://video.nytimes.com/video/2011/02/26/us/100000000650773/natgas.html?ref=us>

- Office of the Attorney General. State of New York. Eric T. Schneidermann (18/04/2011). **SCHNEIDERMAN TO FEDS: COMMIT TO STUDY SAFETY IMPACTS OF "FRACKING" IN DELAWARE RIVER BASIN IN 30 DAYS OR I'LL SUE.** (*Federal Commission Considering Allowing Natural Gas Drilling in Delaware River Basin Without Assessing Environmental or Health Impacts. NYC Watershed and Portions of 8 New York Counties Would be Affected*
Schneiderman: We Will Ensure Potential Dangers Are Understood Before Doors are Opened to Drilling in New York. »)
http://www.ag.ny.gov/media_center/2011/apr/apr18a_11.html

3-11 – Le bilan carbone des gaz de schiste

- Sur site EPA : **Greenhouse gas emissions reporting from the petroleum and natural gas industry. Background technical support document**, 144 p. (dossier pdf)
http://www.epa.gov/climatechange/emissions/downloads10/Subpart-W_TSD.pdf

- Cornell University. Department of Ecology and Evolutionary Biology. **Preliminary Assessment of the Greenhouse Gas Emissions from Natural Gas obtained by Hydraulic Fracturing**, by Robert W. Howarth, David R. Atkinson, Professor of Ecology & Environmental Biology, Cornell University. (17 March 2010 Draft) (dossier pdf)
http://www.damascuscitizens.org/GHGemissions_Cornell.pdf

* **Climatic Change Letter (12/10/2010) . Methane and the greenhouse-gas footprint of natural gas from shale formations. A letter.** Robert W. Howarth, Renee Santoro, Anthony Ingraffea
<http://green.blogs.nytimes.com/tag/climatic-change-letters/>

* **Sur Le Figaro (12/04/2011). Le gaz de schiste, pire que le charbon ?**

(Le gaz de schiste, dont l'exploitation se développe en Amérique du nord et en Europe, génère au moins autant d'émissions de gaz à effet de serre (GES) que le charbon, le pétrole ou le gaz conventionnel, en particulier à court terme, selon une étude publiée mardi., "L'empreinte du gaz de schiste est plus importante que celle du gaz conventionnel ou du pétrole, quelle que soit l'échéance, mais en particulier sur vingt ans", assure cette étude publiée en ligne dans Climatic Change Letters (du groupe d'édition Springer), et menée par Robert Howarth, de l'Université de Cornell (Etat de New York). "Par rapport au charbon, l'empreinte du gaz de schiste est plus importante d'au moins 20%, et peut-être même deux fois plus importante, sur 20 ans, et est comparable sur 100 ans", ajoutent les auteurs. Ces conclusions vont à l'encontre des arguments parfois avancés par les industriels qui estiment que le gaz de schiste, moins émetteur de CO2 que le charbon, est utile dans une phase de transition vers une économie générant moins de gaz à effet de serre. Selon cette étude, l'empreinte importante du gaz de schiste à court terme est due au méthane, un gaz ayant un fort impact en termes d'effet de serre, qui s'échappe dans l'atmosphère au cours de l'extraction de cet hydrocarbure non conventionnel qui nécessite la fracturation de la roche. Le méthane est un GES ayant un impact beaucoup plus important que le CO2 (de l'ordre de 20 fois plus important), mais il ne dure dans l'atmosphère que 9 à 15 ans, contre un siècle ou plus pour le CO2. Selon

l'étude, pendant le cycle de vie d'un puits moyen de gaz de schiste, entre 3,6 et 7,9% de la production totale du puits s'échappent dans l'atmosphère en méthane, notamment en raison de fuites.)

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2011/04/12/97002-20110412FILWWW00606-le-gaz-de-schiste-pire-que-le-charbon-a.php>

* **Sur Techniques de l'ingénieur** (21/04/2001) : **L'exploitation des gaz de schiste plus polluante que celle du pétrole ou du charbon ?**

http://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/environnement-securite-energie-thematique_191/l-exploitation-des-gaz-de-schiste-plus-polluante-que-celle-du-petrole-ou-du-charbon-article_60825/

* **sur le Journal de l'Environnement** (13 /04/2010) : **Le bilan carbone des gaz de schiste plus élevé que prévu**

(« ... « Bien connu des experts, Robert Howarth vient de publier dans *Climatic Change Letters* une nouvelle **évaluation** du bilan carbone des GNC. Dans son papier, le professeur d'écologie de l'université Cornell (Etat de New York, Etats-Unis) estime que l'empreinte carbone de l'exploitation des gaz de schiste est plus élevée que celle des puits de gaz naturels conventionnels. A l'appui de sa démonstration, le chercheur estime, en s'appuyant sur des données de l'agence de protection de l'environnement et de l'industrie gazière américaine, que le taux de fuite ou de dégazage des puits de GNC varie entre 3,6% et 7,9%. Soit de 30% à 200% de mieux que celui des puits classiques ».... « Conclusion de Robert Howarth : l'empreinte carbone d'un puits de shale gas, exploité 20 années durant, est au moins 20% plus importante (voire deux fois plus grande) que l'utilisation du charbon. »)

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/le-bilan-carbone-des-gaz-de-schiste-plus-eleve-que-prevu,22642>

* **Sur Maxisciences** (16/04/2011). **Gaz de schiste : plus néfaste pour le climat que le charbon et le pétrole**

(fait référence à la même étude)

http://www.maxisciences.com/gaz-de-schiste/gaz-de-schiste-plus-nefaste-pour-le-climat-que-le-charbon-et-le-petrole_art13928.html

- **Sur Worldwatch Institute** (2011). **How Do New Methane Leakage Numbers Affect the Life-Cycle Comparison Between Coal and Natural Gas?**

<http://www.worldwatch.org/how-do-new-methane-leakage-numbers-affect-life-cycle-comparison-between-coal-and-natural-gas>

3-12 – Les Incidents et accidents de puits de forage

Pollution des eaux (potables, aquifères, cours d'eau) (sulfates, chlorures, bromures, arsenic, barym, cuivre, benzène, toluène, radionucléides radioactifs, phénol, acrylamide, etc.), contamination des usines de traitement des eaux et moratoires, pollution de l'air par les camions, le dégage des puits et l'évaporation des produits toxiques des bassin de décantation (méthane, toluène, benzène, ...) et les fuites des puits, boues toxiques, avortements et morts d'animaux domestiques et d'élevage, explosions, incendies et désastres industriels. 1 200 violations des règles environnementales en 2010 sur le Marcellus.

- **Carte des accidents de fracturation hydraulique : Fraccidents Map**

(The country is in the midst of an unprecedented gas drilling boom - brought on by a controversial technology called hydraulic fracturing or "fracking." Along with this fracking-fueled gas rush have come troubling reports of poisoned drinking water, polluted air, mysterious animal deaths, industrial disasters and explosions. We call them "Fraccidents.")

<http://maps.google.com/maps/ms?ie=UTF8&msa=0&msid=209825270514233970353.0004899ff5c6ef5ddf104&source=embed&ll=40.663973%2C-77.805176&spn=5.832868%2C10.437012&z=6>

- **Sur 3KATC.COM** (27/04/2011). **Over 100 Homes Evacuated, Roads Closed After Natural Gas Well Explosion**

(Louisiana State Police say that over 100 homes have been evacuated following the natural gas well explosion at 1142 Bourque Road in Lafayette near Duson. The rig is still spewing mud. Police are shutting down the following roads:

Golden Grain Road and Fieldspan Road, Odessa Road and Sellers Road, Monte Road and Lagneaux Road, Denais Road and Leblanc Road. Police say these roads will be closed for hours. Any residents with questions are asked to go to Judice Middle School located at 2645 South Fieldspan Road, Duson, LA. The Red Cross and the Office of Emergency Preparedness are set up there to answer questions. Alexander day care also evacuated.)

<http://www.katc.com/news/over-100-homes-evacuated-roads-closed-after-natural-gas-well-explosion/>

- **Sur The Morning call** (21/04/2001). **Well blowout to be 'top kill' plugged. Water spill contained in Bradford County, gas drilling company says.** (Accident de puits de Chesapeake, partenaire de Total)

<http://www.mcall.com/news/breaking/mc-pa-gas-well-blowout-0421-20110421.0.1995870.story>

* **Sur Le Devoir (Québec)** (23/04/2011). **Pennsylvanie - Un accident relance le débat sur les gaz de schiste**

(... « New York — La compagnie américaine Chesapeake Energy, un des principaux producteurs de gaz de schiste de Pennsylvanie, a décidé de suspendre ses opérations de fracturation hydraulique à la suite de l'accident d'un puits qui a entraîné la pollution d'un cours d'eau. Chesapeake a réussi à combler le puits, endommagé mardi par une explosion, à l'aide de plastique, de boue et de caoutchouc jeudi en fin d'après-midi. Le groupe a ouvert une enquête sur l'origine de l'accident. » ...)

<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/321839/pennsylvanie-un-accident-relance-le-debat-sur-les-gaz-de-schiste>

* **Sur The Morning call** (21/04/2001). **Well blowout to be 'top kill' plugged. Water spill contained in Bradford County, gas drilling company says.** (Accident de puits de Chesapeake, partenaire de Total)

(« Chesapeake Energy suspended the use of a controversial natural-gas production technique in Pennsylvania on Thursday as it worked to contain a well blowout that spilled toxic fluid into a local waterway. Chesapeake, one of the state's biggest shale gas producers, will use a

mixture of plastic, ground-up tires and heavy mud to plug the well — an operation that echoes BP's "top kill" effort to seal its ruptured Gulf of Mexico oil well last year. The company said it still did not know the cause of the blowout a day and a half after it occurred. » ... « Some of that chemical-laced water returns to the surface as a briny stew carrying sulfates, chlorides, metals and naturally occurring radioactivity that the wastewater picks up deep underground. DEP spokesman Dan Spadoni said the agency has taken water samples from Towanda Creek and a tributary to screen for chlorides, sulfates, arsenic, barium, iron, magnesium and strontium. The DEP also took samples from seven nearby private wells and from the Susquehanna River where Towanda Creek empties into it, about 16 miles from the well pad, he said ».)

<http://www.mcall.com/news/breaking/mc-pa-gas-well-blowout-0421-20110421,0,1995870.story>

* **Sur Yahoo !** (22/04/2011). **News Crews stop flow of drilling fluid from Pa. well**

(CANTON, Pa. – Workers stopped the flow of liquid and natural gas from a well that spilled chemical-laced water for two days and were hoping to start on a permanent solution to control the well, company officials said Friday.

Chesapeake Energy Corp., which was drilling the Marcellus Shale well near Canton in Bradford County, said the liquid leak was stopped Thursday. Following an equipment failure Tuesday night, a small amount of gas and thousands of gallons of liquid spilled from the well, crossing farm fields and entering a stream. The exact cause of the blowout remained unclear, although Chesapeake spokesman Brian Grove said Thursday it took place in a wellhead connection. » ...)

http://news.yahoo.com/s/ap/20110422/ap_on_re_us/us_gas_drilling_frackwater_spill

* **ASP. Agence Science.Presse** (22/04/2011). **L'ABC du schiste: fuites par le haut**

(« Selon les autorités du comté de Bradford, ce sont donc des milliers de litres de cette eau contaminée (peut-être des dizaines de milliers) qui se sont retrouvés dans l'environnement. Un chiffre qui pourrait être impressionnant, ou peut-être pas : comme personne ne sait ce que sont les substances chimiques qui sont ajoutées à l'eau, et quelle est leur concentration, il est impossible de se faire une idée précise du risque. Le puits est situé dans le canton de LeRoy, Pennsylvanie, une région agricole relativement pauvre située à une soixantaine de kilomètres au sud des *Finger Lakes* (État de New York). Il est la propriété de la compagnie Chesapeake Energy. Depuis mercredi, les médias n'ont pas manqué de souligner à grands traits que le géant du pétrole et du gaz Halliburton, un des responsables du désastre du Golfe du Mexique, opère aussi dans la région, où il est un des fournisseurs de Chesapeake Energy, propriétaire de 87 puits actifs en Pennsylvanie. Halliburton a également été **un des pionniers de la technologie** dite de fracturation. **Jeudi matin**, Chesapeake annonçait la suspension temporaire de tous ses travaux de fracturation en Pennsylvanie. En temps normal, une proportion importante de cette eau contaminée revient à la surface où elle est conservée dans des bassins en attendant d'être envoyée à l'usine d'épuration la plus proche, pour être débarrassée de ces contaminants chimiques, ainsi que de tout ce qu'elle a ramené des profondeurs. Coïncidence, dans une affaire totalement séparée, le gouverneur de l'État de Pennsylvanie **annonçait mercredi** un moratoire sur l'utilisation de 15 stations d'épuration publiques, après qu'on eut révélé la présence de bromure en quantité supérieure à la normale dans la rivière Allegheny. C'est dans cette rivière que l'usine d'épuration de Pittsburgh rejette son eau, et le bromure — **de l'aveu même de l'industrie du gaz de schiste** — pourrait provenir de l'eau qui remonte à la surface après la fracturation. »)

<http://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/2011/04/22/labc-schiste-fuites-haut>

- **Sur PR.Web** (26/04/2011). Scranton, PA (PRWEB). **Marcellus Shale Oil and Gas Litigation Group Files Petition in Federal Court to Compel Chesapeake Energy To Honor Lease Agreements**

After Assembling a Group of Concerned Citizens to Demand a Temporary Moratorium on Fracking This Past Good Friday, Marcellus Shale Oil and Gas Litigation Group Filed a Petition in Scranton, PA, Federal Court Today to Compel Chesapeake Energy To Honor Lease Agreements.

<http://www.prweb.com/releases/2011/04/prweb5273494.htm>

- **Sur Clean Water** (26/04/2011) : **Over 1,200 Marcellus Shale gas well violations in 2010**

(« Clean Water Action has found that gas drilling in the Marcellus Shale resulted in over 1,200 violations of environmental rules last year – that's over 20 a week! Over 1 well in 6 had violations, included illegal dumping of toxic wastewater and failure to properly seal wells in order to protect drinking water supplies. Even worse, gas companies that are members of Gov. Corbett's Marcellus Shale Advisory Commission are responsible for almost half of the violations! »)

<http://cleanwater.org/feature/over-1200-marcellus-shale-gas-well-violations-2010>

3-13 - Collectifs de protestation contre les gaz de schiste

Les critiques des populations locales aux Etats-Unis se font de plus en plus entendre et s'organisent en collectifs, des projets de forage y ont été abandonnés pour cette raison. Les incidents, accidents divers, explosions, incendies, fuites de puits, pollution des nappes phréatiques, des cours d'eau et des eaux potables se sont multipliés en toute impunité, à l'abri de la déréglementation et de la suspension du Clean water act et du silence imposé à l'EPA par le gouvernement Bush, de la corruption de gouverneurs dont les campagnes électorales sont financées par les sociétés minières.

- **Clean Water Action :**

* **Sur wikipedia :** http://en.wikipedia.org/wiki/Clean_Water_Action

* **Sur Facebook :** <http://www.facebook.com/CleanWaterAction>

* (27/04/2011). **EPA Acts to Protect Drinking Water and Health**

(Washington, DC – Clean Water Action, speaking on behalf of its one million members, today praised the U.S. Environmental Protection Agency's (EPA) announcement of a new proposal to close gaps in water and health protection under the Clean Water Act. "This will go a long way toward fixing the Clean Water Act, a law that has been broken for far too long," said Clean Water Action President, Robert Wendelgass.

"Polluter-friendly court decisions and actions by the previous administration have left drinking water sources for 117 million Americans at risk," Wendelgass said. "We need these fundamental protections restored, and until that happens people's drinking water and their health are on the line."

For Americans whose water sources are no longer protected under the Clean Water Act, the status quo means they face increased contamination risks. Communities also face the prospect of higher water costs as expensive filtration and disinfection technologies are deployed. "Ask anyone and they understand that if your goal is fishable, swimmable, drinkable water, you can't get there by protecting some

of the water. You have to protect it all," said Lynn Thorp, Clean Water Action National Campaigns Coordinator. "Ceding control of upstream water quality to polluters and developers, which is essentially what has happened, is a formula for dirty water that threatens people's drinking water and health."

EPA has published a draft "Guidance" to state and regional permitting officials to begin addressing the gap in Clean Water Act protections for many water bodies. EPA also announced a 60 day public comment period on the proposal. The Guidance was released as part of an Administration framework outlining a comprehensive approach to water issues and a commitment to protecting water resources in order to promote healthy communities and strong economies.

Since 2003 more than 500,000 Clean Water Action members have written to Members of Congress, the White House and EPA asking that clean water protections be restored for all the nation's water bodies. Clean Water Action plans to mobilize policy experts and tens of thousands of its members across more than a dozen states to support strong water protections under the final Guidance.

"Will the public support EPA taking action to fix this problem? You bet," says Wendelgass. "Our members are a cross section of America, from cities and suburbs to rural areas, Democrats, Republicans and independents. We all want clean water."

Clean Water Action is the nation's largest grassroots group focused on water, energy and environmental health. Clean Water Action's 1 million members participate in Clean Water Action's programs for clean, safe and affordable water, prevention of health-threatening pollution, and creation of environmentally-safe jobs and businesses. Clean Water Action's nonpartisan campaigns empower people to make democracy work. www.cleanwateraction.org

<http://www.cleanwateraction.org/press/epa-acts-protect-drinking-water-and-health>

- **Site Marcellus shale protest** (03/2011) (« We can't drink money ! ») : (**MarcellusProtest.org** is an information clearing house about Marcellus Shale gas drilling and activism and related issues. Although this website's primary geographic focus is Western Pennsylvania, MarcellusProtest.org also includes content pertaining to the five states in which the Marcellus Shale is located - as well as other Shale gas formations across the U.S. A new social movement is in the making, and it's going national.)

<http://www.marcellusprotest.org/>

- **sur Cyberpresse.ca** (26/03/2011) : Mis à jour le 27 mars 2011 à 10h28. **Révolte au pays du gaz de schiste.** (« Fort Worth, Texas) Aux quatre coins du gisement Barnett, dans le nord du Texas, là où est née l'industrie du gaz de schiste il y a 10 ans, la révolte gronde. Les citoyens, qui voient les gazières forer tout près de leurs maisons de banlieue ou des écoles de leurs enfants, en ont assez. Les poursuites se multiplient et plusieurs projets de loi sont proposés pour encadrer une industrie qui a créé 70 000 emplois dans la région. »)

<http://www.cyberpresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201103/26/01-4383496-revolte-au-pays-du-gaz-de-schiste.php>

- **Sur Protecting our water :**

* (16/04/2011). **DEP** (Pennsylvania Department of Environmental Protection) **discloses Marcellus drilling permits issued with as little as 35 minutes' scrutiny**

<http://protectingourwaters.wordpress.com/2011/04/16/what-can-you-do-in-35-minutes/>

* (28/04/2011). **Video: Chesapeake Energy Frack Spill in Leroy, Bradford County PA**

(Amidst the constant noise of heavy truck traffic hauling drilling and fracking supplies, residents of Bradford County Pennsylvania tell of their experience living at ground zero. Bradford County is the center of the natural gas industrialization process in the State. Many of these people have had their private water wells contaminated or now have health problems due to industry contamination and pollution. This video reports not only on last week's spill, but on a stunning example of serious health impacts from gas drilling in Bradford County: Crystal Stroud describes the numbness, racing heart, and cognitive impairment she experienced due to a near-lethal level of barium in her blood, confirmed by tests. Shortly after Chesapeake Energy lost control of flowback at a nearby well, spilling thousands of gallons of toxic fracking fluids into nearby Towanda creek and necessitating the evacuation of surrounding families, attorney Todd O'Malley held a press conference. »)

<http://protectingourwaters.wordpress.com/2011/04/28/video-chesapeake-energy-frack-spill-in-leroy-bradford-county-pa/>

* (29/04/2011). **Protest Held at Marcellus Advisory Commission Meeting**

<http://protectingourwaters.wordpress.com/2011/04/29/protest-held-at-marcellus-advisory-commission-meeting/>

- **Sur earthworksactions. OIL & GAS ACCOUNTABILITY PROJECT. Hot Issues**

EARTHWORKS' Oil & Gas Accountability Project works with tribal, urban and rural communities to protect their homes and the environment from the devastating impacts of oil and gas development.

http://www.earthworksaction.org/oil_and_gas.cfm

* **2010 PEOPLE'S OIL AND GAS SUMMIT FINAL AGENDA**

The Summit was a huge success with more than 250 citizens from 26 states and Canada joining together to share information, stories, and strategies.

(nombreux textes et vidéos concernant : Panels : Health impacts from drilling, fracking, waste pits and gas production

(Panelists will share real-life stories of health impacts being felt by citizens living with gas development, information on drilling and fracking chemicals known to have health impacts, as well as approaches for surveying community health impacts.) ; **Community socio-economic impacts of natural gas development** (This session will include information on the range of socio-economic impacts and

benefits that have been felt in communities already affected by natural gas drilling and production, as well as strategies that can be taken to reduce socio-economic impacts in communities.) ; **strategies for reducing community and environmental impacts** (This panel will

discuss approaches for protecting communities, watersheds and wildlands from the harmful impacts related to gas development.) ; **strategies for reducing community and environmental impacts** (This panel will address some of the options available to landowners and mineral owners related to leasing, surface use agreements, pipelines and forced pooling.); **Web-based tools for information sharing and documentation** **Citizen-based monitoring approaches** (This panel provides ideas and tools for citizens who want to collect baseline

data on air and water quality or find out more about the contaminants in their communities.) ; **Emerging issues related to natural gas and energy in the U.S.** (This session presents some of the issues related to natural gas that have the potential to affect the pace and scale of

natural gas development in the United States.)

<http://earthworksaction.org/2010SummitAgenda.cfm>

- sur REUTERS (27/04/2011). Group says Pa. governor advisers tied to shale problems

((Reuters) - An environmental group said on Wednesday that nearly half of the violations in the Marcellus Shale natural gas formation last year were committed by companies whose representatives sit on Governor Tom Corbett's Marcellus advisory commission. "It is top heavy with exactly the people who are doing the drilling," said Tom Hoffman, the Western Pennsylvania director of the environmental activist group Clean Water Action. Roughly 150 people protested Wednesday outside a building in Harrisburg where the Marcellus Shale drilling commission was meeting. The Clean Water group issued a report this week saying there were 1,200 well violations last year, and more than one in six of the state's 2,498 wells had violations that included illegal dumping of toxic wastewater and failure to properly seal wells. It also said nearly half the violations were committed by companies whose representatives sit on the drilling commission. Of the commission's 31 members, 14 are either from the gas industry or pro-business chambers of commerce, said Clean Water state director Myron Arnowitt. Gas-industry companies represented on the commission gave Governor Corbett \$790,950 in campaign contributions, the report said. Arnowitt criticized the commission for not meeting in areas where gas drilling is actually happening, to get the views of those who live there. Calls to Corbett's office were referred to the office of Lieutenant Governor Jim Cawley, the shale commission chairman, whose representatives could not be reached for comment. (Reporting by David Warner; Editing by Barbara Goldberg and Jerry Norton)

<http://www.reuters.com/article/2011/04/27/us-shale-marcellus-idUSTRE73O8PE20110427>

3 -14 – Points de vue des scientifiques

- The Future of natural Gas, An Interdisciplinary Mit study. Mitei mit Energy Initiative. Massassuchets Institute of Technology (2010) (MIT)

<http://web.mit.edu/mitei/research/studies/report-natural-gas.pdf>

- Sur l'Actualité.com (31/09/2010). Gaz de schiste : les conseils des experts indépendants (rapport du MIT)

<http://www2.lactualite.com/valerie-borde/2010-08-31/gaz-de-schiste-les-conseils-des-experts-independants/>

- Council of scientific Society Presidents (4 mai 2010)(we represent the leadership of over 1,4 million scientists in over 150 scientific disciplines)

<http://www.eeb.cornell.edu/howarth/CCSP%20letter%20on%20energy%20&%20environment.pdf>

4 - LE GAZ DE SCHISTE AU QUEBEC

4-1 – APERÇU DE LA SITUATION DE L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE AU QUEBEC

Selon l'Office national de l'énergie du Canada, les réserves de gaz de schiste représentent trois fois celles de gaz conventionnel. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec estime que la province économiserait chaque année deux milliards de dollars d'importations en hydrocarbures si elle favorisait le développement des gisements de gaz de schiste. L'industrie gazière émergente au Québec envisage de réaliser près d'un millier de forages de puits de gaz de schiste au Québec, dont un nombre important dans la vallée du Saint-Laurent. Les droits d'exploitation de ces ressources en hydrocarbures du pays ont déjà été accordés à une trentaine de compagnies, majoritairement étrangères, via des permis, appelés communément «claim ». Les compagnies gazières sont au-dessus de toutes les lois. L'exploration et l'exploitation du gaz de schiste se sont développées très rapidement, sans contexte réglementaire adapté à cette nouvelle technique et sans étude d'impact sur l'environnement, l'économie et les populations. L'obtention de permis de prospection ou d'extraction de gaz de schiste n'est pas sujette au *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* et n'est donc pas soumis à l'autorisation du BAPE (*Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*).

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ne dispose pas encore de directives pour encadrer l'octroi de certificats d'autorisation environnementale et ceux-ci ne sont même pas toujours nécessaires pour les puits d'exploration. Les citoyens sont sans recours car les propriétaires de terrains ne sont pas propriétaires du sous-sol. Ces propriétaires, ce sont les compagnies minières qui ont obtenu du gouvernement des permis (*claims*) pour toute la Vallée du Saint-Laurent. Les propriétaires du sous-sol québécois peuvent en conséquence « acquérir, à l'amiable ou par expropriation, tout bien nécessaire à l'accès au terrain ou à l'exécution de travaux d'exploration ou d'exploitation ». C'est écrit dans la *Loi sur les mines*. L'industrie du gaz de schiste n'est pas soumise au *Règlement sur la qualité de l'atmosphère* (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 20), ni au *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère* : pollution de l'air par Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de soufre (SO2), composés organiques volatils (COV), poussières dans l'air totales (PAT), particules fines (PM), sulfure d'hydrogène (H2S), plus les émanations provenant des bassins d'entreposage et des émanations de mini-installations de raffinage et du réservoir de condensat : benzène, toluène, ozone, fuite de méthane, et de produits volatils divers. La mauvaise qualité de l'air a des incidences sur la santé humaine : Le CO pénètre dans le sang par les poumons et forme la carboxyhémoglobine, un composé qui inhibe la capacité du sang à transporter l'oxygène aux organes et aux tissus. De nombreux COV individuels sont connus ou soupçonnés pour leurs effets toxiques directs sur les êtres humains qui vont de la carcinogenèse à la neurotoxicité. Certains d'entre eux (ex. le benzène présent dans certaines eaux de fracturation) ont été évalués et déclarés toxiques. Les oxydes d'azote (NOx) sont des agents très irritants pour les poumons.

La Loi sur les mines empêche par ailleurs les municipalités inquiètes de s'opposer à des projets de prospection ou d'exploitation ou de limiter de tels projets par des règlements de zonage.

19 des 31 puits forés fuyaient début 2011. Au puits de Leclercville, Talisman Energy a mis plus de deux mois à colmater en profondeur des fuites décelées en janvier 2011. A La Présentation, un puits foré par Canbriam s'est mis à fuir pendant plusieurs mois avant d'être fermé sur ordre du gouvernement.

Face à la levée de bouclier des collectivités locales, des populations concernées et des députés, le gouvernement du Québec a confié une mission au BAPE, le *bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, qui a reçu un mandat très restreint, à savoir « comment exploiter

les gaz de manière la plus propre possible ». Ce rapport sévère pour le gouvernement, publié fin février, est un désaveu à l'égard du gouvernement Charest et en particulier du travail de Mme (Nathalie) Normandeau, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune ; il ne ferme pas la porte aux gaziers, il demande une inspection minutieuse des puits ; sa principale conclusion préconise que l'exploitation du gaz de schiste ne pourra pas démarrer au Québec avant une *évaluation environnementale stratégique (EEE)*. Il a été suivi du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 – Rapport du commissaire au développement durable* (30/03/2011). Ce rapport souligne d'importantes lacunes dans la gestion gouvernementale du dossier du gaz de schiste, il pointe le peu d'attention accordée jusqu'ici par les libéraux à l'étude des impacts économiques, environnementaux et sociaux du développement de cette filière fossile, déplore une quasi absence de contrôle aux étapes critiques des travaux de forage - dont la fracturation hydraulique - effectués par l'industrie. Jean Cinq-Mars souligne par ailleurs que rien ne prouve que le développement de cette filière énergétique fossile aura le moindre impact positif pour la société québécoise. Le MRNF (Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune) ne surveille même pas si les entreprises effectuent les travaux qu'elles sont obligées de réaliser pour conserver leurs permis d'exploration. Avant le BAPE et le commissaire au développement durable, l'Institut national de la santé publique du Québec avait répondu en janvier à l'optimisme de l'industrie et du gouvernement Charest en soulignant d'importantes lacunes en matière d'information quant aux impacts sur la pollution atmosphérique, la contamination de l'eau, la santé et les milieux de vie. Le Gouvernement a accepté la réalisation d'une Évaluation environnementale stratégique - mais refusé un moratoire - au cours de laquelle « les nouveaux forages ne seront permis que pour acquérir des connaissances scientifiques ». Le processus prendrait de « 18 à 30 mois » et pourrait être lancé en juin 2011. Les travaux seraient dirigés par un comité de 5 à 10 experts issus du gouvernement, des municipalités, de l'industrie et des universités.

4-2 - LES GAZ DE SCHISTE ET SCHISTES BITUMINEUX AU CANADA. **INFORMATIONS OFFICIELLES**

- Sur Office national de l'énergie (Canada) (novembre 2009). **Exploitation des schistes bitumineux en Alaska : L'ABC du gaz de schistes au Canada - Note d'information sur l'énergie.**

<http://www.neb.gc.ca/clf-nsi/rnrgynfntn/nrgyrprt/ntrlg/prmrndrstndngshlgs2009/prmrndrstndngshlgs2009-fra.html>

* Document pdf (cartes et schémas) : [http://www.neb.gc.ca/clf-](http://www.neb.gc.ca/clf-nsi/rnrgynfntn/nrgyrprt/ntrlg/prmrndrstndngshlgs2009/prmrndrstndngshlgs2009-fra.pdf)

[nsi/rnrgynfntn/nrgyrprt/ntrlg/prmrndrstndngshlgs2009/prmrndrstndngshlgs2009-fra.pdf](http://www.neb.gc.ca/clf-nsi/rnrgynfntn/nrgyrprt/ntrlg/prmrndrstndngshlgs2009/prmrndrstndngshlgs2009-fra.pdf)

- Office National de l'énergie. Canada. <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rcmmn/hm-fra.html>

* L'ABC du gaz de schistes au Canada - Dossier énergie

<http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rnrgynfntn/nrgyrprt/ntrlg/prmrndrstndngshlgs2009/prmrndrstndngshlgs2009nrgbrf-fra.html>

- Ministère des Ressources naturelles et de la faune. Document technique. **Le développement du gaz de schiste au Québec.** (15 septembre 2010)

http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/exploration/developpement_gaz_schiste_quebec.pdf

- Office National de l'énergie. Canada. <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rcmmn/hm-fra.html>

4-3 - LES SABLES BITUMINEUX EN ALASKA

- Office National de l'Energie. **Les sables bitumineux du Canada : Perspectives de l'offre et du marché jusqu'en 2015**

<http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rnrgynfntn/nrgyrprt/lsnd/lsndssplymrkt20152000-fra.pdf>

- Site du Monde Diplomatique (Avril 2010) : **Sous les sables bitumineux de l'Alberta.**

(A force de cadeaux fiscaux, d'absence de régulation et de laxisme environnemental, les conservateurs au pouvoir en Alberta ont transformé, avec l'aide d'Ottawa, le nord de la province en un supermarché du pétrole sale au profit des multinationales et du voisin américain. La forêt boréale est sacrifiée, tout comme les premières nations de la région. Par Emmanuel Raoul.)

<http://www.monde-diplomatique.fr/2010/04/RAOUL/18996>

- Sur AlterEchos (22/04/2011). **Cochabamba +1 contre les sables bitumineux et les gaz de schiste.**

<http://alter-echos.org/grand-angle/cochabamba-1-contre-les-sables-bitumineux-et-les-gaz-de-schiste/>

- sur CNW (18/04/2011) : **La conférence sur la justice climatique dénonce les politiques environnementales du gouvernement Harper**

(MONTRÉAL, le 18 avril /CNW Telbec/ - Répondant à l'invitation de l'organisation de solidarité *Alternatives* et la de revue *Canadian Dimension*, plus de 350 participantes et participants du Québec, du Canada, des États-Unis, de France et d'Amérique latine se sont retrouvés à Montréal pour la conférence *Cochabamba + 1 : Justice climatique et alternatives écologiques* organisée du 15 au 17 avril 2011. Au regard des immenses défis environnementaux actuels, l'assemblée a dénoncé les politiques anti environnementales du gouvernement conservateur sortant et a demandé aux partis politiques se présentant aux élections fédérales de déclarer leurs positions face aux enjeux environnementaux actuels du Canada tels que l'exploitation des sables bitumineux et des gaz de schistes, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'énergie nucléaire, entre autres.

Les participants ont aussi souligné l'importance de mettre tout en œuvre pour réaffirmer les droits des nations autochtones sur leurs terres.)

<http://www.cnw.ca/fr/releases/archive/April2011/18/c5087.html>

- Sur Climatejustice (01/05/2010) : **Sables bitumineux : l'UE, complice du Canada ?**

<http://climatjustice.org/2010/05/01/sables-bitumineux-l-ue-complice-du-canada/>

- Sur Enerzine.com (29/04/2011) : **Fracturation hydraulique : procès en vue pour Encana**

(Un procès historique à propos de la fracturation hydraulique et ses impacts sur la nappe phréatique sur le territoire Nord Américain a débuté mercredi devant les Nations Unies à New York.

La plaignante - Jessica Ernst (photo ci-contre) - est une propriétaire de terrains fonciers qui accuse EnCana, Alberta Environment et Energy Resources Conservation Board de négligence et d'activités illégales. Il y a presque une décennie, EnCana, l'un des plus importants producteurs mondiaux de gaz naturel, a commencé un programme de forage "*risqué et expérimental*" nécessitant de la fracturation hydraulique intense afin d'extraire du méthane, en couche peu profonde dans la formation Horseshoe Canyon au cœur de l'Alberta (Canada). La fracturation hydraulique provoque des failles dans les formations géologiques contenant du pétrole, du gaz et du charbon grâce à de grandes quantités d'eau injectées à haute pression avec du sable et des mélanges de fluides ou de gaz chimiques non divulgués. La technique permet d'exploiter des réserves de gaz naturel jusque-là inaccessibles, mais est l'objet d'enquêtes gouvernementales sérieuses à travers l'Amérique du Nord à cause de contaminations d'eaux de surface et souterraines. Le principal organisme de contrôle de l'Alberta, l'Energy Resources Conservation Board (ERCB), a révélé dernièrement que **le potentiel des chimiques des fluides de fracturation et le gaz naturel de contaminer les aquifères d'eau potable est une véritable question d'intérêt public**, surtout dans les régions peu profondes. Mercredi matin, les avocats de Jessica Ernst ont déposé **une réclamation de 73 pages (.PDF)** qui prétend qu'EnCana a enfreint à plusieurs lois et règlements provinciaux ainsi qu'avoir contaminé un aquifère peu profond desservant une communauté rurale avec du gaz naturel et des chimiques toxiques utilisés par l'industrie. La réclamation détaille méthodiquement comment les deux principaux organismes de contrôle de l'eau souterraine de l'Alberta, Alberta Environment et le ERCB, ont "*manqué dans leur tâche de suivre les procédés d'enquête et de mise en application qu'ils s'étaient fixé et avaient rendus public.*" Le ERCB avait donné dernièrement la permission à EnCana de forer et fracturer davantage de puits au-delà de la protection minimale de l'eau souterraine près des puits d'eau potable mentionnés dans cette réclamation. Les Nations Unies ont invité Jessica Ernst à présenter son histoire et faire des recommandations aux gouvernements à la 19e session de la Commission de Développement Durable à New York la semaine prochaine. Les déclarations n'ayant pas été prouvées en cour de justice, tous les défendeurs auront la possibilité d'y répondre durant ces procédures.)

<http://www.enerzine.com/12/11905+fracturation-hydraulique---proces-en-vue-pour-encana+.html>

* **Sur MarcelGreen (27/04/2011). Canada : un procès historique débute contre l'exploitation des gaz de schiste**
Une propriétaire terrienne intente un procès pour négligence et activités illégales concernant la technique de fracturation hydraulique nécessaire à l'exploitation du gaz de schiste.

(« Jessica Ernst serait-elle l'Erin Brockovich du gaz de schiste que le monde attendait ? La plaignante a déposé le 27 avril une plainte de 73 pages contre EnCana, exploitant en gaz de schiste, pour avoir **contaminé une nappe phréatique alimentant des riverains en enfreignant des lois**. Elle accuse également **deux organisme de contrôle environnemental**, Energy Resources Conservation Board et Alberta Environment, qui selon elle **ont failli à leur devoir en faisant preuve de négligence**. »)

<http://www.marcelgreen.com/article/lire/1926>

4-4 - LES ENJEUX ECONOMIQUES ET SOCIETAUX DE L'EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE AU QUEBEC

- Sur Le Polyscope. Le journal de l'Ecole polytechnique de Montréal (17/09/2010). **Les enjeux du gaz de schiste au Québec**, par Marc-André Legault

(Présentation synthétique et documentée. La ressource, technologie derrière l'exploitation, consommation et pollution de l'eau, pollution atmosphérique, retombées économiques ?, impacts sociaux)

<http://www.polyscope.qc.ca/spip.php?article1494>

* **Même article en format pdf**

http://www.step.polymtl.ca/~enviro/downloads/article_GazDeSchiste.pdf

- **Journal l'Infomane (Canada): Les enjeux du gaz de schiste.** « Depuis quelque temps, l'attention médiatique est tournée vers l'exploitation de gaz de schistes. Certains la revendiquent, d'autres l'appuient. Pourtant, ce type d'exploitation expose beaucoup d'enjeux, autant économiques qu'environnementaux pour le Canada. Certes, ce minerai pourrait assouvir le besoin en gaz naturel de la population, mais à quel prix ? » Septembre-Octobre (vol. 38, n° 2) 11 octobre 2010. Catherine Larche-Boudreau.

<http://www.infomane.info/articles.php?newsID=554§ionID=1>*

- **IRIS. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. Note socio-économique. Gaz de schiste : une filière écologique et profitable pour le Québec ?.** Bertrand Schepper, Laura Handal et Patrick Hébert, Chercheur-e-s à l'IRIS.

(En 2010, le gouvernement québécois et l'industrie gazière se sont lancés dans le développement du gaz de schiste – une forme de gaz naturel – en vantant les mérites de cette filière énergétique. La présente note démontre que ce choix énergétique n'est pas justifiable dans une perspective de lutte aux changements climatiques ni d'indépendance énergétique. De plus, elle révèle que cette filière comporte d'importants risques pour la santé publique en cas de contamination des eaux par des rejets industriels. Enfin, cette note fait valoir que l'État québécois perdra dans ce projet énergétique bien plus d'argent qu'il n'en gagnera, entre autres dû à l'ampleur des dépenses fiscales et d'infrastructures publiques allouées à l'industrie.) (... « contrairement à ce que prétendent les promoteurs de l'industrie du gaz de schiste, l'ensemble des coûts environnementaux, énergétiques et financiers actuels et futurs de cette industrie dépasseront largement les maigres bénéfices qu'en tirera la population du Québec. »)

http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/gaz_de_schiste_une_filiere_ecologique.pdf

- Sur Alter-Echos. (06/01/2011) **Gaz de schiste : l'après-pétrole ou une impasse ?.** Interview de Normand Mousseau, spécialiste des questions énergétiques, et récent auteur de **La révolution des gaz de schiste.**

<http://alter-echos.org/grand-angle/gaz-de-schiste-lapres-petrole-ou-une-impasse/>

- sur HEC Montréal. **Voix d'experts. Gaz de schiste, une perspective comptable.** Publié le 1 fév 2011, par Jacques Fortin

http://expertise.hec.ca/voix_experts/economie/gaz-de-schiste-une-perspective-comptable/

- Sur Radio Canada (14/11/2011). **Le gaz de schiste**

(D'un point de vue stratégique, les pays visent généralement l'indépendance énergétique. Le Canada et le Québec cherchent eux aussi à limiter leur dépendance envers les hydrocarbures importés. Pour cela, il faut produire davantage d'hydrocarbures ici. Mais à quel prix? Au Québec, l'exploitation du gaz de schiste semble prometteuse sur le plan économique. Or, il ne s'agit pas seulement d'économie, mais aussi d'environnement et de choix de société. Quelles sont ces technologies nouvelles qui permettent d'extraire les gaz de schiste du sous-sol, ici même, dans la vallée du Saint-Laurent? Et quels en seront les impacts environnementaux? Une équipe de *Découverte* a mené l'enquête, ici et aux États-Unis, sur un des dossiers chauds de cet automne. N.B. Suite à la diffusion de ce reportage le 14 novembre dernier, nous avons corrigé une erreur que nous avons commise dans le troisième segment. Nous y opposons les propos de la géologue Marianne Molgat, de la Société d'énergie Talisman, aux résultats d'une analyse d'eau de cette entreprise. Or, cette analyse a été réalisée avant que Talisman n'effectue des forages spécifiquement pour le gaz de schiste. Par ailleurs, elle portait sur la formation de Trenton, et non sur le Shale d'Utica. Elle ne permettait donc pas de mettre en doute les paroles de Mme Molgat. Ce reportage a fait l'objet d'une révision de l'ombudsman de Radio-Canada, accessible à l'adresse suivante:

<http://blogues.radio-canada.ca/ombudsman/archives/651>

- Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

* (22/11/2010) Des documents rendus publics récemment révèlent les efforts du Canada pour détruire les politiques sur les changements climatiques dans d'autres pays.

<http://www.aqlpa.com/documents-rendus-publics-recemment-revelent-les-efforts-du-canada-pour-detruire-les-politiques-sur-les-changements-climatiques-dans-dautres-pays.html>

* Campagne du Canada pour miner les politiques climatiques (dossier pdf) : <http://www.aqlpa.com/documents-rendus-publics-recemment-revelent-les-efforts-du-canada-pour-detruire-les-politiques-sur-les-changements-climatiques-dans-dautres-pays.html>

* Extraction du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent :

<http://www.aqlpa.com/extraction-du-gaz-de-schiste-dans-la-vallee-du-saint-laurent.html>

- sur le site Comfluences.net : Dossier : « Gaz de schiste au Québec (avec vidéos) : l'improbable posture des industriels » (décembre 2010).

(« Intéressant dossier que celui des gaz de schiste au Québec. Il regroupe bien des éléments passionnants : stratégie d'indépendance énergétique, mobilisation de l'opinion publique, développement économique et acteurs antagonistes (hydrocarbure VS énergies renouvelables). Un bien beau tableau... Plus intéressant encore, l'étrange comportement des acteurs miniers et hydrocarbures sur ce sujet en train de franchement dérapier. »)

<http://comfluences.net/gaz-de-schiste-au-quebec-limprobable-posture>

- Sur ownischiste (15/04/2011) : **Quand les autorités canadiennes autorisent à fracturer sous une centrale nucléaire**

(... « Le Comité de citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain a en effet amené sur la table l'autorisation accordée en 2006 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec d'explorer et d'exploiter les gaz de schiste sur un territoire comprenant la centrale. Une autorisation, donc, de fracturer la roche et de forer verticalement et horizontalement sous le réacteur, les installations de stockage de déchets radioactifs, le réseau de câbles et électriques et de conduites de la centrale et des réservoirs de centaines de milliers de mètres cubes de produits chimiques, notamment de paraffine et d'alkylbenzène linéaire, hautement toxiques.... »)

<http://schiste.owni.fr/2011/04/15/quand-les-autorites-canadiennes-autorisent-a-fracturer-sous-une-centrale-nucleaire/>

* Sur Cyberpresse.ca (14/04/2011) : **Exploitation du gaz de schiste sous Gentilly-2**

(« Les audiences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire sur la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 ont permis d'apprendre, hier, que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a accordé, en 2006, une concession pour l'exploration et l'exploitation gazière dans toute la région du secteur Gentilly, à Bécancour, incluant les formations rocheuses en dessous de la centrale nucléaire et dans ses environs immédiats. »)

<http://www.cyberpresse.ca/le-nouvelliste/actualites/201104/14/01-4389694-exploitation-du-gaz-de-schiste-sous-gentilly-2.php>

- Sur le site Actualité.com (canadien) :

* Articles sur les gaz de schiste :

http://www.lactualite.com/resultat-recherche?cx=012041515408509556353%3Axuc9fskx5ca&cof=FORID%3A11&ie=UTF-8&as_q=gaz+de+schiste&op.x=34&op.y=7&op=Recherche&form_build_id=form-c07fb0b98a3297ca2b7df5e94c8edb6c&form_id=search_theme_form

* (08/03/2011). **Gaz de schiste: la science du BAPE contre les cow-boys**

<http://www2.lactualite.com/valerie-borde/2011-03-08/la-science-du-bape-contre-les-cowboys/>

* (21/01/2011) : **Plus de gaz de schiste, moins d'énergies renouvelables**

<http://www2.lactualite.com/valerie-borde/2011-01-21/plus-de-gaz-de-schiste-moins-denergies-renouvelables/>

* **Gaz de schiste : la science d'abord**

(« Avant d'exploiter les **gaz de schiste**, des études scientifiques poussées sont nécessaires pour évaluer l'impact de cette activité sur l'utilisation des territoires ruraux, l'approvisionnement et la qualité de l'eau, et les émissions de gaz à effet de serre. » Voilà ce qu'affirmait en mai dernier, dans une **lettre ouverte** (pdf) au gouvernement américain, le **Council of Scientific Society Presidents**, qui regroupe les présidents de 62 sociétés savantes américaines comptant au total 1,4 million de scientifiques membres. »)

<http://www2.lactualite.com/valerie-borde/2010-08-25/gaz-de-schiste-la-science-dabord/>

- Sur Rue Frontenac :

* (28/09/2010) **Gaz de schiste : un nouveau danger environnemental pour le Québec**

(« L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) lève le voile sur la prospection faite pour l'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent. Son porte-parole, André Bélisle, demande au gouvernement d'imposer un moratoire sur ce nouveau gaz qui s'avérerait dangereux et qui n'est pas encore réglementé. »)

<http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/11487-pollution-schiste>

* (17/12/20). **Gaz de schiste : les entreprises avant les citoyens**

(« Le gouvernement du Québec viole sa propre loi sur l'environnement en refusant de divulguer la liste des contaminants envoyés dans le sol lors des opérations de fracturation pour extraire le gaz de schiste. C'est du moins ce que prétend le député Scott McKay, du Parti québécois, qui a envoyé une lettre à la ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, pour lui demander de corriger la situation de toute urgence.... »)

<http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/31566-schiste-citoyens>

* (15/09/2010) **Gaz de schiste — Un cocktail chimique dangereux**

(« La liste secrète des additifs chimiques utilisés pour fracturer le schiste dans le sous-sol québécois vient d'être révélée par la compagnie albertaine Questerre. Et ce cocktail chimique est dangereux, estime Alfred Jaouich, professeur au département des sciences de la terre et de l'atmosphère de l'UQAM. »)

<http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/27706-gaz-de-schistecocktail-chimique-dangereux>

* (28/11/2010) : **De l'uranium dans les schistes**

(« L'uranium, présent naturellement dans les sédiments où sont puisés les gaz de schiste, pourrait remonter sous forme soluble dans les eaux de fracturation, a découvert une chercheuse de l'université de Buffalo. D'où l'importance de traiter ces résidus avec la plus grande prudence, estime la docteure Tracy Bank....)

<http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/30857-schistes-uranium>

* (19/09/2010) **Gaz de schiste — La surveillance environnementale citoyenne s'organise**

(« À défaut de pouvoir faire confiance aux études qui seront menées tant par l'industrie que par le gouvernement, le célèbre environnementaliste Daniel Green entend faire, avec la collaboration de citoyens, sa propre surveillance environnementale dans le dossier des gaz de schiste.... » «En regardant l'expérience américaine, il devient évident qu'il faut une surveillance citoyenne, affirme l'environnementaliste. Les États américains aux prises avec ces opérations de forage sont dépassés par les événements. En Pennsylvanie, on a même impliqué la police d'État pour surveiller le camionnage transportant les liquides de fracturation parce qu'il y avait trop de «midnight dumping». Les responsables de l'environnement ne fournissaient pas, tellement il y en avait. Donc, si on forme des citoyens près des sites, on a plus de chances d'être en mesure de voir la pollution au moment où elle survient.... » « Il va falloir surveiller le bris d'équipement, les fuites, les débordements des bassins de décantation, les vapeurs dans l'atmosphère de solvants et d'émissions fugitives, bref, tout ce qui peut venir contaminer l'environnement d'une façon ou d'une autre, explique Daniel Green. » ...)

<http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/27868-gaz-de-schiste-surveillance-citoyenne>

* (30/09/2010) : **Burning Water, ça pourrait être vous**

(« ...Le documentaire de Cameron Esler et Tazio Richards suit le parcours de Fiona Lauridsen, une mère de famille qui exploite un ranch avec son mari Peter à Rosebud, en Alberta. »)

<http://ruefrontenac.com/spectacles/cinema/28318-burning-water>

- sur FAST-DIVX : Burning water en streaming.

<http://www.streamat.net/films/regarder-streaming-burning-water.php>

- Des artistes lancent un cri du coeur contre les gaz de schiste : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/312031/des-artistes-lancent-un-cri-du-coeur-contre-les-gaz-de-schiste>

- Réseau québécois des groupes écologistes.

* **Revue de presse gaz de schiste** (Mars 2011) : <http://www.rqge.qc.ca/node/487>

* **Revue de presse sur les gaz de schiste**, janvier 2011 (2^{ème} partie) :

<http://www.rqge.qc.ca/content/revue-de-presse-sur-les-gaz-de-schiste-janvier-2011-deuxieme-partie>

* **Dossier noir sur les gaz de schiste** : <http://www.rqge.qc.ca/content/dossier-noir-sur-le-gaz-de-schiste>

- AQLPA. Mémoire « Pour un régime minier civilisé. 89 p. Le 5 mai 2010, Version révisée le 23 août 2010 :

[http://www.google.fr/#hl=fr&source=hp&biw=1299&bih=1205&q=Pour+un+régime+minier+civilisé+Mémoire+Association+québécoise+de+lutte+contre+la+pollution+atmosphérique+\(AQLPA\)+Québec+Le+5&btnG=Recherche+Google&aq=f&aqi=&aql=&oq=&fp=dc48da3ddc64b304](http://www.google.fr/#hl=fr&source=hp&biw=1299&bih=1205&q=Pour+un+régime+minier+civilisé+Mémoire+Association+québécoise+de+lutte+contre+la+pollution+atmosphérique+(AQLPA)+Québec+Le+5&btnG=Recherche+Google&aq=f&aqi=&aql=&oq=&fp=dc48da3ddc64b304)

- **COLLECTIF SCIENTIFIQUE SUR LA QUESTION DU GAZ DE SCHISTE.** Le Collectif regroupe 149 membres provenant d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche.

* (01/03/2011). **Manifeste. Prise de position sur le caractère inacceptable du projet de développement de la filière du gaz de schiste et en faveur d'une nouvelle politique énergétique axée sur l'efficacité et les énergies renouvelables.**

(« **Montréal, 1er mars 2011.** Notre collectif regroupe des scientifiques de différents champs disciplinaires. En complémentarité avec l'initiative individuelle de plusieurs d'entre nous, il importe maintenant de joindre notre voix collective au débat en cours et d'exprimer fermement notre demande de moratoire : il s'agit là d'une mesure d'urgence. Le regard critique que nous portons sur le projet de développement de la filière du gaz de schiste au Québec nous amène à constater en effet qu'il ne rencontre aucun critère d'acceptabilité. Nous demandons également qu'en toute transparence, le rapport du BAPE soit rendu public dans les meilleurs délais pour fins d'analyses par une diversité d'experts. Sans études préalables ni débat public, le gouvernement du Québec s'est appuyé sur un système législatif désuet et inadéquat pour céder nos ressources à l'entreprise privée et imposer à la population un projet à hauts risques écologiques, sanitaires et économiques, à l'encontre du bien commun. Malgré le manque de transparence des promoteurs et la piètre qualité de leurs

données initiales, le vaste débat social qui s'est animé au cours des douze derniers mois a permis de mettre en lumière ou de construire et de partager de larges pans de savoirs sur la question. L'information dont nous disposons actuellement sur le projet du gaz de schiste et sur l'alternative énergétique nous amène à statuer sur la non pertinence du développement de cette filière gazière. Il s'agit en effet d'une entreprise extensive et invasive, dont les impacts se feront sentir sur un très large territoire et à long terme. Une telle industrie – en pleine zone agricole – porte atteinte à la qualité de l'eau et de l'air et pose des risques pour la santé et la sécurité des populations et des écosystèmes. Elle s'avère peu rentable et pourra même coûter cher à notre société en termes d'externalités.

Le projet de développement du gaz de schiste présente des problèmes structurels majeurs : 1) changement de stratégie énergétique – sans débat social – pour l'entrée en scène du Québec dans la production et la consommation accrue d'hydrocarbures, alors qu'il importe de réduire les émissions de gaz à effet de serre; 2) basculement du mode de gestion de nos ressources énergétiques vers le privé; 3) atteinte à la démocratie participative avec le maintien des dispositions aliénantes de la *Loi sur les mines*. Nous demandons que soit stoppé ce projet, qu'il soit étudié sous toutes ses facettes – sociales, environnementales et économiques – et que soient mises en place les conditions d'un processus démocratique conduisant à l'émergence d'une véritable stratégie énergétique axée sur l'efficacité et les énergies renouvelables, à la hauteur des aspirations, de la capacité inventive et des compétences existantes au sein de notre société québécoise. »)

*** (04/04/2011). Après les rapports du BAPE et du Commissaire au Développement Durable, une rigoureuse enquête sur les premiers forages s'impose.**

(Montréal, 4 avril, 2011. Plutôt que d'envisager de nouvelles activités de forage et de fracturation sous couvert de recherche scientifique et de mettre le bouchon sur des puits qui posent problèmes, le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec invite le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à faire une étude approfondie des impacts des activités d'« exploration » du gaz de schiste qui ont déjà été effectuées en sol québécois. Dans la foulée de la recommandation du Commissaire au Développement durable « de se doter des moyens permettant une meilleure prise en compte des effets cumulatifs des activités projetées et de la capacité de support du milieu récepteur », le Collectif appelle à colliger d'abord toute l'information disponible (provenant entre autres de l'expérience américaine) et celle que pourra fournir une étude rigoureuse et à long terme des installations déjà en place au Québec. Il va sans dire que la santé et la sécurité des populations de même que l'intégrité des écosystèmes doivent toujours demeurer des préoccupations de premier ordre dans toute intervention ou étude dans un milieu.

Comme le mentionne le Rapport du Vérificateur Général en date du 30 mars 2011, 18 des 29 puits forés ont subi des opérations de fracturation. Il est raisonnable de supposer que ces puits auront été creusés dans des sites représentatifs, choisis par l'industrie en fonction de leur potentiel. Bien au-delà d'une inspection sommaire, il importe d'entreprendre une analyse scientifique des procédés et des techniques de forage et de fracturation qui ont été utilisés, de leurs résultats comme de leurs conséquences environnementales et de leurs impacts auprès des populations concernées. Cette analyse permettra d'acquérir un ensemble de connaissances qui pourront s'avérer suffisantes pour prendre des décisions éclairées sans entreprendre de nouveaux forages ou fracturations, lesquels ne feraient qu'ajouter aux risques encourus. Dans un tel contexte, la pertinence et l'utilité de poursuivre les activités d'« exploration » sont sans fondement scientifique, ce qui justifie amplement la demande d'un moratoire.

Ainsi, dans le cas du puits de la Présentation dont les fuites ont entraîné une demande de fermeture, le Collectif propose d'entreprendre plutôt une autopsie rigoureuse, qui permette d'établir des liens entre le processus d'exploration adopté et ses conséquences avérées et prévisibles. Il revient au MDDEP de prendre l'initiative de pareille investigation et de la confier à des experts indépendants dotés des pleins pouvoirs d'accès au terrain d'étude et d'examen des données en possession des industriels impliqués.

La simple fermeture du puits entraînerait l'application des règles actuelles, lesquelles sont totalement inadéquates pour ce nouveau type de puits. Il s'agit là de la pire des décisions : 1) La fermeture correspond au bouchage du puits; cette opération se fait à l'intérieur du puits et rend tout accès futur pratiquement impossible; 2) La réglementation actuelle prévoit après fermeture un certain nombre d'exigences de restauration du site en surface et le transfert de propriété au domaine public; or une tel transfert des responsabilités est absolument à proscrire et encore davantage, pour un puits à problèmes. Il faut insister pour que la compagnie propriétaire du puits colmate de façon complète toutes les fuites et livre l'information et les garanties d'un programme de suivi permettant d'assurer que des mesures soient prises tant et aussi longtemps que du méthane se dégagera du substrat fracturé en profondeur.

Par ailleurs, en parallèle à l'étude des puits existants, le Collectif appelle à l'organisation d'une consultation publique préparatoire à l'élaboration du mandat de l'Évaluation Environnementale Stratégique recommandée par le BAPE. La portée et le devis d'une telle évaluation, comportant des volets sociaux, environnementaux et économiques, ne peuvent être définis sans une consultation attentive de spécialistes des divers champs disciplinaires concernés et de tous les types d'acteurs sociaux impliqués – incluant les ONG et les regroupements citoyens –, au risque de s'en trouver invalidés. Il importe de rappeler par ailleurs que cette ÉES serait incomplète et même biaisée si elle n'inclutait pas un examen en profondeur des différentes options énergétiques qui s'offrent en contexte québécois afin de pouvoir faire des choix éclairés dans le cadre d'une stratégie globale et intégrée.

Rappelons que le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec s'est constitué pour exprimer principalement les demandes suivantes relatives aux problématiques liées au dossier du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent: 1) un moratoire sur toute activité d'exploration et d'exploitation; 2) l'étude intégrale de toutes les facettes de cette filière de « développement »; 3) la mise en place d'un processus démocratique menant à l'élaboration d'une politique énergétique québécoise axée sur l'efficacité et les énergies renouvelables, à la hauteur des aspirations, de la capacité inventive et des compétences existantes au sein de notre société. Voilà les motifs de la présence vigilante dans ce dossier de notre Collectif scientifique. Formé il y a un peu plus d'un mois, ce Collectif multidisciplinaire réunit 147 membres provenant de diverses institutions d'enseignement supérieur et de recherche: www.manifestegazdeschiste.org)

(25/04/2011). 3^e Communiqué. L'évaluation environnementale stratégique : Examiner d'abord la pertinence globale de la filière du gaz de schiste

(L'évaluation environnementale stratégique (ÉES) qui s'amorce au Québec ne doit pas servir de prétexte à la poursuite de l'exploration gazière sous couvert de recherche scientifique. Elle ne consiste pas à fournir aux promoteurs l'évaluation du potentiel de rentabilité commerciale du gaz de schiste ou à comparer différents procédés ou technologies de fracturation de la roche. L'ÉES devrait d'abord permettre de situer le projet de développement gazier au regard d'une politique et d'une stratégie qui reflètent une vision globale et intégrée de l'avenir énergétique de notre société. Elle devrait inclure à cet effet l'examen des autres possibilités de choix énergétiques – les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique – et adopter un processus démocratique participatif dès les premières étapes de la démarche d'évaluation, incluant celle du mandat confié aux responsables de l'ÉES. Le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste s'inquiète vivement de la façon dont débutent les travaux de cette ÉES. D'abord, alors même que le processus de recrutement est en cours, le mandat du Comité chargé de l'ÉES n'a pas été rendu public et n'a pas été discuté. À nouveau dans ce dossier comme pour tant d'autres, on déplore le manque de transparence du gouvernement actuel. Les personnes invitées à poser leur candidature au Comité ont été informées que ce mandat « consistera à mener une évaluation environnementale stratégique pour les puits qui seront forés au cours de la période d'évaluation afin de bien comprendre l'ensemble des impacts de toutes les opérations de fracturation ». Il y est aussi question de «

seuil d'acceptabilité » et de « méthodes de mitigation », reconnaissant ainsi l'existence de risques écologiques et sanitaires, qu'on s'apprête à gérer plutôt qu'à prévenir ou à éliminer. On s'intéressera à l'« encadrement » législatif et réglementaire, au « suivi » à long terme et à l'évaluation des « retombées socio-économiques ». Tout cela sans statuer d'abord sur la pertinence globale de ce projet, d'un point de vue environnemental, c'est-à-dire socio-écologique, en lien avec ses dimensions politique, éthique, économique, etc. Il s'agit là d'un mandat tronqué, il va sans dire, qui ne correspond pas à ce que l'on doit s'attendre d'une évaluation environnementale de type stratégique. L'énoncé du mandat du Comité chargé de l'ÉES confirme en effet que les activités de forage et de fracturation se poursuivront durant la démarche d'évaluation, manifestant ainsi l'intention du gouvernement d'aller de l'avant avec le développement du gaz de schiste. Or, comme nous l'avons déjà signalé, avant de poursuivre les activités d'« exploration » sous prétexte de « science », il est essentiel de mettre à profit l'abondant gisement d'informations déjà existantes sur le sujet et d'entreprendre une étude d'impact sur les forages déjà effectués. Il faut aussi s'assurer de disposer au préalable d'un portrait géologique, hydrographique, écologique, humain et économique des régions concernées et prendre en compte les principaux scénarios de développement pour chacune d'elles, avant d'envisager d'y implanter une activité industrielle invasive et à risques avérés comme celle du gaz de schiste. Rappelons que l'ensemble des recherches et des enquêtes menées jusqu'ici – tant d'un point de vue socio-écologique qu'économique – amène à prendre un sérieux recul sur le choix de cette filière, justifiant la demande si souvent répétée d'un moratoire. Le Collectif réitère son avis : l'autorisation de nouvelles activités d'« exploration » - forage et fracturation - sous prétexte de recherche scientifique est inadmissible. Nous déplorons l'instrumentalisation de la science dans le cadre de cette ÉES. L'activité scientifique ne doit pas servir de caution à une décision politique affirmée a priori. Le rapport entre science et politique doit faire ici l'objet d'un examen attentif. Enfin, nous rappelons l'importance majeure de la participation citoyenne au processus de l'ÉES. À cet effet, la population québécoise doit avoir accès à une information claire sur les caractéristiques d'une ÉES et sur les enjeux que soulève un tel processus dans le cas du gaz de schiste au Québec. Une telle information de base permettra aux citoyens de mieux suivre le fil des événements à venir en y portant un regard attentif et critique. Le Collectif scientifique –regroupant 149 membres de diverses institutions d'enseignement supérieur et de recherche –entreprind des initiatives à cet effet. Entre autres, sur le site du Collectif, on trouve une section ÉES qui sera alimentée au fil des activités :

<http://www.manifestegazdeschiste.org/>

*** sur Synapse (01/04/2011) : Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec.. Gaz de schiste : Textes choisis portant sur différents aspects de la problématique : aspects biophysiques, technologiques, sanitaires, politiques, économiques, légaux et sociaux.** Document préparé par Johanne Béliveau, en collaboration avec Lucie Sauvé. Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement. UQAM.

(« Afin de mieux cerner les enjeux concernant le dossier du gaz de schiste, ce document collige des textes traitant des aspects biophysiques, technologiques, sanitaires, politiques, économiques, légaux, sociétaux et culturels de cette question. Le défi de cette sélection est de rassembler un certain nombre de textes permettant de mettre en lumière l'ampleur et la complexité de la problématique, mais aussi de mettre en évidence des contributions récentes dans ce dossier qui évolue de jour en jour.

Notre sélection est principalement guidée par trois critères : 1) Témoigner de l'état actuel des connaissances sur l'une et, ou l'autre des différentes facettes du développement de la filière du gaz de schiste; 2) Rassembler des documents qui témoignent des recherches ou de l'intervention médiatique de certains scientifiques, ou de groupe de scientifiques, sur la question ; 3) Colliger des écrits qui soulèvent d'importantes questions pour lesquelles il ne semble exister que des réponses incomplètes ou insatisfaisantes. Parce qu'elle permet de présager de manière probante des impacts possibles de cette filière en territoire québécois, l'expérience étasunienne ou d'ailleurs nous est apparue incontournable dans cet exercice de préparation d'un recueil de textes choisis. Notons que, sauf exception, les documents sélectionnés sont disponibles sur Internet. Enfin, ce document est évolutif et accueillera volontiers toute contribution de la part des membres du Collectif scientifique ou d'auteurs acteurs du débat sur le gaz de schiste.

Voici quelques-uns des aspects traités : 1) Prise de position du « Council of Scientific Society Presidents », 2) Impacts sur la qualité de l'eau et sur les réserves d'eau ; 3) Impacts sur les changements climatiques/ gaz à effets de serre/ pollution atmosphérique ; 4) Santé publique et sécurité publique ; 5) Impacts géologiques potentiels ; 6) Aspects technologiques ; 7) Impacts sur le développement des énergies renouvelables

Évaluation des risques environnementaux pour l'État de New York ; 9) Dimension politique ; 10) Impacts économiques ; 11) Aspect légal ; 12) Enjeux de société ; 13) Portraits d'ensemble destinés au grand public québécois»)

<http://synapse.uqac.ca/2011/collectif-scientifique-sur-la-question-du-gaz-de-schiste-au-quebec/>

- Les entreprises d'exploration du gaz de schiste ont le droit de polluer!. Daniel Chapdelaine. Professeur,

Département de chimie, UQAM. (... « pour une fracturation utilisant 12 millions de litres de liquide, les intrants peuvent représenter 120 000 kg, ce qui est loin d'être négligeable. Notons aussi que le liquide de fracturation est récupéré à 25-50% en moyenne, cette portion étant entreposée en attendant d'être réutilisée ou traitée pour en disposer. L'autre portion (jusqu'à 75% du liquide, donc des intrants aussi) reste dans le sol. Une liste de 40 de ces intrants a été fournie au BAPE par le Ministère du développement durable et des parcs (MDDEP), celui-là tenant cette liste de l'industrie gazière. Par ailleurs, on peut soupçonner d'autres composés de s'y trouver, quand l'on sait que des rapports issus des exploitations états-uniennes en dénombrent des centaines. Mais à supposer que la liste fournie au BAPE soit exhaustive, le professeur de chimie organique que je suis est interpellé par la nature de certains des intrants divulgués. En effet, on y retrouve de l'aminoéthanol, du butoxyéthanol, du formaldéhyde, du naphthalène, du propyn-1-ol, du naphta et du triméthylbenzène, pour ne nommer que ceux-là. Selon le service du répertoire toxicologique de la CSST, la plupart sont des irritants toxiques à court terme et les effets d'une exposition à long terme sont plus qu'inquiétants : maladies des reins, du foie, de la lymphe, ainsi que des mutations, cancers et toxicité pour les fœtus. Dans un laboratoire, comme dans tout milieu de travail qui se respecte, on oblige les employés à manipuler de telles substances avec grande précaution, soit sous une hotte ventilée, ainsi qu'à porter des gants et des lunettes de sécurité. Alors comment se fait-il que, dans le contexte de l'industrie gazière, l'on permette que de l'eau contaminée avec ces composés puisse demeurer enfouie sous terre ou être entreposée dans des bassins à ciel ouvert? » ...)

http://www.manifestegazdeschiste.org/index.php?option=com_content&view=article&id=55:daniel-chapdelaine-droit-de-polluer&catid=41:regards-sur-les-gaz-de-schiste&Itemid=62

- Des doctorants de l'ISE avertissent que l'exploitation rapide du gaz de schiste mènera à d'importants dommages (01 mars 2011) – (Les étudiants du doctorat en sciences de l'environnement ont réalisé, dans le cadre du cours de Dynamique des systèmes environnementaux, une étude sur les gaz de schiste au Québec. Olivier Colin a été leur porte-parole à l'émission Desautels le 28 février 2011.)

http://www.radio-canada.ca/audio-video/pop.shtml?urlMedia=http://www.radio-canada.ca/Medianet/2011/CBF/Desautels201102281732_2.asx&epr=true

- Enquête auprès des ingénieurs du Québec : Réseau des ingénieurs du Québec. L'opinion des ingénieurs sur l'exploitation des gaz de schiste. Rapport final. Février 2011, 32 p.

(« Dans le cadre du débat entourant le dossier des gaz de schiste, le Réseau des ingénieurs du Québec a mené un sondage auprès de ses membres afin de connaître leur position. 2135 ingénieurs ont pris part au sondage mené entre le 13 décembre 2010 et le 9 janvier 2011. On y constate que 59 % des ingénieurs déclarent être défavorables à l'exploitation des gaz de schiste au Québec, et 75 % voudraient voir la mise en place immédiate d'un moratoire complet sur l'exploration et l'exploitation des puits, en attendant que des études rigoureuses et indépendantes évaluent tous les impacts dus à l'extraction et proposent des mesures de mitigation.

Toutefois, les ingénieurs ne sont pas totalement contre le développement d'une filière des gaz de schiste au Québec, mais ils ne considèrent pas le contexte et les conditions actuelles propices pour aller de l'avant. Ils se questionnent également sur la place et la pertinence qu'occupent les gaz de schiste dans le portefeuille énergétique québécois. De plus, les ingénieurs semblent perplexes quant à l'expertise québécoise en matière du développement de cette filière. »)

- http://www.reseautiq.qc.ca/fr/discussion/enquete_etudes/gazdeschiste.html

4-5 - L'EAU

- Sur Radio Canada. Vidéo. Gaz de schiste et pollution de l'eau

http://www.dailymotion.com/video/xifhub_gaz-de-schiste-et-pollution-de-l-eau_webcamiframe

- Munk school of Global Affairs. University of Toronto. Points de rupture : L'eau du Canada sera-t-elle protégée face à l'engouement pour le gaz de shale?, par Ben Parfitt. Pour le Programme sur les questions de l'eau. 15 septembre 2010, 69 p.

(...L'eau est plus essentielle à la vie que le gaz naturel. L'économie canadienne repose principalement sur l'accès à de l'eau propre; si les gouvernements ne protègent pas adéquatement les eaux souterraines et de surface, ils contribueront à l'érosion de la base de l'économie, voire la résilience, du pays. L'exploitation du gaz de schiste s'annonce comme la voie à suivre pour assurer l'avenir énergétique de l'Amérique du Nord, mais elle comporte d'importants coûts environnementaux et énergétiques. Les hypothèses selon lesquelles le gaz de schiste pourra être produit à de faibles coûts pendant plus d'un siècle ne sont que cela : des hypothèses sans fondement scientifique. En fait, il est possible que la révolution ralentisse considérablement tandis que les coûts iront en grimpant. À ce jour, le Canada n'a adopté aucune réglementation ni politique publique adéquate concernant l'étendue de la fracturation hydraulique et ses répercussions cumulatives sur les ressources en eau et sur les puits de gaz et de pétrole conventionnels. Le pays ne s'est pas non plus doté d'une politique nationale sur l'eau. En l'absence de données publiques sur les produits chimiques de fracturation et sur les prélèvements d'eau par l'industrie ainsi que de cartographie complète des aquifères du pays, le développement rapide de l'exploitation du gaz de schiste pourrait mettre en péril d'importantes ressources en eau, sinon la sécurité de l'approvisionnement en eau du Canada. »)

<http://www.powi.ca/pdfs/events/2010%20FR%20Agenda%20Shale%20Gas%20and%20Water.pdf>

- Sur le Devoir (15/10/2011) : Gaz de schiste - Les réserves d'eau seraient menacées

(L'article porte sur une Étude du Munk Center for International Studies de l'Université de Toronto (texte ci-dessus), étude publiée sur le développement rapide des gaz de schiste au Canada qui réclame de la part des gouvernements fédéral et provinciaux un état complet des nappes souterraines avant d'aller de l'avant avec cette filière qui risque, selon ses auteurs, de «menacer les réserves d'eau» du pays. Le chercheur, qui estime que, globalement, les ressources en eau de plusieurs régions pourraient être menacées à terme par le développement peu encadré de cette nouvelle industrie. L'étude du Munk Center, estime que « les gouvernements fédéral et provinciaux, en collaboration avec l'industrie de la fracturation hydraulique, devraient immédiatement financer des études indépendantes pour évaluer l'état de toutes les nappes aquifères avant d'y autoriser l'exploration de gaz de schiste, et surtout la «fracturation hydraulique».... ».. « La gestion de ces eaux abondantes (remontées de la fracturation) en surface engendre plusieurs risques, au point que dans une récente étude du Massachusetts Institut of Technology, on affirmait que la gestion des eaux de fracturation allait devenir l'enjeu principal de cette nouvelle industrie.

Les bassins de rétention peuvent couler. Ces eaux peuvent être déversées illégalement dans des cours d'eau ou aboutir dans des usines d'épuration de petits villages dont les systèmes vont laisser passer les toxiques, ce qui équivaut à les laisser filer au cours d'eau. Écoulements, fuites et accidents peuvent faire en sorte que ces eaux s'introduisent dans les nappes souterraines par la surface ou encore par les puits de forage soumis à d'énormes pressions. Ces pressions représentent environ deux fois celle exercée par les couches supérieures de roc. » « Selon cette étude, les normes réglementaires doivent partout au Canada exiger la déclaration publique des produits chimiques utilisés dans la fracturation hydraulique, ainsi que les quantités utilisées. Les sociétés d'exploration devraient aussi être obligées de démontrer qu'elles ont choisi les produits de moindre impact pour leurs eaux de fracturation. Les puits d'exploration devraient par ailleurs faire obligatoirement l'objet de tests de pression afin de pouvoir démontrer que leurs enveloppes de ciment les isolent totalement des nappes souterraines.

Parmi les 12 recommandations qu'il formule, le rapport ajoute que les gouvernements doivent impérativement confier l'octroi des permis de prélèvements en eau et le contrôle de l'élimination des eaux de fracturation à une seule et même autorité gouvernementale et que ce doit être celle «dont la responsabilité principale est de protéger les eaux».)

<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/298100/gaz-de-schiste-les-reserves-d-eau-seraient-menacees>

*** Sur Rue Frontenac (14/10/2010). L'industrie du gaz de schiste pourrait menacer les ressources d'eau canadiennes**

(« Le Canada a une grande méconnaissance des ressources en eau du pays, et cela pourrait s'avérer désastreux si une réglementation ne vient pas encadrer l'industrie du gaz de schiste, estime Ben Parfitt, auteur d'un rapport de recherche pour le compte du Programme sur les questions de l'eau (PQE) de l'école Munk des affaires internationales de l'Université de Toronto. »....)

<http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/28910-lindustrie-du-gaz-de-schiste-pourrait-menacer-les-ressources-deau-canadiennes>

4-6 – L’AIR

- Gaz de schiste : De sérieuses menaces pour la qualité de l’air. Texte destiné à la revue L’ACTION NATIONALE gaz de schiste – 17 novembre 2010, *Par André Bélisle et Brigitte Blais de l’AQLPA (dossier pdf)*
<http://app.owni.fr/gaz/files/Schiste - Serieuses menaces pour la qualite de l air.pdf>

- Sur Rue Frontenac (17/11/2010): Gaz de schiste et pollution de l’air — Des médecins inquiets

(« Le Regroupement des médecins pour un environnement sain (RMES) redoute une augmentation des maladies associées à la pollution atmosphérique si le Québec va de l’avant avec l’exploitation des gaz de schiste »... « On parle d’émissions toxiques provenant de la combustion du diesel des véhicules routiers, mais également de la combustion du gaz naturel par les torchères et des fuites de méthane provenant du sol et des bassins de stockage. Les contaminants atmosphériques tels que le monoxyde de carbone, les particules fines, les oxydes d’azote, le dioxyde de soufre, le benzène et le formaldéhyde comportent des effets déjà connus sur la santé des populations qui les respirent en grandes concentrations... Les médecins redoutent entre autres une aggravation de maladies cardiaques, une augmentation des crises d’asthme tant chez l’enfant que chez l’adulte, une augmentation des risques de cancer du poumon, et d’autres cancers, d’allergies et de leucémie... Ils s’inquiètent d’autant plus qu’aux États-Unis, des études ont démontré que les niveaux de polluants contenus dans l’air environnant avaient augmenté de façon considérable.

C’est aussi ce que démontre un groupe d’étudiants au deuxième cycle de Polytechnique, qui a présenté son mémoire lundi »... «Plusieurs villages [américains] aux alentours de ces installations ont plus de smog que dans les grands centres urbains: l’ozone troposphérique se retrouve à des concentrations supérieures à 100 parties par milliard dans l’air. À partir de 50 parties par milliard d’ozone, les effets sur la santé sont non négligeables.» Leur mémoire fait aussi état de concentrations de benzène dépassant d’au moins 55 fois la norme pour la santé humaine dans le village de Dish, au Texas. «On retrouve aussi dans cet air plusieurs autres produits cancérigènes et neurotoxiques à des concentrations alarmantes.»...)

<http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/sante/30351-medecins-schiste>

4-7 – LA SANTE PUBLIQUE

- Santé Canada. Recommandations pour la qualité de l’eau potable au Canada. Documents techniques. Paramètres radiologiques (mai 2009) (un dossier pdf) :

http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/radiological_para-radiologiques/index-fra.php#a3.0

- Institut National de Santé Publique du Québec. État des connaissances sur la relation entre les activités liées au gaz de schiste et la santé publique. Rapport préliminaire. (73 p.) (Novembre 2010)

(Les objectifs du mandat confié à l’INSPQ sont :

1) Dresser un état des connaissances sur les risques d’atteinte à la santé associés au gaz de schiste;

2) Cibler les zones de connaissances à développer afin d’évaluer ces risques pour la population québécoise.)

http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1177_RelGazSchisteSantePubRapPreliminaire.pdf

- Sur Rue Frontenac (14/11/2010). Gaz de schiste : des préoccupations pour la santé publique

(« Un rapport de l’Institut national de santé publique du Québec, rendu public vendredi, fait état de « plusieurs éléments de préoccupation au regard des risques à la santé » en lien avec l’exploitation des gaz de schiste au Québec.... »)

<http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/sante/32439-schistet-sante-publique>

- Vidéos québécoises

Radio Canada. Tout.TV

(L’exploitation du gaz de schiste suscite un vif débat public. Le gouvernement et l’industrie sont prêts à lancer une filière d’exploitation. Mais à quel prix pour l’environnement? L’industrie gazière utilise de grandes quantités d’eau et des produits chimiques sous haute pression.)

<http://www.tou.tv/decouverte/S2010E10>

4 -8 - LES ACCIDENTS DES Puits DE FORAGE

- sur W24 H. (31/03/2011) : Gaz de schiste : Pas de danger avec les fuites, soutient l’industrie. Olivier Bourque. Agence

QMI (« Les différentes fuites observables dans les puits de gaz de schiste ne présentent pas de menaces pour les citoyens, affirme l’Association gazière et pétrolière du Québec. « Il faut rassurer les gens. Je ne veux pas banaliser la situation, il y a un suivi qui est effectué et les quantités ne mettent pas en danger les gens. Sinon on aurait mis en place d’importants périmètres », a souligné, jeudi, Stéphane Gosselin, porte-parole de l’association, qui répondait ainsi à un reportage où l’on voyait des émanations de toutes sortes dans des sites de la Montérégie. Par ailleurs, l’industrie affirme que les quantités de gaz dégagées aux puits de l’entreprise Canbriam, située à La Présentation, sont minimales. Selon les chiffres recueillis, environ 2,5 mètres cubes s’en échapperaient, chaque jour. Selon d’autres juridictions, les entreprises gazières peuvent laisser s’échapper jusqu’à 300 mètres cubes quotidiennement. Au Québec, selon le règlement en place, toute émanation est interdite. Cette législation a été adoptée longtemps avant la connaissance de l’existence des gaz de schiste. À cet effet, une nouvelle loi sur les hydrocarbures devrait être adaptée sous peu et prendre en compte cette nouvelle réalité. Sur la question des événements, l’industrie se montre aussi claire. Il n’y a aucun danger, car il s’agit d’une soupape qui laisse échapper une quantité de gaz donnée. « Il ne s’agit pas de fuites, car c’est contrôlé », a rappelé M. Gosselin. Des fuites étaient pourtant visibles sur toutes les images captées par la caméra de TVA Nouvelles dans le cadre d’une enquête. Un intervenant du ministère du Développement durable et de l’Environnement a d’ailleurs affirmé que l’industrie devrait « régler la situation des fuites » au Québec. »)

<http://www.24hmontreal.canoe.ca/24hmontreal/actualites/archives/2011/03/20110331-211741.html>

- sur Radio Canada.ca. (24/03/2011). Une fuite force la fermeture d’un puits de gaz de schiste en Montérégie

(La ministre des Ressources naturelles du Québec, Nathalie Normandeau, a confirmé que la société Cambrian doit fermer le puits de La Présentation, près de Saint-Hyacinthe, en Montérégie. Le ministère de l'Environnement avait détecté, à environ sept mètres de profondeur dans le puits, une fuite de méthane qui risquait de contaminer la nappe phréatique. Cambrian avait été sommée de colmater la fuite, mais après deux mois de tentatives infructueuses, le ministère a ordonné la fermeture du puits »)

<http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2011/03/24/009-fermeture-puits-gaz-de-schiste.shtml>

- (26/03/2011). **Gaz de schistes - Intervention spéciale réclamée par l'AQLPA au puits de La Présentation**

(« Le puits de gaz de schiste de La Présentation, en Montérégie, laisserait s'échapper du méthane qui forme des bulles dans l'eau de fonte de la neige «dans un périmètre important» autour de la tête du puits dont Québec a ordonné la fermeture, a affirmé hier au Devoir le président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), André Bélisle. » ...)

http://article.wn.com/view/2011/03/26/gaz_de_schistes_intervention_speciale_reclamee_par_laqlpa_a/

- **Sur Le Monde (14/04/2011). Cauchemar à 50 km de Montréal**, p. 9

(Près du centre de loisirs, Forest Oil a foré un puits, fracturé le roc et des émanations de gaz s'échappent depuis des mois)

http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30I&objet_id=1154258

- **Sur Sirois JY Blog (27/01/2011). Puits de Leclercville: Talisman en infraction pour n'avoir pu colmater sa fuite**

(« Talisman Energy a reçu un avis d'infraction pour n'avoir pas réussi à colmater la fuite de son puits de Leclercville, à Lotbinière, a appris *La Presse*. L'avis, transmis hier, fait suite à une inspection qui a eu lieu le 21 janvier, le jour même où le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Pierre Arcand, a déclaré qu'il sentait que l'industrie gazière n'avait «pas le contrôle de la situation». L'entreprise avait obtenu le 9 décembre dernier l'autorisation du gouvernement afin de procéder au colmatage de cette fuite par l'injection de ciment à 2000 m de profondeur. L'avis d'infraction reproche à Talisman d'avoir émis (...) un contaminant, soit du méthane (gaz)», en contravention avec l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement. En date d'hier, le problème persistait, et c'est pourquoi l'avis d'infraction a été émis, selon Sarah Shirley, porte-parole du ministre Arcand. Vincent Perron, de Talisman, s'est dit «surpris», hier, d'avoir reçu cet avis d'infraction, qu'il juge prématuré: «Les travaux de cimentation peuvent prendre plusieurs semaines. On est en plein cœur des travaux et ils progressent normalement. Il y a des ingénieurs spécialisés sur place et nous avons la situation en main. Ça se fait en plusieurs étapes, et nous n'avons franchi que les premières étapes. Nous sommes très ouverts avec les gens du Ministère et d'autant plus surpris de recevoir cet avis d'infraction.» M. Perron nie en particulier que la fuite de gaz soit «susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité» de l'être humain, comme le dit l'avis d'infraction. «Selon les relevés des appareils que portent les employés sur le chantier, il n'y a aucun risque pour la santé et la sécurité», a-t-il dit. Les travaux ont commencé au début du mois de janvier. Vendredi dernier, le 21 janvier, un inspecteur du MDDEP a constaté que «les travaux correctifs (...) n'ont pas permis de corriger la problématique relative à ce puits», selon l'avis d'infraction. **Mésentente.** Le MDDEP et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ne semblent pas d'accord au sujet du risque de contamination que pose la situation à Leclercville. «Compte tenu des risques potentiels de contamination, notamment (de) la nappe phréatique, nous exigeons qu'un rapport précisant les vérifications de l'intégrité des coffrages de ce puits (...) nous soit présenté», affirme le MDDEP. La semaine dernière, le MRNF a pourtant affirmé qu'il n'y avait aucun risque pour l'eau souterraine, ce que maintient M. Perron: «Il n'y a pas de migration de gaz à l'extérieur du puits. Le gaz migre entre les deux coffrages et s'échappe par l'évent. Il n'entre pas en contact avec la nappe phréatique.» L'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQPLA) se réjouit de voir que le MDDEP s'acquitte de ses responsabilités, mais croit que cela aurait dû être fait plus tôt: «Nous demandons ces inspections depuis le mois de septembre, pour de bonnes raisons, a dit André Bélisle, de l'AQLPA. Quand nous avons rencontré M. Arcand, en novembre, nous lui avons redit que son ministère devait faire son travail. Nous étions surpris de voir que, en premier lieu, c'était le ministère des Ressources naturelles qui avait fait les inspections.» Le MRNF avait transmis son rapport d'inspection au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, mais dans des tableaux qui donnaient très peu d'information. Ceux-ci ne faisaient aucune référence aux travaux pour colmater la fuite du puits de Leclercville, qui étaient pourtant déjà autorisés. » ...)

<http://www.siroisjy.com/t357-puits-de-leclercville-talisman-en-infraction-pour-n-avoir-pu-colmater-sa-fuite>

- **Sur worldnews (20/01/2011). Leclercville: Émanations de gaz de schiste**

http://article.wn.com/view/2011/01/20/leclercville_mananations_de_gaz_de_schiste/

- **Sur le Figaro (21/02/2011) : La pollution des gaz de schiste suscite un tollé au Canada**

(« Un récent rapport d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (Bape), un organisme chargé de recueillir les opinions de l'industrie et de la population, révèle que des émanations «de gaz ont été détectées dans 11 sites» sur les 31 puits du Québec »).

http://marches.lefigaro.fr/news/societes.html?&ID_NEWS=179160378

- **Sur Radio Canada : Gaz de schiste au Québec. La majorité des puits inspectés ont des fuites**

(Après le ministère de l'Environnement du Québec, c'est au tour du ministère des Ressources naturelles du Québec de confirmer que plusieurs des puits de gaz de schiste qu'il a inspectés présentent des fuites. Selon un document du ministère soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), 19 des 31 puits inspectés dans les MRC de Lotbinière, de Bécancour et des Maskoutains laissent échapper des émanations de gaz naturel. Une pétition de 115 000 noms Les Québécois qui veulent signer la pétition demandant un moratoire complet sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste au Québec ont jusqu'à minuit pour le faire.)

http://article.wn.com/view/2011/01/05/gaz_de_schiste_au_qubec_la_majorite_des_puits_inspectes_ont_des_fuites/

- **Sur actualités.com (26/01/2011) : Gaz de schiste: ce qui est vraiment inquiétant avec ces fuites.**

(« Du méthane s'échappe de la majorité des puits d'exploration de gaz de schiste, a-t-on appris récemment. Des inspecteurs du ministère des Ressources Naturelles du Québec ont visité 31 puits à l'automne dernier et repéré du gaz à l'air libre à la surface de 19 d'entre eux, comme ils l'expliquent dans ce document déposé au BAPE ».)

<http://www2.lactualite.com/valerie-borde/2011-01-26/gaz-de-schiste-ce-qui-est-vraiment-inquietant-avec-ces-fuites/>

- WorldNews (28/01/2011). Gaz de schiste: Six avis d'infraction en quelques semaines

((Source: Radio-Canada) Les inspecteurs du ministère de l'Environnement du Québec ont délivré six avis d'infraction depuis octobre à l'industrie du gaz de schiste, révèle le quotidien Le Devoir. Un avis a notamment été expédié le 27 janvier à la société Canbriam Energy pour une fuite à La Présentation, près de Saint-Hyacinthe, considérée comme la plus importante. Les inspecteurs du ministère de l'Environnement du Québec ont délivré six avis d'infraction depuis octobre à l'industrie du gaz de schiste, révèle le quotidien Le Devoir.)

http://article.wn.com/view/2011/01/28/Gaz_de_schiste_Six_avis_dinfraction_en_quelques_semaines/

- Sur WEBHEQUE.net. 22 référence sur la société Talisman

<http://webotheque.net/environnement/?q=Talisman>

**4-9 - RAPPORTS DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT QUEBEC (BAPE)
ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AU DEVELOPPEMENT DURABLE.
COMMENTAIRES**

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement QUEBEC (BAPE).

* BAPE. Enquête et audience publique développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/commission/cv.htm

* Rapport 273. Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Rapport d'enquête et d'audience publique. Février 2011, 324 p. : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/

- Confédération des syndicats nationaux (CSN). Mémoire sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec présenté à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (Novembre 2010) :

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/documents/DM106.pdf

- Regards sur les retombées du développement du gaz de schiste au Québec. Pierre Batellier. Coordonnateur développement durable et chargé de cours HEC Montréal. Membre du regroupement citoyen « Mobilisation gaz de schiste » - St-Marc sur Richelieu. (Diaporama format pdf) (document très intéressant pour des présentations à des publics)

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/documents/DM101.1.pdf

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Les consultations de la Commission d'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Les retombées du développement du gaz de schiste au Québec. Mémoire présenté par Pierre Batellier. Citoyen de Saint-Marc-sur-Richelieu œuvrant professionnellement à titre de coordonnateur développement durable et chargé de cours en « responsabilité sociale de l'entreprise » à HEC Montréal. 11 novembre 2010

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/documents/DM101.pdf

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Les consultations de la Commission d'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Deuxième partie de l'audience. Enjeux d'acceptabilité sociale. Mémoire déposé à la Commission par Lucie Sauvé, Ph.D., Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement. Université du Québec à Montréal.

http://www.unites.uqam.ca/ERE-UQAM/BAPE_GAZ.pdf

- Mémoire présenté dans le cadre de l'enquête et de l'audience publique sur le Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec

Remis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par l'Association des Etudiants de Polytechnique. Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec. (11 novembre 2010)

http://aep.polymtl.ca/wp-content/uploads/2010/07/Memoire_AEP_AECSP_GazDeSchiste.pdf

- Critiques du rapport du BAPE :

* IRIS. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques.

* Critique de l'IRIS. Rapport de recherche. Le soutien à l'industrie minière : Quels bénéfices pour les contribuables ?. Laura Handal, 29 avril 2010, 69 p. (format pdf) :

http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/le_soutien_a_lindustrie_miniere_quels

* IRIS. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. Rapport du BAPE. Importantes omissions :

<http://www.facebook.com/notes/iris/rapport-du-bape-importantes-omissions/204544329557690>

* sur Cyberpresse :

* (09/03/ 2011). BAPE: Québec propose un «moratoire qui fuit», selon le PQ

<http://www.cyberpresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201103/09/01-4377636-bape-quebec-propose-un-moratoire-qui-fuit-selon-le-pq->

[.php?utm_catégoriinterne=traffickedrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B4_manchettes_231_accueil_POS2](http://www.cyberpresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201103/09/01-4377636-bape-quebec-propose-un-moratoire-qui-fuit-selon-le-pq-.php?utm_catégoriinterne=traffickedrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B4_manchettes_231_accueil_POS2)

* (09/03/2011). Le BAPE recommande une vaste étude environnementale.

<http://www.cyberpresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201103/08/01-4377060-le-bape-recommande-une-vaste-etude-environnementale.php>

* **Sur Radio-Canada** (Dimanche 13 mars 2011) :

* **Gaz de schiste : après le BAPE, l'expérimentation.** « Cette semaine, Québec rendait public le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à propos du gaz de schiste. Le BAPE affirme que pour le moment, il est impossible de donner le feu vert à cette industrie, faute d'informations cruciales. Pour y remédier, l'organisme propose de lancer une Évaluation environnementale stratégique, ce que Québec accepte de faire. Après le Bape, s'ouvre donc une période d'expérimentations contrôlées. »

www.radio-canada.ca/emissions/decouverte/2010-2011/reportages.asp

* **Energie. Le débat du gaz de schiste. Un dossier chaud.**

« L'exploitation du gaz de schiste argileux au Québec suscite une grande controverse. Des citoyens ne veulent pas d'un puits de forage dans leur voisinage, certains doutent qu'une telle industrie soit rentable ou même nécessaire, d'autres réclament un moratoire. Deux grandes questions dominent le débat public :

- Quels seront les impacts environnementaux de cette exploitation?
- Quelles seront les retombées économiques éventuelles de ces projets?

Face aux préoccupations de la population, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu du gouvernement le mandat de proposer des orientations pour le développement durable de cette industrie. Le BAPE a finalement déposé **un rapport très attendu** en février 2011. Il y recommande un encadrement plus strict de l'industrie du gaz de schiste. Québec a accueilli favorablement les recommandations du BAPE. Les opposants se disent de prime abord satisfaits du rapport, malgré quelques réserves.

Le 30 mars 2011, c'est au tour du commissaire au développement durable, Jean Cinq-Mars, de **critiquer durement le gouvernement Charest** pour sa gestion du dossier du gaz de schiste. Le commissaire conclue dans son rapport que les interventions des ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles « n'assurent pas que le développement du gaz de schiste s'effectue de façon durable, notamment parce qu'elles ne permettent pas l'atteinte d'un juste équilibre entre les intérêts de la société québécoise, des communautés locales et de l'industrie ».

<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2010/09/23/011-gaz-schiste-accueil.shtml>

* **Le Devoir.com** (12/03/2011) : **Le rapport du BAPE sur les gaz de schiste - Une rebuffade qui laisse la porte ouverte à l'industrie.** Le MRNF a reçu la plus importante baffe politique depuis 40 ans.

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/318612/le-rapport-du-bape-sur-les-gaz-de-schiste-une-rebuffade-qui-laisse-la-porte-ouverte-a-l-industrie>

- Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 – Rapport du commissaire au développement durable (30/03/2011)

(« Dans le troisième chapitre, M. Cinq-Mars pose un regard attentif sur la gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste. Il incite le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent afin d'encadrer adéquatement l'industrie en tenant compte des dimensions sociale, économique et environnementale. » (« Arrimage non démontré avec les priorités d'action et les planifications territoriales ; Mise en place tardive de mécanismes gouvernementaux de participation des citoyens. La délivrance des permis de recherche et le début des forages n'ont pas été précédés de consultations des citoyens et des représentants des municipalités afin de prendre en compte leurs attentes quant au développement des gaz de schiste ; Démonstration insuffisante des bénéfices pour la société québécoise. Les travaux relatifs aux retombées économiques et aux redevances attendues ne permettent pas de démontrer de façon satisfaisante que les bénéfices sont supérieurs aux coûts pour la société québécoise. La gestion de la rente économique est très importante puisque les risques environnementaux sont présents dès la phase de l'exploration, ce qui diffère du secteur minier ; Mesures réglementaires qui minimisent les débours des entreprises ; Contrôles insuffisants par les ministères », tant sur les éléments prérequis à la délivrance des permis, peu d'inspections « aux étapes critiques des activités, soit lors des travaux de forage ou de complétion, afin d'assurer la protection de l'environnement de même que la santé et la sécurité des personnes. »)

http://www.vgq.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-CDD/fr_index.aspx

(Rapport documenté qui présente un état complet de la situation et des enjeux des gaz de schiste au Québec)

- **sur Mondialisation.ca Québec**

* (05/04/2011) : **Gaz de schiste - Un autre rapport critique. Le commissaire au développement durable montre du doigt le laxisme du gouvernement Charest**

(... c'est « au tour du commissaire au développement durable de rendre public un rapport qui fait état d'importantes lacunes dans la gestion gouvernementale du dossier du gaz de schiste. Ce document n'est pas le premier à démontrer le peu d'attention accordée jusqu'ici par les libéraux à l'étude des impacts économiques, environnementaux et sociaux du développement de cette filière fossile. » ...)

<http://mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=24162>

* (04/04/2011) **Gaz de schiste au Québec : une rigoureuse enquête sur les premiers forages s'impose**

(le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec invite le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à faire une étude approfondie des impacts des activités d'« exploration » du gaz de schiste qui ont déjà été effectuées en sol québécois.)

<http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=24133>

- **sur Le Devoir** (09/03/2011). **Québec calme le jeu.**

(« Admettant finalement qu'on en sait trop peu sur les impacts de l'exploitation du gaz de schiste, Québec lancera une évaluation écologique stratégique afin de mieux évaluer les risques imputables à cette filière énergétique. Cette recommandation constitue d'ailleurs le cœur du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rendu public » ... « La réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) devient un passage obligé tant dans un processus de prise de décision éclairée que pour la recherche d'une meilleure acceptabilité sur le plan social », insistent les commissaires du BAPE dans leur rapport de plus de 300 pages intitulé « Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec. » ...)

<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/318372/gaz-de-schiste-quebec-calme-le-jeu>

4-10 - LA MOBILISATION CITOYENNE

- le Groupe Facebook. Pour un moratoire sur le gaz de schiste

<http://www.facebook.com/moratoiregazdeschiste>

- Mobilisation gaz de schiste, un groupe basé St-Marc-sur-Richelieu en Montérégie appuyé par l'AQLPA: le blogue des citoyens de Saint-Marc : <http://mobilisationgazdeschiste.blogspot.com/>

- Ami(e)s du Richelieu ("Tout cedit pays est fort uny, remply de forests, vignes & noyers. Aucuns Chrestiens n'estoient encores parvenus jusques en cedit lieu, que nous, qui eusmes assez de peine à monter le riviere à la rame. " Samuel de Champlain) :

<http://lesamisdurichelieu.blogspot.com/>

- Coalition St-Laurent. Pétrole et gaz. Pour un moratoire dans le golfe : <http://www.coalitionsaintlaurent.ca/>

- Comité de vigilance sur les gaz de schiste (Lotbinière-Bécancour) : <http://comitevigilance.boutick.com/>

- Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (La Yamaska, c'est notre eau, c'est nous tous) : <http://www.obv-yamaska.qc.ca/cccpem>

- Sur capacadie (29/04/2011). La guerre du schiste

(« Une manifestation contre l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste a eu lieu à Rogersville, mercredi. D'autres suivront. Certains manifestants portaient des masques, rappelant la menace des armes bactériologiques utilisées dans certaines guerres. L'image était frappante, et diablement plus efficace que n'importe quel communiqué de presse. Les résidents de Rogersville n'étaient pas les premiers à manifester leur opposition au Nouveau-Brunswick. D'autres l'ont fait, ailleurs dans Kent (à Rexton) et dans d'autres petites communautés rurales du sud du Nouveau-Brunswick. Ce ne seront pas les dernières. Et elles continueront à gagner en importance, à moins que l'industrie du gaz de schiste et le gouvernement provincial trouvent une façon de rassurer la population. C'est pour l'instant loin d'être le cas. » ...)

<http://www.capacadie.com/editoriaux/2011/4/29/la-guerre-du-schiste>

- Sur Forum de l'Amérique française : Schiste : un jumelage Québec-France pour mieux protester ?

<http://amerique-francaise.forumactif.com/t3153-gaz-de-schistejumelage-quebec-france-pour-mieux-protester>

5 - GAZ DE SCHISTE AU ROYAUME-UNI

- Rapport du Tyndall Centre for Climate Change Research (chercheurs du Tyndall Centre de l'Université de Manchester). Shale gas: a provisional assessment of climate change and environmental impacts. A report by researchers at The Tyndall Centre. University of Manchester. Tyndall Centre Manchester. 80 p. + annexes :

<http://www.tyndall.ac.uk/shalegasreport> (ce rapport recommande un moratoire au gouvernement britannique)

* Traduction française de ce rapport sur le site de Pas de gaz de schiste Hérault :

<http://www.pasdegazdeschistes.rd-h.fr/documentation-scientifiques/a-propos-du-rapport-tyndall/>

- Position du gouvernement britannique sur le rapport et la demande de moratoire :

Le gouvernement britannique donne une fin de non-recevoir au rapport du Tyndall Centre.

Position du porte-parole du gouvernement britannique (British Department of Energy and Climate Change): "We support industry's endeavors in pursuing such energy sources, provided that tapping of such resources proves to be economically, commercially and environmentally viable,")

- Sur DESMOGBLOG.COM (21/01/2011). Britain Ignores Tyndall Centre Report Urging Shale Gas Moratorium At Its Own Peril <http://www.desmogblog.com/britain-ignores-tyndall-centre-report-urging-shale-gas-moratorium-its-own-peril>

- Sur UPI.com (18/01/2011) : London unfazed by shale gas concerns

(« The British government said it was moving ahead with plans to develop shale gas reserves despite warnings from an environmental action group. The Tyndall Center for Climate Change in Research » .. « in Norwich, England, said in a report that London should place a moratorium on shale gas exploration »....)

http://www.upi.com/Science_News/Resource-Wars/2011/01/18/London-unfazed-by-shale-gas-concerns/UPI-56721295359640/

- sur The Guardian : Warning over UK shale gas projects

(Co-op report comes as mining company Cuadrillo Resources prepares to begin more drilling at a find near Blackpool, Lancashire, which it says is the first true shale gas find in Europe) <http://www.guardian.co.uk/business/2011/jan/17/uk-shale-gas-warning>

- Sur The guardian.co.uk (20/04/2011). Gasland changed everything' – fracking firm battles to woo English villagers

(Cuadrilla Resources has arrived in northern England to exploit the gas reserves, but it must win over the worried locals who have seen controversial US shale gas documentary, Gasland)

<http://www.guardian.co.uk/environment/2011/apr/20/gasland-shale-gas-drilling-uk?CMP=twf> fd

6 - GAZ DE SCHISTE DANS LES AUTRES PAYS d'EUROPE ET DANS LE MONDE

- Sur Rue Frontenac : Vers la création d'un tribunal pénal international des crimes environnementaux

(« Antonio Gustavo Gomez espère qu'un jour, on pourra traduire en justice les criminels environnementaux de partout dans le monde. C'est pourquoi il a accepté le mandat du Parlement de l'Union européenne pour mettre sur pied un tribunal pénal international de délits environnementaux..... Il explore trois voies pour mettre sur pied ce tribunal. Le premier scénario est d'élargir l'interprétation du traité de Rome pour affirmer que le droit à un environnement sain est un droit humain qui ne peut pas être violé. La deuxième solution est la création d'une cour pénale spéciale. « C'est la solution envisagée par les Prix Nobel de la paix et la première partie est déjà en marche parce que l'Union européenne a déjà pris la décision de créer une cour européenne sur les crimes environnementaux. La future cour et ses procureurs ont déjà leur siège à Venise. Enfin, il y a également la possibilité de s'ancrer sur les résultats du Sommet de Cochabamba, en Bolivie, qui s'est tenu au printemps dernier et qui préconisait la création de traités binationaux.... »)

<http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/34967-tribunal-environnemental>

6-1 - EUROPE

- Sur Metis : Gaz de schistes : vers une mobilisation européenne ?, par Clotilde de Gastines - 04 Avril 2011

(« À Paris, Londres ou Varsovie, des nappes phréatiques polluées au radon 226 et des sols intoxiqués par des métaux lourds ? Ce scénario catastrophe est déjà une réalité dans plusieurs Etats américains : Pennsylvanie, New-York, Texas, Alabama... suite à l'extraction de gaz de schistes. ») (Un tour d'horizon sur différents pays européens : Allemagne, Pologne, Suède, Royaume-Uni, France)

<http://www.metiseurope.eu/gaz-de-schistes-vers-une-mobilisation-europ-enne-fr-70-art-29071.html>

6-1-1- PAYS-BAS

- Sur L'EXPRESS. L'EXPANSION : Gaz non conventionnels : les Pays Bas prêts à s'y lancer (mardi 15 février 2011). (« Au moment où la question soulève un tollé en France, le Conseil néerlandais de l'énergie appelle les Pays-Bas à se lancer dans l'exploitation des gaz non conventionnels. En intéressant financièrement les propriétaires de terrains. »)

<http://energie.lexpansion.com/energies-fossiles/gaz-non-conventionnels-les-pays-bas-prets-a-s-y-lancer-a-31-5661.html>

6-1-2 – POLOGNE

L'opinion publique polonaise est massivement favorable aux gaz de schistes, dont l'exploitation pourrait l'émanciper du gaz russe. Le gouvernement a ainsi accordé une cinquantaine de permis de recherche ne suscitant qu'une timide réaction des Verts. Ils couvrent trois zones : bassin de la Baltique au Nord, bassin de Podlasie à l'Est de Varsovie et bassin de Lublin au Sud-Est jusqu'à la frontière avec l'Ukraine. De nombreuses sociétés étrangères sont impliquées : des majors américains et canadiennes (Exxon, Conoco Phillips, Chevron) ainsi que plusieurs petits indépendants anglo-saxons : Marathon Oil et Lane Energy et Aurelian Oil & Gas, dont le PDG Rowen Bainbridge assurait au Sunday Time : « ce sont les dispositions fiscales les meilleures du monde. Le gouvernement crée de vastes incitations commerciales pour favoriser cette exploitation ». Alors qu'en Hongrie, le manque de facilités a poussé Exxon-mobil à abandonner en février, selon [Bloomberg](#).

3Legs Resources plc. et Lane Energy Poland Sp. z o.o. (filiale) en association avec [ConocoPhillips](#), et Indigopool (voir sa pub : <http://www.indigopool.com/inf/html/frontpage/index.html>), [Talisman Energy](#) et [San Leon Energy](#), ont obtenu des permis d'exploration dans différentes régions de Pologne (Cracovie, Gdansk).

- Sur le Monde (29/03/2011) : 1 - La Pologne veut exploiter son gaz de schiste

(« Le premier ministre polonais, Donald Tusk, a déclaré mardi 29 mars que son pays était "déterminé" à explorer et à exploiter son gaz de schiste. "Nous sommes déterminés à ce que les recherches et l'exploitation du gaz de schiste deviennent un fait", a indiqué le chef du gouvernement lors d'une conférence à Varsovie. Selon lui, la perspective de l'exploitation du gaz de schiste "s'inscrit dans la stratégie de la sécurité énergétique de l'ensemble de l'Europe, donc de la Pologne". Le chef du gouvernement a insisté cependant sur le fait que l'exploitation des gisements du gaz de schiste doit se faire obligatoirement en respectant l'environnement. »)

http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/03/29/la-pologne-veut-exploiter-son-gaz-de-schiste_1500018_3244.html

- Sur Natural Gas for Europe :

* [Lane Energy Poland : All Proceeding as Planned](#) (voir carte)

<http://naturalgasforeurope.com/lane-energy-poland-all-proceeding-as-planned.htm>

* [Talisman and San Leon enter into Polish Gas Shale Joint Venture Agreement](#)

<http://naturalgasforeurope.com/talisman-and-san-leon-enter-into-polish-gas-shale-joint-venture-agreement.htm>

* [San Leon Energy awarded Szczawno Concession in Poland](#)

<http://naturalgasforeurope.com/san-leon-energy-awarded-szczawno-concession-in-poland.htm>

* [San Leon Energy Secures Funding for Shale Gas Assets](#)

<http://naturalgasforeurope.com/san-leon-energy-secures-funding.htm>

* [BlackRock Takes Position in San Leon Energy](#)

<http://naturalgasforeurope.com/blackrock-takes-position-in-san-leon-energy.htm>

*** How to do Shale Gas Right**

<http://naturalgasforeurope.com/shale-gas.htm>

6-1-3 – ALLEMAGNE

Les premiers forages-tests sont en cours. Le géant américain Exxon-Mobil est en Basse-Saxe et Rhénanie du Nord. Il y partage le terrain avec la BNK Petroleum, qui avec la Thuringe et la Saxe-Anhalt, couvre 9700 km² soit 2,7 % du territoire allemand. La britannique 3Legs Resources a aussi obtenu deux permis dans le Bade-Wurtemberg sur 2 550 km². Enfin, la canadienne Realm Energy s'est implantée à 100 km à l'Ouest d'Hanovre sur 64 km².

Baden-Württemberg (3Legs Resources plc.), Basse Saxe et Rhénanie du Nord (EXXON-MOBIL)

- Sur Agoravox (04/04/2011). Gaz de Schiste : Gasland, c'est aussi en Allemagne ! (avec vidéo)

<http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/gaz-de-schiste-gasland-c-est-aussi-91735>

(notamment : « eaux, air et sols sont pollués de Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylène (BTEX).

Deux riverains, inquiets, se sont fait faire des prises de sang : benzène, toluène, mercure sont bien là. ... Des forages d'eaux relativement superficielles contiennent jusqu'à 155.000 microgrammes de benzène / litre. (Rappel : en France la norme de potabilité de l'eau est de 1 microgramme / litre au maximum !)

- Sur de l'eau dans le gaz. Gaz de schiste : la résistance s'organise aussi en Allemagne

<http://www.deleaudanslegaz.com/?p=1474>

- Sur Altermonde-sans-frontières (08/04/2011) : Gaz de Schiste en Allemagne. Exxon veut investir des centaines de millions d'euros en Rhénanie (... En Allemagne, le 4 avril 2011, Gernot Kalkoffen, patron du géant pétrolier *Exxon Mobil Europe centrale*, confiait au journal *Handelsblatt* qu'il pourrait investir des centaines de millions d'euros pour exploiter les réserves de gaz de schiste en Rhénanie du nord-Westphalie : « *Nous tablons pour la phase d'exploration sur une somme significative dans les centaines de millions d'euros* ». Avec 2 100 milliards de mètres cubes de réserves estimées de gaz de schiste, la Rhénanie du nord disposerait des deuxièmes ressources en gaz naturel d'Europe. Le journal économique ajoutait que le montant final de cet investissement dépendra des résultats de l'explorat

ion, mais si le gaz est suffisamment abondant et accessible « *ce pourrait être des milliards qui seront versés* ». ... « .. alors que les forages viennent à peine de débuter dans ce pays, à Söhligen, en Basse Saxe, des victimes se manifestent déjà. Le 21 février 2011, à 20h15, une chaîne régionale a diffusé un bref reportage sur l'état de la nature et la santé des riverains de ce forage qui sont très inquiets. On pouvait y constater les dégâts visibles dans la nature. Erdwin Schoon habite avec sa famille au milieu du champ gazier à Söhligen où l'on extrait le gaz du sol à moins de 200

m de sa maison. Il a remarqué des faits étranges sur son terrain. Parlant de son étang au printemps dernier il affirme : « *Pendant cette période, les quelques 150 carpes que j'y avais sont toutes mortes, comme ça, sans que je sache pourquoi. Quant aux arbres, ils meurent, sans raison* ». La véritable raison est l'immense installation qui filtre les liquides toxiques provenant du gaz : « *Ce que j'observe, c'est que parfois on n'a plus d'air tellement ça pue ici !* » Les canalisations plastiques utilisées par Exxon sont incapables de retenir le benzène qui se diffuse à des concentrations énormes (jusqu'à 155 000 microgrammes/l) dans le terrain où l'on retrouve des hydrocarbures benzéniques qui sont ou cancérigènes ou mutagènes, mais toujours toxiques non seulement par ingestion ou inhalation, mais aussi, dans la plupart des cas, par contact cutané. ... »)

<http://www.altermonde-sans-frontiere.com/spip.php?article16377>

- Sur Basta ! (8 AVRIL 2011) : Gaz naturel : les Allemands inquiets pour leur santé, par SOPHIE CHAPELLE

(« Des sols et des nappes phréatiques pollués par du mercure et du benzène, du méthane dans l'eau du robinet... Les habitants de Basse-Saxe en Allemagne s'inquiètent des conséquences de l'extraction du gaz naturel par la société américaine ExxonMobil. D'autant que la multinationale envisage aujourd'hui d'explorer les gisements de gaz de schiste dans la région. »)

<http://www.bastamag.net/article1495.htm>

- Sur NRD.de : (21/02/2011) (vidéo). (Rotenburg). Gas-Bohrungen: Benzol im Boden. (du benzène dans le sol)

(In Niedersachsen wird nach Erdgas gebohrt. Im Zusammenhang damit ist im Landkreis Rotenburg an einigen Stellen Benzol und Quecksilber ins Erdreich und ins Grundwasser gelangt.) (on a retrouvé en plusieurs endroits dans la campagne aux environs de Rotenburg, du benzène et du mercure dans le sol et dans l'eau. des arbres meurent, des habitants ont du benzène dans le sang, des étangs sont pollués. Il semble qu'il y ait aussi des fuites au moment du transport souterrain car les tuyaux utilisés ne sont pas étanches. L'exploitant dans le reportage est EXXON MOBIL) (commentaire de crupinette)

<http://www.ndr.de/fernsehen/sendungen/markt/media/markt5871.html>

- Site contre les gaz de schiste : Gegen Gasbohren...Interessengemeinschaften gegen Umweltschäden durch Fracking : <http://www.gegen-gasbohren.de/>

- sur fracact.wikispaces : UNKONVENTIONELLE GASFÖRDERUNG VERHINDERN

<http://fracact.wikispaces.com/>

6-1-4 - SUEDE

SHELL exploitant

- Sur Natural Gas for Europe :

*** Gripen Gas to Explore for Shale Gas in Sweden**

<http://naturalgasforeurope.com/gripen-gas-to-explore-for-shale-gas-in-sweden.htm>

*** Shell Completes Drilling Sweden's First Shale Gas Exploration Well**

<http://naturalgasforeurope.com/shell-completes-drilling-swedens-first-shale-gas-exploration-well.htm>

*** Shell Completes Drilling Sweden's First Shale Gas Exploration Well**

<http://naturalgasforeurope.com/shell-completes-drilling-swedens-first-shale-gas-exploration-well.htm>

6-2- AFRIQUE

- sur le site de Marchés tropicaux et méditerranéens. Gaz de schiste: le nouvel or bleu du continent? (lundi 21 mars 2011, par Stéphane AUBOUARD , dernière mise à jour 04 avril 2011)

(« Les gaz non-conventionnels - le gaz de schiste, en particulier - apparaissent de plus en plus comme une réponse à la raréfaction des ressources énergétiques. Le continent africain regorge lui aussi de ces gaz, plus coûteux à extraire et écologiquement moins sûrs que les gisements conventionnels mais que les grandes compagnies pétrolières internationales ciblent partout sur la planète. »)

<http://www.mtm-news.com/en/node/2849>

6-2-1- ALGERIE

(Commentaires sur de nombreux sites algériens, quelques-uns d'entre eux)

- Sur le site marchés tropicaux et méditerranéens. L'Algérie compte exploiter son gaz de schiste

(« L'Algérie a l'intention d'exploiter les ressources importantes en gaz de schiste », a annoncé le 9 mars Youcef Yousfi, ministre de l'Énergie et des mines, à l'occasion de la CERA Week Conference à Houston (USA).

(« Le 9 mars, c'est aux États-Unis, premier exploitant et consommateur mondial de gaz de schiste, que le ministre algérien de l'Énergie et des mines, Youcef Yousfi, a annoncé « l'intention de l'Algérie d'exploiter les ressources importantes en gaz de schiste renfermées dans son sous-sol ». Le ministre profitant de la tribune que lui offrait la CERA Week Conference à Houston pour faire appel à des sociétés internationales afin de pallier les carences techniques de l'Algérie, « le pays ne disposant pas de la technologie complexe nécessaire pour réaliser ce type d'exploitation, mais aussi souhaitant partager les coûts d'exploitation élevés de ce type de ressources. » Le géant français Total (déjà impliqué en France, au Danemark et en Argentine) et le britannique BP n'ont pas tardé à afficher leur intérêt pour l'acquisition de positions en Algérie dans le gaz de schiste. Là encore, le jeu en vaut la chandelle : selon les dernières estimations, les réserves du pays en GNC s'élèveraient à 29 Tm³ situés à plus de 1 000 mètres de profondeur. »)

<http://www.mtm-news.com/article/l'algerie-compte-exploiter-son-gaz-schiste>

- Sur Algérie 360 :

*** (13/03/2011) Exploitation des Gaz de Schiste en Algérie, Fausse bonne idée !**

<http://www.algerie360.com/algerie/exploitation-des-gaz-de-schiste-e-n-algeriefausse-bonne-idee/>

*** (24/01/2011) Gaz de Schiste, Miracle ou calamité écologique?**

<http://www.algerie360.com/algerie/gaz-de-schiste-miracle-ou-calamite-ecologique/>

*** Autres articles gaz de schiste sur le site :**

[http://www.algerie360.com/recherche/?cx=partner-pub-](http://www.algerie360.com/recherche/?cx=partner-pub-1438431155060791%3Aa1hn6deojl5&cof=FORID%3A10&ie=ISO-8859-1&q=gaz+de+schiste&sa=Rechercher&send_me.x=10&send_me.y=14&send_me=search)

[1438431155060791%3Aa1hn6deojl5&cof=FORID%3A10&ie=ISO-8859-](http://www.algerie360.com/recherche/?cx=partner-pub-1438431155060791%3Aa1hn6deojl5&cof=FORID%3A10&ie=ISO-8859-1&q=gaz+de+schiste&sa=Rechercher&send_me.x=10&send_me.y=14&send_me=search)

[1&q=gaz+de+schiste&sa=Rechercher&send_me.x=10&send_me.y=14&send_me=search](http://www.algerie360.com/recherche/?cx=partner-pub-1438431155060791%3Aa1hn6deojl5&cof=FORID%3A10&ie=ISO-8859-1&q=gaz+de+schiste&sa=Rechercher&send_me.x=10&send_me.y=14&send_me=search)

- Sur City DZ magazine (24/03/2011) : La course au gaz de schiste algérien lancée

<http://www.city-dz.com/la-course-au-gaz-de-schiste-algerien-lancee/>

- Sur Monde-presse.com : Exploitation des Gaz de Schiste en Algérie, Fausse bonne idée !

(« Face à toutes ces craintes, l'Algérie veut avancer l'argument des ressources hydrocarbures non conventionnelles, autrement dit, le gaz et l'huile de schiste. Si la réflexion a été lancée depuis plus d'une année, le ministre de l'Énergie et des Mines, M. Youcef Yousfi, a choisi la plus grande ville du Texas, Houston où se tient le Cera Week 2011 pour son effet d'annonce. »)

<http://www.monde-presse.com/algerie/3187-exploitation-des-gaz-de-schiste-e-n-algeriefausse-bonne-idee->

- Sur Le portail de la presse algérienne : «Recul» du gaz schiste. Une aubaine pour l'Algérie

<http://www.presse-dz.com/revue-de-presse/17183-une-aubaine-pour-l-algerie.html>

- Sur Maghreb émergent (11/03/2011) : Le potentiel algérien en gaz de schiste fait « sensation » à Houston

(Le ministre algérien de l'énergie, Youcef Yousfi, indique le New York Times "a fait sensation" mercredi au Cera Week 2011 à Houston en annonçant que l'Algérie disposait de réserves de gaz schisteux qui sont « aussi grandes que certains des champs américains majeurs ».)

<http://www.maghrebemergent.info/energie/hydrocarbures/2555-le-potentiel-algerien-en-gaz-schisteux-qfait-sensationq-a-houston.html>

- Sur l'Express (29/11/2011). Eni: accord avec Sonatrach dans le gaz de schiste

(« La 'major' pétrolière italienne Eni a signé avec le groupe public algérien Sonatrach un accord visant à mener conjointement l'exploration et le développement d'hydrocarbures non conventionnels, dont du gaz de schiste, en Algérie. Les deux groupes mèneront de concert des opérations d'exploration et des études de faisabilité techniques et commerciales, alors que l'Algérie dispose de réserves 'significatives' de gaz

de schiste. Eni rappelle qu'il est présent depuis 1981 en Algérie où sa production atteint actuellement 75.000 barils/jour. Il y détient 24 licences de production et huit autres portant sur des actifs en développement. »)

http://votreargent.lexpress.fr/bourse/fiches-valeurs/eni-accord-avec-sonatrach-dans-le-gaz-de-schiste-depeche_156107.html

6-2-2 - AFRIQUE DU SUD

- Sur RFI (25/04/2011). Afrique du Sud : du gaz de schiste dans la région du Karoo

(Le Karoo en Afrique du Sud, pourrait avoir d'immenses réserves de gaz de schiste. Et les groupes pétroliers et miniers sont pressés d'explorer cette région... Mais les opposants au projet viennent de marquer des points.)

<http://www.rfi.fr/emission/20110425-afrique-sud-gaz-chiste-region-karoo>

- Sur Libération (23/04/2011). Coup d'arrêt au gaz de schiste sud-africain

Énergie. Pretoria a instauré, jeudi, un moratoire sur les demandes d'exploration de ses réserves.

(« La France n'est pas le seul pays à modérer ses ardeurs sur les gaz de schiste. L'Afrique du Sud a instauré, jeudi, un moratoire sur les demandes d'exploration de ses réserves dans le Karoo, une région semi-désertique de plaines et de montagnes jaunes ocre, au nord du Cap. «Le gouvernement a dit qu'il n'était pas question de compromettre un environnement naturel», a déclaré son porte-parole, Jimmy Manyi, en précisant qu'un groupe d'experts allait évaluer les risques sur l'environnement. «La volonté du président français d'interdire la fracturation hydraulique [utilisée pour exploiter le gaz de schiste, ndlr] a joué un rôle énorme, estime Jonathan Dell, le porte-parole du groupe Treasure the Karoo (Conserver le Karoo). Le moratoire est une première victoire, mais la guerre n'est pas finie.» Au total, sept sociétés convoient le gaz de schiste enferrmé dans le sous-sol africain, censé détenir la cinquième réserve mondiale. Le géant pétrolier Shell entendait à lui seul forer 24 puits répartis sur 90 000 km² dans le Karoo. Shell, qui s'est fendu d'une énorme publicité dans les journaux de dimanche dernier, avait des arguments à faire prévaloir : le gaz de schiste serait une énergie plus propre que le charbon utilisé par l'Afrique du Sud pour produire 90% de son électricité.

La multinationale anglo-néerlandaise avait aussi promis de ne pas utiliser la précieuse eau du Karoo. Malgré les perspectives d'investissements et d'emplois, l'exploitation du gaz du Karoo a suscité une levée de boucliers, surtout chez les Blancs. Fermiers, écologistes, scientifiques, le milliardaire local Johann Rupert et le principal parti d'opposition, l'Alliance démocratique, ont mis en avant les risques de pollution de la nappe phréatique du Karoo, seule source en eau de cette région à l'écologie fragile. «Si nous abîmons nos réserves en eau, et c'est ce que fera la fracturation hydraulique, nous aurons à nouveau un conflit en Afrique du Sud», avait prédit Lewis Pugh, le nageur britannique en eau arctique, dans un vibrant appel lors d'une consultation publique, fin mars au Cap. Le moratoire décidé par l'Afrique du Sud témoigne d'une nouvelle fermeté dans le domaine de l'environnement. Jusqu'à présent, le pays avait privilégié le développement économique et les investissements industriels. »)

<http://www.liberation.fr/economie/01012333428-coup-d-arret-au-gaz-de-schiste-sud-africain>

- Sur Times Live :

*** (26/04/2011). No confusion on Karoo fracking**

<http://www.timeslive.co.za/local/article1038545.ece/No-confusion-on-Karoo-fracking>

*** (28/04/2011). Anti-frackers demand clarity. Confusion over moratorium on hydraulic fracturing**

(« The lawyer representing over 200 landowners and other parties opposing applications to frack for gas in the Karoo e-mailed Mineral Resources Minister Susan Shabangu yesterday, seeking clarity on the moratorium controversy which has erupted. »)

<http://www.timeslive.co.za/local/article1041963.ece/Anti-frackers-demand-clarity>

*** (29/04/2011). Shabangu stops fracking**

(Mineral Resources Minister Susan Shabangu has halted all applications for licences to prospect for shale gas in the Karoo using the hydraulic fracturing (fracking) method, her department said on Friday. Until the conclusion of a feasibility study, no new applications would be accepted, nor would existing ones be finalised. "Given the intensity and scale of the issue and the fact that this (shale gas exploration) has never been done before in our shores, my department will conduct a comprehensive study which will assist us to formulate our approach after which we will go back to Cabinet," Shabangu said in a statement. »)

<http://www.timeslive.co.za/local/article1043068.ece/Shabangu-stops-fracking>

6-3 – CHINE

- Sur Le Figaro (14/04/2011). Total va enfin produire du gaz non conventionnel en Chine

(« Le groupe a finalisé un accord avec CNPC-PetroChina pour exploiter un gisement en Mongolie intérieure.

Total devrait bientôt entrer de plain-pied dans la production en Chine. Après cinq ans de travail et de négociations, l'accord avec CNPC-PetroChina pour exploiter le gisement de gaz non conventionnel de Sulige, en Mongolie intérieure, est désormais finalisé. Les puits pourraient commencer à produire dès 2012 et atteindre en 2015 un plateau de 3 milliards de m³ par an, soit environ 3 % de ce qui est extrait en Chine aujourd'hui. De passage à Pékin, Yves-Louis Darricarrère, directeur général exploration et production de Total, confirme que l'on n'attend plus désormais que le feu vert de la Commission nationale pour la planification et la réforme »....)

<http://www.lefigaro.fr/societes/2011/04/14/04015-20110414ARTFIG00733-total-va-enfin-produire-du-gaz-non-conventionnel-en-chine.php>

7 - GAZ ET PETROLE DE SCHISTE. INFORMATIONS OFFICIELLES, REACTIONS,

PERMIS D'EXPLORATION EN FRANCE

Trois permis de recherche sur le gaz de schiste ont été accordés par arrêtés publiés au journal Officiel les 30 mars, 31 mars et 1^{er} avril 2010, sur une surface totale de 9 672 km². Ces permis ont été délivrés aux compagnies Schuepbach Energy LLC, d'une part, (permis de Villeneuve de Berg et permis de Nant), Total E&P France et Devon Energie Montélimar SAS, d'autre part (permis de Montélimar). Ils concernent les départements de l'Ardèche, la Drôme, le Vaucluse, le Gard, l'Hérault, l'Aveyron et la Lozère. Ces permis ont été attribués dans la plus grande discrétion, sans concertation, ni information des collectivités territoriales concernées, sans étude préalable sur les impacts environnementaux.

7-1 - INFORMATIONS GOUVERNEMENTALES SUR LE GAZ DE SCHISTE

- « Qu'est que le gaz de schiste », sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des transports et du Logement :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-ressources-en-gaz-de-schiste.html>

(sur la même page, la carte des titres miniers en téléchargement)

* Sur cette page modifiée le 21/04/2001, on trouvera le rapport intérimaire de la mission d'inspection sur les gaz de schiste (dossier à télécharger) (voir commentaires sur 7-3)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Mission-d-inspection-sur-les-gaz.html>

-Science.gouv.fr. « Les gaz de schistes (shale gaz) : quels enjeux, quel avenir ?

http://www.science.gouv.fr/fr/actualites/bdd/res/3906/les-gaz-de-schistes-shale-gas-quels-enjeux-quel-avenir-/?vote=1&obj=sg_ressource&id=3906

(un article de la « science officielle » documenté aux meilleures sources : IFP (Institut Français du Pétrole)

7-2 - POSITIONS DU GOUVERNEMENT ET DE SES SERVICES

- Réseau Action Climat-France (15/11/2010) : **Gouvernement Fillon III : le ministère de l'écologie amaigri et sans énergie** (... « Le remaniement ministériel d'hier montre une nouvelle fois et à visage découvert que l'écologie est redevenue une préoccupation mineure du gouvernement. En rétrogradant le MEEDDM au rang de simple ministère, Nicolas Sarkozy vient de rompre définitivement son engagement du Pacte écologique d'ériger pendant cinq ans, et ce de manière conforme aux revendications des ONG environnementales, un grand Ministère du Développement Durable confié à un Ministre d'État, numéro deux du gouvernement. Plus inquiétant encore, l'évolution des compétences de ce ministère : outre la perte de deux secrétariats d'état, l'énergie déménage à l'industrie, confiée à Éric Besson, ministre auprès de la ministre de l'Économie. Dissocier la politique énergétique des politiques environnementales est un véritable retour en arrière, un anachronisme face aux réalités d'aujourd'hui. Faut-il rappeler que pour faire face à l'urgence climatique, les chefs d'État et de gouvernements de l'UE ont adopté en décembre 2008 un paquet « Énergie-climat », aussitôt décliné dans la loi Grenelle 1 ? Cette coupe sombre dans les compétences du Ministère de l'écologie est loin d'être anodine et témoigne d'un retour des questions énergétiques sous la tutelle des grands monopoles d'État, ce qui laisse augurer de beaux jours pour les énergies centralisées (nucléaire et énergies fossiles). La politique énergétique française sous la coupe de Bercy laisse présager d'une gestion par un strict plan d'équilibre budgétaire au moment où les filières renouvelables ont besoin de soutiens, entre autres financiers, pour répondre aux objectifs de 20% d'efficacité énergétique et de 23 % d'ENR d'ici 2020. C'est également oublier les questions de territorialisation de l'énergie, essentielles pour le déploiement de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables et la création d'emplois locaux. Et c'est aussi renier plusieurs résultats du Grenelle de l'environnement et d'une certaine transversalité chèrement acquise avec par exemple l'élaboration des Plans Climat-Énergie Territoriaux et des Schémas Régionaux Climat Air Énergie ou encore la lutte contre l'étalement urbain. »)

<http://www.rac-f.org/Gouvernement-Fillon-III-le.html>

- Premier Ministre. Centre d'analyse stratégique : **Les gaz non conventionnels :**

une révolution énergétique nord-américaine non sans conséquences pour l'Europe. Mars 2011 N° 215.

<http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/2011-03-09-NA215-Gaznonconventionnels.pdf>

(Document qui analyse les enjeux mondiaux au niveau énergétique et la place que peuvent y occuper les gaz de schiste dans l'indépendance énergétique de la France. Il met en évidence les risques environnementaux, sans fermer la porte à l'exploitation minière. Si, d'une part, un « degré suffisant d'acceptabilité des GNC (gaz non conventionnels) par le public » est obtenu et si les résultats études sur l'innocuité vis-à-vis de l'environnement, en particulier des nappes phréatiques (condition de la précédente), sont « concluantes ». D'autre part, si « l'ampleur des ressources exploitables est à la hauteur des prévisions les plus optimistes, il faut s'attendre à ce que le gaz, énergie souple et bien adaptée aux différents usages, redessine en profondeur et pour quelque temps les paysages énergétiques ». Un rapport qui annonce sans doute la teneur du rapport qui sera remis le 31 mai au Gouvernement (voir ci-dessous).

- Lancement d'une mission pour mieux appréhender le gaz de schiste

Face aux protestations des élus parlementaires et des collectivités locales et aux manifestations des populations locales des zones concernées par les permis d'exploration qui ont constitué des collectifs contre les gaz de schiste, le **4 février 2011**, le gouvernement, (Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et Ministère chargé de l'Energie et de l'économie numérique), en concertation avec les compagnies pétrolières et gazières concernées (réunion du 10 février), a décidé de sursoir provisoirement à l'exploration en confiant une « mission conjointe du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) et du Conseil

général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) afin d'éclairer le gouvernement sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des hydrocarbures de roche-mère (gaz et huiles de schiste) ». **Un rapport d'étape sera remis le 15 avril 2011 et le rapport final le 31 mai 2011.** Cette mission est confiée à des ingénieurs généraux du corps des Mines et des Ponts, des Eaux et des Forêts (4), qui ont aussi visé l'attribution des permis d'exploration et qui conduisent la politique énergétique (brièveté de la mission, sans experts indépendants). Il y a manifestement un conflit d'intérêt. C'est donc un trompe-l'œil, une mesure de temporisation provisoire jusqu'au lendemain des élections cantonales, voire de l'élection présidentielle. Une fois de plus l'Etat ne s'est pas soucié d'évaluer les risques avant de délivrer des autorisations, qui plus est, pendant le déroulement du Grenelle de l'Environnement, en s'affranchissant de toute la législation environnementale.

A la suite des dépositions des trois projets de loi visant à supprimer les permis d'exploration (voir ci-dessous), François Fillon, Premier Ministre, a décidé de prolonger ce travail de la mission : « *j'ai demandé au conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies et au conseil général de l'environnement et du développement durable de conduire une mission de recherche scientifique sur les possibilités d'exploiter demain ces gisements avec d'autres technologies. J'ai décidé de prolonger cette mission afin que la recherche scientifique soit conduite jusqu'à son terme.* ». "L'objectif est de démontrer qu'on peut exploiter du gaz de schiste en respectant l'environnement", indique une source gouvernementale. Le rapport intérimaire souligne explicitement que l'on ne peut pas ignorer l'importance d'une telle « ressource » pour notre économie et notre indépendance énergétique, on doit donc faire de l'exploration « scientifique » contrôlée pour s'assurer de la potentialité supposée de la ressource. Elle présente quelques inconvénients, reconnus dans le rapport, auxquels il faut remédier (les techniques de forage contrôlés (mais les agents des DREAL ne sont pas formés et le nombre des fonctionnaires diminue ; les produits de fracturation seront diminués et banalisés ; recyclage de l'eau). Le rapport final va s'employer à développer un argumentaire d'autorité scientifique, assorti d'une nouvelle « technique propre » et d'un toilettage juridique encadrant les forages pour rendre cette exploitation acceptable par les populations locales hostiles. La durée de prolongation n'est pas précisée, sans doute après les élections présidentielles. C'est une raison de plus pour que les collectifs ne se démobilisent pas.

* **Communiqué gouvernemental** (07/02/2011, mise à jour 10/03/2011): **Lancement d'une mission pour mieux appréhender les gaz de schiste**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Lancement-d-une-mission-pour-mieux.html> (téléchargement possible de la lettre de mission sur le site)

* **Rapport intérimaire** (21/04/2001) : dans la rubrique : « Qu'est que le gaz de schiste », sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des transports et du Logement :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-ressources-en-gaz-de-schiste.html>

(sur la même page, la **carte des titres miniers en téléchargement**)

* Sur cette page modifiée le 21/04/2001, on trouvera le rapport provisoire de la mission d'inspection sur les gaz de schiste (dossier à télécharger)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Mission-d-inspection-sur-les-gaz.html>

- **Eric Besson ira aux Etats-Unis observer des gisements :**

dans le Dauphiné.com : <http://www.ledauphine.com/drome/2011/02/20/eric-besson-ira-aux-etats-unis-observer-des-gisements>

- **Communiqué de presse du Gouvernement sur la réunion des pétroliers. 10 février 2011, Portail du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. :**

http://www.economie.gouv.fr/discours-presse/discours-communiques_finances.php?type=communiquer&id=5071

- Les commentaires sur le rapport intérimaire, remis le 21 avril 2011, au gouvernement par la mission des ingénieurs Mines-Ponts

(quelques unes des nombreuses réactions soulevées par ce rapport)

* **Sur Dailymotion : Sur France-Info** (21/04/2011): **Gaz de schiste: Besson appelle à ne pas "fermer la porte"**

(Le ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique Eric Besson a réagi vendredi 22 avril sur France Info au pré-rapport sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des huiles et gaz de schiste. Un rapport favorable sous un contrôle très strict à des travaux de recherche et à des tests d'exploration.)

- **sur Rue89 :**

* (21/04/2011). **Le rapport remis à NKM ? Un plaidoyer pour le gaz de schiste**

(« Le rapport provisoire sur les gaz de schiste vient d'être rendu public. Préconisant de ne pas enterrer cette technologie, il risque de ne pas calmer la contestation. Le ton est technocratique et prudent mais le fond ne fait pas de doute : s'il est hors de question de suivre la méthode américaine, la **fracturation hydraulique** est trop prometteuse pour être abandonnée. Les très officiels Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (Cgiet) et Conseil général de l'environnement et du développement durable (Cgedd) recommandent aux ministres Nathalie Kosciusko-Morizet et Eric Besson « un encadrement strict » de cette technologie mais la poursuite de « l'exploration ». Car « faire émerger des opérateurs nationaux » capables de prendre place sur le marché mondial est une priorité. En d'autres termes : ne pas manquer le train de la modernité, sans tomber dans les excès des **Etats-Unis**. »)

<http://www.rue89.com/planete89/2011/04/21/le-rapport-remis-a-nkm-un-plaidoyer-pour-le-gaz-de-schiste-200874>

* (22/04/2011). **Gaz de schiste : Le combat n'est pas terminé, restons mobilisés !**

(Malgré des avancées en apparence importantes, le gouvernement semble se ménager une issue favorable : le premier ministre et le président de la république ont signé une ordonnance qui modifie le code minier. Gaz de Schistes : les raisons de s'inquiéter du silence du gouvernement ou les raisons du gouvernement de s'inquiéter des effets du gaz de schistes »)

<http://www.agoravox.fr/actualites/environnement/article/gaz-de-schiste-le-combat-n-est-pas-92706>

- **Sur Les Echos** (21/04/2001). **Gaz et huile de schiste : les experts préconisent de poursuivre les forages**

(« Le rapport d'étape présenté jeudi estime qu'il serait dommageable économiquement de ne pas poursuivre les recherches mais qu'elles doivent être encadrées de manière à prendre une décision rationnelle sur l'exploitation du gisement français dans deux ou trois ans. »)

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0201318720812-gaz-et-huile-de-schiste-les->

[experts-preconisent-de-poursuivre-les-forages.htm](#)

- Sur ATTAC-France (22/04/2011). Gaz et huiles de schistes. Les lobbies à la manœuvre

(.... « Au moment où les collectivités locales ont de moins en moins de ressources de l'État et sont parfois mises en faillite par leurs emprunts à taux excessifs sur les marchés, ce même rapport préconise « une révision de la fiscalité pétrolière de sorte que les collectivités locales trouvent un intérêt à une exploitation d'hydrocarbures sur leur territoire ». De quoi espérer acheter et faire taire des élus très mobilisés pour la sauvegarde écologique de leur territoire. Les «experts» français ont malheureusement été devancés par un rapport publié quelques jours avant par la Commission de l'Énergie et du Commerce de la Chambre des Représentants des États-Unis. On y apprend que cette technologie a nécessité entre 2005 et 2009 l'utilisation de plus de 2.500 produits chimiques dont des substances cancérigènes et polluantes (benzène, toluène, xylène, éthylbenzène, regroupés sous le sigle BTEX, ou encore le 2-butoxyéthanol dit Butylglycol qui peut détruire les globules rouges et attaquer la moelle osseuse). Quatorze millions de litres ont été utilisés sur la période à cette fin. Les temps sont durs pour les apprentis sorciers ! Le 20 avril 2011, des milliers de litres d'eau se sont échappés d'un puits de gaz en Pennsylvanie à la suite d'une explosion, provoquant l'évacuation des habitants de la localité de Leroy Township (Source AFP). Seule consolation majeure : le chiffre d'affaires d'Halliburton, détenteur de la technologie par fragmentation, a explosé lui aussi en 2010 sans dégâts majeurs. Là est la rationalité !

Pendant que Monsieur Borloo occupait la galerie avec le Grenelle de l'environnement, l'opération était déjà engagée, en liaison avec Total, GDF-Suez notamment et quelques ingénieurs des Mines et des Ponts. Alors plus que jamais, nous, citoyens raisonnables et informés, sommes sur le pont ! Nous ne laisserons pas quelques firmes transnationales et leurs alliés détruire des territoires de manière irréversible. »)

<http://www.france.attac.org/articles/gaz-et-huiles-de-schistes-les-lobbies-la-manoeuvre>

- Sur Le Figaro (21/04/2011). Gaz de schiste : les experts pour la recherche

(La mission d'inspection estime «dommageable» pour la France de renoncer à ces hydrocarbures sans une évaluation préalable.

.... « Le rapport d'étape de la mission d'inspection sur ces hydrocarbures «de roche-mère», demandé en février par le gouvernement et remis jeudi aux ministres de l'Écologie et de l'Industrie, se prononce en effet pour «la réalisation de travaux de recherche et de tests d'exploration» dans les régions françaises les plus «prometteuses». Le tout à partir «d'un nombre limité de puits expérimentaux» soumis à un «encadrement strict», notamment au regard de la préservation de l'environnement.

Accusés par leurs opposants de polluer les nappes phréatiques lors de leur extraction, ces gaz de schiste ont suscité ces dernières semaines une vive mobilisation dans les zones concernées. Néanmoins, «il serait dommageable, pour l'économie et pour l'emploi, que notre pays aille jusqu'à s'interdire de disposer d'une évaluation approfondie de la richesse potentielle» de ces gisements, font valoir les auteurs avec un certain bon sens. Peut-on, effet, à l'heure où le nucléaire est montré du doigt, depuis la catastrophe de Fukushima, et que les importations d'hydrocarbures continuent de grever lourdement le budget de la Maison France, tirer un trait définitif sur la possibilité d'exploiter un jour ces ressources avec des technologies moins polluantes ? «Il reste encore des marges de progrès à réaliser et des approches innovantes à susciter» pour rendre les forages «compatibles avec la protection de l'environnement», soulignent les auteurs, tous membres du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) ou du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Et d'espérer que, «dans deux ou trois ans, l'expérience acquise, aussi bien dans notre pays qu'en Europe et en Amérique du Nord, permettra de prendre des décisions rationnelles sur l'opportunité d'une exploitation» des gaz et pétrole de schiste en France. »)

<http://www.lefigaro.fr/sciences/2011/04/22/01008-20110422ARTFIG00571-gaz-de-schiste-les-experts-pour-la-recherche.php>

- Sur 20minutes (22/04/2011) : Gaz de schiste: Un rapport «fumeux»?

(ENERGIE - Le rapport de la mission d'inspection sur les gaz de schiste rendu jeudi au ministère de l'Ecologie suscite la colère des opposants aux forages mais satisfait les industriels... « Un rapport «fumeux». Pour France Nature Environnement (FNE), le bilan d'étape de la mission d'inspection rendu public jeudi est «caricatural». ... « ce rapport doit permettre au gouvernement de lever ou non le moratoire qui suspend actuellement les forages. Pour les opposants aux gaz de schiste, ce rapport n'a qu'un objectif: «rendre acceptables les gaz de schiste aux français». Un progrès pour les industriels, des «supputations productivistes» pour FNE. Si le ministère de l'Ecologie suit les recommandations de la mission, un programme de recherche scientifique sur les techniques de fracturation hydraulique et leurs impacts environnementaux serait mis en œuvre. Une étape nécessaire pour Jean-Louis Schilansky, président de l'Ufip (Union française des industries pétrolières): «Il faut expérimenter et tester ce dont on parle au lieu de prendre des décisions à l'emporte-pièce, déclare-t-il à 20 Minutes. Ce rapport est un progrès car il apporte de l'objectivité dans un débat extrêmement émotionnel.» Les industriels seraient maintenant prêts à procéder aux tests prévus par le rapport. Selon l'étude, «la comparaison avec les formations géologiques analogues exploitées en Amérique du Nord laisse à penser que notre pays est parmi les pays les plus prometteurs au niveau européen en huiles dans le bassin parisien (100 millions de m3 techniquement exploitables) et en gaz dans le sud du pays (500 milliards de m3)». Un leurre selon FNE: «Ces supputations productivistes risquent de donner des arguments aux exploitants pour majorer l'éventuel préjudice subi en cas de refus d'autorisation d'exploiter», déclare l'association. **L'indépendance énergétique, mais pas à n'importe quel prix.**

Pour les régions concernées par les forages, le rapport préconise «une révision de la fiscalité pétrolière de sorte que les collectivités locales trouvent un intérêt à une exploitation d'hydrocarbure sur leur territoire». Gérard Millet, maire UMP de Melun, en Seine-et-Marne, n'est toutefois pas prêt à sacrifier sa région: «L'indépendance énergétique est une bonne chose, mais pas à n'importe quel prix. Si le risque pour l'eau de nos nappes phréatiques est avéré, alors nous pensons qu'il faut interdire les forages, explique-t-il à 20 Minutes. Nous restons très vigilants mais ce rapport est une démarche sage qui permettra de se baser sur des informations scientifiques.» Chez FNE aussi la vigilance reste de mise: pour Maryse Arditi, responsable du réseau Energie de l'association, «ce n'est pas sur la foi d'un seul rapport que la décision doit être prise d'exploiter ou non ces hydrocarbures mais en associant les citoyens à un grand débat national sur l'énergie. L'environnement n'est pas une variable d'ajustement, la qualité de l'eau, de l'air, la lutte contre le réchauffement climatique conditionnent notre survie, pas le fait de pouvoir remplir son réservoir.»)

*** Sur zegreenweb.com (22/04/2011). Les pro-gaz de schiste peuvent encore espérer**

<http://www.zegreenweb.com/sinformer/energie/les-pro-gaz-de-schiste-peuvent-encore-espérer.24595>

*** Sur Zonebourse.com (22/04/2011). TOREADOR RESOURCES : Publication du rapport intérimaire de la mission**

CGIET- CGEDD (Craig McKenzie, Président et CEO de Toreador, a déclaré: "Nous pensons que ce Rapport, établi après que tous les acteurs concernés (élus, associations de protection de l'environnement, industriels, universitaires) aient été entendus, pourra nourrir la réflexion du Parlement lors des discussions qui s'engagent à l'Assemblée Nationale le 10 mai prochain. Nous notons quoiqu'il en soit avec intérêt la proposition de diligenter une phase de test réglementée et supervisée par les autorités. En tant qu'opérateur établi sur le long-terme dans le Bassin Parisien, nous poursuivons le dialogue avec les autorités nationales et locales et espérons avoir l'opportunité de démontrer le potentiel économique et social que l'exploitation pétrolière représente pour la France.")

<http://www.zonebourse.com/TOREADOR-RESOURCES-11140/actualite/TOREADOR-RESOURCES-CORPORATION-PUBLICATION-DU-RAPPORT-INTERIMAIRE-DE-LA-MISSION-CGIET-CGEDD-13608006/>

* **Sur Public Sénat (22/04/2011). Gaz de schiste : «Le gouvernement joue un double jeu», selon Nicole Bricq**

<http://www.publicsenat.fr/lcp/politique/gaz-schiste-gouvernement-joue-un-double-jeu-selon-nicole-bricq-103250>

* **Sur France Nature Environnement (26/04/2011). Rapport sur les gaz de schiste : la technocratie au service de l'industrie**

(..... « **Un rapport fumeux.** Si France Nature Environnement s'attendait à un rapport plutôt favorable à l'exploitation des gaz de schiste après avoir été auditionnée par la mission interministérielle, elle ne s'attendait pas, et de loin, à un rapport aussi caricatural, quasiment sans nuance, où le seul objectif semble de rendre acceptables les gaz de schiste aux français. Ce rapport est un florilège des écrans de fumée dressés pour rendre acceptable l'inacceptable. Les réserves du sous-sol français sont inconnues, supposons les considérables pour faire rêver ... : la mission évoque ainsi les chiffres de 100 millions de mètres cubes " techniquement exploitables " en huiles dans le bassin parisien et de 500 milliards de mètres cubes de gaz dans le sud du pays, soit l'un des potentiels " les plus prometteurs au niveau européen ". C'est d'autant plus grave que ces supputations productivistes risquent de donner des arguments aux exploitants pour majorer l'éventuel préjudice subi en cas de refus d'autorisation d'exploiter. Argument ultime : les mêmes entreprises qui ont demandé à déroger à toutes les lois de protection de l'environnement aux Etats-Unis seront prêtes à " travailler " proprement en Europe et à utiliser les " meilleures technologies disponibles ". Le reste est à l'envi... » « **L'industrie fait son trou.** La mission confiée à la CGEDD et au CGIET n'avait d'interministérielle que le nom. En effet, l'énergie n'est plus dans les attributions du ministère de l'Environnement depuis le dernier remaniement du gouvernement fin 2010, mais dans celles du ministère de l'Industrie. Au vu des enjeux, il importe maintenant que le ministère de l'écologie soit renforcé dans ses attributions sur ces questions énergétiques, car c'est bien le seul à même de préserver l'avenir et non les calculs mercantiles de court terme. Cette mission est composée uniquement de hauts fonctionnaires. C'est le retour des grands corps d'Etat, de la technocratie, en particulier du corps des Mines, et sa tentation permanente de décider à la place des politiques pour ce qui tient à la stratégie énergétique du pays et à la gestion des ressources. Le but est évidemment de tenter d'influer sur la position des députés et sénateurs qui ont déposé pas moins de 5 propositions de lois ces dernières semaines en vue d'interdire l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste. Ces projets de lois seront examinés début mai en procédure d'urgence. »)

<http://www.hns-info.net/spip.php?article29188>

- **Sur Atlantico (27/04/2011). Gaz de schiste : un compromis est-il possible ?, par Max Falque**

Le rapport provisoire de la mission d'inspection sur les gaz de schiste a été rendu jeudi dernier. Il préconise la poursuite des forages expérimentaux, afin d'évaluer les ressources disponibles dans le sous-sol français. Face à la levée de boucliers, un compromis sur l'utilisation de ces ressources est-il possible ?

(« La mission vient de rendre son **rapport provisoire** tout à fait satisfaisant en ce qui concerne l'état des lieux et les préconisations techniques. Pour simplifier, il s'agit d'être prudent, de poursuivre les recherches notamment par l'autorisation de l'exploration uniquement à titre expérimental et de porter une attention particulière à l'impact sur la qualité et la quantité des eaux souterraines. » ... « **Sur le plan institutionnel les auteurs du rapport ont bien perçu que l'opposition au gaz de schiste pouvait être atténuée par une "modernisation de la fiscalité pétrolière et gazière en amont en supprimant la redevance tréfoncière et en la rendant plus lisible et plus favorable aux communes directement concernées par les opérations d'extraction"**. En bon français il s'agit « d'arroser » les communes afin de les transformer d'opposants en alliés. Cette solution a d'ailleurs parfaitement réussi pour l'implantation des centrales nucléaires dont les communes d'accueil ont connu des retombées financières considérables grâce à la taxe professionnelle. Par ailleurs les propriétaires des quelques dizaines d'hectares nécessaires aux installations étaient expropriés au prix fort tandis que la promesse de nombreux emplois faisait tomber les dernières résistances. Ainsi communes et populations locales, loin de s'opposer, se comportèrent en allié objectif d'EDF. » ... « l'exploitation de gaz de schiste entraînera des nuisances comparables à celles des lignes à très haute tension, à savoir quelques tours à emprise foncière très faible mais fort impact visuel. Si l'on veut atténuer l'opposition à l'exploration puis l'exploitation des gaz de schiste, le rapport devrait préconiser une indemnisation des propriétaires pour le foncier et le tréfonds, une redevance aux communes et aux associations de défense pour préjudice visuel et la responsabilité civile illimitée des opérateurs pour tous dommages, y compris aux ressources en eau. Une fois de plus, on constate que les atteintes au droit de propriété, si elles permettent pour un temps aux pouvoirs publics de confondre arbitraire et efficacité, aboutissent in fine à peser de plus en plus lourdement sur l'environnement et l'économie. Il est grand temps que nous prenions au sérieux la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, quitte à faire évoluer une législation et une jurisprudence désuètes et inadaptées aux réalités présentes et futures. Les problèmes environnementaux et économiques posés par l'exploitation des gaz de schiste constituent l'occasion de s'interroger sur la nécessité d'une évolution de nos institutions. » ...)

<http://www.atlantico.fr/decryptage/gaz-schiste-rapport-legislation-85285.html>

- **Sur Amicale des Foreurs et des métiers du pétrole (24/04/2011). Commentaires sur le rapport préliminaire de la commission sur les hydrocarbures de roche-mère**

(.... « **Notre commentaire général est que ce rapport est rassurant.** Il éclaire sur l'importance que pourrait avoir l'exploitation de cette richesse potentielle pour notre pays en relativisant son effet négatif sur l'environnement. Il aborde de manière pragmatique les différents aspects de l'exploration et de l'exploitation de ces hydrocarbures à l'issue d'une très large consultation des parties prenantes (professionnels, politiques, administrations, associations). Il précise les contours d'un encadrement administratif et technique d'une exploitation future de ces ressources. Nous constatons avec satisfaction que **ce rapport reprend nombre d'arguments que nous avons mis en avant** dans nos différents communiqués, lettres ouvertes ou courriers avec des internautes : »)

http://www.foreurs.net/index.php?option=com_content&view=article&id=280%3Acommentaires-sur-le-rapport-preliminaire-de-la-commission-sur-les-hydrocarbures-de-roche-mere

- **Sur Romandie (26/04/2011). Gaz de schiste: quand on explore, c'est qu'on veut exploiter**

(« PARIS - Le porte-parole du MoDem Yann Wehring a jugé mardi hypocrite le distingué opéré par le gouvernement entre exploration et exploitation du gaz de schiste, estimant que lorsqu'on explore, c'est qu'on a l'intention d'exploiter. Le gouvernement soutient une proposition de loi qui prévoit l'interdiction de l'exploitation des gaz de schiste et l'abrogation des permis de prospection en cours. Le texte doit être débattu le 10 mai. Mais le Premier ministre François Fillon a réservé la possibilité d'une exploitation future des gisements avec de nouvelles techniques. Un rapport, demandé par le gouvernement, a également laissé la porte ouverte à une exploration dans des conditions très strictes. En soi, il n'est pas plus condamnable d'avoir recours au gaz de schiste qu'au gaz naturel ou au pétrole. La question, c'est qu'il y a des problèmes liés à son extraction. Et, jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas aujourd'hui de méthode indemne de risques pour l'environnement et notamment pour l'eau potable, a dit M. Wehring lors du point presse hebdomadaire du MoDem. La question est: quel est le risque que l'on ne veut pas courir? Moi, je préfère maintenir un niveau de qualité d'eau potable que d'avoir des gaz de schiste. C'est une question de choix, a-t-il

lancé. Aujourd'hui, le gouvernement semble dire: on connaît les risques mais on n'arrête pas la recherche et l'exploration, constate l'ex-patron des Verts. Avant de sonder, il faudrait commencer par être tout à fait clair sur l'existence de perspectives d'exploitation indemnes de tout risque de pollution. Or aujourd'hui, le gouvernement n'apporte aucune garantie en la matière, fait-il valoir. Si vous voulez explorer, vous devez employer des techniques proches de l'exploitation. Il n'y a qu'une seule technique, celle utilisée aux USA avec les conséquences qu'on sait où les gens s'empoisonnent avec l'eau de robinet. On ne peut pas faire prendre ce risque là aux populations, dit-il. La réalité c'est que quand on explore, c'est qu'on a l'intention d'exploiter. Quand on met de l'argent dans de l'exploration, ce n'est pas pour rien. »)

http://www.romandie.com/news/n/ Gaz_de_schiste_quand_on_explore_c_est_qu_on_veut_exploiter_260420111704.asp

- **Sur Le Monde (23/04/2011). Le « oui, mais » des experts sur le gaz de schiste. Le rapport d'étape de la mission d'inspection sur ces hydrocarbures ménage tous les acteurs concernés en France.** p. 4

- **sur zonebourse.com (29/04/2011). TOTAL : SunPower est le partenaire "idéal" -directeur financier**

(.... « A propos du gaz de schiste, P. de la Chevadière a martelé que Total préférerait que le gouvernement laisse les entreprises mener des travaux d'exploration en France, pour que l'on puisse estimer les réserves potentielles du pays avant de voter une loi interdisant leur exploitation. »)

<http://www.zonebourse.com/TOTAL-4717/actualite/TOTAL-SunPower-est-le-partenaire-ideal-directeur-financier-13613249/>

- **Sur Le Monde (21/04/2011). Les grandes lâchetés énergétiques. Et si on exploitait le gaz de schiste ?, par Jean-Marie Chevalier.** *Directeur du Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières*, p. 17 (M. Chevalier est aussi Président du groupe sur la libéralisation des marchés gaziers en Europe) (cet article est publié le même jour que le rapport intérimaire remis au Gouvernement. Simple hasard ?)

(... « Un autre exemple de lâcheté collective est fourni par la question du gaz de schiste. Des permis d'exploration avaient été accordés quand Jean-Louis Borloo était ministre de l'énergie et de l'environnement. Une tempête d'opposition a éclaté, fin 2010, dans l'Ardèche, l'Aveyron et la Drôme pour gagner ensuite l'Ile-de-France. Les partis politiques ont fait de la surenchère en se bousculant pour faire passer une loi qui interdit l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. Le pays de Descartes bascule dans l'émotionnel pur. La sagesse et la rationalité économique voudraient que l'on examine soigneusement la question : de quelles quantités de gaz dispose-t-on ? A quel coût ? Quelles peuvent être les conséquences sur l'environnement et quels standards de sécurité faut-il établir ? Quelles retombées économiques pour les entreprises et les régions ? Ces questions relèvent d'un principe de précaution intelligemment appliqué, pas d'un principe aveugle qui fait obstacle au progrès technique. Deux rapports sont en cours de rédaction. Attendons les conclusions. Le gaz de schiste a été une formidable opportunité pour les Etats-Unis : les réserves américaines de gaz naturel ont été augmentées ; le pays que l'on voyait devenir un importateur massif de gaz naturel liquéfié pourrait devenir exportateur de gaz et, enfin, le prix du gaz a été divisé par deux. Certes, il est important de faire un bilan précis des effets sur l'environnement. Le film *Gasland* relate des fautes mais il ne reflète pas la situation générale aux Etats-Unis. En France, on interdit sans argumentation solide et, en même temps, on se révolte contre l'augmentation du prix du gaz. » ...)

http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2011/04/20/les-grandes-lachetes-energetiques_1510358_3232.html

- **Sur Altermonde-sans-frontières (site de Fabrice Nicolino) (17/04/2011). Rien n'est évidemment fini (sur les gaz de schistes)**

<http://www.altermonde-sans-frontiere.com/spip.php?article16459>

- **Sur France 3. INFO Rhône-Alpes (vidéo). Gaz de schiste : un rapport d'étape (21 avril)**

(A Villeneuve de Berg, au coeur de la fronde, les premières conclusions du rapport ne font pas plaisir. Les experts, auteurs du rapport provisoire, sont favorables à des travaux de recherche et des tests d'exploration moyennant un "encadrement strict".)

- **Gaz de schiste : bientôt à l'assemblée...**

(La proposition de loi sur le gaz de schiste sera débattue à l'Assemblée nationale le 10 mai prochain. Michel Havard, député UMP du Rhône et co-rapporteur de la proposition de loi sur le gaz de schiste, est l'invité du 12/13 Rhône-Alpes. (interview P.Satis))

<http://rhone-alpes.france3.fr/info/gaz-de-schiste--un-rapport-d-etape-21-avril-68506830.html?onglet=videos&id-video=000251449> CAPP Gazdeschisterapportprovisoire 220420111450 Au

7-3 – LES REACTIONS PARLEMENTAIRES ET LA BATAILLE LEGISLATIVE ET JURIDIQUE

- **Motion parlementaire** : Quatre-vingt parlementaires de tous bords ont cosigné, jeudi 3 mars 2011, une motion parlementaire "contre l'exploitation du gaz de schiste" écrite à l'initiative de Pierre Morel à L'Huissier (UMP, Lozère) et de Pascal Terrasse (PS, Ardèche).

* **Motion parlementaire sur le site de Pierre Morel A L'Huissier** : <http://www.pierre-morel.fr/evenements/motion-parlementaire-contre-l-exploitation-du-gaz-de-schiste.html>

* **Sur Libération (03/03/2011) : 80 parlementaires refusent le gaz de schiste.**

<http://www.liberation.fr/2011/03/03/80-parlementaires-refusent-le-gaz-de-schiste/>

- **Mission d'information parlementaire sur le gaz de schiste** : Deux députés François-Michel Gonnot (UMP) et Philippe Martin (PS) vont piloter une mission d'information chargée d'étudier les enjeux économiques de l'exploitation des ressources du territoire national » et « les risques environnementaux induits par les techniques de forage horizontal et de fracturation hydraulique sur la roche ». Ses résultats sont attendus pour le 8 juin prochain.

- **Communiqué de presse de l'AFP sur la prolongation du moratoire sur le gaz de schiste (11/03/2011):**

<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALEqM5hge5b-qiXWQjWC0HE9LmID7Lualg?docId=CNG.93a6c1af5d40fef04b83a7e90271577e.751>

* Sur Investir (01/03/2011) : TOTAL : Schiste - Fillon élargit et prolonge le moratoire.

<http://www.investir.fr/infos-conseils-boursiers/actus-des-marches/infos-marches/schiste-fillon-elargit-et-prolonge-le-moratoire-328692.php>

* Le Parisien (11/03/2011) : Gaz de schiste: Fillon demande de veiller à l'absence d'opérations de forage

<http://www.leparisien.fr/flash-actualite-economie/gaz-de-schiste-fillon-demande-de-veiller-a-l-absence-d-operations-de-forage-11-03-2011-1353461.php>

- DEBAT PARLEMENTAIRE SUR LES GAZ DE SCHISTE du 29 mars 2011

- A l'initiative de Martine Billard, députée de Paris et co-présidente du Parti de Gauche, le groupe de la Gauche démocrate et républicaine a proposé l'organisation d'un débat à l'Assemblée nationale sur les conséquences environnementales de l'exploitation des huiles et gaz de schiste en France.

* Assemblée nationale. Débat sur les conséquences environnementales de l'exploitation des huiles et gaz de schiste en France

http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr/2010-2011/20110151.asp#P565_109529

* Sur le site de Richard Mallié. Député des Bouches du Rhône : Intervention intégrale du Ministre Nathalie Kosciusko-Morizet lors du débat à l'Assemblée Nationale le 29 mars 2011 sur le gaz de schiste

<http://www.depute-mallie.com/actu.php?ID=878&RUBRIQUE=187>

* sur le Post (31/03/2011). Publié par Fondation France Libertés. A l'assemblée NKM évoque le gaz de schiste pour freiner le nucléaire ? De pire en pire !

(« Ce débat a donc permis aux députés, quelque soit leur couleur politique de plaider en faveur de l'arrêt de l'exploitation et de l'exploration des huiles et du gaz de schiste tout en dénonçant les conditions et le manque de transparence dans lequel ont été délivrés les permis. La position du gouvernement a tendance à soutenir les industriels tout en n'écartant aucune piste, la déclaration de NKM laisse entrevoir une issue négative avec notamment l'extrait ci-dessous de sa déclaration : « *Dès à présent, les gaz non conventionnels représentent plus de 50 % de la production gazière américaine et freinent le redémarrage du nucléaire dans ce pays. Certains d'entre vous s'en féliciteront ; d'autres s'en désoleront. ...* ». Il ne faut surtout pas que l'on puisse se servir du gaz de schiste contre le nucléaire et inversement. L'exploitation du gaz de schiste freine surtout le développement des énergies renouvelables. Il nous faut donc nous battre contre le gaz de schiste et contre le nucléaire en même temps ».)

http://www.lepost.fr/article/2011/03/31/2452076_a-l-assemblee-nkm-evoque-le-gaz-de-schiste-pour-freiner-le-nucleaire-de-pire-en-pire.html

* Les Amis de la Terre. Compte-rendu du débat parlementaire du 29 mars 2011 sur les conséquences environnementales de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste

<http://www.scribd.com/doc/51995450/CR-debat-29-mars>

- LE GROUPE SOCIALISTE, RADICAL, CITOYEN (SRC) A DEPOSE LE 22 MARS UNE PROPOSITION DE LOI VISANT A INTERDIRE L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS ET DES FORAGES EN EAUX PROFONDES AINSI QU'A ANNULER LES PERMIS EXCLUSIFS DE RECHERCHES DE MINES D'HYDROCARBURES LIQUIDES OU GAZEUX.

- sur portail les socialistes.fr (22/03/2011) : Interdire l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels (Gaz de Schiste). PROPOSITION DE LOI visant à interdire l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels, à abroger les permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, et tendant à assurer la transparence dans la délivrance des permis de recherche et des concessions

<http://deputes.lesocialistes.fr/content/interdire-l-exploration-et-l-exploitation-d-hydrocarbures-non-conventionnels-gaz-de-schiste>

* Sur la Gazette des communes (04/04/2011) : Gaz de schiste : proposition de loi PS examinée le 12 mai

L'Assemblée nationale devrait examiner, le 12 mai 2011 dans le cadre d'une niche parlementaire, la proposition de loi sur les hydrocarbures non conventionnels, déposée par le groupe socialiste le 24 mars.

« La proposition de loi appelle à l'annulation des permis de recherche accordés par le ministère de l'Ecologie, à l'interdiction de l'exploration et de l'exploitation d'huiles et de gaz de schiste sur le territoire métropolitain ainsi que des hydrocarbures en eau profonde (ce qui vise des opérations au large de la Guyane). »

<http://www.lagazettedescommunes.com/61547/gaz-de-schiste-proposition-de-loi-ps-examinee-le-12-mai/>

* Sur Energie2007 (22/03/2011). Gaz de schiste: proposition de loi pour annuler les permis (proposition du groupe socialiste à l'Assemblée)

<http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/3285/>

* Point de vue d'un juriste, avocat en droit de l'environnement, énergie, urbanisme, Arnaud GOSSEMENT

(28/03/2011) : Gaz de schiste : l'opposition dépose une proposition de loi (voir le commentaire juridique)

<http://www.arnaudgossement.com/archive/2011/03/28/gaz-de-schiste-l-opposition-depose-une-proposition-de-loi.html>

- UN GROUPE DE DEPUTES UMP DEPOSE UNE PROPOSITION DE LOI VISANT A ABROGER LES PERMIS EXCLUSIFS DE RECHERCHE D'HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS ET A INTERDIRE LEUR

EXPLORATION ET LEUR EXPLOITATION SUR LE TERRITOIRE NATIONAL, présentée par Mesdames, Messieurs Christian JACOB, Michel HAVARD, Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, Richard MALLIE, Franck RIESTER, Isabelle VASSEUR, Robert LECOQ, Josette PONS, Jean-Claude FLORY, députés

<http://www.arnaudgossement.com/media/01/02/1648437392.pdf>

* **Sur arnaudgossement.com** (02/04/2011) **Gaz de Schiste : la majorité dépose à son tour une proposition de loi** (... « on relèvera que l'exposé des motifs fait référence à juste titre à la Charte de l'environnement et non à la partie législative du code de l'environnement. Le Conseil d'Etat a en effet récemment jugé que les principes directeurs du droit de l'environnement inscrits dans la Charte de l'environnement sont susceptibles de s'appliquer à des matières autres que le seul droit de l'environnement (CE, 19 juillet 2010, Association Les Hauts de Choiseul). En second lieu, l'article 2 de cette proposition de loi dispose : "Sous réserve de décision de justice ayant acquis autorité de chose jugée, tout permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux est abrogé." la faisabilité juridique d'une abrogation d'un acte administratif individuel au moyen d'une loi n'est pas tout à fait assurée. Les articles suivants prévoient de soumettre à étude d'impact et enquête publique la délivrance des permis exclusifs de recherche. Cette disposition est intéressante en ce qu'elle peut, de manière consensuelle mettre un terme aux difficultés actuelles liées aux risques de pollution.

La mauvaise, c'est l'article 1er : "En application du principe de précaution prévu à l'article 5 de la Charte de l'environnement, l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels, par des forages verticaux comme par des forages horizontaux suivis de fracturation hydraulique de la roche, sont interdites sur le territoire national". Le principe de précaution ne s'applique qu'en situation d'incertitude scientifique radicale. Or, **les risques liés à la technique de fracturation hydraulique sont certains et bien identifiés**. C'est donc le principe de prévention - et non de précaution - qui pourrait juridiquement fonder ce texte. Retenons que, de manière tout à fait remarquable, le texte de cette proposition de loi déposée par des députés UMP est identique à celle déposée par des députés de l'opposition. Telle chose n'est pas courante. Par ailleurs, il est probable que le Gouvernement a été informé de cette initiative, voire a donné son aval. C'est pourquoi cette proposition de loi est, somme toute, une bonne nouvelle, tant on peut espérer d'un accord droite/gauche, une issue favorable à cette situation. »)

<http://www.arnaudgossement.com/archive/2011/04/01/gaz-de-schiste-la-majorite-depose-a-son-tour-de-une-proposit.html>

* **Sur Assemblée nationale : Abrogation des permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures non conventionnels et interdiction de leur exploration et leur exploitation sur le territoire national**

(Les informations concernant les réunions à venir ont un caractère prévisionnel et sont susceptibles d'être modifiées)

Travaux préparatoires. Proposition de loi de M. **Christian JACOB** et **plusieurs de ses collègues** visant à abroger les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures non conventionnels et à interdire leur exploration et leur exploitation sur le territoire national, n° 3301, déposée le 31 mars 2011 (mis en ligne le 5 avril 2011 à 15 et renvoyée à [la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire](#))

Le Gouvernement a engagé la procédure accélérée sur cette proposition de loi le 8 avril 2011.

http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/interdiction_exploration_exploitation_hydrocarbures_non_conventionnels.asp#ETAPE270471

* **Sur l'EXPRESS.fr** (28/03/2011) : **Jacob opposé à l'exploration de gaz de schiste**. Christian Jacob, le patron des députés UMP, s'est prononcé contre le forage de gaz de schiste, "compte tenu du risque sur le plan écologique".

http://www.lexpress.fr/actualite/politique/jacob-oppose-a-l-exploration-de-gaz-de-schiste_977121.html

* **sur Romandie News** : (AFP, 04/04/2011). **Borloo veut une loi permettant de s'opposer aux gaz et huiles de schiste**.

L'ancien ministre de l'Ecologie Jean-Louis Borloo a annoncé lundi avoir déposé une proposition de loi à l'Assemblée nationale pour "donner à l'Etat les moyens d'interdire la recherche et l'exploitation immédiates" des gaz et huiles de schiste.

<http://www.romandie.com/infos/news2/110404155505.4oh7573e.asp>

* **Assemblée Nationale. Constitution du 4 octobre 1958. Treizième législature. Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 31 mars 2011. PROPOSITION DE LOI visant à abroger les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures non conventionnels et à interdire leur exploration et leur exploitation sur le territoire national**, (liste complète des députés présentant le texte) (Renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.) (Proposition de Loi de l'UMP)

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion3301.asp>

* **sur Pas de Gaz de schiste Hérault : Enoncé complet de la proposition de loi**

<http://www.pasdegazdeschistes.rd-h.fr/actualites/le-13-avril-sera-examine-le-projet-de-loi-n%C2%B03301-visant-a-abroger-les-permis-exclusifs-de-recherches-d%E2%80%99hydrocarbures-non-conventionnels-et-a-interdire-leur-exploration-et-leur-exploitati/>

* **Agenda de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire**

Ordre du jour prévisionnel

Mercredi 4 mai 2011. 9 h 30 (Salle 6237 (Développement durable)) :

- interdire l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels (rapport) (n° 3283) ;
- abroger les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures non conventionnels et interdire leur exploration et leur exploitation sur le territoire national (rapport) (n° 3301).

Mardi 24 mai 2011. 9 h 30 (Salle 6237 (Développement durable)) :

- Audition, ouverte à la presse, de M. Éric Besson, ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur le gaz de schiste et la fracture numérique.

http://www.assemblee-nationale.fr/agendas/agendas_dvp.asp

Après négociation, le Président de la commission du développement durable, Serge GROUARD, a fait accepter, le 12 avril, que les trois propositions de lois soient réunies en une seule, avec un rapporteur socialiste et un rapporteur UMP. Les textes UMP et PS seront fusionnés en un seul texte en commission **le 4 mai**. Les rapporteurs sont **M. Chanteguet (PS) et M. Havard (UMP)**. **Ce texte sera voté le 10 mai.**

* **Assemblée Nationale (13/04/2011) Questions au Gouvernement. Gaz de schiste : François Fillon, Premier ministre** : « je ne veux pas que nous fermions la porte à toute possibilité d'exploiter demain, avec d'autres techniques, ces gisements. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies et au conseil général de l'environnement et du développement durable de conduire une mission de recherche scientifique sur les possibilités d'exploiter demain ces

gisements avec d'autres technologies. J'ai décidé de prolonger cette mission afin que la recherche scientifique soit conduite jusqu'à son terme. »

<http://www.assemblee-nationale.tv/chaines.html?media=2512&synchro=1594450>

- Sur le Figaro (12/04/2010). Les gaz et huiles de schiste bientôt interdits en France

(« Le gouvernement a ouvert la voie à l'interdiction de l'exploration et de l'exploitation de ces sources d'énergie en décidant l'examen d'une proposition de loi à l'Assemblée le 10 mai prochain. »)

http://marches.lefigaro.fr/news/societes.html?&ID_NEWS=185902155

- sur Localitis, le quotidien d'information en ligne des collectivités territoriales et de leurs partenaires (04/04/2011).

Interdiction des gaz et huiles de schiste : plusieurs propositions de loi ont été déposées

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250261535760&cid=1250261532328Environnement>

- Les industriels défendent le gaz de schiste :

*** Sur Terraeco.net (15/04/2011): Gaz de schiste : les industriels se rebiffent**

(Face à la mobilisation des riverains, des ONG et des politiques contre l'exploration des gaz de schiste, les organisations de l'industrie pétrolière veulent elles aussi faire entendre leur voix, en France comme au Québec.)

<http://www.terra-economica.info/Gaz-de-schiste-les-industriels-se,16911.html>

*** Sur Le Figaro (15/04/2011) : Les industriels défendent le gaz de schiste**

http://marches.lefigaro.fr/news/societes.html?&ID_NEWS=186349663

- DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI SUR L'ORGANISATION D'UN DEBAT PUBLIC NATIONAL SUR L'ENERGIE, par Bernard PANCHER, député UMP de la Meuse (13/04/2011)

- Sur Localtis.info (18/04/2011). Une proposition de loi pour l'organisation d'un débat public national sur l'énergie

(.... « Dans l'exposé des motifs de son texte, Bertrand Pancher évoque aussi bien le nucléaire que les gaz de schiste, qui font l'objet de plusieurs propositions de loi visant à abroger les permis d'exploration et d'exploitation, la hausse de la production d'énergies renouvelables et le risque de hausse du prix de l'électricité payé par les consommateurs, la diminution de la consommation d'énergie fossile et les changements de comportements qu'elle induit ou encore l'arrivée de la taxe poids lourds et la baisse des investissements routiers. "Pouvons-nous nous passer de l'énergie nucléaire pour maintenir notre indépendance énergétique ? Quelles alternatives avons-nous pour évoluer vers un mode de production énergétique peu émetteur de gaz à effet de serre ? Existe-t-il un mix énergétique réellement adéquat pour subvenir à nos besoins, respecter l'environnement et la sûreté de tous?", demande le député. "Les Français s'interrogent. Pourtant, ils n'ont jamais eu l'occasion de s'exprimer sur ces sujets, alors que les questions sont nombreuses et restent trop souvent sans réponses claires", poursuit-il, rappelant que le "Grenelle est resté muet sur la question du nucléaire". Outre l'éclairage qu'il devra apporter sur les choix énergétiques du pays, le débat aura aussi pour objectif de "recueillir l'avis de nos concitoyens, sur le développement des différentes productions futures ainsi que leurs conditions de mise en oeuvre, notamment en termes de sécurité, d'accès pour tous et de responsabilisation de chaque concitoyen quant à sa consommation personnelle", énonce la proposition de loi. Pour "garantir la totale impartialité" du débat, il appartiendra à la Commission nationale du débat public (CNDP) de l'organiser et ce "dans un délai de quatre mois suivant la promulgation de la présente loi", précise le texte. La CNDP sera chargée d'approfondir les questions posées, "en relation avec les cinq grandes catégories d'acteurs du Grenelle de l'environnement (administration, élus, entreprises, syndicats et ONG)". "Les principales conclusions ou orientations issues de ce débat seront examinées par le Parlement, lequel indiquera, point par point la suite qui y sera donnée", conclut le texte. »)

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250261626668&cid=1250261622041>

- Sur Le Figaro (07/04/2011) : Gaz de schiste: Morel saisit la CADA

(Le député UMP Pierre Morel-à-L'Huissier a saisi aujourd'hui la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) pour avoir accès aux actes administratifs qui ont permis la délivrance des permis d'exploration des gaz de schiste. Le député de la Lozère explique, dans un communiqué, que malgré ses demandes réitérées auprès de la ministre de l'Ecologie, "on refuse de me communiquer les actes administratifs qui ont été pris pour délivrer les permis d'exploration des sous-sols. Ce n'est pas acceptable". M. Morel souligne que si cette autorité administrative lui répond positivement, Nathalie Kosciusko-Morizet "devra rendre publics ces documents cruciaux sur ce dossier". »)

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/04/07/97001-20110407FILWWW00508-gaz-de-schiste-morel-saisit-la-cada.php>

7-4 - COMMENTAIRES DES MEDIAS ET DES PETROLIERS

- Sur Energie 2007 (10/02/2011) : Les industriels reçus par le gouvernement.

<http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/3198>

- Commentaires de Natural gas for Europe :

*** (27/01/2011) : France : Shale exploration can proceed :**

<http://naturalgasforeurope.com/france-shale-exploration-proceed.htm>

*** (11/02/2011) : Government and Industry Agree to Await French Shale Study Findings (Update)**

<http://naturalgasforeurope.com/france-shale-industry-agree-await-report.htm>

* (12/02/2011) : **In Search of France's Shale Oil (la recherche d'huile de schiste en France)**

<http://naturalgasforeurope.com/search-frances-oil-shale.htm>

- **Amicale des Foreurs et des Métiers du Pétrole. Gaz et pétroles de schistes : Lettre ouverte aux députés (27/03/2011) / Gaz de schiste : halte à la désinformation (22/11/2011) :** <http://www.foreurs.org/>

(A lire. Des propos affligeants et mensongers, démentis par tous les rapports scientifiques étatsuniens et canadiens sur le sujet (voir les chapitres correspondants de cette sitographie). Les français ne font pas mieux que les autres, ils font appel à l'expertise américaine pour la fracturation hydraulique (Devon, Chesapeake pour TOTAL, Schuepbach Energy pour GDF Suez, il n'y a pas de technique propre en la matière, les accidents de puits sont nombreux aux Etats-Unis et au Québec (pollutions par le forage en profondeur et fuites de surface))

* **Réponse du RES. Réseau Environnement Santé (18/04/2011) à l'Amicale des Foreurs. Communiqué de presse (18 avril 2011) – Gaz de schiste : contrefeux industriels et contre-vérités »**

(... Il y est dit (lettre des foreurs aux députés) : « Les produits chimiques (597 au total) cancérigènes [...] sont abandonnés depuis quelques années au profit de produits issus de l'industrie agroalimentaire, tels des dérivés de l'agar-agar utilisés pour gélifier ice-creams et confitures ». Aucune référence scientifique témoignant de cette soi-disant nouvelle composition n'est donnée. Il est scandaleux d'avancer de tels arguments sachant que l'agence de protection de l'environnement des USA (EPA) a sorti en février 2011 un projet d'étude visant à réévaluer l'impact sanitaire et environnemental de la fracturation hydraulique et qu'il est très précisément donné la liste de tous les produits chimiques (plus de 500) qui seront étudiés dans ce rapport. Il n'y est nulle part question de mélanges à base d'agar-agar ! On trouve, par contre, des toxiques cancérigènes ou reprotoxiques reconnus comme le benzène, l'éthylbenzène, le toluène, le xylène, le naphthalène, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, du formaldéhyde, des éthers de glycol etc. Les auteurs de cette lettre se réfugient derrière le fait que les produits chimiques injectés ne représentent « que » 0,5% du volume injecté. On sait qu'une séquence d'hydrofracturation consomme entre 15 et 20 millions de litres d'eau et qu'un puits est hydrofracturé entre 15 et 20 fois : Cela représente donc au total un volume de produits chimiques injectés entre 1,12 et 2 millions de litres par forage. Est-ce si négligeable ? A quelles concentrations sont ces produits ? Les industriels restent silencieux sur ce sujet et maintiennent un flou total. On sait, par contre, que ce mélange contient aussi des perturbateurs endocriniens [3] qui sont toxicologiquement actifs à de très faibles concentrations. Ces produits chimiques sont de plus en plus clairement associés au développement de multiples pathologies chroniques portant atteinte aux écosystèmes et à la santé publique. « L'élimination de notre exposition aux perturbateurs endocriniens est un enjeu majeur de santé publique. Est-il pensable de développer une technologie dépendante de leur dispersion dans l'environnement sur la seule base de la confiance dans un soi-disant confinement dont l'expérience américaine démontre bien l'absence complète de maîtrise ? » interroge Gilles Nalbone du Réseau Environnement Santé. » ...)

- **Sur BASTA ! (25 février 2011) : ÉNERGIE POLLUANTE. La guerre du gaz de schiste aura-t-elle lieu ?, par Agnès Rousseaux**

<http://www.bastamag.net/article1446.html>

- **Sur Ecologie-pratique.org (01/02/2011) (vidéo). La France va devenir une usine à gaz de schiste**
<http://www.ecologie-pratique.org/article.php/La-France-usine-a-gaz-de-schiste>

- **Sur France-Inter. Emission de Daniel Mermet « Là-bas si j'y suis » (vendredi 25 février 2011). « Qu'est que cette foreuse fait dans mon jardin ? !! »**

<http://sites.radiofrance.fr/franceinter/em/labassijysuis/commentaire.php?id=101809>

- **France-Info. Interview de Charles Lamiroux, géologue, responsable Exploration et production des hydrocarbures au Ministère de l'économie : invité du zoom de France Info, avec Jean Leymarie, le géologue Charles Lamiroux répond aux inquiétudes des habitants de la région du Larzac à la suite de l'annonce de l'exploration de la région à la recherche de gaz de schistes. Selon lui, il n'y a "aucune raison de s'inquiéter"**

http://www.dailymotion.com/video/xgk94d_charles-lamiroux-du-gaz-dans-le-larzacy_news

(« l'accès aux matières première est une priorité européenne », .. « ce projet est économiquement intéressant », ...)

- **Du gaz de schiste sous le Larzac ?**

(Surpris d'apprendre la nouvelle par voie de presse, les citoyens et les élus locaux sont consternés. L'un d'eux, Gaël Glandières, maire-adjoint de la commune de Sainte-Eulalie de Cernon et géologue, nous explique au téléphone ce qu'est le gaz de schiste et pourquoi la commune de Sainte Eulalie et bientôt toute la communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées demandent un moratoire sur le gaz de schiste. Au téléphone aussi : Charles Lamiroux, géologue au Ministère de l'Industrie, en charge du développement des hydrocarbures. Qu'est-ce qu'un permis d'exploration ? Quelles en seront les conséquences selon lui ? Que pense-t-il de la réaction des populations et des élus locaux ? Enfin : du gaz de schiste, pour quoi faire ? Quels enjeux ? Pour quelle politique énergétique ?)(écouter ou télécharger) :

<http://www.radiolarzac.org/telecharger/sons/2010-2011/d-autres-mondes-possibles/gaz-de-schiste.mp3>

<http://www.radiolarzac.org/sons/gaz-de-schiste>

- **Sur l'EST Républicain (20/02/2011) : Gaz ou huile de schiste: le sol français ouvre les appétits (avec vidéos)**

<http://www.estrepublicain.fr/fr/france-monde/france/info/4647544-Petrole-Paris-nouveau-Koweit-aiguise-l-appetit-de-Dallas>

- **Sur terraeco.net (03/02/2011) : Gaz de schiste, on touche le fond !.** Chronique - Pour le directeur général du WWF et chroniqueur de Terra eco Serge Orru, les gaz de schiste sont une réponse « vaine et dangereuse » au désir d'indépendance

énergétique de la France.

<http://www.terra-economica.info/Gaz-de-schiste-on-touche-le-fond,15599.html>

- **Sur Picardie République : ENVIRONNEMENT: La Picardie contre le gaz de schiste.** Article de Philippe FLUCKIGER publié sur le site du Courrier Picard et dans l'édition du 14 Février 2011

http://www.picardie-republique.org/ENVIRONNEMENT-La-Picardie-contre-le-gaz-de-schiste_a199.html

- **Site d'Eric Oiselet : Gaz et pétrole de schiste : protégeons la Champagne Ardenne**

http://www.ericoiselet.fr/Gaz-et-petrole-de-schiste-protegeons-la-Champagne-Ardenne_a126.html

- **Sur Le monde :**

* (14/04/2011). **Contre-Enquête Planète. Faut-il renoncer à exploiter les gaz de schiste ?, Est-il possible de les extraire sans dommage pour l'environnement, p. 8**

* (22/04/2011). **Que sait-on des gaz de schiste ?**

http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2011/04/22/que-sait-on-des-gaz-de-schiste_1511443_3244.html

* (22/04/2011). **Le gaz de schiste, entre eldorado inespéré et désastre annoncé**

http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2011/04/22/le-gaz-de-schiste-entre-eldorado-inespere-et-desastre-annonce_1511312_3244.html

- Points de vue juridique

- **Sur ACTU-ENVIRONNEMENT : Mélodie en sous-sol : les huiles de schiste en accusation.** Par David Desforges, Avocat à la Cour chez Jones Day, revient, au regard du code minier nouvellement modifié, sur la problématique de l'extraction des huiles de schiste et du déficit d'information les concernant.

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/huiles-schiste-12225.php4>

* **Sur Réglementation @nvironnement : Gaz de schiste : réglementation et conséquences pour l'environnement et la santé.** L'analyse de David Desforges, Avocat en droit de l'environnement au [cabinet Jones Day](#).

<http://www.reglementation-environnement.com/25637-Gaz-de-schiste-reglementation-consequences-environnement-sante.html>

- **Sur LEGAVOX.fr (17/04/2011). Comment faire exploser une démocratie au gaz de schistes,** par Maître Muriel Bodin

(.... Voilà l'histoire résumée d'une leçon de **stratégie politico-juridique** ou comment, subtilement, on peut faire capoter un mouvement citoyen en toute transparence en prenant le Parlement comme outil et en servant les intérêts de sociétés américaines sans en avoir l'air. ... La seconde étape qui devrait suivre sera une réforme du code minier. L'ordonnance en question n'a rien à voir avec les permis exclusifs de recherche déjà délivrés, qui l'on été sur un autre fondement. Contester l'ordonnance présente un intérêt, mais pour l'avenir, pas pour les permis déjà délivrés. Il faut intégrer au code minier des études d'impact et la participation du public, en vertu de la Charte de l'environnement (art. 1, 2, 7), mais cela ne se limite pas aux schistes, loin de là. Tout le code minier a besoin d'être réformé. En vertu de la procédure d'urgence, décidée par le gouvernement, qui limite l'examen parlementaire à une seule lecture par l'Assemblée et le Sénat, une interdiction devrait être votée avant la fin juin. On peut déjà se poser la question de cette chronique d'une mort annoncée avant tout débat... » ... « Aucune des deux propositions de lois connues ne propose l'abrogation de l'ordonnance du Code minier, fruit du travail gouvernemental. Elles proposent l'abrogation des permis exclusifs de recherches délivrés il y a un an, ce qui est très différent et l'interdiction de l'exploration et l'exploitation des gaz de schistes sur le territoire national. » « On peut quand même se poser la question de savoir pourquoi le gouvernement si prompt à faire son mea culpa sur les permis accordés ne le fait pas sur le code minier et ne propose pas un débat au Parlement comme il en a le pouvoir : serait-ce pour éviter de se faire invalider un travail tout à refaire ? Pour éviter un débat sur les ressources et les choix énergétiques de la France ? On ne sait mais il est à noter que l'opposition ne demande pas non plus ce débat sur la loi de validation de l'ordonnance relative au code minier.

Première leçon de droit constitutionnel et administratif pour comprendre ce qui sera dit par la suite : le Législateur (Parlement) a donné délégation au pouvoir réglementaire (Gouvernement) de dépoussiérer le code minier, soit disant pour le remettre aux normes ; à charge pour le pouvoir exécutif de présenter le fruit de son travail au Parlement qui doit le valider à travers une loi de validation. C'est cette loi qui transforme l'ordonnance, acte réglementaire créé sans débat et sans contrôle de constitutionnalité, en loi à valeur législative.

Reprenons notre actualité : le Premier Ministre, Monsieur Fillon, de son côté affirme que certes, une exploitation dans les conditions d'octroi des permis ne sera pas possible mais que la recherche ne s'arrêtera pas ! On passera donc du permis d'exploration qui sera interdit au permis de recherche qui sera permis, au nom de l'innovation scientifique etc. de la France, n'en doutons pas. Cela tombe bien car, le code minier nouveau ou ancien ne mentionne que le permis de recherche ; de permis d'exploration, il n'en existe point ! Première subtilité qui permet de voter sur un élément de droit qui n'existe pas... une proposition qui se propose d'abroger une ordonnance, celle qui réforme le code minier en l'occurrence, est juridiquement « baroque ». En effet, il s'agit d'une ordonnance non ratifiée, non validée, donc n'ayant pas encore valeur législative. Il faudra donc expliquer comment des parlementaires peuvent abroger un acte réglementaire dans un texte de loi. Qu'ils refusent de ratifier une ordonnance, d'accord, mais l'abroger avant ratification, c'est d'une créativité juridique assez inédite et donc condamnable.

Si cette ordonnance pose tant de problèmes, la solution est d'organiser un débat autonome sur sa ratification. Les députés pourraient alors déposer des amendements pour modifier les points posant problème, avec un vrai débat et à la fin, un vote explicite, le refus de ratification valant rejet de cette ordonnance. Ce serait sans doute l'occasion d'avoir ce fameux débat sur la politique énergétique de la France que nous appelons de nos vœux.

Dans le cas présent, les députés ont exclusivement parlé du fond avec une vision court-termiste, sans jamais avoir la moindre interrogation sur la rigueur juridique de leur démarche et une vision du dossier globale. Il serait bon que ces questionnements ne surgissent pas uniquement lors des débats sur les propositions de loi de simplification du droit, mais soient systématiquement posés à chaque texte.

Quant à la compétence du législateur pour abroger un acte pris par le pouvoir exécutif, Montesquieu doit se retourner dans sa tombe, la

séparation des pouvoirs étant à la base de notre construction constitutionnelle et démocratique. Ce n'est pas la première fois que cette séparation est violée mais c'est la première fois qu'elle peut avoir des conséquences sur un mouvement citoyen important.

Quelles conséquences : le calcul est subtil ; faire voter par le Parlement une loi dont les fondements constitutionnels sont eux-mêmes baroques, c'est fragiliser ceux qui portent la mobilisation contre les permis.

Que va-t-il se passer une fois la loi votée car n'en doutons pas, elle sera votée?

La chose est simple : les sociétés détentrices de permis vont saisir le conseil constitutionnel soit à l'occasion d'un recours contre l'annulation des permis (QPC : question prioritaire de constitutionnalité), soit grâce à des sénateurs et députés favorables à la production de gaz de schistes (il y en aura bien 60 à se manifester).

Et que fera le conseil constitutionnel ? Il n'aura d'autre choix que de constater que le législateur n'avait pas compétence pour abroger un acte réglementaire et invalidera cette pseudo loi. Le permis d'exploration est un acte administratif non réglementaire créateur de droit. ») (texte à lire en entier)

<http://legavox.fr/blog/maitre-muriel-bodin/comment-faire-exploser-democratie-schistes-5237.htm>

- **Sur Rue89 (23/04/2011). Ce n'est pas à nous de payer en cas d'abandon des gaz de schiste, par Corinne Lepage.** (« Il est inconcevable que le contribuable français ait à payer pour l'abandon des permis d'exploration de gaz de schiste.

Dans les **atermolements gouvernementaux**, il semble qu'au regard des permis d'exploration de gaz de schiste déjà délivrés, il existe une explication liée aux indemnités qui seraient réclamées par les heureux propriétaires des permis, en cas de retrait.

Ce serait quand même le comble que le contribuable français, qui a été complètement méprisé et oublié dans cette affaire, soit mis dans l'obligation de mettre la main au porte-monnaie pour indemniser Total, GDF-Suez ou Toréador des autorisations qu'ils ont obtenues dans le secret le plus complet des cabinets ministériels. Tout d'abord, une autorisation administrative est créatrice de droit lorsqu'elle est légale et qu'elle n'a pas fait l'objet d'un retrait dans le délai de recours administratif. Or, ce délai ne commence à courir qu'à compter d'une publicité régulière qui fait courir les droits des tiers. **Les permis sont-ils illégaux ?** En l'espèce, cette publicité régulière n'a manifestement pas eu lieu, dès lors que l'on admet que la mention au Journal officiel, sans aucune précision liée au périmètre concerné, ne peut faire courir de délai de recours contentieux à l'égard des tiers. Si tel est le cas, ces permis ne sont pas définitifs, puisque non publiés régulièrement, et ils peuvent donc être retirés pour illégalité d'origine sans passer par les conditions du retrait des permis d'exploration visés par le code minier. Reste à savoir s'ils sont illégaux. Deux éléments forts militent en ce sens. Avant de les préciser, il est nécessaire de souligner que toute illégalité n'entraîne pas nécessairement la responsabilité de l'État. En effet, la jurisprudence actuelle du Conseil d'Etat considère qu'une simple illégalité de forme n'entraîne pas de droit à réparation. De la même manière, si le destinataire de l'autorisation est responsable ou coresponsable de l'illégalité, il doit en supporter également la responsabilité. Enfin, s'il est à l'origine de l'illégalité, il en est le seul responsable.

Le droit de la concurrence a-t-il joué ? Tout d'abord, en l'espèce, la concurrence n'apparaît pas du tout avoir joué dans l'octroi des permis. En tout cas, l'administration refuse de délivrer les documents attestant un appel à la concurrence et la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) est saisie de la demande de communication des documents. S'il apparaissait que la concurrence n'a effectivement pas joué et qu'il y a eu une forme de partage des demandes de permis, la procédure serait totalement illégale et la responsabilité en incomberait avant tout aux titulaires des permis d'exploitation. Certes, l'Etat aurait commis une faute en n'imposant pas la concurrence. Mais si ce qui pourrait bien s'apparenter à une entente dans le partage du territoire avait exclu que la concurrence puisse jouer, il va de soi que les exploitants seraient particulièrement mal fondés à demander quelque réparation que ce soit.

Le manque à gagner n'est pas indemnisable. En second lieu, une autorisation ne peut être délivrée que pour autant que tous les éléments d'information sont fournis à l'administration. Dans la mesure où la nature des produits chimiques utilisés, les effets de la technique choisie ou les risques liés à ces techniques – en particulier en ce qui concerne l'étanchéité des forages – n'auraient pas été parfaitement explicités, il va de soi que le ministère de l'Ecologie ne pouvait donner l'autorisation. Sans même aller jusqu'à évoquer de fausses informations destinées à obtenir une autorisation administrative, a minima, les silences et les insuffisances des dossiers justifieraient pleinement leur illégalité. Or, ce sont bien les exploitants qui sont responsables des dossiers qu'ils remettent à l'administration, même si c'est celle-ci qui porte la responsabilité de l'autorisation finalement donnée. Dès lors, si l'on admet que les permis soient illégaux dès l'origine, il convient de le constater en les retirant pour illégalité d'origine. La question du délai de recours contentieux est tranchée pour les raisons qui ont été indiquées ci-dessus. Même si le retrait intervenait sur la base du code minier, ce n'est pas pour autant qu'une indemnité serait due. En effet, le manque à gagner n'est pas indemnisable. Les travaux de forage sont censés n'avoir pas commencé et, par voie de conséquence, aucune indemnité ne serait due de ce chef. Enfin, la réalité des gisements n'étant pas connue (ou alors il y aurait évidemment une tromperie puisqu'il s'agirait d'« exploiter » et non pas d'« explorer »), aucune indemnité ne peut être due. Dès lors, dans tous les cas de figure, le contribuable français n'a pas à payer quoi que ce soit pour un retour au simple état de droit. »)

<http://www.rue89.com/corinne-lepage/2011/04/23/ce-nest-pas-a-nous-de-payer-en-cas-dabandon-des-gaz-de-schiste-200975>

7-5 - CODE MINIER

- **Compte rendu du Conseil des ministres du 19 janvier 2011. (code minier)**

http://www.elysee.fr/president/root/bank_objects/110119Compte-rendu-CDM.pdf

- **Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2011-91 du 20 janvier 2011 portant codification de la partie législative du code minier.** 16 février 2011. JORF n°0022 du 27 janvier 2011. :

<http://textes.droit.org/JORF/2011/01/27/0022/0013/>

(L'absence de procédure de ratification par le Parlement de l'ordonnance du 20 janvier 2011 a contribué à l'opacité d'attribution des permis d'exploration)

- **Code minier, Legifrance.gouv.fr (version consolidée au 13 mars 2011) :**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071785>

- **Ordonnance n° 2011-91 du 20 janvier 2011 portant codification de la partie législative du code minier :**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023477349>

Le code minier, par un « heureux hasard » pour les demandeurs de permis d'exploration, est modifié en mars 2011.

- **LE BRGM (Bureau de Recherches géologiques, géophysiques et minières de France)** : <http://www.brgm.fr/>
« Le BRGM, établissement public de référence dans le domaine des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol ».

- Recours en Conseil d'Etat contre le nouveau code minier de CAP 21 (Corinne LEPAGE)

- Sur Terra-eco.net : Gaz de schiste : pourquoi nous attaquons le code minier

(Point de vue - Cap 21, le mouvement de Corinne Lepage, engage un recours devant le Conseil d'Etat pour attaquer l'ordonnance à l'origine des permis d'exploration de gaz et huile de schiste accordés en France.)

<http://www.terra-economica.info/Gaz-de-schiste-pourquoi-nous,15796.html>

* sur Rue89 (20/12/2010). Corinne LEPAGE. Pour un moratoire immédiat sur l'exploitation des gaz de schiste
<http://www.rue89.com/corinne-lepage/2010/12/20/pour-un-moratoire-immediat-sur-l-exploitation-des-gaz-de-schiste-181672>

* sur Energie 2007 (15/02/2011). Code minier. Recours de Corinne LEPAGE au Conseil d'Etat
http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/3207/gaz_schiste_code_minier_prospection_lepage_conseil_etat_150211.html

* Sur ddmagazine (28/02/2011) : Pour Corinne Lepage, le gouvernement organise le pillage du sous-sol (avec vidéo)
<http://www.ddmagazine.com/201102282131/Actualites-du-developpement-durable/Pour-Corinne-Lepage-le-gouvernement-organise-le-pillage-du-sous-sol.html>

- Projet de loi de ratification d'une ordonnance portant partie législative du code minier.

A la suite des protestations de tous bords, le gouvernement veut que toute exploration du sous-sol soit désormais précédée d'une "consultation du public". Il va déposer un projet de loi en ce sens, a annoncé mercredi 23 mars 2011, la ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet. "Le code minier, qui est ancien, ne prévoit que des procédures minimales jusque-là. C'est insuffisant", a déclaré la ministre à l'Assemblée nationale, lors de la séance des questions au gouvernement. Aussi, "le gouvernement doit déposer avant le 20 avril devant le parlement un projet de loi de ratification d'une ordonnance portant partie législative du code minier", a-t-elle indiqué. Mme Kosciusko-Morizet n'a pas précisé la forme que pourrait prendre cette "consultation du public", qui peut aller jusqu'à l'enquête publique, procédure qui oblige à informer largement le public, recueillir ses avis et éventuellement ses contre-propositions. Elle veut semble-t-il prendre les devants par rapport aux propositions de loi déposées.

* Sur **energie2007** (15/04/2011). Lettre de mission du Ministère de l'écologie, du développement durable, .. à Arnaud Gossement concernant la réforme du code minier (dossier pdf)

http://www.energie2007.fr/images/upload/nkm_code_minier_gossement_gaz_de_schiste_lettre_de_mission_15_avril_2011.pdf

- Sur Actu-Environnement (22/04/2011). Réforme du code minier : NKM confie une mission d'expertise à Arnaud Gossement

(« Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'écologie, du Développement durable, du Transport et du Logement a confié une mission d'expertise juridique relative à la réforme du code minier à Arnaud Gossement, avocat en droit de l'environnement.

Le code minier vient de faire l'objet d'une ordonnance visant à l'harmoniser avec le droit existant et le projet de loi ratifiant ce texte est en cours d'examen en commission à l'Assemblée nationale. Mais face au développement de nouvelles activités comme l'exploitation des gaz de schiste, la géothermie ou encore le stockage géologique de carbone, de nombreux enjeux environnementaux s'y confrontent. La mission a donc pour objectif de formuler des propositions pour faire évoluer ce code minier au regard des exigences du droit européen et des exemples d'autres Etats. Ces propositions alimenteront la réflexion du gouvernement dans le cadre de l'étude du projet de loi ratifiant l'ordonnance et pour une éventuelle modification de la réglementation. Un rapport d'étape sera rendu le 8 juin 2011 et un rapport définitif le 30 septembre 2011.)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/reforme-code-minier-mission-expertise-arnaud-gossement-nkm-12428.php4>

- Sur Le Figaro (27/04/2011). Schiste: vers une réforme du code minier

(« En plein débat sur le très controversé gaz de schiste, le ministère de l'Ecologie réfléchit à une vaste réforme du code minier, hérité du 19e siècle, qui prendrait mieux en compte les enjeux environnementaux. Une mission pour évaluer la situation juridique en Europe et les pratiques en cours dans les principaux Etats membres a été confiée par la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet à l'avocat Arnaud Gossement, ex-porte-parole de France Nature Environnement (FNE). » ...)

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2011/04/27/97002-20110427FILWWW00498-schiste-vers-une-reforme-du-code-minier.php>

- Sur Courrierdesmairies.fr (29/04/2011). Le code minier va être réformé.

(Le ministère de l'Ecologie réfléchit à une réforme du code minier, hérité du 19e siècle, qui prendrait mieux en compte les enjeux environnementaux. Une mission pour évaluer la situation juridique en Europe et les pratiques en cours dans les principaux Etats membres a été confiée par la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet à l'avocat Arnaud Gossement, ex-porte-parole de France Nature Environnement (FNE). Il s'agit de mieux cerner ce qui se fait en matière d'"information du public" et de "protection de l'environnement pour l'exploration et exploitation des sols et sous-sols", a déclaré le ministère le 27 avril....)

<http://www.courrierdesmairies.fr/actualite/france-le-code-minier-va-etre-reforme-26057.html>

- Sur paperblog : AFP : Schiste: vers une "consultation du public" avant toute exploration (NKM)

<http://www.paperblog.fr/4295196/afp-schiste-vers-une-consultation-du-public-avant-toute-exploration-nkm/>

- Sur Romandie News. Schiste: vers une "consultation du public" avant toute exploration

<http://www.romandie.com/infos/news2/110323165811.vauk8ucx.asp>

- Sur 20minutes. (07/04/2011). Nathalie Kosciusko-Morizet : «Le gaz de schiste comme aux Etats-Unis, c'est inenvisageable en France»

<http://www.20minutes.fr/article/702853/planete-nathalie-kosciusko-morizet-le-gaz-schiste-comme-etats-unis-inenvisageable-france>

7-6 - PERMIS D'EXPLORATION ACCORDES

Des permis ont déjà été attribués sur **10% du territoire**, depuis le 1^{er} mars 2010, par J.L. Borloo, dans la plus grande opacité, sans information des collectivités territoriales. D'autres demandes sont en attente. Les gisements potentiels de gaz de schiste se trouvent dans le sud de la France : les Causses, les Cévennes, le Quercy, Rhône-Alpes et la Provence. 8 permis ont été attribués sur cette zone.

Les arrêtés d'accord de permis peuvent être téléchargés sur le site de Légifrance.gouv.fr (JOFR – Journal Officiel de la République Française), Les cartes des permis et des demandes de permis se trouvent sur le **BMI : Bulletin d'information du BEPH (Bureau Exploration-Production des Hydrocarbures). Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Publications et statistiques du BEPH :**

<http://www.developpementdurable.gouv.fr/Les-publications-et-les.html>

* **Carte des titres miniers d'hydrocarbures.** 7 décembre 2009 (mis à jour le 10 mars 2011) - ÉNERGIES ET CLIMAT
La "carte des titres miniers d'hydrocarbures" (permis, demandes de permis et titres d'exploitation) est publiée chaque année (mise à jour au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet).

<http://www.developpementdurable.gouv.fr/Carte-des-titres-miniers-d.html>

- Sur schiste.owni.fr : Modèle de demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures

http://schiste.owni.fr/files/2011/04/modele_demande_permis.pdf

7-6-1 – LES PERMIS PETROLE DE SCHISTE

- **Permis M 616 CHATEAU-THIERRY**, date d'arrêté d'octroi : 04.09.2019, superficie : 779 km², durée de validité : 5 ans, engagement financier : 1,6 M€) BNI Novembre 2009, p. 15

Sur Légifrance.gouv.fr : Arrêté du 4 septembre 2009 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis de Château-Thierry », à la société Toreador Energy France SCS (départements de l'Aisne, de Seine-et-Marne et de la Marne). JORF n°0247 du 24 octobre 2009, page 17867,

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021190087&dateTexte=>

- **Permis de JOIGNY.** Sur NET.JO.fr : Arrêté du 8 février 2007 accordant un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis de Joigny » (département de l'Yonne), à la société Toreador Energy France SCS. JORF du 20/02/2007

[http://www.netjo.fr/arrete-du-8-fevrier-2007-accordant-un-permis-exclusif-de-recherches-d-hydrocarbures-liquides-ou-gazeux-dit-permis-de-joigny-\(departement-de-l-yonne\)-a-la-societe-toreador-energy-france-scs.t92244.html](http://www.netjo.fr/arrete-du-8-fevrier-2007-accordant-un-permis-exclusif-de-recherches-d-hydrocarbures-liquides-ou-gazeux-dit-permis-de-joigny-(departement-de-l-yonne)-a-la-societe-toreador-energy-france-scs.t92244.html)

- **Permis P 567 COURTENAY** (Titulaire : TOREADOR Energy, surface sollicitée : 308 km², durée de validité : 4 ans, demande de prolongation), Arrêté de prolongation du 10 septembre 2010) . J.O.R.F. 21.10.2010, BMI octobre 2010, p. 14

- **Permis M 632 CHAMPROSE** (Titulaire : Poros SAS, Date d'arrêté de l'octroi : 10 septembre 2010, durée validité : 5 ans, engagement financier : 3 M€). J.O.R.F. : 21.10.2010 BMI octobre 2010, p.12

- **Permis M 617 EST CHAMPAGNE** (Titulaire : LUNDIN INTERNATIONAL, date d'arrêté de l'octroi : 10.09.2009, superficie : 2698 km², durée de validité : 5 ans, engagement financier : 3 M€) BMI octobre 2009, p. 16
JORF n°0247 du 24 octobre 2009, page 17867, texte n° 7

* Sur Picardie Nature (03/03/2011) : Les permis exclusifs d'exploration de gaz et huile de schiste sur la Picardie (permis accordé à TOREADOR Energy à Château-Thierry, permis en cours d'instruction : à TOREADOR ENERGY, POROS SAS, VERMILLON REP, CONCORDE Energy LLc, GALLI COZ, REALM, BluebachSTERLING Ressources) (avec carte)

<http://www.picardie-nature.org/spip.php?article1221>

- **Pétrole de schiste :**

La liste des permis de recherche et d'exploration entrés dans leur première phase avec une carte des zones d'exploitations potentielles. Elle concerne une zone de 198 km² dans le Saulnois (exploitant : Lundin International), une autre de 661 km² entre Metz et Nancy (exploitant : Vermillon), une de 5360 km² dans le sud mosellan (exploitant : Elixir), une de 528 km² (exploitant : European Gaz Limited) et de 263 km²

(European Gaz Limited et Heritage Petroleum) Lorraine Sud, une de 360 km² (European Gz Limited) Lorraine Nord, une de 20 km² (T.E.R.R.E.) près de Forcelles en Meurthe-et-Moselle. Enfin, une zone dans la Meuse, au sud de Bar-le-Duc, serait également en phase d'exploration.

- Sur le **Républicain Lorrain** (01/04/2011) : **La majorité régionale contre le gaz de schiste**

(« Les projets d'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels, gaz ou pétrole de schiste, concernent aussi la Lorraine. Sept permis d'exploration seraient à l'étude. Les élus de la majorité de la Région lancent une motion. »)

<http://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2011/04/01/la-majorite-regionale-contre-le-gaz-de-schiste>

7-6-2 – PERMIS D'EXPLORATION POUR LES GAZ DE SCHISTE

Les arrêtés des permis de Montélimar, Nant et Villeneuve de Berg peuvent être lus sur le site du collectif 34 « Pas de gaz de schiste Hérault » :

<http://www.pasdegazdeschistes.rd-h.fr/documents-officiels/les-arretes-de-montelimar-nant-et-villeneuve-de-berg/>

- **Permis de NANT** (Permis M 624 Nant, Schuepbach Energy LLC, 4 414 km², date d'arrêté d'octroi : 01.03.2010, durée de validité : 3 ans, engagement financier : 1,71 M€. Arrêté du 1er mars 2010 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis de Nant », à la société Schuepbach Energy LLC). J.O.R.F. du 30 mars 2010, BMI Mars 2010, p. 17

- **Permis de MONTELMAR** (Permis M 625 Montélimar, Total E&P France, Devon Energy Montélimar SAS, 4 327 km²). Arrêté du 1er mars 2010 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis de Montélimar », aux sociétés Total E&P France et Devon Energie Montélimar SAS). Date d'arrêté de l'octroi : 01.03.2010, durée de validité : 5 ans, superficie : 4 327 km², engagement financier : 37,8 M€, J.O.R.F. du 31 mars 2010, extension de zone : BMI novembre 2010, p. 18. Texte intégral :

http://alter.34.free.fr/IMG/pdf/Arr_Montelimar_in_extenso.pdf

- **Permis VILLENEUVE DE BERG** (permis M 627 Villeneuve de Berg, Schuepbach Energy LLC, Gaz de France, 931 km², date d'arrêté d'octroi : 01.03.2010, durée de validité : 3 ans, engagement financier : 39,93 M€) J.O.R.F. 02.04.2010, BMI Avril 2010, p. 13)

- **Permis PLAINE D'ALES** (permis M 628 Plaine d'Alès, Bridgeoil, 503 km², date d'arrêté d'octroi : 01.03.2010, durée de validité : 4 ans, engagement : 1,5 M€) J.O.R.F. 02.04.2010, BMI Avril 2010, p.14)

- **Permis BASSIN D'ALES** (Permis M 626, Mouvoil SA, 215 km², date d'arrêté d'octroi : 01.03.2010, durée de validité : 5 ans, engagement financier : 1 M€. BMI Mars 2010, p. 19)

- **Permis NAVACELLES** (M 629 Navacelles, Edgon Resources New Ventures Ltd, Eagle Energy Ltd et YCI Resources Ltd, date d'arrêté d'octroi : 01.03.2010, durée de validité : 5 ans, superficie : 216 km², engagement financier : 1,360 M€. J.O. 29.04.2010, BMI Avril 2010, p. 15)

- **Permis PLAINES DU LANGUEDOC** (Permis M 621 Plaines de Languedoc, Lundin International SA, 2348 km², date d'arrêté de l'octroi : 02.10.2009, durée de validité : 5 ans, engagement financier : 1,5 M€ (départements de l'Aude et de l'Hérault), J.O.R.F. du 30 octobre 2009, BMI Octobre 2009, p. 20)

- **Carte des permis d'exploration de la région Sud du MINEFI/DGEC/DE-Bureau Exploration Production des Hydrocarbures :**

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Gaz_de_schiste_dans_le_sud_est.pdf

- Carte des titres miniers d'hydrocarbures Gaz de schiste dans le Sud-Est sur Scribd.com :

<http://www.scribd.com/doc/50204252/null>

- Gaz de schiste: un permis passé inaperçu : Le permis de Foix, accordé en 2006 à Encana France (filiale d'un groupe canadien), a été prolongé en juin 2010 jusqu'en 2014

<http://info.france2.fr/france/gaz-de-schiste-un-permis-passe-inapercu-67107194.html>

* Réactions des habitants de la zone :

- Midi Libre (22/04/2010). Aveyron. Un pétrolier texan va explorer la roche nantaise :

<http://www.midilibre.com/articles/2010/04/22/ECONOMIE-REGIONALE-Un-petrolier-texan-va-explorer-la-roche-nantaise-1199507.php5>

- Sur Midi Libre (14/04/2011). Gaz de schiste. Le président du comité scientifique du Parc : « Il n'y a pas de gaz dans le Larzac »

(« Le président du comité scientifique du Parc assure qu'il n'y pas de gaz dans le Larzac... « les déclarations de Jacques Ricard feront un peu l'effet d'un pavé dans la mare : « Il n'y a pas de gaz de schiste dans les schistes carton du Larzac ». C'est la conclusion d'une rencontre organisée à l'initiative du Parc naturel régional des Grands Causses entre des hydrogéologues (Michel Séranne et Séverin Pistre, de l'Observatoire de recherche méditerranéen de l'environnement, y ont pris part) et des élus sud-aveyronnais le 11 avril à Millau. »...)

LES DEMANDES DE PERMIS EN COURS :

* Demande de permis 1593 GARGAS (Pétitionnaire : THETHYS OIL AB France, superficie : 870 km², date de pétition : 12.01.2010, durée validité : 5 ans, France). BMI janvier 2010, p. 10, (en concurrence avec la demande de Provence)

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Bull-beph_01_2010.pdf

- Demande de permis 1586 PROVENCE. Pétitionnaire : Queensland Gas Company, Date de pétition : 23.10.2008 surface sollicitée : 3430 km², Durée de validité : 5 ans) BMI octobre 2009, p. 13

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Bull-beph_01_2010.pdf

- Demande de permis 1585 BRIGNOLES. Pétitionnaire : 3Legs Oil & Gas, date de pétition : 01.10.2008, Date de recevabilité : 28.07.2009, JORF 15.01.2010, 6 781 km², durée de validité : 3ans. BMI janvier 2010, p. 8

- Demande de permis 1612 BLYES. Pétitionnaire : REALM Energy International corporation, date de pétition : 21.04.2010, JOFR : 25.08.2010, surface sollicitée : 3 283 km², durée de validité : 5 ans,

- Demande de permis 1613 GEX SUD. Pétitionnaires : Edgon, Eagle, Nautical, date de pétition : 21.04.2010, surface sollicitée 1991 km², durée de validité : 3 ans (en concurrence avec la demande de Lyon-Annecy). BMI Mai 2010, p.

- Demande de permis 1592 LYON ANNECY. Pétitionnaire : Schuepbach Energy LLC, date de pétition : 15.01.2009, date de recevabilité : 02.09.2009, JOUE : 23.01.2010, surface sollicitée : 3800 km², durée de validité : 3 ans, fin de concurrence : 23.04.2010. BMI Janvier 2010, p. 9

- Demande de permis 1621 VALENCE. Pétitionnaire : 3Legs Oil & Gas, date de pétition : 18.12.2009, JORF 24.08.2010, surface sollicitée 5801 km², durée de validité : 5 ans. BMI juillet-août 2010, p. 21

- Demande de permis 1624 CAHORS. Pétitionnaire : 3Legs Oil & Gas, date de pétition : 18.12.2009, date de recevabilité : 01.07.2010, JORF 24.08.2010, surface sollicitée : 5710 km², durée de validité : 5 ans, fin de concurrence : 04.11.2010

- Demande de permis 1643 Extension MONTELMAR, Pétitionnaire TOTAL E&P France, Date de pétition : 15.10.2010, surface sollicitée : 1859 km², durée de validité : 5 ans (en concurrence avec les demandes de Valence et Montfalcon). BMI Novembre 2010, p. 11

- Demande de permis 1646 MONTFALCON. Pétitionnaire : BNK France SAS, date de pétition : 03.11.2010, surface sollicitée : 5792 km² (en concurrence avec les demandes de Valence et de Montélimar. BMI Novembre 2010, p. 15

- Demande de permis 1648 SAINT-BERNARD. Pétitionnaire : BNK France SAS, date de pétition : 18.11.2010, surface demandée : 2623 Km², durée de validité : 5 ans (en concurrence avec les demandes de Sierentz, de Dammarie, de Staffelden, de Bollwiller et de Dessenheim). BMI novembre 2020, p. 17

7-7 - PETROLIERS ET GAZIERS AYANT DES PERMIS D'EXPLORATION EN FRANCE

- TOTAL (Permis de Montélimar): <http://www.total.com/>

* Permis de Montélimar. Communiqué de presse : <http://www.total.com/fr/groupe/actualites/actualites-820005.html&idActu=2341>

(Extraits : « *« Le programme de travail sur lequel Total s'est engagé a pour objectif de démontrer la présence de « shale gas » dans la région de Montélimar et la possibilité d'exploiter ces ressources de façon économique. Si les premiers travaux de géologie sont encourageants, il est envisagé de forer des puits d'exploration de façon à évaluer ce potentiel »* a déclaré Yves-Louis Darricarrère, directeur général Exploration et Production du groupe Total.

Avec ce nouveau permis, et après l'acquisition fin 2009 d'une participation de 25% dans l'ensemble des permis de la société Chesapeake dans le bassin du Barnett Shale aux Etats-Unis, Total confirme sa volonté de développement dans le domaine des gaz non conventionnels. »

* **La recherche de partenariat de Total pour le permis de Montélimar** (document en anglais à télécharger sur le site des ECHOS) :

(Dans son document, Total souligne que la proximité d'importantes infrastructures gazières permettrait un « *développement rapide et une génération de revenus facile* » en cas de succès. Le groupe rappelle aussi la fiscalité intéressante de la France en la matière, l'une « *des plus attractives dans le monde* », ce qui rendrait une production locale de gaz « *très compétitive* ». Le document contient même une coupe du sol de la région très proche de Montpellier puisque dessus sont clairement indiqués La Gardiole, Murviel, (Pic) Saint-Loup, Quissac.)

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0201106907785-total-en-quete-de-partenaires-pour-explorer-la-france-a-la-recherche-de-gaz-de-schiste.htm>

* Traduction du document Total sur « Pétales de Rose » (socialiste) :

<http://petales-de-rose.blogspot.com/2011/01/traduction-du-document-de-total-tout.html>

* Commentaires sur l'appel d'offres de Total (sur Montpellier-journal.fr) :

<http://www.montpellier-journal.fr/2011/01/gaz-de-schiste-total-montre-son-grand-interet-et-sa-determination-pour-la-region.html>

* **Le nouvel Eldorado des gaz de schiste.** Par **Fabrice Nodé-Langlois** le 1 avril 2010 11h56. VIDEO. Le premier producteur mondial de gaz en 2009? Non, pas la Russie, mais les **Etats-Unis**, grâce à la production en hausse exponentielle des **gaz de schiste**. Leur exploitation bouleverse la donne énergétique aux Etats-Unis mais aussi dans le monde. En complément d'une [page](#) publiée dans *Le Figaro* de ce jeudi 1er avril avec un reportage au **Texas**, voici une interview en vidéo de **Jean-Jacques Mosconi**, directeur de la stratégie de **Total**.

<http://blog.lefigaro.fr/climat/2010/04/le-nouvel-eldorado-des-gaz-de-schiste.html>

* **TOTAL** sur Wikipédia : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Total_\(entreprise\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Total_(entreprise))

* Sur **Enerzine.com** : **Total : + 30 % de potentiel de découvertes en 2 ans.** Déclaration de Yves-Louis Darricarrère, le directeur général Exploration & Production de Total dans un entretien au Bulletin de l'Industrie Pétrolière.

<http://www.enerzine.com/10/11648+total---plus-30-pct-de-potentiel-de-decouvertes-en-2-ans+.html>

* sur **REUTERS** (11/02/2011) : Le PDG de Total "agacé" par la polémique sur les gaz de schiste

<http://fr.reuters.com/article/frEuroRpt/idFRLDE71A0T720110211>

* sur **Bloomberg** (01/04/2011) : **France Halts Shale Drilling as McDonald's Scourge Bove Turns on 'Fracking'**

("The best solution would be for de Margerie to cancel his permit," Bove said, referring to Total Chief Executive Officer Christophe de Margerie. De Margerie's response: "We are going to wait until things calm down. I'm not in a hurry.")

* sur **schiste.owni.fr** : **Gaz de schiste : Le patron de Total va « attendre que ça se calme »**

<http://schiste.owni.fr/2011/04/05/gaz-de-schiste-le-patron-de-total-va-«%C2%A0attendre-que-ca-se-calme%C2%A0»/>

* **TOTAL et les impôts** : (« Le groupe pétrolier a affiché en 2010 le bénéfice le plus important du Cac 40 : 10,5 milliards d'euros. Il s'apprête à verser 5,2 milliards de dividendes à ses actionnaires. Et dans le même temps, Total ne paie aucun impôt sur les sociétés, et ce pour la deuxième année consécutive.... Pour sa défense, Total souligne qu'il paie beaucoup d'impôt... dans les pays producteurs de pétrole. En France, il a aussi versé des taxes : 800 millions d'euros au total l'an dernier. L'essentiel – 500 millions d'euros – provient d'une retenue à la source prélevée sur les dividendes versés à des actionnaires étrangers. Le reste – 300 millions – est payé au titre de la taxe professionnelle, des taxes foncières et autres impôts locaux. Quant à l'impôt sur les sociétés, ce serait une question de conjoncture : « *Nous n'avons pas payé d'impôt sur les sociétés en 2009 et 2010 car nos activités françaises sont en déficit. Le raffinage en France est toujours en grande difficulté, les marges sur la distribution ont été très réduites. Nous avons perdu 250 millions d'euros en 2009 et 16 millions d'euros en 2010* », explique une porte-parole du groupe. Seize millions de pertes en France sur un total de 10,5 milliards de bénéfices, cela justifie en effet d'être exempté de toute contribution fiscale. »)

<http://www.mediapart.fr/journal/economie/060411/total-zero-impot-en-france>

* **Forte hausse du bénéfice net de Total**

(Le groupe pétrolier français a réalisé un [bénéfice net de 3,1 milliards d'€ au 1er trimestre 2011, en hausse de 35 % sur un an](#), profitant de la flambée des cours de l'or noir. Le CA de la 1re capitalisation boursière française progresse de 22% à 46,03 milliards d'€. Au premier trimestre, le baril de pétrole Brent s'est échangé à 105,4 \$ en moyenne, soit 38 % plus cher que durant la même période de 2010. Mais la production d'hydrocarbures du groupe a reculé de 2,3 % par rapport au 1er trimestre 2010, pour s'établir à 2,371 millions de barils par jour. [Le groupe va lancer une OPA pour prendre une part majoritaire dans la société du constructeur de panneaux solaires américain SunPower](#), le valorisant à 2,3 milliards de \$, et garantira jusqu'à un milliard de \$ de ses futures dettes, ont annoncé jeudi les groupes. L'opération, amicale, a pour but de "créer un nouveau leader mondial de l'énergie solaire". (Le Monde, 28/04/2011)

* **Total** vient de finaliser un accord avec CNPC-PetroChina pour exploiter un gisement de gaz non conventionnel en Mongolie intérieure et le groupe possède deux permis d'exploration pour du gaz de schiste au Danemark et six autres en Argentine.

<http://www.lefigaro.fr/societes/2011/04/14/04015-20110414ARTFIG00733-total-va-enfin-produire-du-gaz-non-conventionnel-en-chine.php>

* Le fabricant américain de panneaux solaires SunPower (SPWRA) est le partenaire idéal pour Total SA (FP.FR), qui veut se développer dans l'énergie solaire, a déclaré vendredi Patrick de la Chevardièrre, le directeur financier du groupe pétrolier français. SunPower, fondé en 1985, possède une avance technologique sur ses rivaux grâce à ses cellules photovoltaïques, plus efficaces que celles de ses concurrents, a affirmé P. de la Chevardièrre lors d'un entretien sur Radio Classique. Les produits de SunPower ont une capacité supérieure pour une même surface. Jeudi soir, Total a annoncé une offre publique d'achat sur 60% du capital de SunPower, à un prix valorisant le groupe américain à 2,3 milliards de dollars.

<http://www.zonebourse.com/TOTAL-4717/actualite/TOTAL-SunPower-est-le-partenaire-ideal-directeur-financier-13613249/>

- **DEVON ENERGY** (permis de Montélimar): http://www.devonenergy.com/Pages/devon_energy_home.aspx

- **GAZ DE FRANCE-SUEZ** (permis de Villeneuve de Berg): <http://www.gdfsuez.com/en/group/> (en anglais)
<http://www.gdfsuez.com/fr/accueil/> (en français)

* GDF-Suez sur Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/GDF_Suez

* Sur **schiste.owni.fr** (23/03/2011). Le projet GDF-SUEZ pour le permis de Villeneuve de Berg :

<http://schiste.owni.fr/2011/03/23/note-de-presentations-du-projet-de-gdf-suez-pour-le-permis-de-recherche-de-villeneuve-de-berg-ardeche/>

- **BRIDGE OIL LTD** (permis Plaine d'Alès) : **BRIDGE OIL (UK) LTD.** 141 Kings Rd SW3 4PW London
ROYAUME-UNI

- **EDGON RESOURCES NEW VENTURES Ltd** (permis de Navacelles) :

http://www.egdon-resources.com/About_Us

* Communiqué sur le permis de Navacelles :

<http://www.euro-petrole.com/egdon-resources-award-of-the-navacelles-exploration-permit-se-france-n-i-4163>

(« Egdon Resources plc (AIM:EDR) is pleased to announce that its wholly owned subsidiary Egdon Resources (New Ventures) Limited has been advised of the formal award of the Navacelles Permit in the South East Basin of onshore France.

The Navacelles Permit which covers an area of 216 square kilometres was awarded for a period of five years effective from 1 March 2010 and carries a financial commitment of 1.36 million Euros. Egdon will be the operator of the Permit with a 60% interest. Egdon's joint venture partners are Eagle Energy Limited (20%) and a subsidiary of Heyco International (20%).

Egdon's evaluation of the licence area has identified a series of large anticlines where previously drilled wells have indicated the presence of gas in low-permeability limestone reservoirs. Egdon will investigate the potential for applying modern fracture stimulation techniques to enhance the productivity of the gas bearing limestones to achieve commercial flow rates. Egdon has also identified shale-gas potential within the licence area and this will form an integral part of our detailed evaluation.

Commenting on the award Mark Abbott, Managing Director of Egdon said : "We are delighted to have been awarded the Navacelles Permit in the light of substantial competition, which included oil major Total. The permit contains a good mix of prospectivity, with the presence of gas bearing structures which are candidates for fracture stimulation, and the recognition of a potential shale-gas resource. We will now progress our detailed evaluation of Navacelles, starting with a review of all historical data and reprocessing of the existing 2D seismic data." »)

* **Préfecture du Gard. Recueil des actes administratifs. Permis d'exploration :**

http://www.gard.pref.gouv.fr/sections/l_etat_dans_le_gard/recueil_des_actes_ad/recueil_des_actes_ad/raa_2010-05-c_publie/downloadFile/file/RAA_2010-05-C_publie_le_28_mai_2010.pdf?nocache=1275052595.84

- EAGLE OILFIELD SERVICES Ltd (permis de Navacelles)

(23 June 2010 - Agreement to sell Egdon Resources (New Ventures) Ltd to eCORP Oil & Gas UK Limited

The Directors of Egdon Resources plc are pleased to announce that Egdon and eCORP Oil & Gas UK Limited ("eCORP") have entered into a conditional agreement for the sale of Egdon Resources (New Ventures) Ltd ("ERNV"), the holder of Egdon's permit interests in France, to eCORP for £4.5 million in cash (the "Disposal"). Egdon will also be granted certain Back-In Options. The key assets of ERNV are a 60% interest in the Navacelles Permit, a 40% interest in the Gex Permit and a 40% interest in the Gex Sud Permit application (the "Permit Interests"). ERNV's beneficial interests in the St. Laurent and Pontenx Permits and, when awarded the Donzacq Permit (together the "Excluded Permits") are being transferred to two newly-incorporated Egdon subsidiaries, Egdon Resources France Limited ("ERF") and Aquitaine Exploration Limited ("Aquitaine").

In addition to conventional oil and gas prospects the permits involved in the Disposal all contain potential shale-gas resources which are a key focus for eCORP. Exploration for and development of shale-gas resources requires specialist knowledge and skills. eCORP have considerable experience in this area and are well positioned to undertake an accelerated exploration programme leading to early commercialisation in a success case. The Disposal is conditional on, inter alia, the French Minister in charge of Mines not opposing the transfer of the Excluded Permits, or the change in ownership of ERNV, and is also subject to no material adverse change occurring prior to completion. The non-opposition procedure under the French Mining Code can take between two and four months and completion of the Disposal is expected to take place shortly thereafter.)

: <http://www.eagleoilfieldservices.com/>

- YCI Resources Ltd (permis de Navacelles) : (absorption par Eagle) :

http://www.oilvoice.com/n/Egdon_Resources_Completes_Acquisition_of_YCI_Resources_Limited/6ab44e60.aspx

http://www.oilvoice.com/n/Egdon_Announces_Acquisition_of_YCI_Resources_Limited/d4306b17.aspx

- SCHUEPBACH ENERGY LLC (permis de Villeneuve de Berg) : <http://www.schuepbachenergy.com/>

- DIAMOCO ENERGY (permis Plaine d'Alès) : <http://diamocogroup.com/>

- LUNDIN INTERNATIONAL SA (permis Plaine du Languedoc) :

<http://www.lundin-petroleum.com/eng/>

http://www.lundin-petroleum.com/Documents/ot_fr_DREAL_part.pdf

- MOUVOIL SA (permis Bassin d'Alès) :

Bulletin BMI attribution permis : : http://developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bull_beph032009.pdf

- TOREADOR Energy France S.C.S & HESS (pétrole de schiste en région parisienne). 9 Rue Scribe, 75009, Paris. Tél. : +0142-614876.

<http://www.toreador.net/>

- HESS (co-exploitant des permis obtenus par TOREADOR Energy) :

One Allen Center 500 Dallas Street Houston Texas 77002 : <http://www.hess.com/default.aspx>

(Incorporated in 1920, Hess Corporation is an exploration and production company with core activities in the United States, United Kingdom, Norway, Denmark, Equatorial Guinea, Gabon, Indonesia, Thailand, Azerbaijan, Algeria, Malaysia and Colombia.)

* **Toreador and Hess Announce Paris Basin Shale Oil Partnership,** par Natural Gas for Europe, vendredi 14 mai 2010

http://www.facebook.com/note.php?note_id=122909897729994

- Communiqué TOREADOR RESOURCES sur Boursorama (11/02/2011) : info réunion des acteurs concernés

<http://www.boursorama.com/forum-toreador-resources-info-reunion-des-acteurs-concernes-406149000-1>

http://www.toreador.net/images/press/TRGL_PressRelease_14Feb11fr.pdf

* **TOREADOR Resources (03/01/2011) : information relative aux activités opérationnelles de TOREADOR**

<http://www.zonebourse.com/TOREADOR-RESOURCES-7020658/actualite/TOREADOR-RESOURCES-INFORMATION-RELATIVE-AUX-ACTIVITES-OPERATIONNELLES-DE-TOREADOR-13529237/>

* **Information relative aux activités opérationnelles de toréador** – retard administratif concernant le renouvellement des concessions de production de pétrole conventionnel – aucune interruption attendue dans les opérations de production de toréador – aucun impact sur les permis d'exploration et le programme relatif au pétrole non-conventionnel

http://files.newscenter.webdisclosure.com/101069/FCBWR063807_20110103.pdf

* Sur Carfree France (06/01/2011). Paris, l'Arabie Saoudite et le frère de Patrick Balkany

<http://carfree.free.fr/index.php/2011/01/06/paris-larabie-saoudite-et-le-frere-de-patrick-balkany/>

* sur TF1. Bourse en ligne (21/12/10). Nanes Balkany Partners annonce un changement de direction

http://bourse.lci.fr/bourse-en-ligne.hts?urlAction=bourse-en-ligne.hts&idnews=BNW101221_00005461&numligne=0&date=101221

* Sur Schiste.owni.fr : Dossier de presse Publicis sur le projet huiles de schiste de HESS en Île-de-France (partenaire de TORÉADOR) :

<http://schiste.owni.fr/files/2011/04/Projet-Bassin-Parisien-Dossier-de-presse.pdf>

* Sur l'Est Républicain.fr : Sur Julien Balkany, vice-président de TOREADOR.

<http://www.estrepublicain.fr/france/info/4672073-Petrole-du-Bassin-Parisien-la-strategie-de-Julien-Balkany>

* Sur Oliomobile : Pétrole : le coup de poker de Julien Balkany en Ile-de-France

(« Toreador, la petite société dont il est le vice-président du conseil, a annoncé hier un partenariat avec le pétrolier américain Hess afin de relancer la prospection pétrolière dans le bassin parisien. Hess pourrait investir jusqu'à 120 millions de dollars, soit 93 millions d'euros, dans l'opération. En échange, Toreador fournira des permis d'exploration sur une surface d'environ 420.000 hectares. ... Selon Toreador, le bassin parisien pourrait contenir *environ 65 milliards de barils* dans la roche, l'équivalent des réserves prouvées de l'Amérique du Nord ! »)

<http://www.oliomobile.org/fr/le-blog/p-trole-le-coup-de-poker-de-julien-balkany-en-ile-de-france.html>

* Sur le site Greenpeace (10/03/2011) : Pétrole des schistes : TOREADOR ET HESS veulent nous faire croire au paradis pétrolier

<http://energie-climat.greenpeace.fr/petrole-de-schiste-toreador-et-hess-veulent-nous-faire-croire-au-paradis-petrolier>

* sur le Bouche à oreille (10/04/2011). Requête en référé-suspension contre Toreador

(Le conseil général de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France ont annoncé vendredi un référé au tribunal administratif de Melun "contre la reprise des explorations" de pétrole de schiste sur la commune de Doue en Seine-et-Marne. Le département, la région et l'Association ADEPAD ont "conjointement déposé un référé suspension relatif à l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2010 donnant acte à la société Toreador de sa déclaration de travaux miniers portant sur la réalisation du forage de recherche (dit Butheil BTL) sur le territoire de la Commune de Doue", ont-ils expliqué dans un communiqué.)

<http://boucheaoreille77.canalblog.com/archives/2011/04/10/20859339.html>

* Sur BusinessWire (21/04/2011). TOREADOR RESOURCES CORPORATION : Publication du rapport interimaire de la mission CGIET- CGEDD

<http://www.businesswire.com/news/home/20110421006922/fr>

- LES PARTENAIRES INDUSTRIELS DES PETROLIERS

- sur Le Figaro (16/02/2010). Vallourec dévoile une stratégie d'avenir saluée. (« En investissant aux Etats-Unis pour y produire du gaz non conventionnel, Vallourec entre dans la course vers un marché aux perspectives florissantes. Le titre est la plus forte hausse du Cac 40 ce mardi. Le leader mondial des tubes en acier sans soudure, Vallourec, a annoncé lundi la construction dans l'Ohio aux Etats-Unis d'une usine de tubes de petits diamètres..... « cette unité, créée pour «répondre aux besoins du marché nord-américain du pétrole et de gaz», d'après le communiqué du groupe paru lundi soir, sera équipée d'installations en finition premium et la production sera essentiellement composée de tubes pour servir les développements de gaz de schistes. Un segment dont les perspectives à moyen terme sont pour le moins porteuses. D'après les récentes prévisions, le gaz non conventionnel va révolutionner l'énergie : ils représenteront à terme 85% des volumes de gaz aux Etats-Unis. Bon plan donc pour Vallourec, dont les ambitions sur les gaz non conventionnels sont partagées par ExxonMobil, avec son OPA sur XTO pour 41 milliards d'euros, ou encore par Total, en montant une co-entreprise avec Chesapeake. »...)

<http://www.lefigaro.fr/societes/2010/02/16/04015-20100216ARTFIG00404-vallourec-devoile-une-strategie-d-avenir-saluee-.php>

7-8 - LOIS GAZ NATUREL ET PRIX DU GAZ ET LOIS SUR L'ELECTRICITE

7-8-1- GAZ

- Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie

* Le tableau de bord des textes pris en application de la loi du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-tableau-de-bord-des-textes-pris.10662.html>

* Loi : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000776748&dateTexte=>

- Loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique. 18 juillet 2005 (mis à jour le 10 mars 2011) :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000813253&dateTexte=>

- Le projet de loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique, adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat le 23 juin 2005.

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/energie.asp>

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl03-328.html>

- Le rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'énergie

, par messieurs Serge Poignant (député) et Henri Revol (sénateur), le 23 juin 2005.

<http://www.senat.fr/rap/l04-410/l04-410.html>

- Sur le site de l'EXPANSION (10 juin 2010) : **Pourquoi votre facture de gaz augmente alors que les cours chutent.**

(« Les tarifs de GDF Suez pourrait augmenter de 4% au 1er juillet après avoir grimpé de près de 10 % en avril. Pourtant il y a trop de gaz à vendre sur la planète. Un paradoxe dû au respect de contrats d'achats signés pour plusieurs années, heureusement en cours de renégociation. »)

http://energie.lexpansion.com/enquetes/pourquoi-votre-facture-de-gaz-augmente-alors-que-les-cours-chutent_a-41-4573.html

7-8-2 - ELECTRICITE

* **Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005** parue au **JO n° 163 du 14 juillet 2005** (**rectificatif** paru au JO n° 247 du 22 octobre 2005)

* **Loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010** portant nouvelle organisation du marché de l'électricité publiée au Journal Officiel du 8 décembre 2010 [sur le site *Légifrance*] (**Loi Nomé**)

-sur le site de l'Assemblée nationale : **Energie : nouvelle organisation du marché de l'électricité**

http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/marche_electricite.asp

- OFCE. Document de travail. **VERS UNE NOUVELLE FORME DE CONCURRENCE DANS LES MARCHES DE L'ELECTRICITE** ?, N° 2011-02, MARS 2011. Evens Salies.

<http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/WP2011-02.pdf>

- sur le site des Echos :

* (27/09/2010) : **Dossier NOME : décodage.** (« Imposée par Bruxelles, la réforme du marché de l'électricité devait une ultime étape dans le processus de libéralisation du secteur. »... « Présenté comme la réforme la plus importante dans le secteur depuis 1946, le projet de loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (Nome) reprend en grande partie les conclusions du rapport de la Commission Champsaur. Le texte a été adopté en commission des affaires économiques mais il est loin de rassembler. Ses détracteurs n'ont notamment cessé d'en dénoncer les conséquences financières pour les particuliers, avec des hausses de tarifs évaluées entre 7 et 11%, selon les projections de la Commission de la régulation de l'Energie (CRE). »)

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/dossier/020594274496-loi-nome-decodage.htm>

* (23/03/2011). **Electricité : EDF propose à l'Etat d'augmenter les tarifs d'environ 30 % en cinq ans.**

(« Dans le cadre de la réforme du marché de l'électricité, l'électricien public revendique des conditions qui devraient augmenter la facture du particulier de 6,5 % par an jusqu'en 2015. Sans faire une demande formelle, il a approché le gouvernement pour proposer des solutions pour réduire cette hausse annuelle à 5,1 %. »)

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0201244206618-electricite-edf-propose-a-l-etat-d-augmenter-les-tarifs-d-environ-30-en-cinq-ans.htm>

- **Mouvement démocrate** (26/12/2010). **Loi Nomé sur l'électricité : "une concurrence organisée au frais des consommateurs"**, selon Robert Rochefort, député européen.

(« L'Assemblée nationale vient de voter, en deuxième lecture, la loi Nomé (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) qui va obliger EDF à vendre à un prix réduit jusqu'au quart de son électricité d'origine nucléaire à ses concurrents domestiques. Il s'agit là d'une aberration supplémentaire dans le secteur de l'énergie. On peut débattre de la rente supposée liée à la production d'électricité d'origine nucléaire dans notre pays mais il n'y a aucune raison d'en faire bénéficier les nouveaux entrants sans que ceux-ci soient concernés par les charges à venir. En procédant ainsi, on ne les incite pas à innover en investissant dans des unités nouvelles de production d'électricité. Et comment pourras-t-on vérifier que cette électricité achetée à un « prix discount » ne sera pas revendue plus cher à l'étranger par ces mêmes opérateurs ? Au final, c'est le consommateur qui sera pénalisé. Il y a quelques jours, on apprenait que Bercy autoriserait une nouvelle hausse de 3% des tarifs de l'électricité au début de l'année prochaine, après une augmentation identique le 15 août dernier destinée au financement des énergies nouvelles. La loi Nomé provoquera à nouveau une hausse importante des prix de la part d'EDF dans les années à venir qui répercutera à ses clients le manque à gagner du discount fait à ses concurrents sans aucune contrepartie positive, bien au contraire. »)

<http://www.mouvementdemocrate.fr/actualites/rochefort-reaction-concurrence-electricite-loi-nome-261110.html>

- sur le site de L'EXPRESS – L'EXPANSION :

* (23/03/2011) : **EDF réclamerait une hausse des prix de 30% en 5 ans.** (« Le groupe énergétique contrôlé par l'Etat voudrait que les pouvoirs publics décident des augmentations comprises entre 5,1% et 6,5% par an jusqu'en 2015 selon les Echos. Le gouvernement dément. ». La facture d'électricité des Français a augmenté de 3% le 15 août 2010 et à nouveau de 3% au 1er janvier 2011.

* (24/03/2011). **La facture EDF va bien augmenter cet été.**

(« EDF militerait pour une hausse des tarifs de l'électricité de plus de 30% en cinq ans, selon Les Echos. Le ministre de l'Energie Eric Besson a admis une légère hausse cet été, mais pas d'augmentation "importante". Les associations de consommateurs se rebiffent ». Aujourd'hui, les demandes d'EDF s'inscrivent dans le cadre de la loi dite "Nome" (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) votée l'an dernier pour doper la concurrence dans le secteur »... « Cette demande intervient alors que la **catastrophe nucléaire de Fukushima** au Japon risque d'obliger EDF à de nouveaux investissements dans la sécurité des centrales. Le groupe prévoit déjà d'investir 40 milliards d'euros pour prolonger la durée de vie de ses 58 réacteurs français. »... Les assurances du gouvernement n'ont cependant pas suffi à rassurer les associations de consommateurs. "C'est une confirmation du scénario le plus pessimiste que l'on craignait depuis des mois", a réagi Grégory Caret, de l'UFC Que Choisir, enjoignant le gouvernement à "s'opposer à ces hausses demandées par EDF". "On ne peut pas accepter l'idée que la libéralisation conduise à une augmentation des prix pour rendre les fournisseurs alternatifs compétitifs", a dénoncé de son côté, Thierry Saniez, de la CLCV. Le consommateur français paye actuellement son électricité 25% moins cher que le prix moyen dans l'Union européenne, selon Eurostat. »)

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/la-facture-edf-va-bien-augmenter-cet-ete_251180.html

- Sur le site du POINT (25/11/2010). ÉLECTRICITÉ - Le vote de la loi NOME ouvre la voie à une flambée des prix.
http://www.lepoint.fr/societe/electricite-le-vote-de-la-loi-nome-ouvre-la-voie-a-une-flambee-des-prix-25-11-2010-1267247_23.php

- sur le site de l'AMF. Association des maires de France (8/02/2011). Les taxes locales et la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TLCFE et TICFE). L'institution de deux nouvelles taxes sur la consommation finale d'électricité.
http://www.amf.asso.fr/_gabarit/fichier.asp?FTP=AMF_10216...pdf

7-9 - ACTIVITE DE FOURNITURE DE GAZ

- Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D00F19D08E81ECC28C25B3C587EDDFB9.tpdjo12v_3&dateTexte=?cidTexte=JORFTEXT000000776748&categorieLien=cid

- Décret n°2004-251 du 19 mars 2004 relatif aux obligations de service public dans le secteur du gaz. NOR: INDI0402494D . Version consolidée au 31 juillet 2008 :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=641E2DC3441F522CC52D9D13D328E371.tpdjo04v_2&dateTexte=?cidTexte=JORFTEXT000000248518&categorieLien=cid

- Commission de régulation de l'énergie. Délibération du 2 décembre 2010 portant avis sur le projet d'arrêté relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique de GDF Suez. NOR : CREX1031846V. JORF du 10 décembre 2010. Texte 121 sur 146.
http://www.energie2007.fr/images/upload/cre_avis_nouvelle_formule_trv_gaz_naturel_joe_101210.pdf

- Liste des autorisations de fourniture de gaz naturel délivrées par le ministre chargé de l'énergie (mise à jour du 3 juillet 2009) :
www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/.../listefourni.pdf

- La liste des autorisations de fourniture de gaz naturel délivrées par le ministre chargé de l'énergie conformément au décret n°2004-250 du 19 mars 2004 (Liste mise à jour au 2 décembre 2010) :
www.developpement-durable.gouv.fr/document112547

- La liste des autorisations de fourniture de gaz naturel délivrées par le ministre chargé de l'énergie conformément au décret n°2004-250 du 19 mars 2004 (Liste mise à jour au 1er avril 2011)
www.developpement-durable.gouv.fr/.../liste_des_fournisseurs_autorises_gaz.pdf

189 demandes ont été accordées par arrêtés depuis la publication de ce décret, dont 9 banques (quelques unes de cette liste), où comment les banques deviennent des fournisseurs de gaz :

- voir le blog de Dominique Guizien : <http://dominiqueguizien.wordpress.com/2011/03/07/mes-breves-de-compteur-n%C2%B08/>

- CREDIT AGRICOLE Corporate & Investment Bank : Arrêté du 20 janvier 2011 :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000023596762&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

- SOCIETE GENERALE : Arrêté du 22 septembre 2010, JORF du 7 octobre 2010, p. 18145, texte N°4 :
<http://textes.droit.org/JORF/2010/10/07/0233/0004/>

- BNP PARIBAS : Arrêté du 9 juillet 2007, JOFR 26/07/2007

- Deutsch Bank : JOFR 19/03/2010

- Barclays Bank Plc : JOFR 14/07/2010

- GOLDMAN SACHS International (GSI)(bien connu depuis la crise financière et la dette grecque) (la banque championne des subprimes qu'il a fallu que les Etats-Unis renflouent en hâte en 2008, sans quoi le système financier mondial s'autodétruisait. A payé la plus grosse amende de l'histoire financière : 550 millions de dollars). (« Le Sénat américain a rendu un verdict accablant sur le fonctionnement du système financier des Etats-Unis, épinglant notamment la banque d'affaires Goldman Sachs et sa consœur allemande Deutsche Bank pour leur rôle dans la crise de 2008, révèle la presse. Dans un rapport de 652 pages, que le New York Times a mis en ligne sur son site, une commission d'enquête bi-partite du Sénat met en cause l'échec des régulateurs et des agences de notation, mais aussi tout un système qui s'est révélé incapable d'éviter la pire crise économique que les Etats-Unis aient connue depuis celle de 1929. "La crise n'était pas une catastrophe

naturelle, mais le résultat de produits financiers complexes et à haut risque ; de conflits d'intérêt tenus secrets ; et de l'échec des régulateurs, des agences de notation et du marché lui-même à brider les excès de Wall Street", selon ce rapport, rendu public après deux ans d'enquêtes. S'intéressant au cas de Goldman Sachs, la commission fustige son mode de fonctionnement et relève que la plus prestigieuse des banques d'affaires a souvent pris le parti de spéculer au détriment de ses propres clients. (...) (Les Echos, 14/04/2011)

Par arrêté du 19 janvier 2010, la société Goldman Sachs International (GSI), dont le siège social est situé Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB, Londres (Royaume-Uni), est donc autorisée à exercer l'activité de fourniture de gaz sur le territoire français pour approvisionner la catégorie de clients suivante: les fournisseurs de gaz naturel.

Une vidéo de C dans l'air sur Youtub (supprimée)

[JORF n°0024 du 29 janvier 2010 page 1786 texte n° 10](#)

<http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/2368>

- **JP MORGAN** (bien connu depuis la crise financière) (banque poursuivie pour 6,4 milliards de dollars pour avoir hébergé les « comptes Madoff ») :

[JORF n°0022 du 27 janvier 2010 page 1664 texte n° 3](#)

* **Sur Le Monde**. 18 avril 2011, p.11 : **A Wall Street, les banques rattrapées par leurs méthodes pendant la crise financière. Soupçonnés d'avoir dupés des clients, des établissements négocient des amendes avec le gendarme de la Bourse américaine**

....

7-10 - MATERIEL D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE

- **Camions vibrateurs** : http://www.google.co.uk/images?hl=&q=camions+vibrateurs&sourceid=navclient-ff&rlz=1B3GGGL_frFR408FR231&ie=UTF-8&biw=1152&bih=543

- **Les fluides de forage : Etude des performances et considérations environnementales**

(Thèse de docteur de l'Institut National Polytechnique de Toulouse de KHODJA Mohamed, Ingénieur en Génie des procédés chimiques à l'Université des sciences et de Technologie Houari Boumediene d'Alger – Algérie, Master Géosciences Environnement et Risque, Université Louis Pasteur Strasbourg – France) :

<http://ethesis.inp-toulouse.fr/archive/00000673/01/khodja.pdf>

- **sur Youtube** : Le recyclage de l'eau. Chesapeake. Aqua Renew water recycling in the Marcellus Shale

http://www.youtube.com/watch?v=JIXAtk7hABA&feature=player_embedded

8 – LE MOUVEMENT SOCIAL ET POLITIQUE CONTRE L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE EN FRANCE

8-1 - Pétition Gaz de schiste : Non merci !

Signez la pétition ici : http://www.petitions24.net/gaz_de_schiste_non_merci

8-2 - PRISES DE POSITIONS DES ELUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Pour les députés et sénateurs, voir la rubrique : 7-3– LES REACTIONS PARLEMENTAIRES ET LA BATAILLE LEGISLATIVE ET JURIDIQUE)

- **Avis de L'association des Régions de Fance (ARF) :**

http://www.arf.asso.fr/index.php/actualites/a_la_une/les_regions_expriment_leur_ferme_opposition_aux_gaz_de_schiste

* **sur Romandie.com : Gaz de schiste : les régions demandent à être auditionnées**

(« Rappelant que les régions ont en charge la gestion des déchets industriels dangereux, il ajoute qu'elles "devront être entendues par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et le Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies (CGIET)".

Le président de la commission Développement durable de l'ARF, Jean-Jack Queyranne (PS), président de la région Rhône-Alpes, doit être prochainement auditionné sur ce sujet par la commission d'enquête parlementaire sur l'exploration des sous-sols. »)

<http://www.romandie.com/infos/news2/110404154001.wakzd7q2.asp>

- **Jean-Jack Queyranne, Président du Conseil Régional Rhône-Alpes envoie une question écrite au Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des transports et du Logement :**

<http://jeanjackqueyranne.blogspot.com/2011/01/gaz-de-schiste-evitons-la-catastrophe.html>

- **Question de Pascal Terrasse à l'Assemblée nationale sur le gaz de schiste (Youtube) :**

<http://www.youtube.com/watch?v=h24vrmUdNtQ>

- Session du vendredi 4 février 2011 Rapport n°7-1. OPPOSITION DE LA REGION PICARDIE A L'EXPLOITATION DU « GAZ / PETROLE DE SCHISTE » SUR LE TERRITOIRE PICARD

<http://eluspicardie.europe-ecologie.net/2011/02/files/2011/02/Délibération-7-1-CRPicardie.pdf>

- Gaz de schiste : quatre présidents de département s'allient pour se faire entendre

(Pascal TERRASSE, président du Conseil général de l'Ardèche Didier GUILLAUME, président du Conseil général de la Drôme Damien ALARY, président du Conseil général du Gard André VEZINHET, président du Conseil général de l'Hérault)

- <http://www.ardeche.fr/mediatheque/Actualite%20E9s/Communiqu%20E9%20%204%20CG.pdf?09242027032011>=

- sur le Dauphiné.com (05/02/2011) : **Gaz de schiste. Les départements de l'Ardèche, de la Drôme, du Gard et de l'Hérault s'allient**

<http://www.ledauphine.com/ardeche/2011/02/04/les-departements-de-l-ardeche-de-la-drome-du-gard-et-de-l-herault-s-allient>

- Délibération du Conseil général du Gard demandant l'arrêt des recherches

www.gard.fr/.../gard.../VOEU_CONTRE_LE_PERMIS_DU_GAZ_DE_SCHISTE.pdf

- Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France s'oppose à l'exploitation des gaz de schiste : http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/communiqu-presse.asp?op=communiqu_details&id=1562

- Le Parc National des Cévennes s'oppose au gaz de schiste : Délibération votée à l'unanimité :

(« Dans cette motion, le conseil d'administration :

* demande l'annulation des trois permis de recherche de Nant, Montélimar et Villeneuve de Berg ;

* propose aux partenaires d'inscrire dans la charte du Parc national l'exclusion des travaux de recherche et d'exploitation du gaz de schiste et de s'y opposer chacun dans son domaine de compétence ;

* rappelle que les travaux de recherche et d'exploration minière sont interdits dans le France du Parc national et que celui-ci veillera à faire respecter cette interdiction. »)

<http://www.cevennes-parcnational.fr/Acces-directs/Toute-l-actualite/Le-Parc-national-s-oppose-au-gaz-de-schiste>

- Parc Naturel Régional des Grands Causses (Aveyron). La position du PNR des Grands Causses et de la Fédération des PNR sur la recherche de gisements de gaz de schiste

Le Parc naturel régional des Grands Causses, créé en 1995, s'étend sur 97 communes, au nord-est de la région Midi-Pyrénées et au sud du département de l'Aveyron. D'une superficie de 327 070 ha, il est un des parcs les plus grands de France. Il regroupe 66 000 habitants.

(« Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, à l'unanimité moins deux abstentions, demandent l'abrogation du permis d'exploration de gaz de schiste sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses. »)

http://www.parc-grands-causses.fr/fr/actualites.asp?pk_actualite=336&Fk_categorie=1&sX_Menu_selectedID=m6_4B8F6533

- **Le réseau des Parcs** « marque sa ferme opposition aux démarches d'exploration gazière » :

http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/communiqu-presse.asp?op=communiqu_details&id=1562

- **Motion du 15 février 2011 du Parc naturel régional du Lubéron :**

<http://www.parcduluberon.fr/Acces-directs/Presse/Gaz-de-schiste>

8-3 - ARTICLES ET COMMENTAIRES SUR LES SITES INTERNET

Les blogs et sites internet des collectifs « Non au Gaz de schiste » mettent en ligne de nombreux articles et informations sur le sujet, comme sur les mobilisations locales, régionales et nationales.

- sur Owni.fr : GAZ DE SCHISTE : RÉVOLUTION ÉNERGÉTIQUE, MENACE ÉCOLOGIQUE

<http://owni.fr/2010/12/07/gaz-de-schiste-le-tresor-empoisonne-du-sous-sol-francais/>

* Owni. Tous les articles sur ce thème :

<http://owni.fr/tag/gaz-de-schiste/>

- Sur Bastamag (06/12/2010): **ÉNERGIE DU PIRE. Gaz de schiste : l'inquiétant nouveau filon des compagnies pétrolières**

<http://www.bastamag.net/article1330.html>

* sur Bastamag, tous les articles sur le gaz de schiste :

<http://www.bastamag.net/spip.php?page=recherche&recherche=gaz+de+schiste&x=9&y=9>

- Action Nature & Terroir (06/02/2011). **Gaz de schiste : le trésor empoisonné du sous-sol français !.**

<http://natureetterroir.hautefort.com/archive/2011/02/06/gaz-de-schiste-le-tresor-empoisonne-du-sous-sol-francais.html>

- **Groupes Camps Action Climat** (05/04/2011). **Gaz de schiste : révolution énergétique, menace écologique.** (« Discrètement lancée en France, la course aux gaz de schistes pourrait donner au pays son indépendance énergétique mais lui coûter un désastre écologique. »)

<https://we.riseup.net/rezo-cac+infoclimat/gaz-de-schiste-revolution-energetique-menace-e>

- **Blog de Jérôme Ladouceur** (21/12/2010). **Gaz de schiste : le trésor empoisonné du sous-sol français**, par Sylvain Lapoix, Ophelia Noor et Pierre Ropert
<http://politik.monblogue.branchez-vous.com/2010/12/21>

- **Sur Montpellier-Journal.fr** : <http://www.montpellier-journal.fr>

* **Articles sur les gaz de schiste :**

<http://www.montpellier-journal.fr/?s=Gaz+de+schiste&submit=Rechercher>

* **dont :** (28/02/2011). **Gaz de schiste : le New York Times soulève le problème de la radioactivité**

<http://www.montpellier-journal.fr/2011/02/gaz-de-schiste-le-new-york-times-souleve-le-probleme-de-la-radioactivite.html>

- **CRIIRAD - Gaz de Schiste Et Radioactivité.** (Dans cet article, la CRIIRAD présente les risques peu connus d'exposition à la radioactivité causés par l'exploitation des gaz de schiste, que ce soit du fait des caractéristiques des roches exploitées ou des techniques employées pour l'étude des caractéristiques des gisements.)

<http://www.scribd.com/doc/51700189/CRIIRAD-Gaz-de-Schiste-Et-Radioactivite>

- **Sur le Grand Journal** (31/03/2011) : **Jean-Pierre Favennec** : *"Il faut faire des tests. La chose à ne pas faire, c'est rejeter d'entrée de jeu le gaz de schiste qui peut améliorer un peu le bilan énergétique français."*

(L'expert explique ce que sont les gaz de schiste et souligne leur importance pour la dépendance énergétique des Etats-Unis.

(« expert pétrolier ») (« cette production se fait massivement aux Etats-Unis depuis de nombreuses années. C'est un pays où il y a également des contrôles sur les opérations. Il y a eu quelques exemples de petits dérapages, mais très marginaux... »). « Concernant le gaz de schiste, il s'agit d'injecter de l'eau et des produits comme du sable – et des produits qui ne sont pas neutres c'est vrai – ils s'enfoncent dans le sol, ils n'ont pas de raison d'en sortir massivement. Si c'est fait correctement, en faisant attention de ne pas être trop proche de l'eau... » .. « La chose à ne pas faire, c'est rejeter d'entrée de jeu cette source d'énergie qui peut améliorer un peu le bilan énergétique français. »). L'intégralité de l'interview de Jean-Pierre Favennec, invité de Fabrice Lundy dans Le Grand Journal le 30 mars 2011 sur BFM Business.)

<http://www.radiobfm.com/edito/info/101185/jean-pierre-favennec-il-faut-faire-des-tests-la-chose-a-ne-pas-faire-c-est-rejeter-d-entree-de-jeu-le-gaz-de-schiste-qui-peut-am/>

- **A propos du pétrole de schiste dans la région parisienne (DOUE) : sur le site du Parisien** (01/04/2011) : **"Il faut lever l'ambiguïté" sur l'exploration d'huile de schiste** » (Bové)

<http://www.leparisien.fr/marseille-13000/il-faut-lever-l-ambiguite-sur-l-exploration-d-huile-de-schiste-bove-01-04-2011-1388805.php>

- **sur le Parisien** (24/03/2011) : **"Ferme opposition" d'Hubert Falco (UMP) à l'extraction de gaz de schiste dans le Var.**

(« Le sénateur-maire UMP de Toulon Hubert Falco et le président UMP du conseil général du Var Horace Lanfranchi ont exprimé mercredi leur "ferme opposition" à "l'extraction du gaz de schiste" dans le Var, dans un courrier destiné au préfet, dont l'AFP a obtenu copie. "Nous vous demandons expressément de prendre en compte notre ferme opposition, autant celle de Toulon Provence Méditerranée que celle du conseil général du Var pour l'extraction du gaz de schiste sur son territoire au nom du principe de précaution tant qu'il ne sera pas démontré que la prospection n'est pas dommageable pour l'environnement et les paysages", écrivent les deux élus de la majorité. MM. Falco et Lanfranchi dénoncent notamment un "permis de Brignoles" sollicité par la société américaine Schuepbach Energy LLC, qui concernerait "75% de la surface" du Var. »)

<http://www.leparisien.fr/marseille-13000/ferme-opposition-d-hubert-falco-ump-a-l-extraction-de-gaz-de-schiste-dans-le-var-24-03-2011-1375409.php>

- **Sur The Wall Street Journal** (13/04/2011) : **French Report Backs Shale Gas, Oil Production**

<http://online.wsj.com/article/SB10001424052748703551304576260681444426842.html>

8-4 - SITES D'INFORMATION ET COLLECTIFS DE LUTTE CONTRE LES GAZ ET PETROLE DE SCHISTE, ASSOCIATIONS

8-4-1- SITES DES COLLECTIFS CONTRE LE GAZ ET L'HUILE DE SCHISTE

Il se crée chaque semaine de nouveaux collectifs locaux. La présente liste n'est donc pas exhaustive.

- **Site du collectif national** (actualités, dates des réunions publiques, cartographie, vulgarisation, boîte à outils, actions, infos locales Sud, infos locales autres départements, infos d'ailleurs, covoiturage, suggestions):

<http://gazdeschistefrance.forumgratuit.fr/>

- **Carte des collectifs citoyens qui disent non aux pétroles et gaz de schiste en France.**

<http://maps.google.fr/maps/ms?ie=UTF8&hl=fr&msa=0&msid=203434914134602115962.00049d966b9240161487b&ll=44.988113,4.971313&spn=2.688461,4.707642&z=8>

- **Site d'information sur Gaz et huile de schiste :** <https://sites.google.com/site/leonadelcaps/>

- Localisation des collectifs locaux du Sud (permis de Nant, Montélimar, Villeneuve-de-Berg,) (adresse, carte et contacts des collectifs locaux anti gaz de schiste) : <http://maps.google.fr/maps/ms?ie=UTF8&hl=fr&msa=0&msid=203434914134602115962.00049d966b9240161487b&ll=44.988113%2C4.971313&spn=2.688461%2C4.707642&z=8>
- Site du collectif « Pas de gaz de schistes Hérault » : <http://www.pasdegazdeschistes.rd-h.fr/>
- Site du « Collectif unitaire Montpellier Cévennes, Petit-Bard » : <http://cualmtpcevennes.blogspot.com/2011/03/manifestations-nationales-contre-les.html>
- Site Causses et Vallées. Collectif Sud-Aveyron et communes limitrophes du Gard et de l'Hérault contre l'exploitation du gaz de schiste : <http://gazznant.org/>
- site de solidarité gaz de schiste. Blog du groupe de soutien et d'information Valleraugue-Aigoual : <http://gazdeschiste.valleraugue-aigoual.over-blog.fr/>
- Site Contre l'exploration des gaz de schiste au Pic Saint-Loup ! <http://nogds.over-blog.com/article-pas-d-exploration-des-gaz-de-schistes-au-pic-saint-loup-68988788.html>
- Site Stop Gaz de schiste 30 : <http://www.stopgazdeschiste30.com/>
- Coordination des Collectifs GARDOIS : http://www.gazdeschiste-cevennes.com/collectifs_regionaux.html
- Site du collectif Piémont Cévenol : <http://www.gazdeschiste-cevennes.com/>
- Site du collectif Stop au gaz de schiste Ardèche : <http://www.stopaugazdeschiste07.org/>
- * Chanson Gaz de schiste Ardèche, Youtube : http://www.youtube.com/watch?v=v2H3_ry0KAE
- * Vidéo FR3 sur le collectif Ardèche : http://rhon-alpes.france3.fr/info/dossier---gaz-de-schiste-en-ardeche-67370427.html?onglet=videos&sms_ss=blogger&at_xt=4d7dde904f32c1a2%2C0
- Site Gaz de schiste Ardèche écologie : <http://gazdeschiste.ardecheecologie.fr/>
- Site du collectif contre l'exploitation du gaz de schiste en Ardèche méridionale : <http://nonaugazschiste-ardeche.blogspot.com/>
- Site Non aux gaz de schiste Lozère : <http://collectifnonauxgazdeschisteloze.blogspot.com/>
- Site Gaz de schiste Provence : <http://gazdeschistesprovence.wordpress.com/>
- Site Non au gaz de schiste Permis de Cahors : http://nonauxgazdeschistelot.blog4ever.com/blog/lire-article-469854-2142071-joindre-le_collectif.html
- Site du collectif Yonne i : <http://yonne.lautre.net/?lang=fr> ; Lettre d'info (tous les 2 j.) : <http://yonne.lautre.net/spip.php?article2316&lang=fr>
- Site du collectif Ile de France Non aux gaz et pétrole de schiste : <http://www.aldeah.org/fr/non-au-saccage-de-nos-territoires-et-de-nos-vies-pour-quelques-gouttes-de-petrole>
- Site Gaz de schiste Actu : <http://www.schiste-actu.org/index.php>
- Blog O gaz : <http://ogaz.blogspot.com/>
- Site de Fabrice NICOLINO/ Planète sans visa : <http://fabrice-nicolino.com/index.php>
- Site de CAP 21 : <http://www.deleaudanslegaz.com/>
- * vidéo de Corinne Lepage sur le sujet : <http://louvesolitaire15.wordpress.com/2011/03/01/alerte-gaz-de-schiste-coup-de-gueule-de-mme-corinne-lepage-une-video-tres-explicite-sur-le-sujet/>
- Site d'ALDEAH.org. Alternatives pour un Développement Ecologique, Autodéterminé et Humain (ALDEAH est un espace d'information et de réflexion autour des problématiques relatives aux conflits socio-environnementaux et aux choix et alternatives en matière de développement. ALDEAH est aussi un collectif, ouvert à toute personne et/ou organisation partageant nos idées et nos valeurs.)
- * Gaz et pétrole de schiste. Articles : <http://www.aldeah.org/fr/gaz-et-petrole-huile-de-schiste>
- Web journal indépendant de Montpellier : www.montpellier-journal.fr
- Appel à constituer un collectif unitaire anti- gaz de schiste à Paris <http://www.demosphere.eu/node/22835>
- Site d'Ownipolitics : <http://ownipolitics.com/>
- Site de Basta ! : <http://www.bastamag.net/>
- Gaz de « couche » dans le Nord : <http://dailynord.fr/2011/01/le-nord-pas-de-calais-nouvel-eldorado-gazier/>
- ddMagazine. Le développement durable en pratique.
- * Gaz de schiste : quels risques sanitaires : <http://www.ddmagazine.com/201103022135/Actualites-du-developpement-durable/Gaz-de-schiste-quels-risques-sanitaires.html>

8-4-2 - ASSOCIATIONS

- AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT : <http://www.agirpourenvironnement.org/>
- ATTAC anime le collectif « Urgence climatique, justice sociale » (UCJS) : <http://climatjustice.org>
- GREENPEACE : <http://www.greenpeace.org/france/>
- * Sur le site WIKIPEDIA : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Greenpeace>
- Les AMIS DE LA TERRE : <http://www.amisdelaterre.org/>
- * Sur le site WIKIPEDIA : http://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Amis_de_la_Terre
- FRANCE-LIBERTES, Fondation Danièle Mitterrand : <http://www.france-libertes.org/>

8-4-3 – ACTIONS

La lutte contre l'exploitation des gaz de schiste en France s'inscrit dans la durée, au delà d'une loi de circonstance, qui n'est pas encore votée - et dont il faudra surveiller la mise en applications des éventuels décrets et arrêtés qui en résultent, comme la réforme du code minier, qui date de 1956, et qui ne contient aucune disposition sur la protection de l'environnement et de l'eau ou sur la consultation des populations - qui peut ensuite être modifiée à nouveau au lendemain des élections présidentielles. L'organisation territoriale des collectifs en réseaux doit donc continuer à se structurer et à élargir son audience pour faire face à toute éventualité, et exiger un débat démocratique sur la transition énergétique inévitable et sur une politique d'aménagement du territoire plus démocratique.

- ARRÊTES MUNICIPAUX

- Une cinquantaine de délibérations et d'arrêtés d'interdiction ont déjà été pris par des municipalités des zones de permis. Des collectifs ont mis en ligne les arrêtés pris par les maires de leur commune.

Les maires doivent prendre **trois types d'arrêtés distincts**, et non un seul qui pourrait être facilement annulé en tribunal administratif à la demande du préfet : **un pour l'interdiction de l'exploration des gaz de schiste, un pour la circulation des camions, un pour l'usage des eaux.**

* **La société américaine Schuepbach Energy LLC**, titulaire de deux permis de recherches du gaz de schiste en France, Villeneuve de Berg, associée à GDF-Suez sur ce permis, et Nant, a déposé le 4 avril, au tribunal administratif de Lyon, **un premier « recours pour excès de pouvoir » contre un arrêté d'interdiction, pris par le maire de VILLENEUVE-DE-BERG (Ardèche).** L'arrêté, justifié notamment par "les risques avérés pour la santé", interdit "les forages pour l'exploration et l'exploitation de gisement de gaz de schiste par la technique de la fracturation hydraulique" ainsi que l'utilisation de l'eau communale, potable ou non potable, à ces fins. Hélène BRAS, avocate de la coordination nationale, représentera la commune.

* **La Société SCHUEPBACH ENERGY LLC** a déposé, le 7 avril, **un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif de LYON** contre l'arrêté du 10 février 2011 par lequel le Maire de LABLACHERIE interdit toute prospection de gaz de schistes sur sa commune.

* D'autres recours ont été déposés par **Schuepbach Energy LLC** contre les communes de **AILHON, MALARCE SUR LA THINES, LABEAUME, LUSSAS, ALBA-LA ROMAINE.**

* **Sur le Dauphiné (29/04/2011). Ardèche. Gaz de schiste. Les maires ripostent**

(Pour les élus, le recours en justice leur donnera l'avantage de consulter les documents relatifs au permis de Villeneuve-de-Berg, que Schuepbach n'a selon eux pas souhaité leur communiquer. » ...)

<http://www.marcelgreen.com/article/lire/1926>

* **Sur France Info (21/04/2011). Gaz de schiste : la contre-attaque des industriels**

Une société américaine, Schuepbach Energy LLC, titulaire de deux permis de recherche de gaz de schiste en France, vient de déposer une vingtaine de recours au tribunal administratif de Lyon. Des recours contre les arrêtés municipaux pris par les élus des villes concernées par les permis de recherche comme Villeneuve-de-Berg, dans l'Ardèche, ou Nant, dans l'Aveyron.

<http://www.france-info.com/economie-entreprises-secteurs-2011-04-21-gaz-de-schiste-la-contre-attaque-des-industriels-531238-22-23.html>

* **Manifestation du 7 mai 2011 de soutien aux maires attaqués par Schuepbach Energy LLC, à Villerneuve de Berg (Ardèche)**

- MANIFESTATIONS

Plusieurs manifestations organisées par les collectifs ont déjà été organisées ou vont l'être.

* **Manifestation à VILLENEUVE DE BERG (Ardèche) gaz de schiste du 26 février 2010.** (Entre 10 000 et 20 000 personnes)

sur Dailymotion : http://www.dailymotion.com/video/xh8y1s_manifestation-villeneuve-de-berg-gaz-de-schiste-26-fevrier_news

- Sur FR3 Rhône-Alpes : commentaires et vidéos.

<http://rhone-alpes.france3.fr/info/villeneuve-de-berg-contre-le-gaz-de-schiste-67571801.html>

* **Manifestation à DOUE (Seine et Marne), dans la région parisienne, le 5 mars 2011.**

<http://gazschiste.wordpress.com/2011/02/23/doue-manif-gaz-de-schiste-05-03-2011/>

* vidéos sur la manifestation :

http://www.google.fr/#q=manifestation+doue+gaz+de+schiste&hl=fr&sa=N&biw=1299&bih=1205&prmd=ivns&source=univ&tbm=vid&tbo=u&ei=1B-bTZaeJcuBhQeWn_zFBg&ved=0CEkQqwQ&fp=c01d26ad9d20f02d

* **Journées nationales des 15-16-17 avril 2011.** D'importantes manifestations ont eu le 15 avril à Avignon (Vaucluse), à Brignoles (Var), le 16 avril à Donzère (Drôme) (4 000 manifestants), à Marseille (Bouches du Rhône), à Meaux (Seine et Marne) (1 500 à 2 000 personnes), à Rousson (Gard), à Lyon (Rhône) & le 17 avril à NANT (Aveyron) (6 000 personnes/8 000), Cahors (Lot) (5 000 personnes), Blyes (Ain) et dans d'autres régions : Lambergement Ste-Marie (Doubs-Haut Doubs)

* **Sur la Dépêche (04/04/2011) : Nant. Gaz de schiste : manif en vue** <http://www.ladepeche.fr/article/2011/04/04/1050805-Nant-Gaz-de-schiste-manif-en-vue.html>

* **Sur Midi Libre (17/04/2011) : Aveyron. Haro sur le gaz de schiste**

<http://www.midilibre.com/articles/2011/04/17/A-LA-UNE-Haro-sur-le-gaz-de-schiste-1590102.php5>

* **sur Midi Libre (18/04/2011) : Foule à Nant contre le schiste. Une marche festive au fil de l'eau 200 bénévoles sur le pont**

* **Sur Le Parisien (16/04/2011). Les opposants au gaz de schiste maintiennent la pression**

<http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/les-opposants-au-gaz-de-schiste-maintiennent-la-pressure-16-04-2011-1410754.php>

* **sur le JDD (16/04/2011). Gaz de schiste: Le gouvernement joue la montre**

Des milliers de personnes ont manifesté samedi à Meaux (Seine-et-Marne), fief de Jean-François Copé, pour dénoncer les permis d'exploration du gaz et du pétrole de schiste accordés par le gouvernement.

<http://www.lejdd.fr/Politique/Gaz-de-schiste-Manifestations-en-France-temporisation-au-gouvernement-300295/?sitemapnews>

- Sur Youtub : gaz de schiste Manif Marseille 16 04 2011ge.mov

<http://www.youtube.com/watch?v=mI07wOSpbJg>

- L'émission de FR3 Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon sur les gaz de schiste :

http://midi-pyrenees.france3.fr/le-mag/index.php?page=article&numsite=6410&id_rubrique=6557&id_article=14675

- TOUR DE FRANCE DE LA BANDEROLE ANTI-GAZ ET HUILE DE SCHISTE

* **Sur facebook : CARNET DE ROUTE**, de la Banderole Anti-Gaz et Huile de schiste. (Actualisé tous les jours en fonction des retours des Collectifs)

http://www.facebook.com/note.php?saved&¬e_id=161543260573425&id=16135069

- MANIFESTATION DES COLLECTIFS NON AU GAZ DE SCHISTE DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE LE 10 MAI

- Liste des députés par département ==> <http://www.assemblee-nationale.fr/qui/xml/departements.asp>

- Témoignages de militants :

- Sur Netoyens.info (29/04/2011).

* **Gaz de schiste - Patrick Herman, Membre du collectif de Nant (12) : "Ni nucléaire, ni gaz de schiste : sobriété énergétique".** Ecouter/Voir - ARdR gaz de schiste nucléaire. 13 minutes avec Patrick HERMAN (« Dimanche 17 Avril, Au Ras du Réel se

déplaçait à Nant pour Netoyens.info, dans le cadre de la mobilisation contre l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. Patrick Herman journaliste, paysan, et membre du collectif de Nant fait le point avec nous sur cette mobilisation, après l'annonce de la proposition de loi UMP, déposée par Christian Jacob, visant à interdire l'exploration et l'exploitation de gaz et huiles de schiste. Une loi qui sera débattue à l'Assemblée Nationale le 10 Mai. C'est aussi l'occasion pour nous, de réaffirmer, l'importance d'une analyse globale du système énergétique, et donc de mobilisations unies sur ce sujet et sur celui du nucléaire. »)

<http://www.netoyens.info/index.php/tag/ARdR>

* **FABRICE NICOLINO : "CRISE SYSTEMIQUE : LA VOIE A EMPRUNTER EST UNE MOBILISATION SOCIALE DE GRANDE AMPLEUR"**

(Parallèlement à celle de Patrick Herman, c'est une autre entrevue sonore que le cycle d'émission Au Ras du Réel vous propose ici. Une entrevue réalisée le même jour, le dimanche 17 avril à Nant (Aveyron), lors de la mobilisation contre les permis d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste. Nous y avons rencontré Fabrice Nicolino, journaliste, écologiste de longue date, notamment auteur de « Pesticides, révélations sur un scandale français » et de « Bidoche, l'industrie de la viande menace le monde ». ...)

<http://www.netoyens.info/index.php/contrib/29/04/2011/fabrice-nicolino-%3A-crise-systemique-%3A-la-voie-a-empriunter-est-une-mobilisation-sociale-de-grande-ampleur>

- METHODES D'ACTION NON VIOLENTES

- Contrepoints. 198 méthodes d'action non violente :

http://www.contrepoints.org/2011/03/08/16180-198-methodes-dactions-non-violentes?utm_source=Contrepoints&utm_medium=twitter

- Sur Ireniees.net: Les méthodes de l'action non violente

<http://www.irenees.net/en/fiches/notions/fiche-notions-209.html>

- **Non-Violence XXI.** Non-Violence XXI, fonds associatif pour une culture de non-violence au XXI^e siècle, est une association reconnue d'intérêt général qui a pour vocation de promouvoir une culture de non-violence en soutenant financièrement des projets dans les domaines de l'éducation à la non-violence, de l'intervention civile de paix et de l'action militante non-violente. Grâce aux dons collectés, nous finançons chaque année plus d'une vingtaine de projets qui participent concrètement au développement de la non-violence en France et dans le monde. Aucune autre structure ne mène cette mission en France.

[HTTP://WWW.NONVIOLENCE21.ORG/](http://www.nonviolence21.org/)

* (un mini guide gratuit sur commande) : Un miniguide de l'Intervention Civile de Paix

<http://www.interventioncivile.org/spip.php?article114>

8-4-4 - LA DIMENSION EUROPEENNE ET NORD-AMERICAINE DE L'OPPOSITION AUX GAZ DE SCHISTE

- Les 13 et 14 avril 2011, les députés européens verts Reinhard Bütikofer (Allemagne), J. Bové et Michèle Rivasi (France) invitent des représentants de divers groupes d'intérêt dans le domaine du Fracking au parlement européen. « Cette rencontre devrait rassembler tout une série de représentants d'organisations non gouvernementales, des initiatives citoyennes, de parlementaires et d'activistes. Cette rencontre devrait permettre non seulement de créer un réseau mais aussi d'échanger des expériences. Nous espérons que cette rencontre pourra contribuer à renforcer les démarches en cours ». Des activistes anti gaz de schiste d'Allemagne, de France, de Grande-Bretagne, de Suède, de Pologne et des Pays-bas ont été invités. Pour la région du Nordwalde (Münster...), Markus Knäpper et Jörn Krüger prendront part à cette manifestation.

- Site de Michèle Rivasi, députée européenne Europe Ecologie (14/04/2011) Gaz de schiste : Les eurodéputés verts organisent une mobilisation européenne

(« Ce jeudi 14 avril 2011, Michèle RIVASI, José BOVE, Reinhard BÜTİKOFER, et Bas EICKHOUT, eurodéputés du Groupe des Verts/ALE ainsi que des représentants des ONG et des associations locales se sont réunis afin de débattre de façon très précise des problèmes liés au gaz de schiste à l'échelle européenne. Dans un certain nombre d'Etats membres dont la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, la Suède et la Pologne, des initiatives citoyennes contestant l'exploration du gaz de schiste ont vu le jour.... A l'issue de cette réunion, les eurodéputés ainsi que les participants ont décidé d'adresser une lettre à trois Commissaires européens afin de leur demander : Qu'un débat soit organisé, au niveau européen, sur le gaz de schiste avec toutes les parties prenantes, y compris des représentants de la société civile. Ceci avant l'été 2011 ; De garantir que l'Agence Européenne des Produits Chimiques ait accès à l'ensemble des informations concernant les produits chimiques sensés être utilisés lors de la fracturation hydraulique afin qu'elle puisse analyser cette information et en informer le public ; Qu'une étude d'impact environnementale soit réalisée sur l'empreinte écologique et sur les gaz à effet de serre (directs ou indirects) qui découlent de ces activités ; De soutenir la demande de moratoire récemment introduite par le « Tyndall Centre for Climate Change Research » tant que l'Agence de protection de l'environnement des Etats Unis n'a pas plus publié son rapport sur les impacts environnementaux du gaz de schiste. »)

<http://www.michele-rivasi.eu/a-la-une/gaz-de-schiste-les-eurodeputes-verts-organisent-une-mobilisation-europeenne/>

9 - L'ENVIRONNEMENT EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

9-1 - SERVICE EXTERIEUR DE L'ETAT :

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)

- MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT (MEDDTL) : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Le Service extérieur du ministère en Région :

LA DREAL (DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT)

- DREAL LANGUEDOC-ROUSSILLON :

Accueil : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/>

« Depuis le 1er janvier 2010, la **DREAL Languedoc-Roussillon** rassemble près de 400 personnes issues de la direction régionale de l'équipement (DRE), la direction régionale de l'environnement (DIREN) et la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) dont elle reprend les missions (sauf le développement industriel et la métrologie) en intégrant le développement durable au cœur de toutes les politiques »

“Sous l'autorité du préfet de région, la DREAL met en œuvre à l'échelon régional les politiques du MEDDTL. Elle intervient dans de très nombreux domaines :

- *préservation de la biodiversité, des sites et des paysages,*
- *gestion qualitative et quantitative de l'eau,*
- *prévention des pollutions et des risques naturels, technologiques et chroniques,*
- *lutte contre le changement climatique, maîtrise*
- *de la demande en énergie et développement des énergies renouvelables et des éco-technologies,*
- *développement des infrastructures de transport et de l'intermodalité,*
- *sécurité routière,*
- *aménagement durable des territoires,*
- *développement de l'offre de logement, en particulier social,*
- *évaluation environnementale des projets et des programmes,*
- *mise à disposition de données environnementales...”*

9-2 – L'EAU EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

- Directive cadre sur l'eau :

http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=1502

*** Pollution de l'air :** http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=556

*** Mémento Eau et Aménagement du Territoire**

*** Guide technique du SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse** (format PDF - 3.3 Mo) (octobre 2003) (cartes, très intéressant)

*** Quel aménagement du territoire pour quelle gestion de l'eau en Languedoc-Roussillon ?**

[Synthèse régionale](#) (format PDF - 772.6 ko)

[L'exemple de l'Ouest Hérault](#) (format PDF - 663.3 ko)

[Note de Synthèse](#) (format PDF - 118.2 ko)

- AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE.

Le bassin Rhône-Méditerranée couvre principalement 5 régions (PACA, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Franche Comté et Bourgogne en partie) et 23 départements. Il compte également quelques communes situées dans 7 départements (Ariège, Aveyron, Loire, Lozère, Haute-Marne, Haut-Rhin, Vosges).

Pour atteindre le bon état des eaux, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, établissement public de l'Etat, incite et aide, à l'échelle de ses bassins versants, à une utilisation rationnelle des ressources en eau, à la lutte contre leur pollution et à la protection des milieux aquatiques.

<http://www.eaurmc.fr/>

* **Les grands enjeux du bassin Rhône-Méditerranée**

Compte tenu du développement économique et urbain et de la pression touristique, les priorités de la politique de l'eau dans le bassin sont la lutte contre la pollution toxique et les pesticides, l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource et la restauration des milieux aquatiques dégradés.

<http://www.eaurmc.fr/le-bassin-rhone-mediterranee/les-caracteristiques-du-bassin-rhone-mediterranee/les-grands-enjeux-du-bassin-rhone-mediterranee.html>

* **Restaurer la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation de captage.** Actualité du 29/03/11. *Captage d'eau potable*. Sur le bassin Rhône-Méditerranée, 120 aires d'alimentation de captages doivent faire l'objet d'ici 2012 d'un plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses, seul moyen de garantir un usage pérenne de l'eau.

<http://www.eaurmc.fr/actualites-de-lagence-de-leau/detail-de-lactualite/article/restaurer-la-qualite-de-leau-dans-les-aires-dalimentation-de-captage-un-enjeu-denvironnement-d.html>

* **L'EAU DANS LE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE** : <http://sierm.eaurmc.fr/sdage/sdage.php>

* **Les réseaux de surveillance :**

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/surveillance/index-reseaux.php>

* **Situation hydrologique : BSH (Bulletin de situation hydrologique, infos sécheresse, vigilance crues) :**

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/situation-hydrologique/>

* **Etat des lieux du district du Rhône et des cours d'eau côtiers méditerranéens**

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/dce/etat-des-lieux.php#chapitre1>

* **Les eaux souterraines** (fichier pdf, avec carte) : **(Une ressource majeure.** Les eaux souterraines du bassin fournissent environ 40% des prélèvements globaux en eaux, soit 2 milliards de m³/an. Ce volume extrait annuellement des aquifères fournit : 80% de l'eau potable consommée chaque année sur le bassin ; 50% des eaux d'usage industriel (hors refroidissement des centrales électriques nucléaires et thermiques) ; et une plus faible proportion à l'irrigation. Les eaux souterraines ont également un rôle important dans le fonctionnement des milieux naturels superficiels : soutien des débits des cours d'eau en particulier en période d'étiage, et maintien de zones humides dépendantes. **Un contexte hydrogéologique complexe.** Le district Rhône et côtiers méditerranéens a hérité des tectoniques alpines et pyrénéennes une configuration hydrogéologique complexe : ... une des orientations fondamentales du SDAGE : "Réaffirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines". Presque dix ans après, les fondements de cette orientation restent inchangés. **Une ressource mal connue.** Par nature les eaux souterraines sont difficiles à appréhender : - le volume d'eau proprement dit n'est pas visible et les limites des aquifères ne sont pas apparentes ; l'état des ressources, leurs liens avec les eaux de surface sont difficilement perceptibles et leur fonctionnement n'est connu que là où elles sont exploitées ; - les pollutions ne se manifestent pas immédiatement et leur résorption est lente après une baisse ou un arrêt des contaminations ; - l'acquisition de connaissance est coûteuse. Un véritable effort de pédagogie est nécessaire pour expliquer la nature des problèmes et faire comprendre aux usagers comme aux gestionnaires les enjeux de la préservation de ces ressources.)

<http://www.eaurmc.fr/le-bassin-rhone-mediterranee/les-caracteristiques-du-bassin-rhone-mediterranee/les-grands-enjeux-du-bassin-rhone-mediterranee.html>

* **Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée**

<http://www.eaurmc.fr/le-bassin-rhone-mediterranee/le-sdage-du-bassin-rhone-mediterranee.html>

* **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 du Bassin Rhône-Méditerranée** (document avec de nombreuses cartes)

http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/dce/sdage/docs-officiels/BD/RM_Sdage_BD.pdf

* **Guides et notes techniques SDAGE :**

<http://sierm.eaurmc.fr/sdage/guides-notes-techniques.php>

* **Carte SDAGE. Carte 5E-A : Ressources majeures d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable** (format A4)

http://sierm.eaurmc.fr/geo-sdage/carte%20sdage_consultation%20public/SDAGE_ressource_strategique_esout_VF.pdf

* **carte masse d'eau souterraine : Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans les BV de la Cèze et de l'Ardèche** (format A3)

<http://www.adeseaufrance.fr/fmasseseau/2009/FRDG129.pdf>

* **Carte Masse d'eau souterraine : 6601 EU Code. FRDG601 Nouveau code national (Sandre ve1.1) : DG601. Socle cévenol dans le BV de l'Hérault** (format A3)

<http://www.adeseaufrance.fr/fmasseseau/2009/FRDG601.pdf>

* **Carte Masse d'eau souterraine : 6322 EU Code. FRDG322 Nouveau code national (Sandre ve1.1) : DG322. Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze**

<http://www.adeseaufrance.fr/fmasseseau/2009/FRDG322.pdf>

* **Carte Masse d'eau souterraine : 6602 EU Code. FRDG602. Nouveau code national (Sandre ve1.1) : DG602. Socle cévenol BV des Gardons et du Vidourle**

<http://www.adeseaufrance.fr/fmasseseau/2009/FRDG602.pdf>

* **Carte Masse d'eau souterraine : 6607 EU Code FRDG607 Nouveau code national (Sandre ve1.1) : DG607 Socle cévenol BV de l'Ardèche et de la Cèze**

<http://www.adeseaufrance.fr/fmasseseau/2009/FRDG607.pdf>

* **En particulier, on pourra télécharger, entre autres, les documents :**

- **BASSIN RHONE-MEDITERRANEE-CORSE. GUIDE TECHNIQUE N° 3. CONNAISSANCE ET GESTION DES RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES DANS LES REGIONS KARSTIQUES. JUIN 1999** (avec cartes et graphiques)

<http://sierm.eaurmc.fr/sdage/documents/guide-tech-3.pdf>

- NOTE TECHNIQUE SDAGE N° 7. BASSIN RHONE MEDITERRANEE CORSE. MAÎTRISE DES POLLUTIONS TOXIQUES : STRATÉGIES DE BASSIN ET STRATÉGIES LOCALES (état des lieux avec cartes de différents types de pollution)

<http://sierm.eaurmc.fr/sdage/documents/note-technique-sdage-7.pdf>

- BASSIN RHONE MEDITERRANEE CORSE GUIDE TECHNIQUE N°8. EAU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN RMC. OCTOBRE 2003

<http://sierm.eaurmc.fr/sdage/documents/guide-technique-sdage-8.pdf>

- Carte hydrogéologique du Karst de St-Guilhem le Désert et ses environs :

http://www.st-guilhem-le-desert.fr/carte_geologique_karst_saint_guilhem_desert_ses_environs-p169.htm

- IRD. MSE. Modélisation pluie – débit sur le bassin versant du Lez pour la prévision des crues

<http://www.lthe.fr/OHM-CV/Documents/rapportstage2007/RapportDeleau.pdf>

- Syndicat du Bassin du Lez.

<http://www.syble.fr/spip.php?rubrique4>

* Périmètre du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens

<http://www.syble.fr/IMG/pdf/sage1-perimetre.pdf>

- ILEE – IFR 123 Juin 2003

Note au Conseil Général de l'Hérault sur les activités de l'IFR ILEE dans le bassin versant de l'Hérault

http://www.ifr-ilee.org/activ_sc/pdf/bv_Herault_def.pdf

- ONEMA. Office National De L'eau Et Des Milieux Aquatiques (onema). 55 chemin Mas ma Tour. 34790 Grabels.

Adresses des 13 sites de l'ONEMA Languedoc-Roussillon, PACA, Corse

http://www.onema.fr/IMG/pdf/Adresses_13_unites.pdf

- Eau Secours 34. Collectif de citoyens héraultais

<http://eau34.ouvaton.org/index.php?s=manifeste>

9-3 - LA GEOLOGIE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

- AVIS DE GEOLOGUES DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON : « Gaz de schiste » : Les questions qui se posent. Contribution au débat sur l'exploration pétrolière dans le sud de la France ». Par les laboratoires Géosciences de Montpellier, Hydrosciences Montpellier et l'Observatoire Méditerranéen de l'environnement de l'Université de Montpellier, version 29 janvier 2011. Site :

http://www.gm.univ-montp2.fr/spip/IMG/pdf/rapport_preliminaire_hydrocarbures_LR_par_UM2_29_janvier_2011.pdf

* Conférence du 2 avril 2011, à Alès, de Michel Séranne (géologue à Géosciences Montpellier CNRS) et Séverin Pistre (HydroSciences Montpellier UM2) qui répondent aux questions géologiques, hydrologiques et environnementales sur l'exploitation des gaz de schistes dans le sud de la France. Vidéo de la conférence : Gaz de schiste dans le sud de la France. Questions géologiques, hydrologiques et environnementales.

<http://www.webtv.univ-montp2.fr/conferences-et-colloques/gaz-de-schiste-dans-le-sud-de-la-france/>

- Article de « Libération » : <http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2011/03/gaz-de-schiste-une-expertise-independante.html>

* Observatoire des Sciences de l'univers – OREME :

<http://www.oreme.univ-montp2.fr/spip.php?rubrique1>

- Observer les écosystèmes méditerranéens :

<http://www.oreme.univ-montp2.fr/spip.php?rubrique42>

- Observer les crues et l'hydrodynamique

souterraine en milieu Karstique :

<http://www.oreme.univ-montp2.fr/spip.php?rubrique37>

* Observer l'eau du Karst avec la Géodésie. GEK (Géodésie des Eaux Karstiques) :

<http://www.oreme.univ-montp2.fr/spip.php?rubrique36>

* L'observatoire MEDYCYSS. Observatoire Multi Echelle de la DYnamique des Crues et de l'hydroDYnamique Souterraine en milieu karStique : <http://www.medycyss.org/>

* Observer le sous-sol par méthodes hydrogéophysiques en forage :

(« Moyens techniques : Le Centre Expérimental et d'Enseignement de Lavalette ou "CEEL" (Montpellier, France). Cette base à la fois expérimentale, logistique et opérationnelle accueille régulièrement des étudiants de France et d'Europe pour des formations dans le domaine très spécifique de l'hydrogéophysique en forage. Equipé de plusieurs forages à travers les calcaires marneux valanginiens du nord montpelliérain, le CEEL a permis également la construction, le test et la calibration de nouveaux instruments ou protocoles expérimentaux. »)

<http://www.oreme.univ-montp2.fr/spip.php?rubrique40>

- Les fonds marins méditerranéens ne seront pas épargnés : [http://www.gondwana-](http://www.gondwana-agency.com/Gaz.de.Schiste.%3A.une.nouvelle.menace.pour.la.biodiversit%E9-952.html)

[agency.com/Gaz.de.Schiste.%3A.une.nouvelle.menace.pour.la.biodiversit%E9-952.html](http://www.gondwana-agency.com/Gaz.de.Schiste.%3A.une.nouvelle.menace.pour.la.biodiversit%E9-952.html)

9-4 - LE PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

- Le profil environnemental du Languedoc-Roussillon

http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=1341

9-4-1 - LE RESEAU NATURA 2000

- sur Droitnature : Le réseau NATURA 2000 en France

<http://droitnature.free.fr/Shtml/Natura2000.shtml>

* Directive du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (79/409/CEE)

* Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JO L 206 du 22.7.1992, p. 7)

- Code de l'environnement. Section 1. Sites NATURA 2000. Version en vigueur au 18 mars 2011 :

<http://droit-finances.commentcamarche.net/legifrance/22-code-de-l-environnement/59797/sites-natura-2000>

* Décret no 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000

NOR : DEVN0923338D. JORF 11 avril 2010. Texte 5 sur 68

- NATURA 2000. Portail du Réseau : <http://www.natura2000.fr/>

Les objectifs de Natura 2000

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les **deux objectifs** sont : **préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.**

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

*** Deux directives européennes pour atteindre les objectifs de Natura 2000**

En la matière, les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection spéciales (ZSP).

La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

Une section particulière aux sites Natura 2000 dans le Code de l'environnement précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art L. 414.1 à L. 414.7 du Code de l'Environnement).

* Un document très important pour le site : **le document d'objectifs** (couramment appelé **DOCOB**). Ce document dresse d'abord l'état des lieux naturels et socio-économiques avant d'établir les objectifs de gestion de la réserve, pour la conservation du patrimoine naturel, l'information et la sensibilisation du public, le travail réalisé en collaboration avec les acteurs locaux.

*** Deux types de contrat Natura 2000**, pour les terres agricoles et pour les terres non agricoles.

Pour les terres agricoles ce sont les **MAETER, Mesures Agroenvironnementales Territorialisées**. Ces contrats sont l'équivalent des [contrats d'agriculture durable](#) mais pour les sites Natura 2000. La rémunération du contractant, assurée par l'Etat et l'Union européenne, est versée par l'Agence de Service et de Paiement (fusion en 2009 du [CNASEA](#) (Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles) et de l'Agence Unique de Paiement).

Pour les autres propriétaires le *Contrat Natura 2000* est passé directement avec l'état, et financé par le ministère chargé de l'environnement (FGMN).

Un **contrat Natura 2000** indique la **liste des « bonnes pratiques agro-environnementales »** que le contractant s'engage à appliquer, ainsi que le descriptif des engagements qui, allant au-delà de ces bonnes pratiques, ouvrent droit à une contrepartie financière. (Wikipédia)

- Carte des sites NATURA 2000 : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/idxreg.html>

- 141 Sites NATURA 2000 en Languedoc-Roussillon :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR813.html>

* **PIC-SAINT LOUP** (un des sites couverts par un permis d'exploration et signalé dans l'appel d'offre de TOTAL) : <http://seranpicasaintloup.free.fr/Natura2000-picsaintloup/>

(sur ce site, notamment (fichiers pdf) : diagnostic écologie, atlas cartographique) :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR9101389.html>

Loupic : <http://www.loupic.com/NATURA-2000-demarche-generale-et.html>

* **DREAL LR. Check-list pour l'instruction d'un dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000 – projets** : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/.../Check-list-instruction_LR_cle226f5c.pdf

- Réseau NATURA 2000 sur Wikipédia :

http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9seau_Natura_2000

* **Arrêté du 25 mars 2011 portant désignation du site Natura 2000 causse du Larzac (zone spéciale de conservation)**. JORF n°0084 du 9 avril 2011 page 6349, texte n° 7 (Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 causse du Larzac » (zone spéciale de conservation FR 9101385) l'espace délimité sur la carte d'ensemble au 1/100 000 et les neuf cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes des départements : Du Gard : Vissec ; De l'Hérault : Le Cros, Sorbs, Saint-Maurice-Navacelles, Saint-Jean-de-Buèges, La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries, Saint-Privat, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Etienne-de-Gourgas, Soubès,

Pégairolles-de-l'Escalette, Saint-Félix-de-l'Héras, Lauroux, Romiguières ; Sur la totalité du territoire des communes suivantes du département de l'Hérault : Les Rives, Le Caylar, Saint-Michel.)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023829721&dateTexte=&categorieLien=id>

9-4-2 - ZNIEFF. ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

* Sur Wikipédia :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_naturelle_d%27int%C3%A9r%C3%AAt_%C3%A9cologique,_faunistique_et_floristique

* Site INPN : Liste des ZNIEFF (1ère génération) dans la région Languedoc-Roussillon (899 sites)

<http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/ISBServlet?action=Espace&typeAction=3&pageReturn=listZNIEFFCollTerr.jsp®ion=91>

* Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon. Modernisation de l'inventaire des ZNIEFF du Languedoc-Roussillon

<http://www.cenlr.org/drupal/actions-regionales/znief>

* Le site de la région du Pic St-Loup.

- Qu'est qu'une ZNIEFF ?

http://www.loupic.com/spip.php?page=mot&id_mot=61

- Toutes les ZNIEFF du territoire :

http://www.loupic.com/spip.php?page=mot&id_mot=61

* Quelques unes des ZNIEFF Concernées par les permis :

- znief : secteur du Pic Saint Loup et montagne de l'Hortus

<http://www.loupic.com/znief-secteur-du-Pic-Saint-Loup.htm>

<http://www.loupic.com/znief-secteur-du-Pic-Saint-Loup.html#ixzz1Hcmghsl1>

- znief : cuvette de Saint Martin de Londres

<http://www.loupic.com/znief-cuvette-de-Saint-Martin-de.html#ixzz1Hcn5hdFF>

- znief : combe de Mortiers

<http://www.loupic.com/znief-combe-de-Morties.html>

- znief : vallée de la Buèges

<http://www.loupic.com/znief-valleede-la-Bueges.html>

* ZNIEFF de St-Guilhem le Désert : [http://www.st-guilhem-le-](http://www.st-guilhem-le-desert.fr/znief_00004089_zone_naturelle_interet_ecologique_faunistique_floristique-p80.htm)

[desert.fr/znief_00004089_zone_naturelle_interet_ecologique_faunistique_floristique-p80.htm](http://www.st-guilhem-le-desert.fr/znief_00004089_zone_naturelle_interet_ecologique_faunistique_floristique-p80.htm)

9-4-3 - LES RESERVES BIOLOGIQUES.

* sur Wikipédia : Réserve biologique : http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9serve_biologique

* Sur l'atelier technique des espaces naturels : Outils juridiques pour la protection des espaces naturels. Réserve biologique (Réserve biologique domaniale/Réserve biologique forestière)

http://bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr/outilsjuridiques/?arbo=les_fiches&sel=reste:fiche&val=0:20

- Les gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés du Languedoc-Roussillon

(La richesse et la variété du patrimoine naturel, les paysages caractéristiques et les activités économiques qui y sont liées – au premier rang desquelles l'agriculture, le tourisme ou la pêche –, constituent des facteurs essentiels pour l'attractivité, la **qualité de vie** et l'**identité culturelle** de la région. En Languedoc-Roussillon, la géologie, le climat et les activités humaines ont permis le maintien d'une exceptionnelle richesse du vivant. La biodiversité est un enjeu majeur pour le Languedoc-Roussillon. Rétablir et protéger cette biodiversité, c'est aussi un engagement de la France dans le cadre, notamment, de la convention sur la diversité biologique.

Une richesse préservée... mais menacée

Partout, la biodiversité est menacée. En Languedoc-Roussillon, nous avons la chance de disposer d'un patrimoine naturel encore largement préservé : cela implique une responsabilité d'autant plus forte. Car l'**urbanisation**, les **infrastructures** qui fragmentent les territoires, la **déprise agricole** et l'évolution des pratiques culturales et pastorales, la **sur fréquentation** des espaces sensibles nuisent à l'équilibre des milieux.

En ce qui concerne les espèces animales et végétales, le Languedoc-Roussillon est confronté à de multiples enjeux. C'est le cas notamment : des espèces endémiques qui n'existent qu'ici ; des espèces dont les populations du Languedoc-Roussillon sont très éloignées des autres populations ; des espèces dont la région accueille une grande part des effectifs mondiaux, européens ou nationaux.

Pour d'autres espèces, la région a une responsabilité particulière. Il s'agit : des espèces en limite d'aire de répartition et représentées dans la région par de rares populations, ou encore inféodées à des milieux menacés ou peu répandus ; des espèces présentes en un petit nombre de localités dans la région. Toutes ces situations existent en Languedoc-Roussillon : c'est la richesse de notre patrimoine naturel qui nous impose une plus grande responsabilité et une plus grande vigilance.) (Un territoire exceptionnel avec **65 % d'espaces naturels**. Parce que le Languedoc-Roussillon appartient à la fois aux **régions biogéographiques méditerranéennes, alpines, atlantiques et continentales**, il jouit d'une biodiversité **particulièrement riche et originale**. C'est ainsi que le Languedoc-Roussillon est la première région française pour la biodiversité : **65% de son territoire** est constitué d'espaces naturels et **2/3 des espèces françaises** sont présentes en Languedoc-Roussillon.)

<http://www.enplr.org/spip.php?rubrique6>

* Les trésors naturels du Languedoc-Roussillon

http://www.enplr.org/IMG/pdf/Carte_panneau_type_70x70.pdf

* Région Languedoc-Roussillon : Propriétés et stratégie du conservatoire du littoral (carte)

http://www.enplr.org/IMG/pdf/SRB_ATLAS_CELRL.pdf

* Stratégie Régionale pour la Biodiversité – Languedoc-Roussillon. Protections contractuelles (Réseaux NATURA 2000, parcs naturels régionaux, convention du conservatoire des espaces naturels (CEN LR), aire d'adhésion du Parc National des Cévennes (PNC)) (carte)

http://www.enplr.org/IMG/pdf/SRB_ATLAS_prot_contractuelle.pdf

Stratégie Régionale pour la Biodiversité – Languedoc-Roussillon. Protections réglementaires.

Le Languedoc-Roussillon compte : 15 réserves naturelles nationales, 12 réserves naturelles régionales, 10 réserves biologiques domaniales (6 en cours de création, 20 arrêtés de protection de biotope, 1 parc national, 543 sites classés et inscrits) (carte)

http://www.enplr.org/IMG/pdf/SRB_ATLAS_prot_reg.pdf

- Université de Montpellier II Sciences et Techniques du Languedoc. Master : *Sciences et Technologies Mention : Biologie, Géosciences, Agrobiotechniques, Environnement Spécialité : "Enseignement divers", niveau Master 1. Les réserves gérées par*

l'Office National des Forêts en Languedoc Roussillon : Bilan et Perspectives, par Morgane NOULLET

http://www.st-guilhem-le-desert.fr/docsite/morgane_noullet_m1_2005_2006.pdf

- **La Garrigue en 3D. Dynamique, Diversité et Devenir :**

<http://lagarrigueen3d.free.fr/Gconservationgarrigue.html>

9-4-4 - PARC NATIONAL DES CEVENNES ET PARCS NATURELS REGIONAUX, CONSERVATOIRE DU LITTORAL

- PARC NATIONAL DES CEVENNES (PNC)

(« Un Parc national a une vocation à la fois de protection du patrimoine et de la biodiversité, d'éducation des jeunes publics, et de mise en valeur de ce patrimoine à travers des activités humaines – agriculture, exploitation forestière, tourisme... - respectueuses de ces espaces naturels remarquables, et qui peuvent concourir au maintien du caractère du Parc. »)

(L'Etat a confié 7 missions au Parc national des Cévennes allant de la protection et la surveillance du territoire, à la sensibilisation du public aux thématiques de protection de l'environnement et du développement durable, en passant par le conseil et le soutien auprès des structures locales.)

<http://www.cevennes-parcnational.fr/>

*** Le parc National s'oppose au gaz de schiste**

<http://www.cevennes-parcnational.fr/Acces-directs/Toute-l-actualite/Le-Parc-national-s-oppose-au-gaz-de-schiste>

- FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX

(Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. **Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.** Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.)

<http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil/>

*** (11/04/2011) Satisfaction et vigilance des Parcs naturels régionaux sur l'interdiction de l'exploitation du gaz de schiste**

(Jean-Louis Joseph, président de la fédération des Parcs naturels régionaux de France, se félicite de l'annonce par Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, de la décision du gouvernement pour que soit examinée en urgence par l'assemblée nationale la proposition de loi qui vise à interdire l'exploitation du gaz de schiste en France. Le texte d'interdiction d'exploitation et le retrait de tous les permis accordés devraient être adoptés puisque les principaux groupes politiques de l'assemblée nationale ont déposé des projets de loi allant dans le même sens. Le réseau des parcs naturels régionaux avait marqué, dès le début, son profond désaccord et sa ferme opposition à ces démarches d'exploitation dans les parcs (7 d'entre eux étaient concernés) en raison des conséquences graves sur les sous-sols, les ressources en eau et les paysages. Jean-Louis Joseph juge sur le plan environnemental et social inacceptable l'exploitation du gaz de schiste et souhaite que la loi interdise définitivement ce type d'énergie non conventionnelle quelles qu'en soient les évolutions techniques.)

http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/communiquer-presse.asp?op=communiquer_details&id=1633

- PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE (Narbonne)

(Le territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (**70 000 ha**) est exceptionnel à plus d'un titre. Composé des **Corbières maritimes** et d'un vaste **complexe lagunaire**, il représente en France l'un des derniers **grands sites naturels préservés**, de cette ampleur et de cette diversité, en bordure de Méditerranée. C'est un territoire fragile qui mérite d'être préservé mais aussi regardé. Espaces naturels, paysages de vignobles, villes et villages, territoires de vie aux multiples usages parfois contradictoires. Monde mystérieux des étangs et des pêcheurs d'anguilles. Univers minéral, sauvage, de la **garrigue** et de la chasse, anciennement dévolu au **pastoralisme**.)

<http://www.parc-naturel-narbonnaise.fr/>

- PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC

(Situé à la pointe sud du Massif Central, en zone de moyenne montagne, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a été créé en 1973 ; il a fait l'objet d'un nouveau décret de classement en 1999 et regroupe aujourd'hui 92 communes de l'Hérault et du Tarn, soit 80 000 habitants. Recouvert aux deux tiers de bois et de forêts, son territoire s'étend sur 260 000 hectares, à cheval sur les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Traversé par la ligne de partage des eaux, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc bénéficie d'une double influence climatique, atlantique et méditerranéenne. Cette spécificité se traduit par une diversité biologique et paysagère exceptionnelle.)

<http://www.parc-haut-languedoc.fr/>

- PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES

(A l'extrême sud du Languedoc-Roussillon, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes fait frontière avec l'Espagne et l'Andorre sur la ligne des crêtes pyrénéennes, au cœur de l'aire culturelle catalane. Territoire de montagne s'étendant sur plus de 137000 hectares, les Pyrénées catalanes offrent une diversité écologique unique de 300 à 3000 mètres d'altitude. Bordé de massifs majestueux comme le Carlit, le Puigmal ou le Canigou, le Parc naturel possède un climat montagnard, mais il est aussi soumis à l'influence méditerranéenne. Les Pyrénées catalanes

sont aussi un territoire habité par plus de 23000 personnes réparties dans 64 communes. Si les trois petites régions qui composent le Parc – le Capcir, la Cerdagne et le Conflent – accueillent autant d’habitants malgré leur élévation, c’est qu’elles comptent beaucoup de plateaux et de replats.)

<http://www.parc-pyrenees-catalanes.fr/>

- LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Le Conservatoire du littoral, membre de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), est un **établissement public** créé en 1975. Il mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres et peut intervenir dans les cantons côtiers en métropole, dans les départements d'Outre-mer, à Mayotte, ainsi que dans les communes riveraines des estuaires et des deltas et des lacs de plus de 1000 hectares.

Il acquiert des terrains fragiles ou menacés à l'amiable, par préemption, ou exceptionnellement par expropriation. Des biens peuvent également lui être donnés ou légués. Après avoir fait les travaux de remise en état nécessaires, **il confie la gestion des terrains** aux communes, à d'autres collectivités locales à des associations pour qu'ils en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées. **Avec l'aide de spécialistes**, il détermine la manière dont doivent être aménagés et gérés les sites qu'il a acquis pour que la nature y soit aussi belle et riche que possible et définit les utilisations, notamment agricoles et de loisir compatibles avec ces objectifs.

Au 1er janvier 2003, le Conservatoire assurait la protection de **125 000 hectares** sur **500 sites**, représentant **861 km de rivages** soit plus de **10% du linéaire côtier**.)

(Entités en Languedoc-Roussillon : Côte Vermeil, Etang de Bages-Sigean, Etang de l'Or, Etang de Thau, Etangs des basses plaines de l'Aude, Etangs palavasiens, Littoral biterrois, Littoral catalan, Massif de la Clape, Petite Camargue Gardoise)

<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/front/process/Content.asp?rub=8&rubec=73>